

*Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères*

ASSEMBLÉE DES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

**33^{ème} SESSION PLENIERE DE
L'ASSEMBLEE**

OCTOBRE 2020

Centre de Conférences ministériel - 27, rue de la Convention 75015 Paris

SOMMAIRE

33E SESSION PLÉNIÈRE DE L'ASSEMBLÉE DU 5 AU 9 OCTOBRE 2020

LUNDI 5 OCTOBRE 2020 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Madame Martine SCHOEPNER, vice-Présidente de l'AFE	3
Ouverture de la session et intervention du Secrétaire d'État en plénière	3

MARDI 6 OCTOBRE 2020 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Monsieur Bruno DELL'AQUILA, vice-Président de l'AFE	22
Session plénière : aide aux entreprises et aux entrepreneurs français à l'étranger	22

MERCREDI 7 OCTOBRE 2020 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Madame Martine SCHOEPNER, vice-Présidente de l'AFE	29
Intervention de la DFAE	29

JEUDI 8 OCTOBRE – APRÈS_MIDI

Sous la présidence de Monsieur Bruno DELL'ACQUILA, vice-Président de l'AFE	51
Ouverture de la session et examen de la saisine du gouvernement pour le vote par internet	51
Travaux de la commission des finances, du budget et de la fiscalité	55
Travaux de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie	62
Travaux de la commission des affaires sociales et des anciens combattants	68

VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 – APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Madame Martine SCHOEPNER, vice-Présidente de l'AFE	86
Travaux de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens	87
Travaux de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires	99
Travaux de la commission du commerce extérieur et développement durable, emploi et formation	114
Séance de questions orales et d'actualité	122

LUNDI 05 OCTOBRE 2020 – APRES-MIDI

La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de Madame Martine SCHOEPPNER, vice-Présidente de l'AFE

OUVERTURE DE LA SESSION ET INTERVENTION DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT EN SÉANCE PLÉNIÈRE

Madame Martine SCHOEPPNER, Vice-Présidente de l'Assemblée des Français de l'étranger

Chers collègues,

Mesdames et messieurs les parlementaires, dont je sais qu'ils sont nombreux dans la salle,

Nous allons ouvrir cette 33^e session un peu particulière avec deux rappels. Je vous demanderais d'abord de vous déplacer le moins possible et de ne pas changer de siège. Veuillez ensuite, lors de vos interventions, à ne pas toucher le micro : l'assistant vous le tendra et il vous suffira alors de parler.

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que nous vous accueillons une nouvelle fois parmi nous. Toutes nos félicitations pour votre reconduction à ce poste.

(Applaudissements).

Cette session se tient avec de nombreuses contraintes, et des conditions exceptionnelles. Merci aux présents et à nos collègues en visioconférence, qui nous suivent malgré le décalage horaire.

Les vice-présidents ne sont pas très utiles, sauf lorsqu'il s'agit de remplacer le Président. C'est donc à Bruno et moi, notre jour de gloire. Malgré tout, comme il nous manque, nous allons donner la parole à notre Président, monsieur Marc VILLARD, qui est en visio et qui souhaitait vous adresser quelques mots.

Monsieur Marc VILLARD, Président de l'Assemblée des Français de l'étranger (en visioconférence)

Merci Martine.

Avant que les discours officiels ne soient prononcés, je joindrais mes félicitations à celles de Martine. Nous sommes heureux, Jean-Baptiste, que tu aies été reconduit à ce poste. Il aurait en effet été difficile de s'habituer à un nouveau secrétaire d'État, qui aurait dû lui-même s'habituer à nous. Or toi, nous te connaissons, nous avons déjà travaillé ensemble, ce qui facilite la collaboration.

Mais voici venu le moment de prendre un ton plus officiel.

Monsieur le Ministre, cher Jean-Baptiste,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Madame la Directrice de la DFAE,

Mesdames et messieurs du secrétariat général,

Chères et chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui, même si j'eusse préféré que ces retrouvailles fussent plus concrètes, moins dématérialisées. Je suis cependant convaincu qu'il était important de pouvoir tenir cette session, malgré les difficultés actuelles. Cette rencontre bisannuelle, ces échanges, les propositions que nous pouvons faire, sont partie prenante de notre mandat de représentation de nos compatriotes. Excusez-moi si je marque des moments d'arrêts, il y a de l'écho, ce n'est pas facile.

Il est important de pouvoir aujourd'hui faire un bilan des mois passés et de tirer les enseignements qui nous permettront de proposer des mesures pour les mois à venir. Il semble en effet que la situation, au moins sur le plan économique, ne va pas s'améliorer pour nos compatriotes. Aussi, je te remercie, cher Jean-Baptiste, tout comme je remercie la DFAE et le secrétariat général de l'AFE, d'avoir permis la tenue de cette session.

Les commissions vous feront, chacune pour la thématique qui la concerne, un bilan des mois passés et je ne souhaite pas empiéter sur leurs prérogatives. Un de nos anciens membres, Pierre BIARNES, m'avait dit un jour : « Garde-toi de considérer le monde de ton île. ». Je vais donc suivre son conseil et me contenter d'effectuer des remarques d'ordre général.

Ce que je souhaite simplement dire, c'est que face à une situation inédite, le ministère des Affaires étrangères et la DFAE ont fait preuve de réactivité, d'adaptabilité, et de flexibilité. Bien sûr, tout n'a pas été parfait, mais la perfection n'est pas de ce monde.

En matière de protection sociale et d'aide de nos compatriotes, les mesures ont été efficaces, même s'il a parfois été difficile d'obtenir des explications et de les comprendre. Les conseillers consulaires n'ont pas été impliqués partout autant qu'ils auraient pu l'être, et les postes consulaires se sont ainsi privés de relais efficaces sur le terrain. Cependant, tout en sachant que je ne peux pas avoir une vision globale, il me semble que ces mesures ont été, dans l'ensemble, efficaces. Les difficultés rencontrées venaient en effet davantage des modalités d'application que des mesures elles-mêmes. Les mesures d'aide exceptionnelle, que ce soit pour les postes consulaires ou les organismes locaux d'entraides et de solidarité (OLES), sont reconduites jusqu'à la fin de l'année et c'est une excellente nouvelle.

La question qui se pose à présent est celle de savoir ce qui se passera en janvier prochain, et les mois qui suivront. Dans de nombreux pays en effet, comme au Vietnam d'où je vous parle aujourd'hui, en dépit d'une situation sanitaire sous contrôle, d'importants problèmes économiques sont d'ores et déjà à l'œuvre. De nombreux compatriotes se trouvent dans une situation très difficile, et rien ne laisse présager une amélioration pour les prochains mois. Je pense que la prise en compte de ces situations *via* l'élaboration de mesures à prendre pour l'avenir, sera certainement un des fils rouges de cette session.

Je vous remercie, et je rends la présidence un instant usurpée à Martine.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci.

Je donne à présent la parole à monsieur le Ministre.

Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie.

Monsieur le Président de l'Assemblée des Français de l'étranger, cher Marc,

Madame la vice-Présidente, chère Martine,

Monsieur le vice-Président, cher Bruno,

Mesdames et Messieurs les Présidents de Commission,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Madame la Directrice des Français à l'étranger,

Monsieur le Secrétaire général,

Chers Amis,

Chers amis, parce que c'est quand même une grande famille qui se retrouve et c'est un vrai bonheur, effectivement, parce que l'on se souvient, au mois de mars dernier, nous avons dû annuler la tenue de notre session compte tenu de l'épidémie qui battait alors son plein, mars, avril. Nous voici réunis, pour partie en présentiel, une trentaine de conseillers sont parmi nous aujourd'hui les autres sont aussi parmi nous, mais par écran interposé, et je remercie toutes les personnes qui ont rendu possible cet exercice. Je crois qu'il était important que l'on puisse se retrouver, faire un point et également évoquer tous les sujets qui tiennent à cœur de nos communautés.

Il ne faut pas oublier que les Français de l'étranger, en fait, ont été les premiers touchés par cette épidémie qui continue de les affecter puisque, moi, j'ai encore en tête ces jours, autour du 20 janvier, où nous avons procédé à l'évacuation d'un certain nombre de Français établis à Wuhan avec des rotations aériennes. Encore aujourd'hui, hélas, beaucoup, non seulement ici mais partout dans le monde, sont affectés par l'épidémie en elle-même et ses conséquences économiques, avec toutes les difficultés de mobilité et de déplacement que cela pose. Un grand merci, donc, à ceux qui ont pu se joindre à nous, venant de différents continents. C'était peut-être plus facile, naturellement, pour les Européens, mais je vois que l'Afrique et le Moyen-Orient sont également représentés, l'Amérique latine aussi. Bref, vous vous êtes organisés et je vous en remercie beaucoup.

Pour les autres, on s'invite un peu chez vous, finalement, puisque, comme Marc Villard, vous êtes à domicile, si je puis dire. Mais c'est aussi très précieux que l'on puisse avoir vos témoignages.

J'insiste sur un point, cette année, il n'y a pas eu de conférence des ambassadeurs, mais il y a une Assemblée des Français de l'étranger qui se tient, c'est dire que la Maison a pris toutes les dispositions nécessaires pour que l'on puisse travailler. Cela

mérite d'être souligné, je remercie vraiment la DFAE, le secrétariat général de l'AFE qui ont rendu tout cela possible. Cela montre aussi que la crise, est une épreuve, mais qu'elle est aussi riche d'enseignements. On adapte nos façons de faire, on innove aussi, je vais y revenir, et de tout cela, il faudra sortir grandis à tous égards.

Je crois, Madame la Vice-présidente, que ces derniers mois ont montré que l'attention que la France portait à ses enfants, à ses concitoyens, où qu'ils habitent dans le monde, était la même, que l'on soit sur le territoire national, ou que l'on soit ailleurs. Je crois que c'était aussi le signe, vraiment, de cette même appartenance à une même communauté nationale. Je crois pouvoir le dire effectivement, le président Vilarde le disait, la perfection n'est pas de ce monde, il y a toujours des enseignements à tirer, mais globalement, je crois que l'on peut dire que l'État a été au rendez-vous de cette crise. L'État, ce n'est pas quelque chose de désincarné, ce sont les agents consulaires qui étaient sur le pont, c'est vous-mêmes, en tant qu'élus, également, qui n'avez pas ménagé votre peine. Et cela a commencé, d'ailleurs, avec les Français qui étaient de passage à l'étranger, parce qu'aujourd'hui on a le décompte précis, nous en sommes tout de même à 370 000 Français qui ont pu regagner la France, alors que les frontières se fermaient les unes après les autres, et qu'un certain nombre de liaisons aériennes, maritimes ou autres étaient suspendues.

Je veux saluer ce travail remarquable parce qu'il y a eu la volonté forte, dès le départ, du président de la République et que nous avons mise en œuvre avec Jean-Yves Le DRIAN, grâce au réseau diplomatique consulaire, au Centre de crise et de soutien le CDCS qui a joué un rôle clef. Tout cela a permis ce retour. Cela a commencé par le Maroc, souvent, où cela a été pendant quelques jours, quelques semaines, très compliqué parce que les frontières se sont fermées d'un coup d'un seul et nous avons vingt à trente mille Français qui se sont retrouvés bloqués. Il a fallu négocier à chaque fois avec nos homologues. Nous avons passé de nombreux appels avec Jean-Yves pour obtenir des dérogations, des laissez-passer etc. Je dois dire que vous avez aussi été au rendez-vous parce que les communautés des Français établis hors de France, les élus, vous avez aussi contribué à ce que des solutions puissent être trouvées pour des personnes qui parfois, se retrouvaient sans toit.

En parlant d'innovation, nous avons d'ailleurs lancé cette petite application SOSun toit.fr qui a permis à plusieurs milliers de personnes de trouver à se loger, plutôt que de camper à l'aéroport comme c'est arrivé à certains.

Il y a donc eu un très bel élan de solidarité, une belle marque aussi de résilience de la part de notre communauté nationale.

Et puis, les uns et les autres, vous nous avez remonté des cas difficiles, des cas particuliers, et tout cela a permis de mener à bien ces rapatriements. Parfois, c'était un défi logistique majeur car, prenez les Philippines, par exemple, où, compte tenu de la dimension d'archipel, il fallait récupérer parfois des tous petits groupes de Français dans des petites îles qu'il fallait rapatrier dans des moyennes îles, on les mettait dans des avions moyen-courrier, et suite, ce moyen-courrier allait dans la grande île où on les mettait dans un long-courrier. Tout cela fait que c'était une opération logistique hors-norme. 370 000 Français, c'est rien de moins que Nantes, Nice, Bordeaux ou Lille, pour vous donner un ordre d'idées.

Ensuite, ou en même temps, il y a eu les Français résidents permanents à l'étranger pour lesquels il a fallu bâtir une réponse et je dois dire que les consulats comme les services ici en France n'ont jamais arrêté leur activité, en dépit des périodes de fermeture qui parfois étaient imposées par les autorités locales, ou parfois, nous avons eu aussi des cas de contamination au sein des équipes. Et nous avons continué à assurer les services dictés par l'urgence et nécessitant parfois des comparutions personnelles, on pense aux procurations, pour les municipales, on pense aux procurations pour le référendum en Nouvelle-Calédonie qui s'est tenu hier, la délivrance de passeport d'urgence ou de laissez-passer.

Bref, je crois que nous avons globalement continué à être au rendez-vous, à assurer aussi la protection consulaire, en particulier pour les femmes et les mineurs en danger, le soutien aux compatriotes en situation de vulnérabilité sociale ou sanitaire, et les demandes urgentes en matière de visas. Donc, tout au long de cette crise sans précédent, le service public à l'étranger a tenu bon et les agents consulaires ont été en première ligne, je dois le dire, payant aussi un lourd tribut, avec plus de 350 agents touchés par la maladie dans notre réseau et, hélas, aussi, quelques décès que nous avons eu à déplorer.

Tout cela a conduit à un certain nombre de réponses qui ont été élaborées en quelques semaines mais qui ont donné un plan de soutien que l'on peut qualifier de massif. 220 millions d'euros, ce n'est pas rien, avec vous le savez, trois volets et on vous a tenu régulièrement informés par mail ou par courrier de ces éléments, je les redis pour mémoire :

Le volet sanitaire d'abord, avec des crédits de 20 millions d'euros pour apporter un soutien médical et les chefs de poste ont été sollicités pour mettre en place des plans sanitaires avec télésurveillance, télé-médecine, acheminement de médicaments, rapatriements sanitaires, une trentaine de cas graves à ce jour ont été traités. Nous avons notamment deux avions disponibles H24 sur différents formats qui nous permettent de procéder à ces évacuations. C'est, je crois, un dispositif qui peut rassurer lorsque l'on est parfois dans des géographies où l'accès aux soins peut être parfois difficile.

Il y a eu le volet éducatif et il est vrai que la situation de l'enseignement français à l'étranger nous a beaucoup préoccupés et nous a beaucoup occupés avec des crédits de bourses scolaires augmentés de 50 millions d'euros. Et puis on a souhaité aider, non seulement les familles françaises, mais les familles étrangères, à travers des aides aux établissements, parce que deux tiers des effectifs sont quand même des effectifs étrangers et nous avons besoin d'eux, d'ailleurs, pour continuer à faire fonctionner

ces magnifiques outils. Donc, il fallait aider tout le monde. Cela nous a beaucoup mobilisés, notamment avec les parlementaires, j'y reviendrai.

Et puis le volet social, puisque Marc Villard l'évoquait, il y a un certain nombre de personnes qui se retrouvent aussi précarisées, et donc il y a eu la création de cette aide exceptionnelle, en parallèle d'une aide qui a été créée en France. Et il est vrai que les premiers critères qui étaient assez rigides, nous avons obtenu, en interministériel un assouplissement, qui nous permet, notamment, de s'inscrire dans la durée, de les verser chaque mois, là où au début, c'était ponctuel. L'équivalent de 150 euros par adulte, cent euros par enfant, donc pour une famille avec deux enfants, cela peut monter à l'équivalent de 500 euros. Alors, c'est beaucoup et ce n'est pas beaucoup, mais cela a le mérite d'exister, parce que si je regarde ce qui a été fait par d'autres États, d'autres pays, j'ai l'impression que c'est quand même, la France a été à l'avant-garde. Alors, je crois que l'on peut le dire très clairement. Et l'enjeu, Marc Villard le disait très bien, notre bataille, d'ailleurs, c'est qu'un certain nombre de crédits qui n'auront pas été utilisés en 2020, puissent être reportés en 2021 pour continuer à aider nos compatriotes. Je vous le souffle parce je crois que demain vous rencontrerez, en Commission en tous les cas, le ministre délégué aux comptes publics. Je pense qu'il sera important de montrer votre attachement à cela. Avec Jean-Yves Le DRIAN, nous menons le combat aussi en interministériel. Et donc, tout ce qui peut montrer, en tous les cas, que nous sommes soutenus dans cette démarche, sera positif pour le remporter.

Et puis, j'ai aussi une pensée toute particulière pour nos compatriotes au Liban. Je salue la participation aux travaux des élus de la circonscription que j'ai pu rencontrer en août lorsque je m'y suis rendu à la demande du président de la République. Il est vrai qu'un certain nombre de nos compatriotes ont été touchés très directement : eux des nôtres qui, hélas, sont décédés, ils sont très nombreux à avoir été blessés, de nombreux établissements de l'enseignement français à l'étranger nécessitent de gros travaux à faire pour pouvoir redémarrer les enseignements. Mais aussi, je dois le dire, j'ai constaté une résilience très forte, et puis aussi des élus et des institutions, je pense à L'association de Bienfaisance par exemple, qui sont remarquables et que l'on a pu aider pour qu'ils aident eux-mêmes également nos compatriotes.

Donc, ce plan de soutien, c'est une architecture. Mais ce n'est pas une architecture figée, vous l'avez vu. Nous avons procédé à des ajustements déjà à plusieurs reprises. Donc, c'est une architecture vivante. Et il faut que l'on continue non seulement à déployer mais à évaluer. Et, si les crédits ne sont pas consommés, il faut faire en sorte qu'ils le soient. D'ailleurs les postes ont été proactifs, souvent, en regardant un certain nombre de dossiers, en se rapprochant de personnes en leur disant «vous avez droit, vous pouvez, etc.» pour que les droits soient effectifs.

J'ai toujours souhaité que l'on puisse vous tenir informés en toute transparence de l'utilisation de toutes ces aides. Peut-être quelques mots, justement, sur ces montants.

Les bourses scolaires d'abord. La première commission nationale des bourses s'est tenue le 30 septembre, elle a validé plus de 22.300 demandes. L'AEFE a déjà engagé près de 102 millions d'euros, soit 3 millions d'euros de plus que l'enveloppe accordée initialement pour 2020. Et donc, la deuxième commission, qui se tiendra en décembre, examinera encore d'autres dossiers, fera des révisions de quotités, et on en a sous le pied. Donc, on pourra faire face au coût total grâce à cette rallonge.

L'aide sociale, ensuite. Pour l'instant, elle a bénéficié à ce jour à 6.500 personnes pour plus d'un million d'euros. Vous allez me dire : c'est beaucoup et ce n'est pas beaucoup, parce qu'il y a cinquante millions qui sont disponibles. Ce que je voulais vous dire, c'est que l'on note, ces dernières semaines, une très forte accélération du rythme des demandes. C'est-à-dire qu'il y a trois semaines, on enregistrerait 230 nouveaux bénéficiaires par semaine ; on en est, la semaine dernière, à plutôt 630 nouveaux bénéficiaires par semaine. Donc, comme on sait que l'on est dans une crise qui va durer, je n'ai pas de doute que le dispositif va trouver, hélas, son public et trouver à s'utiliser. Mais, là aussi, je sais que vous en parlez, n'hésitez pas à nous signaler à ceux qui vous saisissent et vous interrogent sur ce à quoi ils ont droit.

Enfin, les subventions aux organismes locaux d'entraide et de solidarité, je vous le dis, sont en nette progression. On a, pour cela aussi, affecté l'enveloppe STAFE à ces organismes parce qu'il y avait un besoin qui était urgent et que, quelque part, on sait que beaucoup d'autres associations n'ont pas pu aussi conduire ou construire les projets qu'ils avaient initialement envisagés. Aujourd'hui, on en est à 1,4 millions d'euros de subventions attribuées à 94 associations contre 500.000 en temps normal, donc on est à un million d'euros supplémentaires. Je vous prends l'exemple de La Bienfaisance à Beyrouth que j'ai rencontrée, d'habitude ils recevaient 40.000 euros de subventions, là on est passé à 200.000 additionnels, compte tenu de tous les besoins auxquels font face un certain nombre de Français résidant au Liban, et dans ces cas-là il n'y a pas à hésiter.

Derrière ces montants, il y a aussi des milliers de Français qui ont été aidés et de façon très concrète.

Il y a un sujet sur lequel on continue à travailler, puisque la réponse est pour l'instant partielle, c'est pour les Français qui ont fondé ou acquis des PME, des TPE à l'étranger. Il est vrai qu'on a le sujet qui est que ces entreprises sont, en droit, des entreprises étrangères, mais elles sont aussi fragilisées à court terme par la crise. Donc, on travaille avec PROPARCO pour un dispositif renforcé de garanties de prêts à des PME, mais on est là, effectivement, sur le continent africain. Ce dispositif devrait être opérationnel en fin d'année, on avait encore une réunion la semaine dernière à ce sujet et, naturellement, vous serez tenus informés de tous les paramètres pour que ceux qui peuvent y prétendre le fassent effectivement.

Tout cela, ce sont des réponses que l'on construit de façon très pragmatique, très empirique puisqu'il n'y a pas de précédent. Donc, nous sommes vraiment dans de la création d'un certain nombre de nouveaux dispositifs. Et il faudra continuer. Je sais que les uns et les autres vous n'hésitez pas à me remonter parfois les sujets que vous rencontrez. Continuez parce que nous avons besoin de nous nourrir de ce retour du terrain.

Un petit mot institutionnel puisqu'un certain nombre d'échéances ont dû être décalées dans la vie démocratique des Français de l'étranger. Les élections consulaires qui devaient se tenir en mai dernier, les élections sénatoriales qui devaient se tenir au mois de septembre. Elles ont été décalées d'un an. La loi, le Parlement l'a votée en juin. Donc, elles ont été fixées, pour les consulaires, les 29 et 30 mai 2021. Ensuite, les conseillers AFE, la désignation se fera les 26 et 27 juin 2021. Le Conseil scientifique devra à nouveau se prononcer avant que le décret de convocation des élections soit pris, donc cela nous met au mois de février. Et puis, les sénatoriales qui ont été également décalées au mois de septembre 2021.

Nous, ce que nous souhaitons, c'est qu'effectivement le plus grand nombre de Français puissent être informés de ces échéances, puissent y prendre part. Donc, nous allons reconduire une campagne de communication, dès cet automne, sur le rôle des élus consulaires, insister sur le fait que les gens peuvent, véritablement, mettre à jour leurs données personnelles, s'inscrire etc. Et il était également essentiel de simplifier les modalités des candidatures. Donc, le Parlement a donné droit à des amendements pour que les candidatures puissent être déposées dans tous les postes de circonscription électorale et non pas uniquement dans les postes chef-lieu, qu'il soit possible de les transmettre par voie dématérialisée. Donc, tout cela va dans le bon sens.

Et puis, s'agissant des dispositifs de bureaux de vote, il y a un an, j'avais souhaité que le maillage qui avait existé en 2014 puisse être aussi dense ou à peu près, cette année, et nous n'étions pas loin de cela pour avoir vu dans un certain nombre de pays comment cela avait été préparé. Il faut continuer dans cette voie-là pour les prochaines échéances, sachant que la situation sanitaire commande et qu'il faudra peut-être s'adapter ici et là en fonction de ce que les autorités locales diront.

Le vote, c'est également le vote par Internet et de ce point de vue-là, je sais que vous aurez l'occasion, au cours de cette semaine d'y revenir en détails avec la directrice. Ce que je veux vous dire, c'est que l'on suit de près ce dossier puisque le BVE avait pu certifier que les tests s'étaient déroulés dans de bonnes conditions - la société qui met en œuvre cette solution a connu quelques problèmes économiques. Heureusement, il semblerait qu'elle soit reprise, on doit avoir la confirmation dans les prochaines heures, les prochains jours, et qu'on puisse avoir la garantie du bon déroulement de ce vote électronique. Et s'agissant également des législatives de 2022 - puisque l'idée, c'est que ce vote électronique puisse être également utilisé - l'appel d'offres sera lancé très prochainement. Et donc nous aurons à travailler aussi de ce point de vue-là.

Enfin, il y avait je crois un souhait général de renforcement du statut, du rôle et de la visibilité des conseillers des Français de l'étranger, et de ce point de vue-là, il y a la nouvelle dénomination qui est effective. Avec le prochain renouvellement, il y aura la mise en place de la présidence des conseils consulaires qui reviendront désormais aux élus, avec les chefs de poste aux côtés qui auront ce rôle de rapporteur général, parce que vous avez besoin effectivement d'avoir à votre disposition toutes les données pour trancher. Le droit renforcé à une formation qui a été voté. Enfin, un certain nombre d'éléments pour ce qui ressort du droit du travail français, une meilleure conciliation entre vie professionnelle et exercice du mandat, sans oublier aussi des sujets de positionnement dans l'ordre protocolaire sur lesquels le décret d'application qu'on vous communiquera d'ailleurs dans le courant de la semaine, pourra clarifier les choses. Donc, on reste très mobilisé sur ces améliorations, ces petits pas qui me semblent très importants.

Dans les sujets qui restent également dans les préoccupations de nos compatriotes, il y a celui des certificats d'existence qui sont demandés aux retraités. J'avais pu d'ailleurs toucher du doigt ce sujet en faisant des permanences au sein de certains de nos consulats, et comme nos parlementaires, justement, je prends beaucoup de plaisir à pouvoir ainsi recevoir nos compatriotes en rendez-vous, en tête à tête, pour pouvoir tout simplement remonter un certain nombre de problèmes. Et je peux vous dire que c'est très instructif parce que c'est comme ma permanence de conseiller départemental, on voit ce qui va et ce qui ne va pas. Et cela permet après, derrière, d'apporter les changements nécessaires. Et ainsi sur les certificats d'existence, je crois que l'on a bien progressé. Désormais, le site info-retraite permet des traductions supplémentaires, donc ce qui facilite la vie vis-à-vis des autorités locales auxquelles on demande les signatures. Par ailleurs, on a obtenu une prorogation des délais de retour des certificats de vie, puis une suspension des nouvelles campagnes de contrôle à partir du mois d'avril. Et en même temps que je vous parle, se tient une réunion entre Union retraite et les différentes caisses et donc on s'assure que pays par pays des solutions sont bien trouvées et qu'aucun pensionné n'est pénalisé. Si vous avez des cas individuels problématiques, vous n'hésitez pas à nous en faire part. Vous savez que, en dernier ressort, le consulat peut toujours faire le coup de tampon qui va bien au cas où, mais je crois que ça y est, tout va bien, les choses commencent à bien tourner, et les nouvelles habitudes se prennent.

Un petit mot également de projets que nous avons. Le projet de plateforme de réponses téléphoniques et électroniques, Service France consulaire. C'était une des préconisations du rapport d'Anne Genetet et on est très sensible à mettre en œuvre ce projet. L'idée, c'est que l'on puisse joindre H24 à tout moment par courriel, par téléphone, au tarif d'un appel local, pour s'informer sur un certain nombre de procédures, de démarches... renouvellement de passeport, de sa carte d'identité... Enfin, finalement c'est gagnant/gagnant, parce que c'est une réponse H24 pour les usagers, et puis cela permet aussi, je pense, de désengorger la réponse téléphonique de chacun des postes. Et donc on va avoir une première étape mi-2021, avec une expérimentation sur certains pays de l'Union européenne et puis, progressivement, nous allons élargir là aussi.

Et dans les chantiers liés aussi au numérique, je veux citer le registre de l'état-civil électronique, le RECE, parce que c'est un projet aussi majeur de dématérialisation qui permettra, je pense, de faciliter beaucoup ces procédures. Là aussi, c'est vraiment jusqu'à 2022 que cela va bien occuper les équipes.

Au total, je crois pouvoir dire que ce ministère entend bien jouer un rôle de coordination, parce que de nombreux ministères sont concernés par la vie des Français établis hors de France. Et, quelque part, vous m'avez gentiment félicité pour ma reconduction à ce poste, moi, j'avoue que ce qui me touche le plus, en réalité, c'est que l'intitulé « Français de l'étranger » réapparaisse dans un intitulé ministériel puisque ce n'était pas le cas depuis trois ans, le fait qu'il réapparaisse et peut-être aussi la reconnaissance du travail collectif qui a été conduit. Certes, nous nous connaissions, certes, il y avait un visage qui était celui de votre interlocuteur, mais au-delà des visages, je crois que cela affirme à nouveau l'importance de cette communauté nationale établie hors de nos frontières et finalement, c'est une victoire et une bataille que je vous dédie aussi parce qu'on l'a menée tous ensemble, vous étiez nombreux à le demander et nous l'avons obtenu.

Je ne serais pas beaucoup plus long, madame la Présidente, afin que nous puissions procéder aux échanges, et au compte-rendu d'un certain nombre de commissions, appelé de ses vœux par Marc VILLARD.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Gérard SIGNORET. Celui-ci remplace monsieur Alain-Pierre MIGNON participant à la session en visioconférence.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription « Amérique Latine, Caraïbes »

Monsieur le Ministre,

C'est au nom du groupe de l'Alliance de la droite, du centre, et des indépendants que je m'adresse à vous aujourd'hui.

En ce moment de crise sanitaire mondiale, nous sommes témoins que la France n'a pas oublié ses compatriotes à l'étranger, comme vous venez de nous le faire voir. Certes, plusieurs enveloppes ont été attribuées aux lycées français, aux programmes de bourse scolaire, et au fond nommé « Covid-19 » afin d'aider nos compatriotes victimes de cette pandémie et des effets collatéraux de cette dernière.

C'est sur ce dernier fond de 50 millions d'euros que je voudrais d'abord attirer votre attention. À la fin du mois de juin, un montant de 300 000 euros seulement avait été distribué, et au 30 août, s'il est vrai que ce montant avait augmenté, il ne représentait que 1 % des 50 millions alloués. Suite aux différentes demandes des élus, vous avez accepté de rendre plus flexible l'attribution de ces aides. Celles-ci étaient, dans un premier temps, à versement unique et incompatibles avec toute autre aide. Dans bien des cas, elles étaient également insuffisantes. Ce n'est qu'au mois de septembre que vous avez donné à nos compatriotes la possibilité de refaire de nouvelles demandes à hauteur d'une fois par mois pendant quatre mois.

Je souhaite également évoquer avec vous l'insécurité des Français, qui s'exprime aujourd'hui sur tous les fronts. La sécurité physique est en question, au regard du site aux voyageurs du ministère. C'est le cas également de la sécurité des biens, de la sécurité éducative et de la sécurité sanitaire, particulièrement préoccupante dans les pays dépourvus de réseau sanitaire. La sécurité fiscale est par ailleurs en jeu ; on ne sait pas toujours où notre gouvernement souhaite en venir. Quand allez-vous nous apporter une sécurité fiscale à doctrine constante ? Évoquons enfin l'insécurité locale sociale. Dans de nombreux pays d'accueil, nous ne pouvons pas compter sur l'État providence, nous avons donc besoin du fond de sécurité d'urgence, voté à l'unanimité au Sénat au mois de juin dernier. Il est important que cette initiative voie bientôt le jour.

Revenons concrètement au fond de 50 millions d'euros. Quelles autres mesures pensez-vous prendre dans le court terme afin de continuer de distribuer ce fond, encore abondant, à nos compatriotes dans le besoin ? Jusqu'à quand projetez-vous de le distribuer, dans la mesure où la pandémie bat encore son plein dans de nombreuses régions du monde ? Une confirmation du report des crédits sur 2021 constituerait déjà une bonne nouvelle.

Nous savons par ailleurs que cette crise sanitaire est très rapidement devenue économique. Aujourd'hui, les grands oubliés, vous l'avez évoqué, sont nos micro-entrepreneurs français à l'étranger, propriétaires d'entreprises de droit local. Ceux-ci, en effet, peinent à subsister. Nous considérons donc qu'il est important et urgent de leur venir en aide en structurant rapidement un programme constructif qui prenne en compte les risques auxquels ils sont sujets, tels que les inflations locales ou les taux de change variant presque de jour en jour en raison de cette pandémie. En bref, nos entrepreneurs ont par exemple besoin de prêts à taux zéro. Ils sont, dans bien des cas, ces étoiles qui font briller la France dans le monde, exploitant des produits faits dans notre pays et générant ainsi des emplois dans l'Hexagone.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons de ne pas nous oublier et de nous venir urgemment en aide avec des mesures les moins contraignantes possibles.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Merci beaucoup madame la Présidente.

Monsieur le Ministre,

Comme la plupart de mes collègues ici présents, j'ai été élu dans cette assemblée il y a maintenant six ans. Dans un monde normal, je n'aurais pas dû être devant vous aujourd'hui pour prononcer ce discours ; dans un monde normal en effet, mon mandat de président de groupe aurait dû prendre fin avec les élections consulaires et AFE programmées initialement en juin 2020. Malheureusement, la crise sanitaire de la Covid-19 en a décidé autrement. Une de ces dernières manifestations spectaculaires est l'absence aujourd'hui de notre Président, bloqué au Vietnam.

Cette période a été marquée par le travail intense et renforcé des élus des Français de l'étranger pour soutenir les compatriotes, soumis à des situations diverses et souvent très difficiles. Alors que nous étions extrêmement sollicités, nous avons trop souvent regretté le manque de vision du gouvernement et déploré une action politique uniquement dans la réaction, parfois tardive, et jamais dans l'anticipation. Si j'osais la comparaison, monsieur le Ministre, je dirais sans doute qu'en tant que sénateur de l'Yonne, vous êtes un fidèle et un admirateur du jeu de contre-attaque popularisé par Guy Roux et la jeunesse auxerroise : sur un malentendu on peut gagner un ou deux titres, mais sur le long terme, il est difficile de construire quelque chose de solide sans autre ambition.

Le groupe Français du Monde, écologie et solidarité (FDMES) n'a eu de cesse de vous interpellé au cours des derniers mois sur les situations diverses de nos compatriotes résidents hors de France. Au vu du contexte actuel, l'organisation des élections peut paraître anecdotique ; elle n'en est pas moins révélatrice du mode de fonctionnement de ce gouvernement. Dès le mois de mars 2020, nous vous avons alertés sur la possibilité d'organiser ces élections. La diffusion de la pandémie à travers le monde rendait très aléatoire la tenue de ces dernières. Je vous remercie d'ailleurs d'avoir pris le temps d'échanger avec nous à cette occasion, parfois même tard le soir au téléphone. De cet échange, j'ai retenu une volonté de gagner du temps, que nous pouvons comprendre, mais qui ne fait que créer de l'anxiété en maintenant les individus dans une forme d'indécision. En définitive, après avoir reporté les élections de mai à juin 2020, ce n'est que 15 jours avant la date prévue que ces dernières ont finalement été annulées et reportées d'un an, conformément à notre demande initiale, et à celle de l'Assemblée. On peut donc se demander : pourquoi autant de temps perdu ?

C'est cette manière d'agir qui a eu cours sur tous les autres dossiers concernant les Français à l'étranger, et nous le regrettons. Sur la question de l'enseignement notamment, cela n'a fait qu'entraîner une confusion génératrice de grandes tensions, entre tous les acteurs du monde éducatif. Le 27 mars 2020, le groupe FDMES vous proposait de décaler la tenue des conseils consulaires de bourse et d'en modifier certaines instructions. Nous demandions notamment que l'année N soit prise en compte au lieu de l'année N-1, afin de répondre au mieux aux difficultés des familles. Même si nous sommes satisfaits du fait que ces mesures aient été finalement mises en application, nous regrettons, encore une fois, une réaction tardive et un manque d'anticipation. Ce n'est que le 18 avril, en effet, que ces propositions ont débouché sur de nouvelles instructions aux postes. Cela a engendré une cacophonie regrettable, tant les pratiques dans la tenue de ces commissions de bourse ont été diverses. Certaines avaient d'ailleurs déjà siégé avant cette date. Cela a posé, et continue de poser un problème sur l'égalité de traitement des familles. Selon que l'on soit résident à Tunis, Los Angeles, Lisbonne, ou Berlin, les commissions de bourse ne se sont pas passées de la même manière. Il en va de même pour le dispositif de recours exceptionnel relatif aux frais de scolarité du troisième trimestre. Alors que nous réclamions cette mesure dès le 27 mars, cette dernière a été effective le 29 avril. Entre temps, les établissements avaient, pour beaucoup, envoyé leurs factures de troisième trimestre et, là aussi, les pratiques des postes ont été différentes. Beaucoup de familles ne souhaitant pas être mises en défaut ont payé leur troisième trimestre, avec beaucoup de difficulté. Dès lors, quelle ne fut pas ma surprise quand certaines de ces familles ont vu leur dossier de recours exceptionnel refusé au motif qu'elles avaient déjà payé ce dernier trimestre, ce qui démontrait aux yeux de l'administration une absence de difficultés financières ! De la même manière, il aurait été urgent d'harmoniser en amont les pratiques sur les deuxièmes conseils de bourse. Dès le mois de mai, et à partir du moment où nous étions certains que la première commission nationale des bourses (CNB) serait décalée, il aurait fallu prévoir, monsieur le Ministre, un glissement du calendrier. Par quel miracle des familles peuvent-elles déposer un dossier pour la deuxième commission de bourse sans avoir été notifiées de la décision de la première ? Ce sont ces situations ubuesques, monsieur le Ministre, qui ont conduit à la montée de la colère des parents d'élèves tout en

plaçant en situation délicate les personnels de direction et les enseignants, ceux-là mêmes qui, tous les jours, sur le terrain, ont été confrontés à la défiance des parents et se sont sentis, par moments, abandonnés.

C'est le même constat qui prévaut pour les aides sociales : quelle cacophonie ! Nous en sommes aujourd'hui à la troisième mouture d'un dispositif d'éligibilité initialement si restrictif qu'il était inaccessible et en aucun cas adapté aux besoins. Ces critères n'étaient en rien à la hauteur de la réalité et des principes d'humanisme et de solidarité que la situation exceptionnelle devait requérir. Ainsi, au 6 juillet, comme l'a rappelé mon collègue, 2 % seulement de cette aide avaient été versées. Outre les critères d'éligibilité restrictifs, comment s'étonner d'une si faible consommation quand le dispositif est à ce point méconnu de nos concitoyens ? Une communication sur la LEC mondiale et des instructions simples et rapides sont deux mesures relevant du simple bon sens qui auraient pu être immédiatement prises. Sur ces sujets, nous déplorons des réactions trop tardives, mais qui ont eu le mérite d'exister. Sur d'autres en revanche, la prise de conscience demeure inégale.

C'est le cas notamment des couples séparés. Les parlementaires et un grand nombre d'élus des Français de l'étranger de gauche vous ont alertés sur la situation des couples séparés, notamment à travers une tribune intitulée « *Love is not tourism* ». Là encore, des annonces prometteuses ont été faites il y a quelques jours, mais les actes ne suivent pas aussi rapidement et ne sont nullement à la hauteur des espoirs et attentes légitimes de familles et couples séparés depuis huit mois.

Comme l'ont rappelé le Président VILLARD, et monsieur SIGNORET, il est nécessaire de prendre en compte les entreprises. Jamais le couplage de vos différents portefeuilles ministériels n'a paru aussi pertinent que dans le contexte actuel. Et pourtant, il est toujours aussi difficile pour nous toutes et tous de faire entendre que les entrepreneurs français de l'étranger sont une force pour notre politique du commerce extérieur. Il n'y a qu'à consulter la réponse qui a été faite par monsieur Bruno LEMAIRE à la question écrite de madame Claudine LEPAGE pour constater que le chemin est encore long à parcourir. Alors que les difficultés des entreprises et entrepreneurs français à l'étranger ne peuvent que s'aggraver dans les prochains mois, les inquiétudes et les attentes sont fortes, comme l'ont montré les premières enquêtes de terrain, notamment celle réalisée par l'association Français du monde. Refuser d'aider les entreprises et les entrepreneurs français à l'étranger revient à couper les entreprises situées en France de débouchés importants et à affaiblir le commerce extérieur de la France. La contradiction avec les objectifs déclarés du plan de relance de l'économie est totale. Je sais que vous défendez une vision de l'action politique pragmatique, mais je suis désolé de constater qu'ici, le plan de relance est avant tout idéologique. Le gouvernement fait le pari que soutenir la production des entreprises exportatrices conduira forcément à créer des débouchés. Même si certains économistes libéraux ont théorisé en 1803 un monde magique où toute offre crée sa propre demande, et même si, monsieur le Ministre, vous partagez le prénom de l'économiste en question, je suis au regret de vous dire que non, l'offre ne crée pas sa propre demande. Ne pas soutenir les entreprises françaises à l'étranger, c'est couper des débouchés d'exportation aux entreprises présentes sur le territoire national.

Le plus dur reste à venir, comme l'ont rappelé mes collègues. Et pourtant pour 2021, l'anticipation ne semble pas davantage être une priorité. J'ai appris, lors de mes cours déjà très lointains de finances publiques qu'un projet de lois de finances traduisait les priorités politiques du gouvernement. Où sont les priorités politiques du gouvernement concernant les Français de l'étranger en 2021 ? Alors même que la crise a montré l'importance des services publics et que ces derniers devraient être renforcés, ils se trouvent à nouveau attaqués dans le budget 2021. L'agence pour l'enseignement à l'étranger (AEFE), déjà en grande difficulté, doit ainsi rendre 71 ETP, qui seront remplacés par des emplois locaux à la charge des familles.

Madame la Présidente demande à monsieur Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI de clore son intervention.

Un instant, je n'ai pas terminé.

Dans toutes les circonscriptions, monsieur le Ministre, on voit le résultat de la politique menée depuis 2017. L'agence ne s'est jamais vraiment remise de la ponction des 33 millions. Dans le bilan budgétaire d'un grand nombre d'établissements, on voit les pertes se creuser sous le poids d'une masse salariale à la charge des établissements en constante augmentation en raison des emplois ETP rendus. Il est même frappant de constater qu'un grand nombre de ces établissements, excédentaires avant 2017, sont depuis cette date, déficitaires. On est en droit de se demander où se situe la cohérence avec le plan de soutien annoncé en mai. Pourquoi annoncer une dotation exceptionnelle de 50 millions d'euros en mai et retirer 71 ETP en 2021 ? Pourquoi donner de l'argent de la main gauche et le reprendre de la main droite ? Et *in fine* puisque c'est des élèves qu'il s'agit, je serais tenté de vous demander comme eux : mais où est donc passée la moulaga ?

Cela traduit un autre problème de fond : alors que tout indique que la pandémie sera durable, le gouvernement semble, avec un tel budget, faire le pari que la Covid-19 va cesser brusquement le 31 décembre. Alors qu'il faudrait budgéter l'augmentation de certaines dépenses, celles-ci apparaissent dans le budget 2021 à leur niveau d'avant Covid. C'est le cas, notamment, des bourses. Le montant alloué à ces dernières est stable à 105 millions d'euros alors que nous savons que nombre de nos compatriotes ont vu leurs revenus baisser sur l'année 2020. Or, nous savons que la situation risque d'empirer en 2021. Comment pouvons-nous imaginer un budget de bourses stable ? Mathématiquement, c'est impossible, monsieur le Ministre.

Madame la Présidente demande à monsieur Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI de clore son intervention.

J'arrive à la fin de mon discours.

Si nous reprenons le mode de calcul normal des quotités à N-1, nous prenons donc l'ensemble des revenus des familles sur l'année 2020. Plutôt que de réagir, anticipons. Dans ce cas précis, il y aura forcément une hausse de la quotité moyenne par famille et surtout un risque d'augmentation du nombre de dossiers. Dès lors, prévoir une enveloppe de bourses 2021 au niveau de celle de 2020, interroge sur la sincérité budgétaire du budget.

Merci beaucoup.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci madame la Vice-Présidente.

Monsieur le Ministre,

Madame la Directrice,

Monsieur le secrétaire général,

Mesdames, messieurs les membres du secrétariat général,

Chers parlementaires,

Chers invités,

Je remercie mes collègues de l'ADCI et de l'ADFE pour leur exposé exhaustif. Comme d'habitude, nous sommes tentés de dire que nous n'avons rien à ajouter. Mais rassurez-vous, nous avons tout de même quelques pépites à partager avec vous.

Notre Président qui, *comme vous le savez*, habite à New York, lieu de naissance de *qui vous savez*, s'excuse de ne pas être parmi nous aujourd'hui. Mais il m'a dit qu'à son grand âge, il ne voulait pas prendre le risque de se retrouver dans le même cas de *qui vous savez*. Il m'a donc demandé de faire cette présentation à sa place.

Nous sommes le plus petit groupe de l'AFE, et peut-être le moins politique, au sens large. Ceci ne nous empêche pas d'avoir des « tiques », positifs, comme les sens pratique et pragmatique. Pour nous, il y a des faits : pas des faits alternatifs. C'est pour cela que nous nous permettons de vous poser quatre questions d'actualité, concernant le vote, la partie non dépensée du budget alloué à cette session et à celle de mars 2021, les critères d'attribution des secours occasionnels, et la mise à jour de la liste électorale consulaire (LEC).

Concernant le vote, il en est de plusieurs natures, mais je commencerai par évoquer le vote par correspondance. Vous savez comme nous, monsieur le Ministre, que le taux de participation des élections a toujours été plus faible à l'étranger qu'en métropole. Pour augmenter la participation, notre groupe serait favorable au rétablissement du vote par correspondance, et ce, pour diverses raisons. Vous avez d'ailleurs mentionné certaines d'entre elles tout à l'heure. Quant au vote par internet, c'est un bon outil et nous le défendons. Cependant, l'accès difficile dans certains pays, la fracture numérique et l'insécurité constituent des freins à ce mode de scrutin. L'envoi de codes par SMS, dans certaines régions, ne fonctionne pas très bien. Le vote à l'urne est bien sûr le mode de scrutin traditionnel. Toutefois, il est parfois rendu difficile en raison des distances que nous tendons à oublier. De plus, cette année le nombre de bureaux de vote sera réduit, nous l'avons bien compris. Le vote par procuration présente le même problème que le vote à l'urne. L'établissement d'une procuration à l'étranger doit se faire, d'après la loi, par l'ambassadeur pourvu d'une circonscription consulaire, le chef de poste consulaire, ou un consul honoraire de nationalité française. Or, les consuls honoraires n'existent pas dans tous les pays. Par conséquent, dans certaines circonscriptions, la personne votant par procuration doit se déplacer parfois très loin pour établir une procuration. Nous sommes donc favorables au rétablissement du vote par correspondance pour l'élection 2021 des conseillers des Français à l'étranger, et ce, sous réserve que le vote par internet ne soit pas retenu par les autorités le 23 février. Qu'en pensez-vous ?

Abordons à présent la question du budget alloué pour les sessions de mars et d'octobre 2020. Nous supposons qu'une bonne partie de celui destiné à la session de mars n'a pas été dépensée. De même, pour cette session, celui-ci est probablement réduit en raison du non-déplacement d'une soixantaine de conseillers. Nous savons qu'une partie de ce budget a été consacrée aux dispositifs audio et visioconférence. Il est cependant difficile d'imaginer que le coût de ces outils est égal aux économies réalisées. En outre, il est probable qu'en cas d'accroissement de la pandémie, la prochaine session se déroulera à nouveau sous cette forme hybride. Aussi, comment utilisera-t-on cette partie non allouée ? Pouvez-vous nous dire ce que deviendront ces reliquats ?

J'aimerais ensuite évoquer l'attribution du secours occasionnel de solidarité. Le patrimoine a posé problème à plusieurs de nos compatriotes qui n'ont, de ce fait, pas pu bénéficier de ce dispositif alors même qu'ils se trouvaient dans une situation économique et financière dégradée. Faut-il que nos compatriotes vendent leurs biens pour bénéficier de cette aide ? Pourriez-vous donner des instructions précises au poste sur cette question ?

Enfin, plusieurs élus se sont plaints du retard accusé dans la mise à jour des listes électorales consulaires (LEC), et dans la tenue de la commission de contrôle. Il est prévu que cette dernière se réunisse au plus tard le 19 novembre 2020. Serait-il possible que les postes le fassent le plus diligemment possible ?

Je vous remercie.

Madame la Présidente

Merci. Les non-inscrits ont-ils prévu un intervenant ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Merci beaucoup Martine. Je propose de donner dès maintenant quelques éléments de réponse, dans l'ordre des interventions.

Gérard SIGNORET évoquait le fond Covid-19 et je tiens à souligner qu'entre fin juin et début juillet, la dynamique a largement évolué. Nous sommes aujourd'hui à plus d'un million d'euros de versements à destination de quelque 6 500 personnes. Mehdi BENLAHCEN regrettait que nous en soyons à la troisième mouture, ce dont je me félicite pourtant. Les moutures successives sont en effet le signe d'une évolution et de l'écoute que nous avons eu du terrain. Nous avons fait remonter les retours que nous avons obtenus en interministériel, ce qui a permis un nouvel arbitrage. Je me réjouis que cette aide puisse désormais bénéficier à un plus grand nombre de personnes.

Le groupe CIEL posait ensuite une réponse sur le patrimoine. Celui-ci est pris en compte pour l'aspect bourse, et des assouplissements ont été apportés. Néanmoins, les dossiers d'aides sociales réclament la seule documentation des pertes de revenus. Il s'agit là du critère essentiel.

En ce qui concerne le fond de d'aide d'urgence, celui-ci a fait l'objet d'une proposition de loi de la part de Ronan LE GLEUT, débattue au mois de juin au Sénat. Elle devrait poursuivre son cours législatif et j'ai déjà pu exprimer mon intérêt à son égard. En outre, quelques formulations sont, je crois, à revoir. Il me semble en effet que l'article 1 ne trouverait pas nécessairement à s'appliquer dans le cas que l'on connaît aujourd'hui. Un travail rédactionnel mérite donc d'être conduit afin de viser toutes les situations d'urgence. Le Parlement aura à cœur d'y travailler.

J'aimerais à présent évoquer le sujet des entrepreneurs. Une solution a été trouvée pour le continent africain, en partenariat avec Proparco. Nous devons à présent trouver des solutions pour les autres continents. Il s'agit là d'un sujet complexe : je ne sais pas en effet si les États-Unis aident les entreprises françaises ayant à leur tête un Américain, en France. Je ne sais pas non plus si les Britanniques aident une entreprise française ayant à sa tête un Britannique en France. Ces exemples montrent bien la difficulté de cette question. Peut-être devons-nous passer d'abord par l'aide aux individus avant d'aider les structures en tant que telles. Cependant, nous n'écartons aucune piste et sommes également preneurs des propositions que vous pourriez avoir. Ce sujet soulève également un certain nombre de questions juridiques délicates. Mehdi BENLAHCEN considère qu'il n'y a pas suffisamment d'aides aux entreprises : je note qu'en France, le Parti Socialiste estime les contreparties des aides aux entreprises insuffisantes.

Protestations dans la salle.

Il s'agit d'une tendance représentée au sein du groupe, et je crois qu'il est important de préciser le contexte du débat national. Je rencontre par ailleurs monsieur Alain Bentejac demain, au sujet des CCE ; nous travaillerons sur cette question et sur les meilleures solutions à apporter à nos entrepreneurs. Je répète cependant que la problématique juridique n'est pas négociable et réclamera probablement une certaine créativité de la part de l'administration.

L'une de vos interventions a également pointé un certain manque de vision et d'anticipation de notre part. Je crois cependant que cette pandémie doit nous encourager à l'humilité : à un moment T, les questions posées sont plus nombreuses que les réponses trouvées. Nous avons eu à cœur d'être en prise directe avec les uns et les autres et avons mis en place, dans ce cadre, une boucle WhatsApp comprenant les parlementaires, et le Président de l'AFE. Ce dernier, qui pourra témoigner de ce dispositif, pouvait collecter vos remarques sur tous les sujets, du rapatriement des Français de passage jusqu'au dispositif plus pérenne pour les résidents permanents. Nous avons également organisé des conférences téléphoniques, incluant là encore les parlementaires et le Président de l'AFE. À cette occasion, nous avons échangé sur les dispositifs, sur les projets, les ajustements à réaliser, ainsi que sur la question de l'enseignement français à l'étranger.

De ce point de vue, la rentrée scolaire est tout à fait rassurante. La chute d'effectif redoutée il y a quelques semaines et quelques mois n'a finalement pas eu lieu. Pour ma part, je craignais en effet des dizaines de milliers de désinscriptions en raison d'un manque de moyens des familles étrangères ou du retour en France de familles françaises. Or, la rentrée est relativement

stable en matière d'effectifs, ce qui est une énorme victoire dans la mesure où en avril et mai, nous redoutions l'effondrement du réseau. Les réponses apportées, même si elles n'ont pas été anticipées, ont donc donné de bons résultats. Je souligne également que dans les deux tiers des établissements, la rentrée a lieu en présentiel ; les autres ont dû mettre en place un enseignement hybride ou à distance.

S'agissant à présent des couples séparés, sachez qu'il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé. Bien que le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ne soit pas le seul décisionnaire, il a été réellement moteur sur ce sujet et a permis d'élaborer des solutions pour les couples séparés, non mariés ou non pacés. À savoir que seule une douzaine de pays dans le monde ont mis en place des dispositifs robustes permettant de réunir ces personnes. À l'heure actuelle, plus de 300 laissez-passer ont été délivrés, et plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de dossiers sont en cours d'instruction. J'ai d'ailleurs été témoin de belles histoires et il m'arrive encore de recevoir des photos de fiançailles et de mariage. La procédure est donc en place, opérationnelle, et permet à des couples de se retrouver. Il n'en demeure pas moins que nous avons dû convaincre un certain nombre d'administrations qui ont parfois tenté de freiner le dispositif, en dépit d'une volonté politique effective.

Au sujet des bourses, le combat consiste maintenant à obtenir, comme pour les autres aides, un report sur 2021. Nous sommes en effet d'accord sur le fait que la crise sanitaire ne va pas s'arrêter le 31 décembre. Les dispositifs doivent être maintenus pour accompagner nos communautés dans la durée. Je le ferai avec la même détermination que celle employée pour le tourisme, un autre portefeuille qui m'incombe. L'année dernière, les entreprises du tourisme savaient en effet qu'elles auraient recours à l'activité partielle jusqu'au 31 décembre, et pas seulement jusqu'au 31 octobre. Il est vrai que la nouvelle arrive parfois tardivement, mais ce qui compte, au fond, c'est l'obtention de l'arbitrage. Les finances publiques doivent en effet rester dans une certaine trajectoire, bien que celle-ci soit nettement dégradée, et il est heureux qu'*in fine*, le bon sens triomphe. Le soutien à nos compatriotes établis hors de France doit absolument se poursuivre.

Le vote par correspondance a été interrompu par le passé, car générateur de contentieux. Je souligne par ailleurs que les pays dans lesquels le réseau internet fait défaut ne présentent pas toujours un meilleur service postal. François LUBRINA est venu avec un exemplaire du vote par correspondance italien qui s'est déroulé dernièrement. Celui-ci montre qu'un tel dispositif pouvait fonctionner grâce notamment à la dotation d'enveloppes préaffranchies : le taux de participation des Italiens établis hors d'Italie a en effet été de 24 %. Un comparatif des solutions existantes en matière de vote par correspondance pourrait être réalisé, ce qui permettrait de décider l'abandon ou non de ce type de dispositif. Néanmoins, les pays ne disposant pas d'accès internet sont très peu nombreux et je suis favorable à cet outil qui est à mes yeux particulièrement commode. J'espère que l'utilisation de cette procédure nous permettra d'engranger de meilleurs taux de participation, ce dont nous ne sommes pas assurés. Rappelez-vous en effet que les élections législatives de 2012 n'ont pas donné lieu à un taux de participation très élevé, en dépit du vote par internet. Il est donc nécessaire d'identifier puis de réfléchir à tous les freins existants.

Évoquons ensuite le budget des Assemblées. D'après les chiffres que je viens de demander une session coûte habituellement 75 000 euros. Or celle-ci, compte tenu des moyens technologiques déployés, coûte 100 000 euros. Aucune économie n'a donc été réalisée, mais il est important que chacun puisse suivre les travaux.

Au sujet enfin de la LEC, Laurence HAGUENAUER souhaitera peut-être vous apporter quelques précisions.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Pour les aides sociales, je ne crois pas que des informations sur le patrimoine soient demandées. Ces dernières sont uniquement requises dans le cadre des bourses pour lesquelles un assouplissement a par ailleurs eu lieu. L'éligibilité aux aides sociales est fondée sur la perte de revenus, indépendante du patrimoine.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice de la DFAE

Radya, les données patrimoniales ne sont pas prises en compte, mais ce, uniquement dans le cadre de l'aide Covid-19. Toutes les autres aides sont en revanche soumises à un plafond, ce qui est tout à fait normal. Si vous avez des cas particuliers, n'hésitez pas à les faire remonter à Jean-Claude.

Madame la Présidente

Je me permettrais pour ma part de répondre à une question concernant le registre et la commission de contrôle. Je regrette, mais cette dernière doit être convoquée par son président et non par l'administration, qui se contente de fournir les documents nécessaires (nouvelles inscriptions, départs éventuels). La commission peut avoir lieu en visioconférence, c'est d'ailleurs de cette manière qu'elle s'est tenue dans plusieurs circonscriptions.

D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ?

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Nicolas DE ZIEGLER.

Monsieur Nicolas DE ZIEGLER, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovénie, Slovaquie, Suisse »

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Chers collègues,

Je voudrais que l'on profite de votre présence, monsieur le Ministre, pour approfondir cette question du vote de l'année prochaine. Votre choix personnel semble se porter vers internet. Cependant, tous les électeurs, particulièrement les plus âgés, ne sont pas à l'aise avec cet outil. Il serait donc important que deux modes de vote soient disponibles : le vote par internet, éventuellement, ou le vote à l'urne, et le vote par procuration.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Il est certain que le vote à l'urne sera maintenu parallèlement au vote internet. Le Conseil constitutionnel n'accepterait pas qu'internet soit le seul mode de vote. Les choses sont donc très claires à ce sujet.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Régine PRATO.

Madame Régine PRATO, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Monsieur le Ministre,

J'aimerais, en ce qui me concerne, avoir des informations sur la politique des visas. Nous avons en effet un grand nombre de problèmes dans ce domaine. Les consuls, les consuls adjoints et l'ambassadeur sont exaspérés de devoir désormais passer pour les demandes de visa par un département au ministère des Affaires étrangères, lui-même obligé de s'adresser au centre interministériel des crises (CIC). Cette procédure très chronophage crée chez ces acteurs locaux capables de prendre de bonnes décisions, le sentiment d'une perte de confiance de la part de l'administration centrale.

Je profite par ailleurs de votre présence pour signaler qu'en Égypte, nous n'avons pas d'OLEs. Je vous remercie cependant, en tant que présidente de la Banque Alimentaire, de nous avoir alloué 15 000 euros. Cette somme nous permet de livrer des paniers garnis à nos personnes âgées tous les quinze jours. Cette aide sera-t-elle également multipliée par quatre ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

La multiplication des aides par quatre a en effet été appliquée au Liban, où des besoins accrus ont été recensés à la suite de l'explosion dramatique qui a eu lieu récemment. Cependant, nous avons encore des financements disponibles pour faire face aux besoins des OLES et des Français de l'étranger : toutes les demandes documentées seront donc étudiées.

Madame Laurence HAGUENAUER

En ce qui concerne les visas, il convient de différencier la production de laissez-passer et celle de visas. Les demandes de laissez-passer devaient en effet être transmises au CIC, mais désormais, elles passent exclusivement par les postes et le ministère de l'Intérieur. Quant à la politique des visas, elle demeure inchangée. Le poste reçoit la demande de visa qui, pour les visas classiques, est traitée par la sous-direction des visas du ministère de l'Intérieur sans passer par le ministère des Affaires étrangères. À noter qu'actuellement, très peu de visas sont délivrés en raison de la crise sanitaire et du faible nombre de voyages effectués.

Madame Régine PRATO

Au Caire, les agents ont l'impression que vous ne leur faites pas confiance dans le montage des dossiers. Ils déplorent de devoir faire des demandes à Paris, ce qui prend beaucoup de temps. C'est particulièrement dommageable lorsqu'il s'agit de visas médicaux : jusqu'à dix jours qui ont parfois été perdus.

Madame Laurence HAGUENAUER

Il conviendrait d'échanger avec les agents du Caire. Ce qui est important, dans la politique des visas, c'est qu'une seule norme domine. Merci cependant de vous faire le porte-parole de mes collègues.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Laurent RIGAUD

Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription « Asie Centrale et Moyen Orient »

Monsieur le Ministre,

En raison de la situation actuelle, le coût de déplacement à Paris a fortement augmenté, particulièrement pour certains de nos collègues. Le billet d'avion de Prédibane SIVA, qui vient de Pondichéry, est par exemple passé de 600 à 1 800 euros. Notre collègue Albert MISSE, de Pékin, a quant à lui, payé 3 300 euros pour venir à cette session. Au retour de l'AFE, ces conseillers devront être confinés dans un hôtel de la ville où ils atterriront. À cette occasion, Prédibane SIVA devra payer 700 euros pour la semaine, et Albert MISSE 1 000 euros, sans compter les frais annexes. Ces montants, non couverts par l'allocation d'environ 1500 euros octroyée dans le cadre de notre visite à Paris, pourront-ils être pris en considération ? En outre, si ces personnes étaient dotées d'un passeport de service temporaire, elles pourraient rejoindre directement leur domicile au lieu de réaliser cette période de confinement obligatoire.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

En ce qui concerne le remboursement des frais de voyage et de quarantaine obligatoire, nous devons étudier la question. Vous avez vu en effet que cette session n'est pas moins coûteuse qu'une session ordinaire. Nous vous donnerons donc une réponse dans la semaine.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Monique DEJEANS.

Madame Monique DEJEANS, conseillère élue de la circonscription « Benelux »

Bonjour monsieur le Ministre,

Merci pour votre intervention. Ma question porte sur le vote électronique et sur la société Scytl. Nous savons que cette dernière a eu d'importants problèmes financiers avec, notamment, 15 millions d'euros de dettes enregistrés. Les différents associés, essentiellement des groupes américains, ont tous fait des offres, et nous avons craint que Stanton ne remporte la procédure. Cependant, depuis quatre jours, la presse catalane indique qu'une reprise aura lieu par la société irlandaise Paragon, avec étalement sur trois ans de la dette. Détenez-vous des informations identiques ? Si celles-ci étaient avérées, ce serait une excellente nouvelle. Nombreux sont ceux qui craignaient en effet l'acquisition de Scytl par une société américaine.

J'aimerais également savoir si Paragon projette de racheter le portefeuille « élections politiques », en plus de Scytl. La société détient différents portefeuilles et cette information n'a pas encore été dévoilée.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Merci Monique. Nous avons, jusqu'ici, les mêmes informations concernant le repreneur. Tout cela doit cependant être confirmé dans les prochaines heures ou prochains jours. Si ces informations se révélaient exactes, il nous semblerait possible de poursuivre le processus électoral de vote en ligne ; à noter que l'équipe ayant travaillé sur le projet est toujours en place, ce qui est bon signe. La réunion du bureau de vote électronique, programmée pour cette semaine, devrait permettre de poursuivre la réflexion sur ce sujet.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Chantal PICCHARLES.

Madame Chantal PICCHARLES, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »

Monsieur le Ministre,

La Covid et le confinement ont été déclencheurs d'un drame qui s'est déroulé dans le camp de migrant de Moria, sur l'île de Lesbos, en Grèce. L'incendie a laissé plus de 13 000 personnes livrées à elles-mêmes, menacées, violentées par des groupes ultranationalistes. Le peuple grec, en plein cœur de la crise économique, avait accepté avec générosité les premières vagues de migrants. Après cinq ans de politique européenne d'asile et d'immigration, les accords avec la Turquie, les îles grecques ont été transformées en centre de rétention, où des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants vivent dans des conditions indignes, dépossédés de tout espoir d'avenir. Il nous semble urgent d'agir. La France fera-t-elle entendre sa voix pour que les accords de Dublin soient concrètement revus ? Montrera-t-elle l'exemple en matière d'accueil afin que chaque État de l'Union européenne ait l'obligation d'accueillir, proportionnellement à sa population, ces êtres humains bloqués par des règles inadaptées, dans un pays qui ne peut pas assumer seul les obligations humanitaires de l'Union européenne ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Nous sommes, je crois, sur un sujet qui dépasse le périmètre de nos débats sur les Français établis hors de France, mais l'on peut dire que la France prend toute sa part dans ce sujet. Nous avons été moteurs, avec un certain nombre d'autres pays, sur le sujet de la répartition de migrants. Nous faisons également notre possible pour que les accords de Dublin soient révisés ; il s'agit cependant d'un sujet sensible au niveau européen qui n'a, à ce jour, pas trouvé de réponse définitive. Il est clair également que certaines puissances, telles que la Turquie, instrumentalisent la détresse de ces personnes. La France n'est en tout cas pas en reste : elle agit et est force d'initiative. Pourtant, elle ne peut pas changer seule les accords de Dublin. Clément Beaune et le ministre de l'Intérieur sont au travail et si vous souhaitez que des informations vous soient transmises à ce sujet, n'hésitez pas à nous en faire part.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Daphna POZNANSKI

Madame Daphna POZNANSKI, conseillère élue de la circonscription « Israël et territoires palestiniens »

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

Je voudrais évoquer avec vous aujourd'hui le monde merveilleux de la télé administration. Lorsque des membres de notre communauté veulent s'inscrire en ligne au registre des Français non-résidents, ils en sont empêchés par des *bugs* récurrents. Lorsqu'ils veulent des copies d'acte de naissance, les mairies ou le registre de l'état civil de Nantes ne répondent pas. Info Retraite indique à nos seniors qu'ils pourront désormais transmettre leurs certificats de vie *par voie* informatique. Et pourtant, là encore, il est presque impossible de le renvoyer par ce biais. En conséquence, des pensions sont coupées. Nous, Français non-résidents, attendons un peu plus de bienveillance dans ce monde si difficile et si kafkaïen.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

La dématérialisation, en effet, ne doit pas être considérée comme l'alpha et l'oméga. Il s'agit d'un outil qui doit être au service d'une meilleure accessibilité des services publics, mais qui ne doit pas se substituer à tous les autres moyens de communication. C'est précisément dans ce cadre que s'inscrit notre projet de centre d'appel. Nous souhaitons également maintenir les rendez-vous physiques. Aussi, si internet ne doit pas être le seul outil, il demeure un instrument appréciable dans le cadre du téléchargement d'actes authentiques, tels que des actes de naissance. À mes yeux, le processus de dématérialisation va donc dans le bon sens, même si un travail d'appropriation doit à l'évidence être réalisé selon les générations. Les plus jeunes ont en effet beaucoup de facilité, là où les aînés peinent parfois à réaliser certaines démarches. Les associations locales pourraient avoir un rôle à jouer dans ce processus d'appropriation.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur François LUBRINA

Monsieur François LUBRINA, conseiller élu de la circonscription « Canada »

Monsieur le Ministre,

La crise sanitaire est extrêmement erratique et certains pays pourraient décider d'interdire les rassemblements de plus de cinq ou dix personnes quinze jours avant les élections. Il ne resterait, dans ce cas, plus que le vote internet pour exprimer sa voix, ce que je trouve regrettable. Dans ce cadre, il semble important d'envisager d'autres formes de votes, en plus du vote par procuration, strictement dépendant du vote à l'urne. Serait-il possible que les postes diplomatiques fassent jouer l'extra-territorialité afin de pouvoir faire diligence, et donc réaliser ce vote à l'urne ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Le caractère extraterritorial peut s'appliquer à la parcelle, mais la plupart du temps, les bureaux de vote sont localisés dans des endroits tout à fait ordinaires, tels que des écoles ou des centres de congrès. Or, ces lieux dépendent de la législation locale. Il est vrai qu'il y a une part d'imprévisibilité dans la manière dont l'épidémie se comporte. Nous pensions en être sortis, et nous constatons à présent que la deuxième vague nous touche tous, de par le monde. Il nous reviendra donc de prendre les mesures adaptées à la situation au moment des élections. Selon l'avis du Haut Conseil scientifique, qui sera rendu en janvier ou février, nous éditerons un décret de convocation ou prendrons contact avec vous afin d'envisager un autre mode organisationnel. Attendons donc ce rapport du Haut Conseil avant de nous prononcer.

Monsieur François LUBRINA

On risquerait donc de se retrouver avec des circonscriptions dans lesquelles il est possible de voter et d'autres non. Dans un tel cas de figure, l'élection sera-t-elle annulée dans son ensemble, ou sera-t-elle maintenue dans certaines circonscriptions ? La disparité des situations sanitaires risque en effet de générer une certaine inégalité entre circonscriptions au moment du vote.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Je crois que cette question doit être étudiée sous son aspect juridique. En effet, le collège dont vous faites partie représente une part prépondérante de celui qui désigne les sénateurs. Dans ce cadre, une élection réalisée dans certaines circonscriptions seulement ne me semble pas tenable au regard de la loi. Il serait donc intéressant de réaliser dès à présent une étude juridique sur ce sujet : cela permettrait au moins d'anticiper ce qui peut l'être.

Madame la Présidente

Il ne nous reste que cinq minutes, je vous demanderais donc d'être concis dans vos interventions.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe, et orientale »

Bonjour monsieur le Ministre,

Bonjour chers collègues, amis, et parlementaires,

Ma première question concerne les micro-entrepreneurs dont il a été question rapidement tout à l'heure. À Madagascar, votre administration nous a répondu que les aides à l'extérieur n'avaient pas pour objet d'aider à se maintenir à l'étranger des Français qui seraient en difficulté économique, même temporaire. Je trouve cette réponse inadaptée dans la mesure où le coût d'un rapatriement et de l'aide sociale en France à destination de familles enracinées dans le pays où elles ont créé une petite entreprise est très supérieur au coût d'un maintien à l'étranger. Bien souvent, les personnes sont en difficulté sur une courte période, le temps de la reprise de l'activité économique, ou celui d'une reconversion locale. Une allocation à durée indéterminée, versée sur six mois au taux de base, figure dans le catalogue des aides sociales. Aussi, je suggère qu'une étude ait lieu afin d'adapter cette allocation aux familles d'entrepreneurs d'une part, et aux micro-entrepreneurs d'autre part, sous un format plus souple et plus rapide que la garantie Proparco ARIZ. Tout en étant utilisateur de cette solution, je considère en effet qu'elle n'est pas tout à fait adaptée à l'instruction d'un dossier par une banque et au type de garantie requise par cette dernière.

Quant à ma deuxième question, nous l'avons déjà évoquée en bilatéral, et je vous en remercie. Je souhaite cependant la porter aujourd'hui à la connaissance de l'assemblée. Dans l'Océan Indien, nous avons beaucoup de difficulté à rejoindre le département de la Réunion, territoire français le plus proche de notre domicile. Récemment, le préfet de la Réunion a en effet interdit aux Français d'arriver sur son département ; de même, le directeur du CHU a refusé le rapatriement sanitaire de Français au sein de son établissement, alors même que seuls 12 % de ses lits en réanimation étaient occupés, et alors même que la recommandation venait du médecin-chef de poste de Madagascar.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

En ce qui concerne les aides, il me semble que la piste se trouve du côté des aides aux individus. Tu parlais d'adaptation de ces aides, et cela me paraît plus facile à concilier juridiquement que les adaptations aux structures en tant que telles. Nous travaillons actuellement sur ce sujet, et si je n'ai pas encore de réponse à vous apporter, j'entends que les besoins sont parfois différents des solutions proposées par Proparco.

Au sujet des rapatriements médicaux dans l'Océan Indien, nous avons signalé le sujet à la Préfecture de la Réunion. Je ne sais pas si nous avons des éléments récents sur ce sujet. Cependant, nous avons réussi cinq évacuations, mais il est vrai, parfois après des négociations qui mériteraient d'être fluidifiées.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Hélène DEGRYSE.

Madame Hélène DEGRYSE, conseillère élue de la circonscription « Benelux »

Monsieur le Ministre,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Chers collègues, chers amis,

J'aimerais partager avec vous la nécessité de mettre à jour la rubrique des voyageurs sur le site officiel. Il est par exemple indiqué qu'aux Pays-Bas, depuis le 16 août, une quatorzaine est fortement recommandée ; or, cette quatorzaine a depuis été transformée en dizaine. La mise à jour de ce site a été faite le 30 septembre, ce qui donne des situations très cocasses. Des

touristes français se montrent en effet très préoccupés de l'ouverture des *coffee-shops*, des musées, tandis que les Français résidant aux Pays-Bas se soumettent, eux, à cette dizaine qui n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

C'est le CDCS qui est habituellement en charge des mises à jour ; celles-ci sont, me semble-t-il, relativement fréquentes. Nous leur signalerons cependant l'évolution des recommandations aux Pays-Bas. Il faut toutefois noter qu'il s'agit bien de « recommandations » et non d'obligations relevant strictement de la loi.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Prédibane SIVA.

Monsieur Prédibane SIVA, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Madame la Présidente,

Monsieur le Ministre,

Chers mesdames et messieurs les parlementaires,

Chers collègues,

Mesdames et messieurs,

Je souhaite évoquer les élections 2021 des conseillers des Français de l'étranger. Un certain nombre de Français de l'étranger ont quitté leur pays de résidence ; ils sont par exemple 15 % à avoir quitté l'Inde pour la France. Parce qu'ils souhaitent réaliser des procurations, ces Français se rendent en gendarmerie et se retrouvent face à des agents qui ne sont pas au courant et qui ne peuvent donc pas réaliser leur procuration. Or, ces personnes ne rentreront peut-être pas avant 2021, notamment parfois, en raison de la non-attribution de visa. Est-ce que les gendarmes seront mis au courant ? Des procurations de la France pour l'Inde ou d'autres pays pourront-elles être réalisées pour les élections de 2021 ? Vous me direz certainement que le vote électronique est possible. Il est cependant important de souligner que la puce électronique du téléphone de l'étranger sur lequel ces Français reçoivent leur code ne fonctionne pas toujours en France.

Madame Laurence HAGUENAUER

Nous sommes encore au mois d'octobre 2020, et nous n'avons pas encore mis de dispositif en œuvre pour recueillir des procurations pour les élections de 2021. Par ailleurs, nous ne sommes pas certains de la manière dont celles-ci se tiendront, même si nous aimerions qu'elles se déroulent le plus normalement possible. Je rappelle en outre que pour voter aux élections, il faut être inscrit sur la liste électorale consulaire, et donc résider à l'étranger. Il est donc nécessaire d'attendre de savoir si les personnes pourront ou non rentrer ; celles qui resteront en France ne pourront pas voter pour les élections consulaires si elles ne résident plus dans le pays en question.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Bonjour monsieur le Ministre,

Merci d'être venu parmi nous. Je suis désolée de ne pas pouvoir être présente physiquement. Je voudrais, pour ma part, insister sur deux choses.

En ce qui concerne les élections, mon collègue LUBRINA a raison en effet : il est possible qu'à cause de la pandémie, le vote sur place ne soit pas possible partout. Or, le vote par internet n'est pas une solution dans la mesure où, dans certains pays, les identifiants ne sont pas reçus.

Par ailleurs, plusieurs personnes dans ma circonscription rencontrent des problèmes dans leur relevé de carrière, ce qui impacte leur retraite. À qui puis-je m'adresser pour résoudre ce problème ? J'aurais besoin de parler à une personne de la caisse de retraite qui soit au fait des accords européens de sécurité sociale.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Union Retraite est, je crois, un bon interlocuteur. N'hésitez pas à m'écrire directement pour évoquer les particuliers. Je vous rappelle que mon adresse est la suivante : jean-baptiste.lemoyne@diplomatie.gouv.fr. Nous étudierons alors les cas avec la Directrice et François.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller élu de la circonscription « Asie centrale et Moyen-Orient »

Monsieur le Ministre,

Vous avez constaté par vous-même, lors de votre visite du 20 août dernier à Beyrouth, l'état de détresse dans lequel se trouve le Liban et la communauté française y résidant. Je rappelle que 6 000 compatriotes vivent en effet sur place. Nous avons vécu, depuis plus d'un an, des situations inédites, dangereuses, et contraignantes.

Sur le plan économique, nous avons assisté à la dévaluation galopante de la devise locale (-86 %), ajoutée à des restrictions bancaires interdisant tout transfert du Liban vers l'étranger. Le taux de chômage est exponentiel et près de 70 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Sur le plan sanitaire, la pandémie n'a cessé d'évoluer, immobilisant tout le secteur actif du pays.

Sur le plan sécuritaire enfin, les explosions du 4 août ont dévasté un tiers géographique de la capitale libanaise. C'est donc un espace conséquent qui a connu des destructions, estimées à plusieurs milliards d'euros. Près de 200 morts, dont deux compatriotes, et plus de 7 500 blessés sont à déplorer.

L'action de la France, vous l'avez rappelé, ne s'est pas fait attendre. Le Président de la République s'est en effet rendu au Liban dès le lendemain de la catastrophe afin d'apporter son soutien. À cette occasion, il a rappelé l'importance de l'amitié franco-libanaise ainsi que celle des liens historiques rattachant le Liban et la France. Quinze jours plus tard, vous vous êtes rendu vous-même à Beyrouth dans le but d'évaluer la situation. Depuis votre passage, malgré la volonté claire d'aider nos compatriotes qui vivent une paupérisation, elle aussi, galopante, certains dossiers urgents, que je m'étais permis de vous soumettre, attendent encore une réponse.

Sur le plan global, nous avons parlé de la création d'un fonds d'urgence. Le deuxième point prévoyait de rétablir les trois mois de carence liés au régime général de la Sécurité sociale pour toute famille française obligée de regagner en urgence la métropole suite à une situation de crise dans le pays de résidence. Le troisième point relevait les difficultés récurrentes rencontrées par les Français de l'étranger pour ouvrir un compte bancaire en France. Nous demandions à ce sujet une solution fonctionnelle et définitive. Le quatrième point réclamait ensuite une révision à la hausse de l'aide versée par l'État à la Caisse des Français de l'étranger (CFE) pour la « catégorie aidée » afin de faire face aux demandes de plus en plus nombreuses. Cette aide mériterait, en outre, d'être sanctuarisée de manière définitive. Les points 5 et 6, destinés plus spécifiquement aux Français du Liban, proposaient respectivement de relever le montant de l'allocation de solidarité et d'assouplir les critères d'éligibilité à l'aide exceptionnelle pour les Français du Liban. Quant au point 7, il appelait à un relèvement du montant alloué pour les bourses scolaires pour toutes les familles françaises, dont un grand nombre devrait vraisemblablement devenir éligible. Le point 8 proposait qu'il soit permis aux Français du Liban de régler leur cotisation à la CFE en utilisant le compte de la régie en raison des restrictions bancaires mises en place depuis plus d'un an par la Banque Centrale libanaise. Cependant, nous avons reçu dernièrement une réponse négative de la part de la DSFIPE (comptable public) auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, directeur adjoint spécialisé des finances publiques pour l'étranger, lui-même administrateur des finances publiques. Ce dernier nous a en effet répondu que, malheureusement, cette mesure ne pouvait pas être appliquée.

Permettez-moi enfin de vous remercier, monsieur le Ministre, pour votre disponibilité, et pour votre réactivité chaque fois que vous avez été sollicité par les élus du terrain que nous sommes.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Je vais d'ores et déjà vous donner quelques éléments de réponse, mais nous nous reverrons afin d'échanger plus longuement sur certains de ces sujets.

La débancairisation est un point à l'ordre du jour de la commission permanente. Ce sujet sera donc traité dans l'après-midi en compagnie de la Banque de France.

Au sujet des mois de carence auxquels il a été mis fin, nous avons en effet un vecteur avec le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), et je crois que nous devons réfléchir à un moyen de faire perdurer ce dispositif, compte tenu du contexte.

En outre, la situation libanaise, que je n'oublie pas, appelle à des réponses sur mesure et nous en reparlerons de façon *ad hoc*.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Cécilia GONDARD.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Benelux »

Monsieur le Ministre,

Je souhaite vous poser deux questions d'ordre budgétaire. Nous observons d'abord que le plan de financement (PLF) 2021 accuse une baisse de 81 % sur les élections par rapport à la loi de financement initiale (LFI) 2020. Cette diminution pose question dans la mesure où les élections consulaires avaient été budgétées sur cette année.

J'attire par ailleurs votre attention sur la situation des alliances françaises et des instituts français. Le réseau a beaucoup souffert cette année en raison de la crise. Une pétition appelant au sauvetage des alliances françaises, signée par plus de 10 000 personnes dans le monde, vous a été envoyée. Pour autant, leur dotation n'a pas été augmentée : le budget des alliances et des instituts est en effet stable. Or, je vous rappelle que certaines de ces structures, qui représentent un atout pour la France et la francophonie, ont été dans l'obligation de fermer pendant la crise.

Madame Laurence HAGUENAUER

En ce qui concerne les élections, un report du budget 2020 sur 2021 est prévu. Ainsi, les crédits obtenus pour 2020 n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle demande.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Les instituts français dans la mesure où ils sont liés à une structure publique sont moins fragilisés que les alliances françaises. Cependant, je suis conscient des difficultés rencontrées plus spécifiquement par ces dernières. La commission des affaires étrangères à l'Assemblée nationale a travaillé sur le sujet avec Samantha CAZEBONNE et Frédéric PETIT. Je n'ai donc pas de réponse définitive à vous apporter dans l'immédiat, je crois cependant qu'à chaque fois qu'une alliance française se trouvera en difficulté, nous devons réfléchir au dispositif opportun pour lui venir en aide. Je suis d'ailleurs prêt à réaliser ce travail avec vous dans les prochaines semaines.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Michèle MALIVEL.

Madame Michèle MALIVEL, conseillère élue de la circonscription « Afrique centrale, australe, et orientale »

Je tiens à vous parler d'une décision tout à fait inique : celle de retirer la carte vitale aux Français et retraités vivant à l'étranger et n'ayant pas travaillé plus de dix ans en France. Vous avez brisé le cœur de toute une catégorie de personnes âgées. Je suis également victime des agissements de la Réunion, et je témoigne que les Français de l'île Maurice n'ayant pas les moyens de la CFE avaient espéré pouvoir se faire soigner à la Réunion sans carte vitale. Tous les jours, des couples désespérés s'adressent à moi parce qu'ils n'ont plus de droits, ou de carte vitale ; ils se demandent comment payer le séjour à la Réunion. Rétroactivement, la situation est très difficile. Je comprendrais que vous rendiez applicable cette loi pour les nouveaux partants, afin de faire des économies, mais rendez-vous compte que nombre de personnes, aujourd'hui âgées, sont parties jeunes pour l'honneur de la France. Or aujourd'hui, elles sont victimes de la barbarie de cette dernière. Alors, ayez pitié, s'il vous plaît, de mes pauvres vieux.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

La situation sanitaire peut donner lieu à la révision de certaines décisions. Ce sujet mérite d'être étudié et nous pouvons réfléchir à un aménagement possible.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Jean-Philippe KEIL.

Monsieur Jean-Philippe KEIL, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Madame la Présidente,

Je vous remercie tout particulièrement. Je viens de Zurich où l'établissement français a atteint la limite des 1 080 élèves et réfléchit actuellement à l'extension des locaux. J'avais participé, en mars dernier, à l'assemblée générale de l'Association

nationale des écoles françaises de l'étranger (ANEFE), l'organisme garantissant les prêts des établissements d'éducation à l'étranger. Or, l'année dernière, malgré l'accord du ministère de l'Économie et des Finances de siéger au sein de cette assemblée, un certain blocage semblait exister. Pouvez-vous, monsieur le Ministre, nous apporter un certain confort à ce sujet ? Les dispositions du nouveau projet de loi permettront-elles le déblocage de la situation ?

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

J'ai constamment rendu hommage à l'ANEFE et à son président, André Ferrand. Par le passé, bon nombre de chantiers ont été engagés et ils se sont souvent déroulés dans de bonnes conditions. Un certain nombre de règles prudentielles doivent cependant être respectées. C'est également le cas dans le tourisme, où la question se pose pour les garanties de voyage. Le système est en train d'évoluer, et l'ANEFE devrait continuer de gérer tous les encours. Pour ma part, j'ai insisté auprès de Bercy pour que les personnes qui animent actuellement l'association puissent continuer d'œuvrer au sein du nouveau dispositif, quand bien même ce dernier passerait par des canaux différents. Il est en effet important que la connaissance du métier ne soit pas perdue.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, conseiller élu de la circonscription « Asie, Océanie »

Monsieur le Ministre,

J'aimerais parler d'un sujet pour lequel je n'attends pas de réponse immédiate, mais auquel il me semble important de te sensibiliser. À l'heure du numérique et de la dématérialisation, nos compatriotes à l'étranger rencontrent souvent un problème d'identité numérique. Au moment de l'ouverture d'un compte sur un site administratif, tel qu'Info Retraite, il est en effet nécessaire de passer par France Connect. Cependant, pour accéder à France Connect, un détour par impot.gouv.fr doit être réalisé afin de créer une identité numérique. Or, beaucoup de nos compatriotes, en particulier les retraités, n'ont plus de numéro fiscal ou de revenus de référence. Pour créer un compte sur info.gouv.fr, ils doivent donc recourir à des procédures très compliquées et contacter le dernier centre d'impôts dont ils dépendaient. J'ai réalisé un certain nombre d'expériences, notamment la domiciliation de personnes chez des tiers en France. Il s'agit là d'un procédé qui fonctionne bien jusqu'au moment où les services fiscaux envoient des courriers à ladite adresse afin de connaître le nombre de personnes y résidant. Une simplification du système d'acquisition d'une identité numérique me semble donc indispensable. La Poste offre également la possibilité de se créer une identité numérique, mais là encore, une adresse en France est nécessaire. La situation des Français de l'étranger doit être prise en compte : comme les autres, ils doivent pouvoir accéder à France Connect et par ce biais à un certain nombre de sites indispensables à leur vie quotidienne.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Merci Président. Le ministère de l'Intérieur travaille justement à la création d'une carte d'identité numérique, et nous sommes associés à ces travaux. Soyez donc sûrs que vos préoccupations sont transmises. Ce chantier, dont l'horizon est fixé à 2022, devrait permettre d'améliorer le système actuel.

Madame la Présidente

Les prises de parole sont, je crois, terminées.

Monsieur le Secrétaire d'État Jean-Baptiste LEMOYNE

Merci beaucoup. Nous poursuivrons nos échanges au cours de la semaine et des rencontres qui auront lieu. N'hésitez pas à me contacter par email ou par téléphone, ou à vous adresser à l'équipe : Laurence ainsi que François Courant qui a rejoint le cabinet pour suivre les Français établis hors de France.

Madame la Présidente

Merci monsieur le Ministre.

(Applaudissements).

La séance est levée à 16 heures 05.

MARDI 06 OCTOBRE 2020 – APRES-MIDI

SESSION PLENIERE : AIDE AUX ENTREPRISES ET AUX ENTREPRENEURS FRANÇAIS A L'ETRANGER

La séance est ouverte à 14 heures 05 sous la présidence de monsieur Bruno DELL'AQUILA, vice-Président de l'AFE

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, vice-président de l'Assemblée des Français de l'étranger

Chers collègues,

Nous accueillons aujourd'hui madame Marie-Albane PRIEUR, directrice adjointe chargée de l'export à la Banque publique d'investissement (BPI).

Madame,

Au nom de l'AFE, je vous remercie de votre présence parmi nous. Vous intervenez dans des conditions inhabituelles pour notre assemblée, mais nos collègues empêchés nous regardent par visioconférence.

Sans plus attendre et avant votre intervention, je donne la parole à mesdames Anne HENRY-WERNER et Gaëlle BARRÉ, membres de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation, à l'origine de votre intervention cet après-midi.

Monsieur le Président donne la parole à madame Anne HENRY-WERNER.

Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Suisse »

Bonjour madame PRIEUR,

Avec ma collègue Gaëlle BARRÉ, je suis heureuse de vous accueillir au nom de la commission commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation de l'Assemblée des Français de l'étranger. C'est elle qui a initié votre intervention aujourd'hui. Compte tenu du contexte actuel de crise sanitaire, et par conséquent, de crise économique, les travaux de notre commission sont, pour cette session, uniquement axés sur les problèmes des acteurs économiques français à l'étranger. Nous chercherons ainsi des solutions pour les aider à survivre ou à rebondir. Nous sommes donc heureux de vous accueillir en tant que représentante de la BPI, banque publique d'investissement, banque des entrepreneurs.

Nous sommes tout à fait conscients que la problématique touche une population très large de Français de l'étranger. Les nombreuses questions posées hier sur ce sujet à notre secrétaire d'État, Jean-Baptiste LEMOYNE, en attestent. Par conséquent, votre intervention aujourd'hui ne se déroule pas dans le strict cadre de notre commission, mais en plénière, en compagnie des collègues qui ont pu faire le déplacement à Paris et de ceux qui sont connectés dans le monde entier en visioconférence.

Avant de vous céder la parole, permettez-moi de la passer d'abord à ma collègue Gaëlle, qui amorcera le dialogue avec quelques questionnements issus de notre commission.

Monsieur le Président donne la parole à madame Gaëlle BARRÉ.

Madame Gaëlle BARRÉ, conseillère élue de la circonscription « Europe du Sud »

Bonjour madame,

Pour faire suite aux préoccupations émises par nos collègues hier en salle, nous vous soumettons deux questions qui, je l'espère, seront claires. Elles appellent des réponses que nous souhaitons les plus précises possibles.

C'est un fait : les entreprises françaises à l'étranger participent à l'activité économique française et à son rayonnement, notamment sur le volet export. Actuellement, elles subissent de plein fouet la crise et ne bénéficient d'aucune aide. Les entreprises situées hors Union européenne sont particulièrement touchées par ce phénomène. Que peut faire concrètement la BPI pour venir en aide à ces entrepreneurs dans le besoin, compte tenu de cette situation de crise inédite ?

Nous savons ensuite que la BPI fait partie de la Team France Export. Pouvez-vous nous dire si la BPI dispose d'un réseau à l'étranger ? Le cas échéant, nous aimerions savoir dans quels pays vous êtes présents. Par ailleurs, la BPI a-t-elle déjà été interpellée par les entrepreneurs français de l'étranger ?

Merci d'avance.

Monsieur le Président donne la parole à madame Marie-Albane PRIEUR.

Madame Marie-Albane PRIEUR, directrice adjointe chargée de l'export à la BPI

Merci beaucoup. Je suis ravie d'être parmi vous cet après-midi.

Avant de répondre à vos questions, je me permettrais de resituer rapidement le groupe BPI France : qui sommes-nous, que faisons-nous, et où sommes-nous.

Le groupe BPI France est hybride. Il est détenu à capital public, majoritairement par l'État et la Caisse des dépôts et consignations. Son mandat consiste à accompagner et à développer les entreprises françaises. Notre réseau en France composé de 1 500 collaborateurs a pour vocation de démarcher les entreprises françaises de toutes tailles. Nous travaillons de manière conjointe avec le marché bancaire, et avons, par conséquent un rôle et un positionnement « deux places ». Il s'agit là d'un dispositif original, dont la singularité est exceptionnelle : nous sommes en effet le seul établissement public à caractère privé au monde. La BPI est une banque régulée sur les marchés financiers, l'une des quatre banques systémiques en France et nous avons donc vocation à travailler avec l'ensemble des acteurs financiers, que ceux-ci soient français, européens ou étrangers.

De quelle manière cela fonctionne-t-il concrètement ? Nous sommes souvent interrogés sur les points d'entrées et sur nos activités, au quotidien. Avant d'en venir à ces questions, je souhaiterais vous présenter nos activités. Le groupe BPI France est constitué de trois piliers d'activité principaux :

- Le financement direct auprès des entreprises françaises,
- Le soutien *via* la garantie,
- L'innovation.

L'activité de financement est toujours réalisée de manière conjointe avec une autre structure bancaire afin de partager les risques. L'objectif est de pouvoir créer un effet de levier et d'accompagner l'entreprise dans le temps afin de limiter les risques. Ce sont ainsi 7 milliards d'euros qui, chaque année, sont injectés directement dans l'économie française.

Nous sommes particulièrement connus par le secteur bancaire pour notre activité de soutien *via* la garantie. Nous gérons pour compte d'État des fonds de dotation publics réalisés et fléchés par secteurs d'activité. Ces fonds ont vocation à garantir les prêts bancaires réalisés par nos confrères partenaires bancaires sur différents types d'accompagnement, de développement, et de finalités (création, développement, transmission d'entreprise). Nous garantissons le prêt bancaire de 40 % minimum jusqu'à 70 % en fonction du besoin. Il s'agit là d'un volet important de l'activité de BPI France.

Enfin, l'innovation est au cœur du développement et de la création de richesses de nos PME et entreprises françaises. L'innovation a donc une direction exécutive au sein même du groupe et nous gérons dans ce cadre des fonds de dotation répartis sous forme d'avances remboursables, de prêts, et même d'investissements directs en fonds propres dans les entreprises.

Je pourrais citer, en plus de ces trois piliers, un quatrième volet qui a également toute son importance. Il s'agit de l'investissement. C'est d'ailleurs cette activité qui a donné naissance au groupe BPI France, issu de la fusion de CDC Entreprises (l'activité et le portefeuille d'Equity) et du groupe Oséo, issu lui-même du rassemblement de la garantie et des financements. Nous intervenons sur toutes tailles de chiffres d'affaires, auprès d'entreprises très diverses : PME ou grands groupes du Cac40. Voici donc ce qu'il en est sur notre activité de valorisation et de gestion d'actifs.

L'export international est une activité récente dans le groupe. Celle-ci a connu son essor principalement à partir de 2017, date à laquelle l'État nous a confié la gestion des garanties publiques. Nous étions déjà présents auparavant sur l'international, mais sous une forme hybride, par le biais de Business France. Je m'explique. Le point d'entrée unique pour les chefs d'entreprise est notre réseau régional. Dès 2016, nous avons en effet déployé 45 collaborateurs Business France au sein même de nos directions régionales ; ces derniers ont pour vocation de travailler de manière conjointe avec nos délégués régionaux, chargés d'affaires internationales, afin d'accompagner les plans à l'export des chefs d'entreprises français. Aujourd'hui, le chef d'entreprise peut ainsi avoir un rendez-vous avec un chargé d'affaires internationales BPI France, et un rendez-vous avec un chargé d'affaires Business France. Notre objectif, à travers ce dispositif, est de mêler l'accompagnement et le financement. Nicolas DUFOURQ notre CEO, souhaite en effet que les activités de financement, d'assurance, d'investissement soient complétées par un d'accompagnement de qualité. Il s'agit là de la base de notre direction exécutive de l'export, pour laquelle l'accompagnement est réellement une porte d'entrée vers la mise en place de financements et d'assurances.

Nous remettons par ailleurs nos dirigeants sur les bancs de l'école. Dans ce cadre, nous avons lancé des accélérateurs dédiés. C'est ainsi qu'en 2018 une direction exécutive de l'accompagnement a été créée. La formation est, à nos yeux, essentielle ; nous considérons en effet que nous devons accompagner les dirigeants et les encourager à prendre du recul. Ils pourront, de cette manière, établir des business plans qui leur permettront d'effectuer des conquêtes, notamment sur l'international.

Je crois vous avoir donné une idée de la vision de la BPI. Venons-en à vos questions. En 2018, nous avons créé une direction exécutive export, pilotée et animée par Pedro Novo. 250 collaborateurs appartiennent à cette direction, dont quatre ont été déployés à l'étranger en 2017. Je n'emploierais donc pas le mot « réseau », qui serait trop prétentieux au vu du nombre de personnes concernées. En réalité, il s'agit davantage d'une « équipe », que je pilote et qui est désormais composée de huit collaborateurs soutenus actuellement par quatre volontaires internationaux (VI). Ils sont localisés à Abidjan, Nairobi, Dakar (en cours d'ouverture), Dubaï, Singapour, New York, Mexico, Düsseldorf (qui regroupe l'Europe, la Russie, les pays d'Europe centrale et orientale).

Cette équipe a pour particularité, je l'ai dit, de travailler en miroir avec la convention historique réalisée avec Business France. Ainsi, 45 de leurs collaborateurs travaillent dans nos locaux. Quant à nos propres collaborateurs, ils sont accueillis dans les agences de Business France, situées tour à tour au sein des ambassades et des chambres. Ce dispositif rentre dans le dynamique de Team France Export que vous évoquiez dans votre propos. Il s'agit là d'une configuration souhaitée par les pouvoirs publics, et évoquée lors du Sommet de Beauvais en 2018. L'objectif est de simplifier les démarches des chefs d'entreprise et de faire en sorte que le point d'accès, ce mal français, soit réalisé de la manière la plus opérationnelle, la plus simple, et la plus souple possible. Je crois, à titre personnel, dans l'énergie des hommes et des femmes qui animent les réseaux. Le business se crée dans la rencontre, c'est là ma conviction.

Monsieur le Président

Je vous remercie, madame.

Je ne sais pas si vous avez répondu aux deux questions qui vous ont été posées par les membres de la commission. Si vous souhaitez le faire à présent, nous passerons ensuite aux prises de parole des conseillers.

Madame Marie-Albane PRIEUR

Je vais donc accentuer et préciser mon propos, notamment en ce qui concerne notre activité d'accompagnement et de financement.

Le rôle et le mandat de BPI France s'exercent auprès des entreprises de droit français. Je ne crois pas qu'il soit utile que j'énumère l'ensemble de la palette d'outils financiers que nous utilisons, mais je développerais un point qui vous intéressera peut-être plus particulièrement. Nous pouvons financer des acheteurs et des sociétés de droit étranger ou ministères étrangers (*corporate privé* ou souverains), à partir du moment où nous sommes dans un contrat commercial lié entre une entreprise française et une entreprise de droit étranger. S'il y a une part française, à minima de 20 %, nous pouvons être en financement direct si toutefois l'acheteur étranger souhaite recourir à un tel dispositif. Nous appelons cette procédure « crédit acheteur » ou « crédit fournisseur » selon la typologie mise en place. Aujourd'hui, il s'agit du seul recours et du seul financement direct que nous avons en matière de soutien vis-à-vis des acteurs de droit étranger.

Concernant plus concrètement votre question sur les sollicitations reçues par la BPI, je confirme que nos bureaux ont été localement approchés. Des demandes nous ont en effet été adressées, relatives notamment à nos actions en matière de soutien. Le bureau de New York a été particulièrement sollicité, et nous avons malheureusement dû répondre par la négative lorsque des personnes nous ont demandées si elles pouvaient bénéficier du dispositif de soutien aux entreprises prévu par le gouvernement français. Je comprends que cette audition a pour but de préparer des échanges futurs et de porter ce projet à plus haut niveau, mais BPI France n'a pas le mandat pour intervenir. J'ai conscience des nombreuses frustrations que cela peut générer pour les personnes nous ayant sollicités à Singapour, pour la zone ASEAN, en Afrique, ou encore au Mexique.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Merci, madame, pour votre intervention. Je suis un peu loin, et je n'ai peut-être pas tout entendu.

Vous l'avez cependant noté, notre préoccupation de longue date, qui s'est par ailleurs accentuée ces derniers mois, est l'aide au développement de notre commerce extérieur. Nous avons d'ailleurs été des lanceurs d'alerte pour la reconnaissance des entreprises de droit local détenues par des Français, et entretenant des courants d'affaires réguliers avec la France. Aujourd'hui, nous parlons beaucoup du soutien des entreprises françaises à l'étranger. Or, il me semble important, à ce sujet, de faire une distinction. Il est possible d'une part d'aider l'entreprise, et d'autre part d'aider l'entrepreneur, citoyen français au même titre que tous nos compatriotes qui rencontrent actuellement des difficultés.

J'ai noté que la BPI ne pouvait pas venir en aide directement aux entreprises de droit local gérées par des Français, même si elles avaient un courant d'affaires régulier avec la France. Cependant, peut-être serait-il possible de faire preuve d'imagination en inversant le problème. Aider des entreprises importatrices, c'est en effet aider des entreprises exportatrices. Si actuellement, les entreprises à l'étranger sont en difficulté, c'est dans la plupart des cas en raison d'un manque de trésorerie. Des financements ou des crédits leur sont donnés par les entreprises généralement à 60 jours, ce qui est souvent trop court. Aussi, serait-il envisageable que la BPI, en partenariat avec d'autres banques, mette des crédits relais à disposition des fournisseurs ? Cela permettrait de passer le délai de 60 à 90 jours, voire à 120 jours ; l'importateur bénéficierait ainsi d'une plus grande souplesse sans que la trésorerie des exportateurs soit impactée. Nous avons déjà soumis ce projet par le passé, mais il nous avait été expliqué, entre autres, que la COFACE proposait déjà ce type de dispositif. Pourtant, lorsque nous avons tenté de réaliser ce

projet de manière concrète, nous avons échoué, car nous ne correspondons pas aux critères définis au préalable. Avez-vous des suggestions sur cette proposition ? Des commentaires sur sa faisabilité ? Sur sa pertinence ?

Madame Marie-Albane PRIEUR

Je vous remercie. Permettez-moi de reprendre votre propos afin de m'assurer de sa bonne compréhension. Vous pointez le manque de trésorerie des entreprises françaises établies à l'étranger, et proposez la mise en place de crédits relais à destination de fournisseurs, qui seraient eux, français. Est-ce bien de cela qu'il s'agit ?

Monsieur Marc VILLARD

C'est bien cela.

Madame Marie-Albane PRIEUR

La question est de savoir ici si la société française peut octroyer elle-même, au vu de sa trésorerie, une échéance plus longue à une autre entreprise établie à l'étranger. Ce dispositif est en effet plus simple si cette dernière entreprise est détenue par une personne française. Vous participez tous au rayonnement de la France et je crois que cette démarche pourrait être réalisée. Il me semble toutefois que cette dernière dépend du bon vouloir de chacun et de la négociation avec l'entreprise basée en France. Je ne suis pas certaine que la BPI soit dans son rôle en s'immiscant dans la relation entre deux structures privées. Je note cependant votre proposition pour laquelle j'ai bien entendu que vous n'aviez pas eu de réponse.

Monsieur le Président

Merci. Je précise par ailleurs que monsieur VILLARD est Président de l'AFE et qu'il se trouve actuellement au Vietnam.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Gérard SIGNORET.

Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Bonjour, je suis Gérard SIGNORET et je me trouve au Mexique.

Madame,

Ce n'est pas la première fois que nous avons une audition avec la BPI et les discussions tournent toujours autour du même sujet. Notre intérêt en effet, en tant que Français établis hors de France, est fixé sur les entrepreneurs établis à l'étranger détenant, très souvent, des entreprises de droit local. Vous l'avez dit très clairement : cela n'est pas de votre compétence. Je crois cependant que le monde, celui d'aujourd'hui et celui de demain, est riche en opportunités. Il est clair que pour la BPI, comme pour toutes les autres banques, les garanties sont primordiales. Je pense qu'il y aurait possibilité, avec des citoyens français, bien que leur entreprise ne soit pas elle-même française, de parvenir à une collaboration. Il vous reviendra d'imaginer le schéma adéquat, mais je suis pour ma part certain que ces petits entrepreneurs de l'étranger sont une véritable source de richesse. Une banque comme la vôtre devrait s'y intéresser.

Madame Marie-Albane PRIEUR

Merci. Le groupe AFD Proparco a investi et est en lien direct avec le marché. Peut-être cette réflexion doit-elle également être portée auprès de cette structure. Leur mandat prévoit en effet d'investir et de financer en direct les acheteurs étrangers. Par conséquent, une co-construction serait peut-être envisageable.

J'entends cependant vos attentes et votre volonté de nous voir inventer de nouveaux dispositifs. Je le disais en aparté au début de la réunion : le monde change et la période étonnante que nous traversons nous encourage à nous questionner collectivement. Il est important que les acteurs se réunissent et c'est d'ailleurs ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui. Le public et le privé réfléchissent ensemble afin de proposer des solutions concrètes sur la question de l'export.

En outre, si mes prédécesseurs ont, par le passé, échangé avec vous, le contexte actuel modifie la dynamique des marchés et nous ne pouvons pas l'ignorer. Nous en sommes conscients et tentons de trouver des solutions. Pour autant, il s'agit d'une démarche que nous n'effectuerons pas seuls.

Monsieur le Président

Merci. Y a-t-il d'autres prises de paroles ?

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Je souhaitais simplement, madame, vous apporter une précision. Il n'est pas question que la BPI s'imisce dans les relations entre un fournisseur et un client, mais plutôt qu'elle crée un outil à mettre à leur disposition. Ce dernier, destiné à développer les

exportations, pourrait également servir à des entreprises françaises exportant vers des entreprises étrangères ayant des courants d'affaires réguliers avec notre pays.

Madame Marie-Albane PRIEUR

Cet outil ressemble à ce que l'on appelle le crédit fournisseur. Il existe sur du financement à moyen terme. Dans ce cadre, nous payons le fournisseur sur des durées minimums de deux ans, jusqu'à des maturités de cinq, sept ou dix ans en fonction de l'actif financé.

Nous sommes également attentifs à ce sujet dans la mesure où notre mandat nous conduit à intervenir en faille de marché. Cependant, il me semble que ces problématiques sont traitées par les banques commerciales, qui ont un rôle important. Lorsque je parle en effet de « rôle collectif », j'inclus ces dernières dans la mesure où elles accompagnent aussi les sociétés à travers leurs relais locaux. Or, dans le cadre de notre mission de garantie, nous aidons ces banques à prendre des risques là où elles pourraient être réticentes à le faire. Peut-être s'agit-il là d'une piste de réflexion intéressante : favoriser, dé-risquer, impulser les banques sur des notions de contreparties.

Je sais que je ne réponds pas exactement à votre question. Toutefois, à l'heure actuelle, nous n'avons pas de produit correspondant à celui que vous appelez de vos vœux. Nous sommes dans une phase de réflexion que vos remarques nourrissent et pour lesquelles je vous remercie vivement.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE.

Madame Geneviève BERAUD-SUBERVILLE, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »
Silence.

Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

On me signale que sa connexion est très mauvaise.

Une intervenante

Madame BERAUD-SUBERVILLE m'a envoyé sa question, je vais donc la poser à sa place. Elle souhaiterait savoir ce que vous appelez exactement « entreprise française ».

Madame Marie-Albane PRIEUR

Une entreprise française, au sens de BPI France, est une entreprise immatriculée au registre du commerce et des sociétés (RCS) en France. Si son SIRET n'est pas français, ou si elle ne dispose pas d'extrait Kbis de droit français, nous ne la considérons pas comme une entreprise française. Or, nos interventions et notre champ d'action sont axés sur des entreprises de droit légal français. Ainsi, une entreprise immatriculée par exemple à Mexico, mais détenue par une *holding* inscrite au RCS français, ne pourra bénéficier d'aucun financement sans passer par cette dernière. À savoir qu'une analyse préalable aura lieu : si la *holding* ne génère aucun chiffre d'affaires, cette démarche sera plus compliquée et une étude du montage se révélera nécessaire. Dès lors qu'une société française crée des filiales à l'étranger et que les besoins de ces sociétés sont avérés, nous pouvons intervenir. Le prêt n'en demeure pas moins logé et remboursé par la structure française. Une convention entre la filiale et la maison-mère peut cependant être signée. Il s'agit là de l'un de nos grands champs d'intervention. Nous octroyons ainsi des prêts de croissance internationaux pour des durées de sept ans (deux ans de différé en capital) afin de favoriser le développement de sociétés étrangères dans un cadre limité.

Nous disposons ensuite d'outils permettant d'atténuer les risques des filiales tout en encourageant cette prise de risque. En effet, d'un point de vue bancaire, l'international génère encore des réticences dans le *mind set* français. Notre rôle est donc de favoriser l'implantation et le développement de structures locales *via* une structure française pivot. Si en revanche la structure principale est étrangère, le financement par la BPI demeure inaccessible.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Je comprends que le thème de cet après-midi est « les entrepreneurs de l'étranger ». Peu d'entre eux vont établir une *holding*, même s'il s'agit d'une société qui, à partir d'un prix de transfert, laissera du bénéfice en France. Nous avons de jeunes pousses, et des entrepreneurs dans les services qui bénéficient souvent de prêts relais. Ils ont les clients, l'emplacement, au Japon par exemple, mais manquent de trésorerie. Aussi, pourrait-on imaginer que les banques françaises ou européennes aient un arrangement avec vous sur ce type de prêt ? La BNP et le Crédit Agricole font par exemple de l'*asset management*, et ne s'intéressent pas aux entreprises sur place. Quelles sont les possibilités auxquelles vous avez réfléchi pour éventuellement consentir ces prêts ? Des hypothèques en France, ou la production de bons de commande pourraient sans doute constituer des garanties intéressantes.

Madame Marie-Albane PRIEUR

Merci pour votre question. À ce jour, la réflexion est en cours, et bien que je sois consciente de créer des frustrations, je ne peux vous présenter aujourd'hui aucun dispositif abouti. Notre rôle, en tant que banquier de place, est de faciliter la communication entre les acteurs. Cependant, nous ne pourrions pas forcer des banques qui ne le souhaitent pas à prendre du risque. Celles-ci ont en effet leur propre doctrine d'investissement et de financement. Notre pouvoir se situe donc davantage du côté de l'incitation et je crois que c'est sur cet axe-là qu'il convient de réfléchir avant tout.

J'entends votre regret de n'obtenir aucun soutien de la part de la France alors même que vous êtes Français et que vous êtes prêts à donner des garanties. Ce dernier point est important, car l'aide aux Français de l'étranger constitue, vous n'êtes pas sans le savoir, un débat houleux dans l'opinion publique de notre pays. Nous devons donc réfléchir à un moyen de vous soutenir, mais, je le répète, je n'ai pour le moment aucune réponse claire à vous apporter sur ce sujet. À noter que nous ne disposons, à l'heure actuelle, d'aucun partenariat avec des banques européennes.

Monsieur le Président

Merci.

Monsieur le Président donne la parole à madame Cécilia GONDARD.

Madame Cécilia GONDARD, conseillère élue de la circonscription « Benelux »

Je souhaitais vous remercier pour votre présence. Nous aurons une audition cet après-midi et poursuivrons donc les échanges à cette occasion.

Pour l'heure, j'aurais aimé évoquer un sujet qui vous touche probablement aussi. En tant que Français de l'étranger, nous sommes dans une position privilégiée pour saisir les enjeux mondiaux, que ceux-ci soient économiques ou environnementaux. Or, nous assistons actuellement à une montée globale des inégalités. Dans ce cadre, la Banque européenne d'investissement s'intéresse de plus en plus à l'impact des investissements qu'elle consent, garantit et soutient. Pour sa part, la Banque mondiale prête davantage attention aux inégalités femmes-hommes dans les différents projets qu'elle porte. Par conséquent, j'aurais aimé savoir si en France, la BPI surveillait, elle aussi, l'impact des investissements soutenus, tant au niveau des inégalités femmes-hommes que des répercussions environnementales. À ce niveau, les objectifs fixés par les accords de Paris constitueraient un point de repère intéressant.

Madame Marie-Albane PRIEUR

Nous sommes en effet extrêmement vigilants sur ces sujets. Nous avons par exemple été leaders et l'un des premiers pays signataire des accords de Poséidon, notamment sur l'assurance. Ces accords, mis en place il y a environ deux ans par les agences d'assurance-crédit monde et les banquiers, ont pour objectif de réglementer les émissions de gaz à effets de serre. Il s'agit là d'une illustration concrète de notre doctrine « verte ».

Nous sommes par ailleurs une banque, et il est vrai que nous jouons un rôle au niveau sociétal. Aujourd'hui, les banques doivent revoir leur portefeuille de clients dans le but de décarboner ce dernier. Cela se traduit chez nous par une étude d'impact de l'activité de chaque client, reflétée ensuite par une note que nous devons transmettre à Bruxelles. Ce sujet préoccupe tout le groupe et bouleverse nos pratiques. Les Européens se sont autocentrés sur le sujet, ce qui n'est pas le cas de toutes les banques dans le monde. Des distorsions de concurrence peuvent être générées par ces disparités dans l'attention portée à la question environnementale. Par ailleurs, les banques françaises gagnent aussi des parts de marché en raison de leur volonté d'agir.

BPI France a également lancé un plan climat, déployé de manière transversale au sein du groupe. Dans ce cadre, nous avons créé des prêts verts destinés à favoriser le verdissement des entreprises que nous accompagnons. Il s'agit donc d'une dynamique réelle, portée par l'ensemble des collaborateurs du groupe. Au sein même de nos locaux, nous favorisons en outre des petits gestes simples, tels que la non-utilisation de capsules de café.

L'égalité hommes-femmes fait également l'objet d'une politique particulière au sein de BPI France. Nous sommes ainsi attentifs au fonctionnement des entreprises dans lesquelles nous investissons. En effet, le rôle d'une banque publique est aussi de favoriser le changement par le biais d'un actionnariat. Ce sujet fait donc bien partie de nos prérogatives.

Monsieur le Président

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions ? Les membres de la commission extérieure souhaitent-ils ajouter quelque chose avant que je remercie notre invitée ?

Monsieur le Président donne la parole à madame Anne HENRY-WERNER

Madame Anne HENRY-WERNER

J'aimerais en effet revenir à la situation actuelle, exceptionnelle et urgente, appelant des mesures elles aussi exceptionnelles et urgentes. Vous avez rappelé à juste titre qu'il était difficile, en France, de faire comprendre aux interlocuteurs la nécessité de soutenir des entrepreneurs français à l'étranger. Ces derniers en effet, pour un grand nombre d'entre eux, gardent un lien fort avec la France où ils sourcent des produits. Leur activité constitue donc un soutien à l'exportation française.

Le gouvernement a lancé un grand plan de relance économique comportant un important volet de soutien à l'exportation. Accepter en même temps que des entrepreneurs établis hors de France fassent faillite n'a pas de sens : des débouchés à l'export disparaissent au moment même où l'on essaie de les soutenir. Comme les différents intervenants que nous avons reçus ces derniers jours, vous nous avez dit que les acteurs concernés étaient en cours de discussion, ce dont nous nous félicitons. Pensez-vous cependant que ces acteurs pourraient se mobiliser afin de porter le sujet de l'interdépendance entre les entrepreneurs en France et les entrepreneurs à l'étranger ? Un fonds de solidarité, piloté éventuellement par la BPI, pourrait-il voir le jour dans le cadre du plan de relance ?

Madame Marie-Albane PRIEUR

Je vous donnerais d'abord mon opinion personnelle concernant la situation des entrepreneurs français de l'étranger. Ces derniers, s'ils veulent être soutenus, doivent apporter des garanties. Vous le disiez vous-même : vous faites rayonner la France, sourcer, et faites travailler des entreprises françaises. Or, cette réalité est parfois méconnue. L'enjeu est donc de montrer comment le soutien à l'étranger peut être utile en France même. À mon sens, ce lien doit être mis en valeur dans la mesure où il rassurera vos interlocuteurs. À plus haut niveau, il conviendra également de montrer comment un entrepreneur, basé par exemple à Tokyo, fera travailler un fournisseur non pas taïwanais, mais français. Un discours opérationnel relatif au volume d'affaires généré avec des fournisseurs français doit être porté pour progresser sur ce sujet.

Concernant un éventuel fonds de solidarité, celui-ci pourrait être envisageable. La création de fonds rentre en effet dans le prisme de BPI France et de son savoir-faire en la matière. Bien sûr, je ne peux pas vous répondre de manière définitive, mais je crois qu'une réflexion dans ce sens est possible.

Monsieur le Président

Merci.

Je profite de ce silence pour saluer l'arrivée du sénateur Leconte qui était en Pologne et qui connaît donc bien l'étranger.

Dans la mesure où nous ne parvenons pas à communiquer avec le Président VILLARD, nous allons terminer cette audition, en vous remerciant pour les précisions que vous avez bien voulu nous apporter. Vous avez entendu la très forte attente des entrepreneurs français de l'étranger et nous serions heureux que vous puissiez relayer notre demande. Ce jour marquera peut-être ainsi le début du commencement des origines des prémices du financement des entreprises françaises à l'étranger.

Madame Marie-Albane PRIEUR

Je vous remercie beaucoup et reste à votre disposition.

Monsieur le Président

Mesdames et messieurs les membres de l'AFE, je vous rappelle que nous avons une réunion demain, de 13 heures à 15 heures. Nous y entendrons madame la Directrice de la DFAE ainsi qu'une personne du bureau des élections.

La séance est levée à 15 heures.

MERCREDI 07 OCTOBRE 2020 – APRES-MIDI

INTERVENTION DE LA DFAE

La séance est ouverte à 13 heures 15 sous la direction de madame Martine SCHOEPPNER, vice-Présidente de l'AFE.

Madame Martine SCHOEPPNER

Bon après-midi et bienvenue à tous pour l'ouverture de cette séance plénière dédiée à l'intervention de la DFAE, compte tenu du retard, je passe directement la parole à Madame la Directrice.

Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice de DFAE

Je suis très heureuse de vous retrouver pour cette session de l'AFE. Je crois que c'est une chance, en effet, de pouvoir la tenir. Le secrétaire d'État vous l'a dit hier : nombre d'événements ont été annulés, parmi lesquels la Conférence des ambassadeurs. Nous avons tout mis en œuvre pour que cette session puisse avoir lieu de façon hybride et donc inédite. Si la démocratie a un coût, elle n'a pas de prix. Je remercie donc l'équipe du service des Français de l'étranger, qui a travaillé sur le fond, et l'équipe du secrétariat général, qui a organisé l'évènement de manière plus pratique, en lien avec la société prestataire. Je remercie également les personnes présentes ainsi que les membres de l'AFE qui suivent les échanges en ligne. Nous sommes conscients que le confort d'écoute n'est pas parfait ; je crois cependant que ces personnes sont heureuses de pouvoir participer et j'espère qu'elles continueront à se rendre virtuellement aux sessions auxquelles elles se sont inscrites.

Je voulais également profiter de cette session pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues qui seront vos interlocuteurs privilégiés au sein de la DFAE. Cette direction est constituée de 500 personnes, et les arrivées sont nombreuses, mais les échanges que vous aurez avec Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger, Caroline MONVOISIN, directrice du projet du vote électronique, et Chun-Mee CHALINE, cheffe du bureau des élections, vous seront particulièrement précieux au cours des prochains mois.

Si chacun d'entre vous a eu l'occasion d'observer de quelle manière nous avons géré la crise, il me semblait également important de vous en livrer une vision d'ensemble, à l'échelle de la planète. La France, et plus encore le réseau, continue de composer avec ce contexte particulièrement difficile. Au cours de cette présentation, j'entrerai dans un niveau de détail plus précis que ne l'a fait hier le Secrétaire d'État. Je commencerai par évoquer la gestion de la crise, avant de me centrer sur l'action sociale. Il sera ensuite question de l'engagement de nos collègues, et des enseignements tirés de cet évènement. J'aborderai enfin l'actualité consulaire qui se poursuit, en dépit des évènements que nous connaissons.

La gestion de la crise au niveau consulaire est caractérisée par trois mots : anticipation, différenciation et continuité. Contrairement aux mairies et à la plupart des préfectures, les consulats ont toujours été ouverts. Cette ouverture ne s'est pas traduite systématiquement par une présence physique dans les locaux, mais un agent ayant la possibilité de se déplacer était toujours à disposition. Notre travail d'anticipation a commencé dès le 9 mars. La DFAE a en effet été la première direction du ministère à donner des instructions aux postes afin que ces derniers garantissent à la fois la sécurité des agents et celles des usagers. En outre, la continuité de service public a immédiatement été un enjeu fort de ce début de crise. Je n'entrerai pas systématiquement dans le détail et vous inviterai ensuite à me poser vos éventuelles questions. Les instructions que nous avons données étaient avant tout d'ordre pratique. Elles portaient par exemple sur les modalités de travail au sein des services dans un contexte de crise sanitaire. Nous avons d'ailleurs associé la médecine du travail du MEAE à cette question. Nous nous sommes également exprimés sur les conditions de travail imposées tant en France que localement. Il convenait en effet de respecter les règles de la fonction publique française et celles de l'étranger. Enfin, des directives sur le fond ont été adressées aux postes en fonction de la progression de l'épidémie. Certains services, tels que la délivrance de passeport, la protection consulaire, et les rapatriements sanitaires étaient dictés par l'urgence et nécessitaient des comparutions personnelles.

Je souhaite porter un exemple à votre connaissance. Celui-ci vous permettra de réaliser la complexité des situations auxquelles nous avons dû faire face. Le recueil de procurations pour le référendum en Nouvelle-Calédonie a été, en ce sens, particulièrement difficile à organiser. 918 procurations ont été établies dans 64 postes de l'étranger, parmi lesquels Sydney, Wellington, le Vanuatu, Montréal et Québec. Je rappelle que l'établissement d'une procuration nécessite la présence physique du demandeur. Or, dans certaines régions, comme en Nouvelle-Zélande ou dans une partie de l'Australie, les déplacements étaient totalement interdits. Il nous a pourtant fallu recueillir ces procurations et nous avons rempli cette mission malgré la difficulté qu'elle représentait.

Nous avons ensuite eu à cœur d'assurer la continuité du service public. Dans la plupart des pays du monde, concernés par les plans de continuité d'activité (PCA), nous nous sommes recentrés sur l'urgence. La lutte contre les violences, principalement faites aux femmes ou aux mineurs, la délivrance de titres destinés à permettre le départ des Français (laissez-passer) ou le séjour

local de nos compatriotes (passeports), ainsi que le soutien aux Français de l'étranger en situation de vulnérabilité sanitaire et sociale ont constitué nos priorités au cours de cette période. Nous avons par ailleurs mené une activité résiduelle de délivrance de visas, essentiellement à destination des conjoints et des enfants. Certaines missions ont, et continuent d'être mises au second plan en raison de la crise, et nous l'assumons. Cette suspension est justifiée par des motifs d'ordre pratique : il est en effet impossible d'effectuer des tournées consulaires ou de rendre visite à des détenus en raison de restrictions de déplacements ou d'interdictions de visites imposées par les établissements pénitentiaires. De même, des questions juridiques nous ont parfois forcés à restreindre notre activité. Il n'est en effet pas autorisé d'emporter des dossiers papier à domicile ; or, tous les documents ne sont pas en ligne. Ainsi, dans certains cas, des sujets ont dû être écartés à ce motif.

La réversibilité a également été un mot d'ordre au cours de cette période. Nous continuons d'ailleurs de nous y attacher selon l'évolution de la pandémie. Lorsque nous ne sommes plus en mesure d'assurer une activité consulaire en raison de la crise, le poste ferme. Une activité d'urgence peut être maintenue, mais peut également être rendue impossible par le confinement simultané de tous les agents. C'est là une situation que nous avons connue à plusieurs reprises. Dans tous les cas, cette suspension n'a été que provisoire puisque l'activité a repris au terme de la quatorzaine imposée par les autorités sanitaires.

Au cours des derniers mois, nous avons ensuite accordé beaucoup d'importance à la communication. Dès mi-mars, j'ai mis en place une boucle WhatsApp incluant l'ensemble de notre réseau consulaire, soit environ 155 personnes. Tous les consuls généraux et chefs de section consulaire y ont participé. Cette boucle m'a permis de faire le point, de dialoguer de manière efficace et rapide, et de mutualiser en direct les bonnes pratiques. Des échanges entre les participants ont été facilités par ce mode de communication, notamment lors des retours de Français, générant un grand nombre de questions relatives aux vols et aux transits. Cette boucle existe encore, bien qu'elle ne remplace pas, pour des questions de sécurité et de fond, nos outils sécurisés. Il s'agit cependant d'un moyen rapide d'échange et de transmission de l'information. Depuis le déconfinement en France et la reprise d'une activité plus « normale », je conduis par ailleurs des visioconférences avec mes collègues de plusieurs postes du monde. Ces échanges permettent d'obtenir un retour d'expérience de leur part, et d'évoquer une actualité propre à chacun d'entre eux. Il est important que les agents puissent en effet s'exprimer sur tous les sujets.

Il me semble essentiel de revenir sur les interventions que nous avons pu faire pour nos compatriotes auprès de nos partenaires étrangers. Nous sommes intervenues dans le cadre de prolongation de séjours et ces démarches politiques ont parfois abouti, parfois échoué. Nous nous sommes également rapprochés d'Union Retraite dans le cadre des certificats de vie.

Intéressons-nous à présent à l'action sociale. Le Secrétaire d'État a évoqué le retour de nos 370 000 compatriotes de passage. Une fois ces retours effectués, la priorité a été donnée aux ménages : une aide a été versée aux personnes en difficulté financière d'une part, et aux associations d'autre part. La campagne STAFE a, dans ce cadre, été transférée ; cette dernière en effet n'aurait pas pu se tenir à la période prévue et se déroule actuellement. Elle n'en demeure pas moins perturbée. Il est en effet difficile de réaliser des projets dans le contexte actuel. Votre rôle, en qualité d' élu, a été essentiel au moment de la mise en place du dispositif d'aide sociale. Vous avez contribué à le faire connaître et signalé à nos consulats les cas les plus délicats. En retour, vous avez été tenus informés du nombre de bénéficiaires (personnes et associations) par les postes, le Secrétaire d'État, et moi-même.

Les critiques ont été nombreuses et je les ai entendues. Mon objectif n'est en aucun cas de décréter que tout s'est parfaitement déroulé. Vous avez parfois été mécontents de conditions d'attribution, et je tiens à signaler que très tôt, nous avons formulé des observations identiques aux vôtres. Cependant, cette aide sociale n'a pas été décidée par le seul ministère des Affaires de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle a été voulue par le Président de la République et le Premier ministre, avant d'être élaborée avec des partenaires interministériels, dont le ministère de l'Économie. Cette aide sociale est donc le fruit d'une négociation basée sur un certain nombre de critères qui ont ensuite été progressivement assouplis, conformément à vos attentes et aux nôtres. Aujourd'hui, l'aide peut être versée sous condition d'inscription au registre et d'apport d'une preuve de perte de revenu en raison de la crise. À savoir que l'inscription au registre peut être réalisée au moment de la demande et que les documents justificatifs de la perte de revenus peuvent être de natures très diverses. Un simple courriel est par exemple accepté. Comme vous le savez, cette aide peut à présent être versée en plusieurs fois.

Nous savons que le nombre de demandes est destiné à s'accroître, alors même qu'on nous indiquait que le dispositif était peu utilisé. La crise se prolonge et nos compatriotes vont avoir besoin de cette aide, comme ils ont eu besoin des bourses scolaires. Les postes, principalement occupés par cette activité d'action sociale, vont donc continuer de faire preuve de souplesse et de bienveillance dans l'examen des dossiers. Les derniers chiffres datent de la semaine dernière : 1 133 759 euros avaient alors été versés à plus de 7 400 personnes. La progression du nombre de demandes est, en outre, particulièrement significative. En effet, au cours des quatre dernières semaines, ce sont respectivement 230, 350, 650, puis 950 demandes hebdomadaires qui ont enregistré auprès de nos services. La hausse est donc en cours et nous savons que de nombreux dossiers encore incomplets vont nous être expédiés prochainement. À noter que les cinq postes ayant réalisé le plus de demandes sont Beyrouth, Moscou, Jérusalem, Mexico, et Bogota.

Je souhaite à présent évoquer l'engagement exceptionnel des agents consulaires. Je ne sais pas si vous le savez, mais depuis la division de la direction du numérique (DNUM) et de la direction générale de l'administration, la direction des Français de

l'étranger est la plus grosse direction du Quai d'Orsay. Elle comporte près de 500 agents que j'ai l'honneur de piloter entre Paris et Nantes ; le réseau consulaire comprend, quant à lui, environ 3 500 personnes réparties à l'étranger. Je tiens à rendre hommage devant vous à ces femmes et à ces hommes qui ont tout donné à la gestion de crise. Il s'agit bien sûr d'un métier qu'ils ont choisi d'exercer en entrant dans le réseau consulaire. Mon équipe de la DFAE, en partie présente ici, est également animée par cette idée de service public rendu aux Français. Si les Français de passage ont ainsi pu rentrer chez eux, c'est grâce au centre de crise, mais également grâce à nos agents consulaires, présents sur le terrain. Ces derniers ont par ailleurs apporté leur soutien aux résidents, et ce, dans un contexte de confinement et de fermeture généralisée des frontières. En outre, si la gestion de crise est consubstantielle à l'activité consulaire, celle-ci a été à la fois longue et mondiale. De plus, et il s'agit là de l'une des originalités de cette crise, elle a engagé personnellement nos agents. Ceux-ci, en effet, avaient déjà été confrontés à des événements difficiles psychologiquement : tsunamis, accidents de car, reconnaissance de corps, vérification d'urnes funéraires. Pourtant, au cours de la crise, ils ont rempli leurs missions en craignant cette fois pour leur propre santé et pour celles de leurs proches. Je sais que cette situation a été difficile et stressante pour les personnels. Environ 350 agents ont à ce jour été malades, et plusieurs sont décédés. Ils sont également nombreux à avoir été bloqués, soit en France soit à l'étranger, sans revoir leurs proches ou prendre de congés. Certains n'ont pas pris de vacances depuis Noël.

Aussi, j'attache une grande importance à la protection fonctionnelle et de manière plus large à la protection de nos agents. Or, malgré leur dévouement, ils ont parfois été traités de manière inacceptable par certains de nos compatriotes, de retour en France ou résidents à l'étranger. Ainsi, des courriers électroniques, comportant le nom et l'adresse de nos agents, parfois même des photos, ont été diffusés sur les réseaux sociaux. Ces collègues ont ainsi été jetés en pâture au public et cela me paraît proprement inadmissible. J'attire donc votre attention sur ce sujet, car certains, pas nécessairement présents dans cette pièce, ont parfois retweeté ou participé à la diffusion de messages de mécontentement de la part d'utilisateurs. Or, les agents impliqués se sont ensuite trouvés très inquiets que leurs noms soient cités publiquement. En tant qu'élus, vous connaissez nos agents, et il ne me semble ni utile ni acceptable que le monde entier soit mis au courant de l'attitude ou de la réponse fournie par nos collègues. Il me semblait important de traiter ce point avec vous. Ce genre de comportement, qui n'est pas excusable en temps normal, ne l'est pas non plus en période de crise.

Parlons à présent des enseignements à tirer de cette crise, dont nous aurons également l'occasion de discuter au cours de notre prochain échange. La qualité et l'adaptabilité de notre réseau ont d'abord été mises en lumière par la crise. Tout n'était pas parfait : c'est évident, et je ne m'entêterai pas dans cette idée. Toutefois, nous avons beaucoup appris de ces derniers mois. Ce réseau, comparable en quelque sorte à un vaisseau, est parvenu à bouger relativement rapidement. Ceux qui se trouvaient dans des situations difficiles, loin de leur foyer, auraient apprécié davantage de rapidité, mais je mets quiconque au défi de dire que cette crise et les actions à mettre en œuvre étaient prévisibles. Je crois réellement que nous avons fait au mieux et que, dans l'ensemble, nous pouvons être satisfaits de notre action. Bien qu'il soit toujours possible de s'améliorer, notre réactivité et notre adaptabilité ont été éclairées, alors même que de nombreux agents travaillaient depuis leur domicile.

À ce sujet, il semble indispensable d'évoquer les équipements en outils de mobilité, question qui ne concerne pas spécifiquement la DFAE. Un certain nombre d'agents, à Paris, à Nantes ou à l'étranger, ne disposaient pas d'outils de mobilité sécurisés en raison à la fois du caractère inédit et de la longévité de la crise. Ainsi, les agents de droit local n'ont, par exemple, aucun accès à ce type d'outils pour des raisons de sécurité. Certains ont donc travaillé de chez eux avec leurs propres outils, ce qui s'est révélé tour à tour compliqué et impossible. Une réflexion a donc été menée afin de proposer des outils de travail efficaces aux agents. À noter que le dispositif mis en place par la DNUM est en partie lié aux demandes effectuées par la DFAE dans le cadre des bourses. En effet, lors des premiers conseils consulaires de bourses, notre souhait était d'obtenir un accès sécurisé au réseau tout en permettant l'accès de ce dernier à des personnes extérieures (élus et communauté éducative). Le dispositif proposé n'a pas été parfait, mais en l'espace d'un mois, des solutions ont été mises en œuvre et des progrès, toujours en cours, ont été réalisés. Le ministre a souhaité que l'approvisionnement en matériel numérique soit au cœur des priorités et des enseignements de cette crise. Un grand plan numérique a donc été déployé et des outils, destinés à augmenter le parc informatique sécurisé, sont distribués à Paris et en poste.

La dématérialisation est un élément que nous avons également été invités à considérer au cours de cette crise. Ce procédé, qui permet de limiter les déplacements, est un gage de sécurité dans le cadre d'une crise sanitaire. Cependant, la dématérialisation n'est jamais la seule et unique option. Nous serons amenés à la privilégier dans certains cas, comme lors de l'envoi sécurisé de passeports. Nous n'avons sans doute pas assez communiqué à ce sujet depuis la mise à disposition de cette solution dans 36 pays, mais nous y reviendrons dans le futur. Au demeurant, les demandes d'envoi sécurisé de passeport ont singulièrement augmenté depuis la généralisation du déconfinement. La demande a ainsi atteint les 30 % en juillet et en août. Nous allons donc poursuivre dans cette voie sans abandonner les deux autres. Ainsi, il continuera d'être possible d'obtenir les passeports au consulat ou lors d'une tournée consulaire.

Enfin, il conviendra, à l'avenir, de mieux communiquer, notamment sur certaines de nos activités consulaires jusque-là peu connues. Nos moyens d'action, nos possibilités, notamment l'envoi sécurisé de passeports, doivent également parvenir de manière plus claire aux oreilles de nos concitoyens. Je vous le disais : cette crise a été l'occasion de mettre en lumière des

activités ignorées aussi bien en interne qu'en externe. C'est le cas par exemple de celle du bureau des légalisations, essentielle à l'activité économique de nos entreprises, à qui elle permet d'obtenir des documents certifiés dans le cadre de leur activité à l'export. Ce service situé aux Invalides traite 100 000 légalisations par an pour une recette d'un million d'euros. Il est dirigé par Corinne, et les cinq personnes qui le constituent ont maintenu, tout au long de la crise, leur activité en présentiel. Les normes de sécurité sanitaire ont été respectées : les agents ont alterné leur activité, et une attention particulière a été portée à la manipulation des documents. Il s'agit donc ici d'un exemple d'activité peu connue pour laquelle notre cabinet nous a demandé de maintenir une activité en présentiel.

J'aimerais, avant d'achever mon intervention, évoquer les priorités consulaires d'aujourd'hui. Il est en effet important de se rappeler que la vie de nos structures continue en dépit de la crise. Nous souhaitons porter des projets de modernisation, parmi lesquels le vote par internet, l'envoi sécurisé des passeports, l'ouverture prochaine du centre de contact France Consulaire, la dématérialisation des passeports ou encore de l'état civil. À noter que la dématérialisation permet à nos postes de se recentrer sur leurs missions principales. Or, cette démarche de priorisation, nous l'avons déjà entamée en supprimant des activités qui ne correspondaient pas à notre cœur de métier. Notre préoccupation première, c'est avant tout l'humain : nous nous devons de soutenir nos compatriotes et c'est d'ailleurs ce que nous faisons à travers le notariat ou des actions telles que les journées « Défenses et citoyenneté ». Ainsi, de notre mieux, nous essayons de rester centrés sur l'essentiel. La modernisation nous aide à nous maintenir dans cette direction.

Nos outils consulaires doivent également être modernisés. Il s'agit là d'une ambition que nous souhaitons concrétiser notamment à travers l'application « Rendez-vous », qui est ancienne, mais qui mérite d'être améliorée. Nous avons donc sollicité en ce sens la DNUM ainsi que nos collègues travaillant sur nos outils. J'ai par ailleurs demandé que désormais, l'ensemble de notre activité se fasse sur « Rendez-vous », sauf urgence. Ce dispositif permet en effet de sécuriser les rencontres, l'activité de l'agent, et de gérer les flux, ce qui est précieux en temps de crise sanitaire.

Cette dématérialisation ne pourra pas avoir lieu sans une sanctuarisation de nos effectifs consulaires. Cette crise nous a en effet montré à quel point l'humain était important. Vous le savez, nous le savions, mais d'autres l'ignoraient encore. Ces femmes et ces hommes sont fondamentaux : ils sont en contact avec les autorités, ils connaissent le terrain, ils mettent en action notre politique consulaire et diplomatique. Le ministre du Budget nous a confirmé la sanctuarisation des effectifs pour l'année prochaine, ce qui est une excellente nouvelle. Nous souhaitons à présent que ce mouvement se poursuive et nous savons que vous y serez vigilants. Il s'agit d'ailleurs d'une responsabilité collective que l'on partage. Sachez en outre, dans le réseau, chacun s'accorde à reconnaître votre rôle, en tant qu'élus. Votre concours est précieux, notamment dans ces périodes de crise au cours desquelles vous faites remonter des informations sur des cas individuels.

Je conclurai sur deux mots : l'adaptation et la réactivité. J'en ai utilisé d'autres, mais face à cette situation inconnue et imprévisible pour tous, nous les avons utilisés comme des lignes d'action, qui nous ont permis de résister et d'agir.

Je vous remercie pour votre attention et suis prête à répondre à toutes vos questions. Celles-ci seront suivies d'un point sur les élections, réalisé par Sébastien JAUNET.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Merci, madame la Directrice. Nous allons maintenant passer aux prises de parole. À cette occasion je vous rappelle d'attendre que l'on vous tende le micro et de ne pas toucher ce dernier.

Madame la Présidente donne la parole à madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Madame la Directrice,

Je vous remercie pour votre exposé des actions de la DFAE au cours des derniers mois. En ce qui me concerne, la commission des lois m'a chargée d'un rapport sur le réseau face à la crise. Dans une démarche constructive, il s'agissait d'établir un état des lieux, notamment à partir des remontées des conseillers des Français de l'étranger. Un des axes de réflexion était celui de la qualité de la relation de travail entre les postes et les élus. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il faut être deux pour qu'une relation fonctionne. Mais pour une part vous avez su répondre à ces questions. Madame la Directrice, savez-vous combien de conseillers de l'étranger n'ont pas été, ou pas pu être dans leur circonscription dans le premier semestre 2020 ? Nous savons que certains ont été piégés en France, trouvant les frontières fermées lors de leur tentative de regagner leur pays de résidence.

Le Secrétaire d'État, Jean-Baptiste LEMOYNE, évoquait avec humilité la crise que nous traversons. Il est évident que les postes ont fait avec les moyens du bord. Depuis de trop nombreuses années, les emplois temps plein diminuent. Des postes ont été fermés, ou transformés en consulat d'influence. Le tribut budgétaire payé par le Quai d'Orsay a été lourd. Vu le témoignage de certains élus, qui ont vu leur poste dépassé par les si nombreuses demandes, pensez-vous qu'une négociation budgétaire pourrait aboutir en faveur de votre ministère afin d'augmenter, dans le futur, le nombre d'ETP ?

Dans une question écrite à un sénateur, relative à la difficulté pour les élus d'utiliser des coordonnées à jour, et ce, alors même que la crise faisait rage, le ministère évoque une finalité électorale de la communication de la LEC aux élus. Pourtant, il ne s'agit pas là de l'esprit de la loi. Il s'agit bien de permettre aux élus de communiquer avec leur communauté française tout au long de leur mandat. D'autant que certains postes ne l'ont pas fait, soit par omission soit par incapacité. C'est la raison pour laquelle nous pouvons en faire la demande chaque année et non pas seulement à l'approche des élections. Pouvez-vous nous éclairer sur la doctrine du ministère en la matière ?

Enfin, la commission de lois suit attentivement les modalités de vote qui permettront finalement la tenue d'élections en mai 2021. Comme l'a confirmé ce matin le président du bureau de vote électronique, la jurisprudence constitutionnelle exige la tenue régulière d'élections : on ne peut pas reporter ces dernières indéfiniment en espérant de meilleurs lendemains. Les membres de cette commission souhaitent donc que leurs travaux puissent être éclairés régulièrement par les informations relatives au prestataire de la solution de vote par internet.

Madame Laurence HAGUENAUER

Merci beaucoup. Je précise d'abord que je n'ai pas fait un état des lieux de ce qu'a fait la DFAE, mais de ce qu'a fait le réseau.

En ce qui concerne la qualité de la relation entre les postes et les élus, celle-ci n'a peut-être pas été parfaite partout. Nos postes ont eu à faire face à des situations difficiles et je crois qu'ils ont essayé d'associer les élus chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion. Le rapatriement des Français a notamment été très prenant et s'ils n'ont pas toujours répondu aussi vite et aussi bien que vous le souhaitiez, je crois qu'ils ont fait de leur mieux.

Il est vrai que certains élus et collègues ont été piégés. Cependant, bien que la DFAE soit une direction extrêmement puissante, elle n'a pas de pouvoir sur la fermeture des frontières.

Au sujet de l'augmentation des ETP, vous avez dit, à très juste titre, que pour avoir une bonne relation, il faut être deux. C'est le cas aussi dans le cadre de la négociation budgétaire. Nous espérons donc que dans les années à venir, notre prochain interlocuteur comprendra notre besoin d'ETP. Je ne sais pas s'il sera nécessaire de les augmenter, car un certain nombre d'activités a diminué. Je crois, en tout cas, qu'il convient de réfléchir une manière d'adapter ces ETP au fonctionnement du réseau.

Ensuite, je souhaite préciser que dans certains cas, il n'a pas été possible de transmettre la LEC car les personnels se trouvaient chez eux. Cette liste qui permet aux agents consulaires de s'occuper des élections permet également aux élus d'entrer en contact avec les personnes de la communauté française. Cependant, la LEC qui vous est habituellement transmise est celle qui est validée par la commission de contrôle. Or, la dernière s'est réunie en janvier dernier. Par conséquent, pour des questions juridiques et parce qu'il était impossible de la mettre à jour à l'instant T, il n'a, en effet, pas été possible de vous transmettre ce document.

Enfin, nous avons été transparents sur le vote électronique. Nous avons en effet transmis des informations au bureau du vote électronique, dont la dernière réunion, qui a eu lieu hier, a été l'occasion d'évoquer la situation de Scytl. La société, pour ceux qui ne le savent pas, a fait faillite et est en cours de reprise. Il s'agit là d'une conséquence directe de la crise, et nous avons pour notre part appris cette nouvelle le 11 mai. Nous sommes par ailleurs en contact avec l'administrateur judiciaire et avons transmis les informations à ce sujet très régulièrement.

Madame la Présidente

Merci. J'ajouterais sur ce point que le BVE se réunit régulièrement et reçoit les informations nécessaires, dont certaines sont confidentielles.

Madame la Présidente donne la parole à madame Michèle GOUPIL.

Madame Michèle GOUPIL, conseillère élue de la circonscription « Amérique latine et Caraïbes »

Madame la Directrice,

Vous venez de mentionner la volonté de vos services de se recentrer sur l'humain. Je voudrais donc revenir sur la question des certificats de vie. J'habite en Argentine où nous sommes toujours confinés. Les services de la Sécurité sociale argentine ont maintenu la non-exigence des certificats de vie jusqu'à fin octobre. Or, je reçois beaucoup de consultations de compatriotes retraités qui habitent dans la banlieue de Buenos Aires, où les autorités locales (registres de l'état civil, commissariat) refusent de délivrer ce type de document. J'ai posé une question écrite le 3 septembre à laquelle je n'ai, à ce jour, pas reçu de réponse. Je souhaitais donc savoir si le consulat pouvait, au moins jusqu'à la fin de confinement, reprendre son activité de certificat de vie.

Madame Laurence HAGUENAUER

Je vais donner quelques éléments de réponse que Corinne complétera.

Nous sommes intervenus sur les certificats de vie de manière très directe. J'ai moi-même écrit, dès fin février, au directeur du groupe d'intérêt général (GIP) Info Retraite, et nous sommes ensuite intervenus en faveur d'une prorogation de la fin de la campagne.

En ce qui concerne l'Argentine, je propose que nous étudions ce cas avec attention. Nous avons par ailleurs eu un rendez-vous lundi avec les différentes caisses de retraite. En outre, je le rappelle : en cas de difficulté, le consulat délivrera, bien entendu, le certificat de vie. En revanche, si trop de demandes lui arrivent en même temps où si les personnels travaillent depuis leur domicile, cela peut en effet poser problème. Aussi, le plus simple serait pour nous d'obtenir une suspension provisoire des certificats de vie.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA, cheffe du service des Français de l'étranger

Je crois qu'en Argentine, les distances sont assez importantes ; en outre, à l'heure actuelle, les tournées consulaires sont assez difficiles malgré l'existence d'un bon réseau de consuls honoraire. Je propose donc que nous saisissons Union Retraite du cas spécifique de l'Argentine. La priorité, en effet, serait d'obtenir la suspension de la campagne et la non-interruption du versement des pensions. Nous allons donc attirer l'attention sur ce pays, et en dernier ressort le consulat pourra intervenir.

Madame la Présidente

Je comptais moi-même intervenir sur ce point. Je vis en Allemagne, et suis donc bien loin d'Israël et de la Chine. Le versement des retraites de certains de nos concitoyens a été interrompu avant la crise et commence à peine à reprendre, pour certains. Nous avons sensibilisé les intervenants invités à la commission des affaires sociales sur ce sujet. Il n'en demeure pas moins que pour quelqu'un touchant 700 euros ou 800 euros de retraite, l'absence de versement pendant, sept, huit, neuf ou dix mois, la situation est très compliquée, particulièrement en cas de loyer à payer. Je sais que la DFAE n'est pas nécessairement responsable de ce phénomène, mais il est tout de même important de l'évoquer.

Madame Laurence HAGUENAUER

En effet, la DFAE n'est absolument pas responsable de ce problème. Ce dernier montre que toutes les administrations n'ont pas été capables de maintenir leurs services comme nous l'avons fait. Pour autant, à chaque fois que j'ai écrit ou que je suis intervenue, j'ai reçu une réponse immédiate. Nous avons déjà beaucoup évoqué les certificats de vie et je suis prête à répondre à toutes les questions sur ce sujet. Par ailleurs, n'hésitez pas à nous faire part de situations spécifiques dans des pays afin que nous puissions à notre tour les faire remonter.

Madame la Présidente

Très bien.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Je souhaite soulever deux points. D'abord, nous avons reçu hier le directeur de l'Union Retraite GIP. Il a été décidé de créer un email dédié à tous les membres de l'AFE. Celui-ci permettra d'obtenir des informations sur des pays en particulier (Argentine, Algérie) d'une part et de communiquer plus directement d'autre part.

On nous a ensuite annoncé au PLFSS de cette année la mise en place de moyens biométriques dans le cadre des certificats de vie. Cette disposition facilitera l'identification des pensionnés.

Nous avons été souvent sollicités à la commission des affaires sociales, et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) nous est venue en aide lorsque nous avons rencontré des cas particuliers. Nous espérons que vos circonscriptions pourront bénéficier du dispositif biométrique.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription « Israël et Territoires palestiniens »

J'ai rencontré hier monsieur Stéphane Bonnet, directeur d'Union Retraite, afin d'évoquer la situation en Israël, où nous sommes à nouveau confinés, et où les seniors n'ont donc pas pu faire valider leurs certificats de vie. Il m'a dit que chaque retraité ayant vu sa retraite suspendue pouvait téléphoner à sa ou ses caisses afin d'expliquer son problème. Après lui avoir posé quelques questions permettant l'identification, l'opérateur remettrait automatiquement la retraite en règlement. Cette même démarche pourrait éventuellement être suivie en Argentine.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Martine VAUTRIN DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Merci madame la Directrice. J'aimerais évoquer trois points en réaction à votre propos. D'autres seront sans doute évoqués par mes collègues.

Je me félicite d'abord des relations que nous avons eu avec notre consulat. J'ai moi-même été bloquée à Paris pendant quatre mois, et nous avons eu des réunions régulières avec le poste. La situation y a pourtant été très compliquée, et en ce moment même, quatre des six personnes travaillant au service social sont malades. Notre consul général a d'ailleurs payé le prix fort pour sa mobilisation durant toutes ces semaines. S'il faut rendre hommage aux personnels, il convient donc de le faire aussi lorsque cela se passe bien. Je reconnais en effet que nous sommes souvent extrêmement critiques.

Cependant, d'un point de vue technique, il me semble que de grands progrès restent à réaliser. Cette session le montre bien. Lors de nos séances de travail, notre consul général a été contraint d'utiliser Zoom car le logiciel qui lui avait été envoyé ne fonctionnait pas. Des cafouillages, d'une autre époque, se sont multipliés. Nous sommes dans un ministère qui, pourtant, devrait être à l'avant-garde sur ces questions ; par définition, nous travaillons à l'international et devrions donc être plus opérationnels que n'importe quel ministère. Hier encore, il nous a été impossible de joindre nos collègues de l'étranger : ni les numéros de téléphone ni le téléphone lui-même ne fonctionnaient. Certains pays ont même été oubliés de la liste. Des améliorations restent donc à réaliser dans ce domaine.

Concernant enfin l'action sociale, beaucoup de projets ont été menés. J'aimerais toutefois poser une question : de quelle manière le montant de l'aide attribué dans chaque pays a-t-il été décidé ? Il semblerait que celui-ci n'ait pas toujours été très différencié, et les quelques chiffres que je suis parvenue à obtenir ici et là m'ont paru étonnants.

Madame Laurence HAGUENAUER

Merci, Martine pour tes bons mots pour notre consulat général à Tunis et pour notre consul général. Ils lui seront rapportés.

Au sujet du retard pris sur les outils de travail, je vois que vous rejoignez mes propres observations. J'ai dit en effet qu'il s'agissait là d'un enseignement à tirer de la crise. Nous sommes un ministère qui, c'est vrai, travaille à l'international, mais à l'instar de tous les autres acteurs, nous n'avions pas anticipé cette crise. Nos moyens de travail étaient, jusqu'ici, liés à l'humain. Nous nous déplaçons beaucoup, et avec les postes, avons l'habitude de travailler par téléphone. Il nous arrivait de réaliser des visioconférences, mais de manière plutôt anecdotique. En ce qui me concerne, j'ai réalisé 15 déplacements physiques entre septembre et février. Il est vrai que nous n'avons pas eu immédiatement les moyens, que des « cafouillages » pour reprendre votre terme, ont eu lieu. La DNUM est une direction très importante et ce n'est pas un hasard si elle s'est séparée de la DGA et qu'elle a changé de nom, passant de « direction de l'informatique » à « direction du numérique ». Le travail est donc en cours. Nous avons fait en sorte de travailler avec les moyens dont nous disposions. Nous nous sommes parlés tour à tour *via* Google Meet, Zoom, ou nos moyens sécurisés. Cela fait en effet partie des enseignements à tirer et le ministre, je l'ai dit, en a fait une priorité.

Je ne suis pas certaine de bien comprendre votre dernière question. En effet, il n'y a pas eu de montant attribué par pays. Des versements ont été réalisés en fonction des demandes. Ainsi, les montants que je vous ai communiqués un peu plus tôt correspondaient aux demandes des postes.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Dégradation.

Je me suis rendu compte que dans d'autres pays où le niveau de vie était très différent, le montant était identique. Comment ont-ils été décidés ?

Madame Laurence HAGUENAUER

Excusez-moi, je n'avais pas compris la question. Nous sommes partis du montant versé en France : 150 euros par adulte, 100 euros par enfant. Ce montant a ensuite été diffusé dans les pays et pondéré en fonction du taux de base. La conversation que nous avons eue avec Bercy allait dans ce sens : le montant que nous versions ne pouvait pas être différent de celui ayant cours en France. Nous avons cependant obtenu qu'il soit pondéré. Sur ce point, je vais cependant laisser Corinne compléter.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Le cadre nous a été imposé par le décret pris début mai, prévoyant le montant attribué par adulte et par enfant. En France, ces aides étaient attribuées automatiquement aux personnes recevant, par exemple, le revenu de solidarité active (RSA). Pour

notre part, nous avons signalé que le niveau de vie était très différent selon les pays. Il aurait donc été incohérent de verser un montant identique pour tous. Aussi, dans chaque pays, nous avons fixé un nouveau montant, obtenu grâce au taux de base habituellement utilisé pour les aides sociales. Ce montant était ponctuel, raison pour laquelle il nous a été imposé, dans un premier temps, de ne le verser qu'une seule fois. Le versement mensuel jusqu'à décembre inclus a été obtenu de haute lutte. À la fin de l'année, nous examinerons à nouveau le dispositif afin d'établir s'il est pertinent de le maintenir, et si oui, comment.

Ce dispositif est par nature évolutif : l'assouplissement des critères, la fin de son caractère ponctuel en attestent. Par ailleurs, les personnes souhaitant bénéficier de cette aide peuvent désormais émarger auprès d'un OLES. À noter que les aides ont un caractère complémentaire. En effet, un concitoyen ayant touché une aide Covid dans son pays de résidence, dans l'Union européenne ou aux États-Unis par exemple, pourra tout de même bénéficier de l'aide du consulat.

Nous savons que vous estimez que l'assouplissement des critères est toujours insuffisant, mais en ce qui nous concerne, nous sommes extrêmement satisfaits d'avoir pu faire évoluer le dispositif. Le Secrétaire d'État l'a dit, Laurence l'a dit : les personnes qui vous saisissent ayant obtenu l'aide du consulat peuvent se tourner vers les OLES, ou encore vers les associations pour lesquelles nous avons une conception extrêmement large. Les OLES doivent être incitées à demander des subventions. Nous sommes en effet très souples dans l'attribution de ces dernières et les fonds sont débloqués rapidement en cas d'avis positif des élus consulaires. Nos collègues, qui appartiennent à l'équipe de Jean-Claude, sont là et je sais qu'ils sont très réactifs. Merci, donc, de nous aider à encourager les OLES à demander des subventions. Dès lors que leur demande est argumentée, nous les aiderons.

Madame Laurence HAGUENAUER

J'ajoute que s'il est important de communiquer auprès des OLES, il faut également le faire auprès des Français. Ceux-ci doivent savoir qu'ils peuvent s'adresser aux consulats. Nos postes ont d'ailleurs souvent été à la rencontre de nos compatriotes, notamment à celle des bénéficiaires à quotité taux plein pour les bourses, afin de les informer de l'existence d'une aide.

Le directeur adjoint de cabinet, lors d'une réunion avec les parlementaires au mois de juillet, a également souhaité créer une adresse dédiée permettant de signaler les cas problématiques. Celle-ci vous a été transmise par le Secrétaire d'État et nous avons reçu, en tout, deux signalements de personnes n'ayant pas obtenu d'aide alors qu'elles en avaient fait la demande. L'une ne remplissait pas les critères et l'autre a finalement reçu un versement. Sachez que ces cas sont traités dans des délais très courts. Nous n'avons, par ailleurs, obtenu aucun autre signalement depuis.

Madame la Présidente

Merci madame la Directrice. Avant de continuer les prises de parole, je souhaiterais saluer les parlementaires qui sont dans la salle : madame la sénatrice Conway et monsieur Son-Forget.

Vous êtes nombreux à vouloir prendre la parole, je vous prierais donc de rester concis.

Madame la Présidente donne la parole à madame Nadine FOUQUES-WEISS.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Je souhaiterais recevoir la liste des pays où l'envoi sécurisé de passeport est possible. C'est là mon premier point.

J'aurais ensuite une question au sujet des postes consulaires qui ont rencontré des difficultés, liées par exemple au confinement, et dont madame HAGUENAUER a parlé. Ces derniers n'avaient pas la possibilité d'actualiser les listes électorales. J'espère cependant qu'ils ont été en mesure d'actualiser leur propre liste afin d'être en contact, si nécessaire, avec tous leurs administrés.

Madame Laurence HAGUENAUER

La liste des 36 pays où l'envoi sécurisé de passeports est possible a été publiée sur notre site. Il s'agit de pays de l'OCDE ainsi que de pays où il n'existe pas de problèmes de sécurité en matière de transport postal (poste publique ou services postaux sécurisés).

Corinne répondra sur le second point. Je vous signale cependant qu'il existe une différence entre la LEC et la liste des Français présents dans la circonscription.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Le poste utilise le registre pour communiquer avec nos compatriotes. Il s'agit d'une liste qui est en évolution permanente.

La LEC est en revanche une liste validée par la commission de contrôle. Sébastien vous en parlera un peu plus longuement tout à l'heure. Notre difficulté est que dans un grand nombre de postes, les dernières commissions de contrôle se sont tenues avant les élections européennes. Par conséquent, la LEC date de 2019. Malheureusement, nous ne pouvons rien faire de plus. Il

vous reviendra d'organiser vos commissions de contrôle avant novembre de cette année. Soit nous vous remettons des LEC ces jours-ci et vous aurez la liste telle qu'elle a été arrêtée dans votre poste, soit vous patientez jusqu'à ce que la commission de contrôle se soit réunie pour obtenir la liste validée. Je rappelle par ailleurs que les commissions de contrôle sont présidées par le vice-président du conseil consulaire. C'est une responsabilité qui a été confiée aux élus et, malheureusement, l'administration ne peut pas prendre l'initiative de prévoir une réunion de commission de contrôle pour actualiser les listes.

Toutefois, comme Laurence l'a dit, en tant qu'administration, nous possédons une liste en évolution constante, une liste à jour des Français établis dans les circonscriptions, ce qui nous permet de communiquer avec eux.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour, madame la Directrice,

Bonjour à tous,

Vous le savez : les trains qui déraillent intéressent beaucoup plus que les trains qui arrivent à l'heure. Ce n'est d'ailleurs pas le seul domaine où nous pouvons faire cette constatation. Je crois qu'il faut se garder de généraliser en regardant uniquement ce qu'il se passe chez soi. Effectivement, la DFAE a fait preuve d'adaptabilité et de réactivité.

En Asie du Sud Est, nous avons eu le douloureux privilège d'être en première ligne et aux avant-postes ; nous avons pu partager notre expérience avec la DFAE, les parlementaires, et le cabinet du ministre. Nous avons vu, au fur et à mesure, des décisions se prendre, des aides être mises en place, et je pense que l'on ne peut que s'en féliciter.

Ceci dit, puisqu'il a été question de trains qui déraillent, je dois dire que je suis tout à fait d'accord avec le propos de ma collègue Martine VAUTRIN DJEDIDI. Le MEAE, en matière de communication, est un peu archaïque, particulièrement au vu des moyens parfois mis en œuvre dans les entreprises, qu'il s'agisse de PME ou de PMI. J'ai compris, cependant, que vous en aviez tiré des enseignements et monsieur le Ministre a confirmé hier qu'une modernisation était en cours. Je me réjouis de cette nouvelle.

Nous avons parlé tout à l'heure des certificats de vie, et plusieurs solutions ont été envisagées pour les personnes confinées, ou vivant dans des pays où les autorités locales ont provisoirement cessé de délivrer ce document. Il a été question de téléphoner aux caisses de retraite ; je ne sais pas si vous avez déjà essayé, mais en habitant dans des pays comme le Vietnam, je vous assure que c'est un peu compliqué. Vous avez dit qu'il fallait preuve d'adaptabilité et de réactivité. Il m'est arrivé de travailler avec des banques en France afin d'aider des personnes rencontrant des problèmes de transfert. Ces banques ont accepté que les personnes viennent au téléphone, elles leur ont posé des questions personnelles, et ont répondu à leur demande. Dans un pays où les distances sont importantes, les personnes ayant besoin d'un certificat de vie pourraient prendre contact avec le consulat. Si ces Français sont enregistrés, le consulat possèdera un bon nombre d'informations à leur sujet et pourra leur poser des questions leur permettant de s'identifier. Dans la mesure où le certificat de vie est dématérialisé, il sera facile ensuite, de le transmettre par email au demandeur.

J'aimerais également soulever le problème lié à l'identification sur les espaces personnels de caisses de retraite. En effet, un certain nombre de démarches ne peuvent être réalisées qu'à l'aide d'une identité numérique. Quelques administrateurs bien intentionnés ont considéré que la clé, pour l'identité numérique, devait être le numéro fiscal de référence. Cependant, beaucoup de nos compatriotes n'en ont plus, ou l'ont oublié, ce qui pose de nombreux problèmes. Il est par ailleurs très difficile d'en créer un nouveau. Aller sur France Connect sans numéro fiscal de référence est compliqué ; or, pour faire votre demande d'identifiant on vous demande de passer par France Connect : la boucle est bouclée, vous êtes coincé.

Il a enfin été question des aides d'urgence. Je pense qu'il est important de considérer la complémentarité des aides d'urgence ponctuelle données par les consulats et les aides données par les OLES. Il faut réfléchir là-dessus. La question qui nous préoccupe actuellement est celle de l'avenir. Cette année, nous avons bénéficié du budget du STAFE qui a été redirigé, mais les problèmes rencontrés par nos compatriotes ne vont pas s'arrêter au 31 décembre.

Il y a peut-être des reliquats et redéployer et il faudrait voir comment continuer à soutenir les OLES et avec quels fonds.

Je souhaite en outre demander des informations sur la délivrance de passeports en temps de Covid au nom d'un collègue en Inde qui ne parvient pas à se connecter.

Je vous remercie pour votre patience.

Madame la Présidente

Merci. Je souhaite signaler aux prochaines personnes qui vont s'exprimer que certains sujets vont être largement traités dans les commissions. Merci, donc, de poser une question précise sans forcément développer l'ensemble du sujet. Sans cela, je ne pourrai pas donner la parole à tous ceux qui le souhaitent.

Madame Laurence HAGUENAUER

Peut-être pourrait-on recueillir l'ensemble des questions ? Je suis prête bien sûr à y répondre, mais nous avons prévu une seconde partie de séance consacrée aux élections. Si l'on manque de temps, je ne souhaite pas que l'on soit ensuite accusé de ne pas avoir traité ce sujet. C'est à vous de choisir ce que vous voulez privilégier.

Sur la question des certificats de vie délivrés par téléphone, je ne crois pas que cela soit une bonne idée. Je rappelle en effet qu'il s'agit d'un sujet lié à la fraude. Nous avons par ailleurs trouvé des solutions *via* la suspension des campagnes. Nous sommes donc sur la bonne voie. Par ailleurs, il n'est pas question que chaque concitoyen français de l'étranger téléphone à sa caisse : il était plutôt question d'instaurer un numéro de téléphone dédié aux conseillers de l'AFE qui par ce biais, pourraient remonter plus facilement les informations du terrain.

L'identité numérique sera traitée en commission des affaires sociales et le Secrétaire d'État a déjà eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet.

Ensuite, la complémentarité des aides sociales et des OLES est nécessaire, et nous nous sommes exprimées en ce sens il y a quelques minutes. Nous avons demandé un report des crédits non utilisés sur 2021 afin de pouvoir faire face à l'année prochaine.

La délivrance des passeports en période de Covid est un sujet important. Lorsque nous étions en continuité d'activité, les titres de voyage étaient délivrés dans deux cas seulement. Dans le premier cas, les personnes souhaitaient revenir en France pour raisons humanitaires, médicales, ou pour un décès et c'est un laissez-passer qui, le plus souvent, leur était délivré. Dans le second cas, nos concitoyens devaient se mettre en règle avec la législation locale et un passeport leur était alors fourni. Il n'y a donc pas eu d'interruption dans la délivrance de ces documents.

Je rappelle par ailleurs que le passeport est un titre de voyage qui n'a pas vocation à être utilisé en dehors des déplacements à l'étranger. Dès lors, nous avons considéré que cette activité n'était pas prioritaire sauf pour les personnes réalisant un déplacement précis. Nous nous sommes focalisés durant cette période sur des activités urgentes telles que le soutien aux victimes de violences ou l'aide sociale. L'activité ayant trait aux passeports a été relancée depuis mon instruction relative à la reprise d'activité. Nos postes ont désormais pour priorité de déstocker les passeports demandés avant le mois de mars. En l'occurrence, si le nombre de passeports délivrés a diminué, c'est parce que les demandes ont elles-mêmes été moins importantes au cours de cette période où les voyages étaient peu nombreux. Il me semble important d'apporter cette précision, car je crois qu'un certain nombre d'idées fausses circulent sur ce sujet. Londres, qui est un poste important, est par exemple quasiment à jour dans ses délivrances de passeport. En outre, obtenir un rendez-vous prend parfois un peu de temps : en effet, nos postes ne sont pas tous en activité normale et les rendez-vous doivent être espacés afin de pouvoir traiter physiquement tant les lieux que les documents. Pour autant, les passeports continuent bien d'être délivrés.

Madame la Présidente

Merci, madame la Directrice. Nous allons poursuivre avec les prises de parole. Je vous prierais de poser une question et de ne pas faire d'exposé.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Renaud LE BERRE.

Monsieur Renaud LE BERRE, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Bonjour madame la Directrice,

J'aimerais tout d'abord rendre hommage au personnel du consulat français de Barcelone, durement touché dès mars par la pandémie. Ils ont réalisé un travail remarquable et beaucoup d'entre eux ont été gravement malades.

En tant qu'habitant de Barcelone, je connais par ailleurs l'entreprise prestataire Scytl. Or, dès le mois de mars, celle-ci a connu trois échecs techniques importants lors des élections européennes en Espagne, lors d'élections suisses, et également lors d'élections réalisées à la chambre de commerce à Barcelone. L'entreprise allait donc déjà très mal et ses difficultés ne proviennent pas de la crise sanitaire, mais d'erreurs techniques et industrielles. La fiabilité de cette société et sa capacité à mener à bien des votes sont donc largement mises en cause.

Madame la Présidente

Votre question s'il vous plait.

Monsieur Renaud LE BERRE

Je n'ai pas de question, je voulais seulement apporter ce témoignage. Merci.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Jean-Hervé FRASLIN.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Madame la Directrice,

J'aimerais revenir sur la question du montant fixé pour le secours occasionnel de solidarité. Il nous a été expliqué qu'il avait été pondéré sur le taux de base afin de tenir compte de la situation économique dans les pays. Cependant, un autre choix était possible. Vous auriez en effet pu utiliser l'indice du pouvoir d'achat que nous utilisons dans le système de calcul des bourses scolaires. En Madagascar, ce taux est de 0,67. Ce système de calcul aurait permis aux résidents de toucher 100 euros au lieu des 60 euros générés par le système actuel. Pourquoi avez-vous choisi la méthode la plus restrictive alors que le gouvernement et le Parlement avaient attribué 50 millions d'euros, budget que nous n'avons pas pu mettre en œuvre en raison du mode de calcul utilisé ?

Vous indiquez ensuite qu'une grande partie du budget consacré au OLES est encore disponible et que nous devons inciter ces dernières à effectuer des demandes de subventions. Or vous avez reçu une demande en provenance de Madagascar, soutenue par le poste et l'unanimité des conseillers consulaires, mais sur les 72 000 euros demandés, vous n'en avez attribué que 30 000. Avec leur budget, les OLES ont la possibilité d'accorder des soutiens aux personnes en difficulté, et ce, pas seulement sur la base d'indications validées par le poste, mais également sur la base de pratiques telles que le microcrédit à destination des micro-entrepreneurs. Les montants alloués sont modestes puisqu'ils sont généralement compris entre 500 ou 1 000 euros. Soutenir cette activité permettrait d'éviter à certains de nos concitoyens de se retrouver dans la misère et de devoir être rapatriés en France où ils risquent d'être déracinés.

Enfin, vous avez validé la fermeture des consulats honoraires depuis sept mois alors que dans certaines villes il y a très peu, voire aucun cas de Covid-19. Nos concitoyens n'ont donc plus accès aux services habituellement délivrés par les agences consulaires. Nous ne comprenons pas pourquoi la fermeture est si longue. À Madagascar, l'épidémiologie est très faible : nous avons en effet eu moins de 300 décès pour une population de 26 millions d'habitants.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Khadija BELBACHIR-BELCAID.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue de la circonscription « Afrique du Nord »

Madame la Présidente,

Madame la Directrice,

J'aimerais revenir sur la communication des postes. À Rabat, cela se passe très bien : les informations sont délivrées *via* le site internet ou la page Facebook du consulat. Cependant, la plupart de nos compatriotes sont des personnes âgées qui n'ont pas nécessairement d'email ou même de PC. Ils sont donc laissés sur le bord du chemin, si vous me permettez l'expression, et nous sommes obligés d'aller à leur rencontre. Serait-il possible que le consulat communique par courrier pendant cette période ? Il est important que ces personnes soient, comme les autres, informées de la possibilité de toucher le secours occasionnel.

Madame Laurence HAGUENAUER

Merci beaucoup. En ce qui concerne l'entreprise Scytl, je ne crois pas que le sujet soit à l'ordre du jour. Je vois d'ailleurs que la personne qui a posé la question n'est plus présente.

Monsieur FRASLIN, nous n'avons en aucun cas choisi l'indice le moins favorable. Nous avons travaillé sur l'aide sociale et dans ce cadre, c'est le taux de base qui est appliqué. Corinne complétera sur ce sujet ainsi que sur le reste de votre question.

La fermeture des agences consulaires est examinée au cas par cas, en fonction des informations communiquées par notre consulat. Cependant, le suivi des directives locales et la sécurité de nos agents sont pour nous des priorités. L'activité va reprendre au fur et à mesure.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Je confirme que l'arbitrage entre l'application des deux taux n'a en aucun cas été basée sur le motif que l'un était moins élevé que l'autre. Nous avons choisi le taux de base, car le secours occasionnel relève des aides sociales. Or, ce taux de base est fixé par la commission qui se réunit annuellement en présence d'élus et de représentants de l'AFE. À savoir que la dernière a eu lieu le 13 mars. Dans le cadre des aides sociales, deux dispositifs existent : le secours occasionnel pour les Français résidents et l'aide

exceptionnelle pour les Français de passage. C'est pour cette raison que nous avons appelé cette aide « secours occasionnel de solidarité » ; au demeurant, nous sommes réellement dans une logique d'aide sociale.

En ce qui concerne les OLES, il conviendrait d'étudier à nouveau la demande de subvention de l'association que vous évoquez. Il est évident que même si le dossier nous parvient avec l'avis du poste et des conseillers consulaires il peut arriver que l'administration centrale décide de donner moins. Toutefois, à ma connaissance, dans la grande majorité des cas, nous avons suivi les avis. Il est même arrivé que nous soyons plus généreux que requis par les demandeurs.

Madame Laurence HAGUENAUER

Au sujet de la communication des postes et en particulier de celle de Rabat, il se trouve que j'ai suivi de près ce qu'il se passait sur place. Il s'agit en effet de l'un des postes qui a été le plus concerné par le retour des Français. C'est de Rabat, en effet, qu'a été pilotée l'ensemble de l'action sur le Maroc. Je sais que notre consule générale précédente s'est déplacée dans les maisons de retraite ou dans des associations accueillant certains de nos aînés afin d'échanger avec eux. Nous pouvons donc réfléchir à un dispositif de communication supplémentaire, mais nous comptons aussi sur vous, élus, pour diffuser les informations. Actuellement, le poste est très pris par la distribution des aides sociales et par la gestion des dossiers de bourses et s'il est envisageable d'envoyer un courrier, le temps qui sera consacré à cette action ne pourra pas être employé pour une autre mission.

Madame la Présidente

Merci. Nous allons à présent aborder les trois dernières prises de parole afin de garder du temps pour évoquer les élections. Vous pourrez poser d'autres questions pendant les rapports de commission.

Madame la Présidente donne la parole à madame Hélène DEGRYSE.

Madame Hélène DEGRYSE, conseillère élue de la circonscription « Bénélux »

Madame la Directrice,

J'aimerais effectuer une observation, qui vous paraîtra peut-être prosaïque, concernant le système de prise de rendez-vous que vous avez évoqué tout à l'heure. Ce système est très archaïque : il n'est pas adapté aux smartphones et est peu pratique pour les familles qui souhaitent prendre plusieurs rendez-vous à la suite. Il arrive par ailleurs que ces derniers disparaissent. Merci donc de tenir compte de ces remarques pour une mise à jour ou la mise en place d'un nouveau système.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL, conseillère élue de la circonscription « États-Unis d'Amérique »

Bonjour,

Bonjour madame la Directrice,

Tout d'abord, je salue l'excellent travail fourni par l'équipe du consulat de New York, qui a été absolument submergé. Nous avons eu une vague très forte et de nombreux dossier de demandes d'aides depuis fin septembre. Nous demandons un renfort urgent pour le personnel.

Par ailleurs, notre liste électorale a été mise à jour la semaine dernière par visioconférence. Nous avons travaillé sur des dossiers, et nous aimerions qu'il soit possible, au 21^e siècle, que la LEC nous soit transmise sous une forme dématérialisée. Cette démarche s'inscrirait bien dans le projet de dématérialisation dont vous avez parlé ; elle serait, en outre, particulièrement utile dans le contexte de seconde vague que nous connaissons actuellement. À New York, tous les établissements scolaires sont fermés depuis hier. Pour ma part, j'habite à l'extérieur de Manhattan et si mon établissement est toujours ouvert, cela risque de ne pas durer. C'est pour cette raison, et parce que nous ne pouvons pas nous déplacer au consulat que nous aimerions que la liste actualisée nous soit transmise de manière dématérialisée. Pour ma part, j'ai été sur le terrain tout l'été afin d'informer nos compatriotes et d'apporter mon aide quand c'était possible.

Madame la Présidente

Merci. Écoutons la dernière intervention. J'en profite pour présenter monsieur Albert MISSÉ qui remplace madame Anne BOULO.

(Applaudissements).

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Albert MISSÉ.

Monsieur Albert MISSÉ, conseiller élu de la circonscription « Asie et Océanie »

Bonjour madame la Directrice,

Je me fais tout petit parce que j'arrive de Chine, et c'est de ce pays, qui a flirté avec le pangolin, qu'arrive le désordre mondial que nous connaissons aujourd'hui. J'aimerais apporter deux témoignages.

Les résidents français en Chine ont vécu pendant les deux premières semaines du début de la pandémie une détresse innommable. Personne, en effet, n'est venu à leur secours. Nous n'accusons pas le poste, qui a été formidable deux semaines plus tard. Cependant, dans les débuts, aucun dispositif adapté ne semblait répondre à la situation qui n'était pas une catastrophe naturelle, mais bien autre chose.

Au moment du rapatriement, tout s'est bien passé. Toutefois, lorsqu'il a fallu organiser le retour de ces Français de Chine, cela s'est compliqué. Un certain nombre d'entre eux ont pu regagner leur résidence, mais d'autres sont encore à l'étranger en raison du coût des billets d'avion et des conditions d'accueil. En Chine, la quatorzaine est en effet obligatoire. Or, au niveau national, rien n'a été fait pour aider ces familles au retour. Une négociation entre la DFAE et la compagnie nationale, visant à adapter les tarifs pratiqués aux ressources de ces familles, a-t-elle été initiée ?

Madame Laurence HAGUENAUER

Sur le système de prise de rendez-vous, je disais en effet qu'il était archaïque, mais qu'il avait le mérite d'exister. Nous avons l'intention de le moderniser très prochainement.

Je laisserai ensuite Sébastien JAUNET répondre à Annie MICHEL au sujet de l'envoi dématérialisé de la LEC.

J'aimerais ensuite souligner que c'est la première fois que nous avons organisé, hors crise politique et hors guerre, un rapatriement de personnes de façon si intensive. Les Français de Chine sont les premiers à en avoir bénéficié et si l'on peut trouver qu'un délai de 15 jours est trop long pour organiser une telle opération, on peut également estimer que c'est très court. Le centre de crise a fait un travail remarquable pour aider nos compatriotes.

Il est vrai que certains Français, collègues ou compatriotes, ne sont pas rentrés en Asie, que ce soit en Chine ou au Japon. Il existe des législations locales et lorsque celles-ci imposent des quatorzaines ou des refus d'entrée sur le territoire pour des étrangers, nos ambassades tentent d'intervenir. Ainsi, notre ambassadeur au Japon a passé une grande partie du mois de juillet à discuter avec les autorités locales. Cependant, chaque pays a sa propre législation et il nous est impossible d'imposer notre volonté à d'autres États.

Quant à votre question sur la compagnie nationale, celle-ci a réalisé de gros efforts lors des rapatriements, à la fois en matière de logistique et de tarifs. En outre, le MEAE ne négocie pas de tarifs aériens ; dans certains cas, il n'existe d'ailleurs pas de vol. Nous nous efforçons donc de faire de notre mieux, mais encore une fois, notre pouvoir a des limites. Je comprends que des compatriotes sont bloqués en France. Le plus souvent, malheureusement, cela ne dépend pas de nous, mais des États d'accueil avec qui les négociations concernant l'ouverture des frontières portent parfois leurs fruits.

Madame la Présidente

Toutes mes excuses à mon collègue vice-Président qui souhaitait lui aussi s'exprimer.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Bruno DELL'AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale »

Je souhaiterais simplement préciser la pensée du Président VILLARD qui fait de moi son porte-parole. Le passeport n'est pas qu'un titre de transport. S'il ne s'agissait que de cela, il n'y aurait pas d'urgence à en posséder un. Mais le passeport est aussi le support des visas de séjour, et son absence d'obtention peut poser de réels problèmes dans certains pays.

Madame Laurence HAGUENAUER

Comme je l'ai précisé, deux titres ont été délivrés dans l'urgence : des laissez-passer pour rentrer en France, et des passeports destinés à recevoir des titres de séjour. J'ai apporté cette information dès le début et nous sommes donc bien d'accord sur ce point.

Madame la Présidente

Nous allons à présent passer à la présentation des élections.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Sébastien JAUNET.

Monsieur Sébastien JAUNET, sous-directeur de l'administration des Français de l'étranger

L'objectif de cette présentation est de vous faire un point de situation concernant les différents sujets ayant trait aux élections. Je pense que la liste des sujets que j'aborderai devrait s'afficher à l'écran. Cette liste comporte dix points, mais rassurez-vous, certains d'entre eux pourront être traités rapidement afin de laisser un temps pour les questions.

Tenue en mai et juin 2021 des élections prévues en 2020

Nous sommes dans une situation où nous avons, en quelque sorte, déjà effectué une répétition générale : tout était prêt, en effet, pour les élections de 2020. Nous avons donc un acquis important. Cependant, la décision de reporter les élections nous amène à reprendre toute la séquence de préparation, dans un contexte très différent de celui de 2020. Je m'excuse par avance : certains d'être vous auront déjà connaissance d'un certain nombre de points, mais il est important que vous connaissiez notre feuille de route dans sa dimension opérationnelle.

Principales dates

La loi du 22 juin 2020 a acté le report des élections consulaires du fait de la crise sanitaire mondiale du Covid-19. Les nouvelles dates prévisionnelles sont les suivantes :

- Conseillers français de l'étranger et délégués consulaires : 29-30 mai 2021
- 90 conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger : 26-27 juin 2021
- Série 2 des sénateurs français de l'étranger : septembre 2021

C'est donc à partir de ce calendrier prévisionnel que nous allons bâtir la séquence de préparation des élections 2021. Celle-ci comporte une clause de rendez-vous cruciale : la loi du 22 juin 2020 prévoit en effet la remise d'un rapport au Parlement préalablement à la publication du décret de convocation des électeurs. Ce décret sera pris sur avis du comité scientifique et, bien sûr, après consultation des postes sur l'état local de la situation sanitaire et sur l'éventuel caractère contraignant des mesures édictées localement. Aussi, c'est bien du contenu de ce rapport que découlera la mise en œuvre de la suite des opérations. Il devra être remis au plus tard le 23 février 2021, soit cinq jours avant le décret de convocation des électeurs. S'il est favorable et déclare que toutes les conditions sont réunies pour la bonne tenue des élections, alors le décret de convocation interviendra au plus tard le 28 février. La date limite de dépôt des candidatures sera fixée au 20 mars pour le continent américain, et le 21 mars pour le reste du monde.

Nous aborderons ensuite la phase des opérations électorales avec un vote par internet prévu entre le vendredi 21 mai à midi, heure de Paris, et le mercredi 26 mai à midi, heure de Paris.

Le vote à l'urne pour l'élection des conseillers des Français de l'étranger et pour les délégués sera fixé les samedi 29 mai 2021 (continent américain) et dimanche 30 mai (reste du monde). L'élection des 90 conseillers à l'AFE se tiendra :

- Pour le vote par anticipation : le 11 juin 2021,
- Pour le vote à l'urne : le samedi 26 juin (continent américain) et le dimanche 27 juin (reste du monde).

Enfin, l'élection de la série 2 des sénateurs de l'étranger se tiendra au mois de septembre.

Dispositif de bureaux de vote

En 2020, un dispositif de 479 bureaux de vote sur 366 sites avait été prévu. 44 % de ces 479 bureaux étaient situés dans des locaux diplomatiques ou consulaires, un tiers était situé dans des établissements scolaires et le reste dans d'autres emprises (agences consulaires, alliances françaises et autres). Dans la phase de préparation des élections 2021, nous consulterons l'ensemble des postes consulaires afin de recueillir leur analyse de la situation locale sur le plan sanitaire d'une part, et de faire le point sur la législation locale d'autre part. Il conviendra également d'étudier les aménagements proposés par les uns et par les autres dans le cadre de ce dispositif.

Les commissions de contrôle auront un rôle essentiel à jouer au cours de cette phase préparatoire. Elles sont en effet consultées pour avis sur le dispositif de vote prévu pour les scrutins consulaires.

Modalités de vote

Je rappelle que le vote à l'urne se tiendra les 29 et 30 mai. Le vote par internet sera ouvert du vendredi 21 mai à midi jusqu'au mercredi 26 mai à midi. Notre objectif est d'encourager la participation, dont le taux, en 2014 a été de 16,6 %. Aussi, des opérations de communication auront lieu dès cet automne et seront destinées à informer nos compatriotes. Cette communication reviendra sur :

- Le rôle des élus et leur action,
- Des informations pratiques concernant le scrutin (date limite d'inscription sur les listes électorales, dates du scrutin),
- La nécessité de mettre à jour ses données personnelles dans le cadre du vote en ligne.

Ces opérations de communication seront réalisées entre l'automne et le début de l'année 2021.

Dépôt des candidatures

Le dispositif de dépôt des candidatures a été modifié par la loi du 22 juin 2020, qui remplace celle de juillet 2013. Auparavant, les déclarations de candidature devaient être déposées auprès du seul poste chef-lieu de circonscription électorale consulaire. Aucune possibilité de dépôt dématérialisé n'existait : le dossier papier comportant les signatures individuelles des candidats devait être déposé.

Deux innovations ont été introduites dans le dispositif de dépôt des candidatures. D'une part, les listes de candidats peuvent désormais déposer leur dossier dans n'importe quel poste diplomatique ou consulaire de la circonscription électorale. Elles peuvent d'autre part transmettre ce dossier scanné par email au poste chef-lieu de la circonscription électorale. De notre côté, nous devons donc adapter nos modalités de recueil des procurations. Un dispositif permettant de valider toutes les candidatures au niveau du poste chef-lieu sera également mis en place pour permettre une égalité de traitement.

Actualisation du mémento du candidat

Toutes ces informations seront reprises dans le mémento du candidat que nous sommes en train d'actualiser. Il contiendra également des modèles de formulaire de candidature. Nous prévoyons de diffuser ce mémento à partir de fin novembre à la fois sur le site de France Diplomatie et auprès des conseillers et élus de l'AFE par l'intermédiaire du secrétariat général de cette dernière.

J'insiste par ailleurs sur le caractère évolutif de ce document. Il est important que nous puissions nous nourrir du retour des élus ou des candidats, même si la mouture que nous vous présentons a déjà été très enrichie grâce à vos remarques de 2020. Au cours des prochains mois, des textes vont également être publiés et les informations qu'ils contiennent seront ajoutées au mémento.

Commissions de contrôle

La Directrice et Corinne l'ont évoqué : les commissions de contrôle doivent se réunir avant le 19 novembre 2020 pour les postes où elles ne se sont pas encore réunies cette année. Cela concerne une grande majorité d'entre elles pour les circonstances que nous connaissons. En effet, les commissions de contrôle ne se sont réunies que dans une vingtaine de postes. Nous avons également rappelé que dans le dispositif actuel les postes ont un rôle de secrétariat. Il revient donc aux présidents de convoquer eux-mêmes leur commission de contrôle.

Il est important que ces commissions se réunissent, et ce, pour plusieurs raisons. Ce sont elles, d'abord, qui contrôlent les LEC. En effet, c'est désormais une responsabilité qui revient aux élus qui sont désormais au cœur du système : un élu se trouve à la tête de la commission de contrôle et les membres sont nommés par l'AFE sur proposition des conseillers territorialement compétents. Ce dispositif permet d'avoir une LEC actualisée et contrôlée. Les commissions de contrôle sont également importantes dans la mesure où ce sont elles qui examinent les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO), réalisés par les administrés qui estiment avoir été injustement radiés. Enfin, les commissions de contrôle sont consultées pour avis en cas de proposition de modification du dispositif de bureau de vote. Or, il est possible que dans certains postes, des modifications soient apportées en raison de la situation sanitaire et de la régulation locale. Il est important que les commissions puissent émettre leurs avis à ce sujet.

Vous nous avez interrogés tout à l'heure sur la communicabilité des listes. Les règles sont très claires : les postes peuvent uniquement communiquer les LEC qui ont été validées par la commission de contrôle. S'il arrive ainsi qu'on vous communique des LEC anciennes, c'est précisément parce que la commission ne s'est pas réunie et n'a donc pas validé de LEC plus récente.

Les réunions de commissions de contrôle ont, en temps normal, vocation à se dérouler en présentiel, dans les locaux du consulat. Dans les circonstances actuelles, il est cependant possible de se réunir en visioconférence, ce qui génère quelques difficultés, dans la mesure où les LEC n'ont pas vocation à sortir des locaux du consulat. Nous avons parlé un peu plus tôt du développement d'outils numériques puis de dématérialisation. Nous sommes conscients qu'un travail doit être réalisé sur les LEC. En effet, alors que la clé USB serait le moyen le plus simple de transmettre ce document sous une forme dématérialisée, le ministère reste très réticent à utiliser cet outil pour des raisons de sécurité. Aussi, les LEC continuent d'être remises sur support papier ou sur CD-ROM. Dans l'avenir, nous souhaitons trouver des dispositifs plus adaptés, le papier étant peu opérationnel, et le CD-ROM en voie d'obsolescence. Quant au format des LEC, si elles étaient, jusqu'ici, lues en format .PDF ou .Txt, il est désormais possible de les éditer au format Excel. Il s'agit d'une nouvelle fonctionnalité qui a été permise par Electis et dont nous nous réjouissons.

Conditions d'exercice du mandat des élus consulaires

Vous savez qu'un certain nombre de dispositions législatives sont intervenues depuis fin 2019. Celles-ci touchent aux conditions d'exercice du mandat des conseillers à l'AFE. Deux textes de loi introduisent ces nouvelles dispositions. La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique confie la présidence des conseils consulaires à un élu. Cette mesure entrera en vigueur avec les nouvelles dispositions des conseils consulaires issus des prochaines élections. Cette même loi introduit également des nouveautés en matière de formation. Il est en effet écrit que : « les conseillers des Français de l'étranger ont accès à des formations organisées par le ministère des Affaires étrangères. Ces formations peuvent être organisées à distance ou lors des sessions de l'Assemblée des Français de l'étranger. »

Ensuite, la loi du 22 juin 2020 a étendu certaines règles du droit du travail aux conseillers des Français de l'étranger lorsqu'ils sont salariés et lorsqu'ils relèvent du droit du travail français. Il s'agit principalement de dispositions relatives à des décharges d'activité, ou à la non-discrimination dans le cadre du travail. Cette loi introduit par ailleurs l'obligation pour le poste de prendre

en compte les contraintes professionnelles des élus des Français de l'étranger pour fixer les dates des conseils consulaires. C'est là la transposition de l'obligation actuelle de prévoir à minima un délai de 21 jours entre la convocation et la tenue effective de la réunion. Ce délai a pour objectif de permettre aux conseillers consulaires de prendre leurs dispositions sur le plan professionnel. La loi du 22 juin prévoit enfin la place des élus consulaires dans l'ordre protocolaire lors des cérémonies organisées par les ambassades et les consulats français à l'étranger.

Pour permettre une mise en œuvre rapide de dispositions issues de différents textes de loi, nous avons préparé un décret récapitulatif. Nous avons introduit la nouvelle appellation « conseiller français de l'étranger » prévue par la loi de décembre 2019. Ce projet de décret est en cours d'examen par le cabinet du secrétaire d'État et l'objectif est de pouvoir le soumettre le plus rapidement possible pour avis à l'ensemble des conseillers de l'AFE.

J'aimerais, avant de clore ce point, évoquer la question du remboursement forfaitaire des frais engagés pour les documents électoraux de 2020. Le projet de décret est prêt : il a été rédigé et a été transmis par le secrétariat général du gouvernement au Conseil d'État le 11 septembre. Il est en cours d'instruction par la section de l'intérieur du Conseil d'État. Nous sommes en contact avec ce dernier ainsi qu'avec le rapporteur du texte et leur rappelons régulièrement notre souhait de le voir examiné rapidement.

Répertoire électoral unique (REU)

Je sais que vous avez déjà eu des présentations à ce sujet dans le cadre de l'AFE. Je souhaiterais simplement émettre deux observations. Il nous semble tout d'abord que cette opération s'est bien passée, malgré sa complexité. Il s'agissait en effet d'un répertoire important. L'opération a en outre impliqué la refonte d'un grand nombre d'applications informatiques. Cependant, le travail avec l'INSEE s'est déroulé dans de bonnes conditions, et l'objectif de disposer de listes électorales plus fiables a été atteint.

La prochaine étape consistera à intégrer les nouvelles évolutions en matière de procuration. En effet, la loi du 27 décembre 2019 que je citais tout à l'heure prévoit, à partir du 1^{er} janvier 2022, de supprimer lors de l'établissement d'une procuration, la contrainte imposant que le mandant et le mandataire appartiennent à la même liste électorale. Les électeurs souhaitant établir une procuration bénéficieront donc d'une plus grande souplesse.

Répertoire national des élus (RNE)

Nous continuons de travailler en lien avec le ministère de l'Intérieur. Ce dernier est en train d'élaborer une seconde version du registre national des élus. Notre objectif est d'y introduire un module permettant d'intégrer les conseillers des Français de l'étranger ainsi que les délégués consulaires.

J'évoquerais trois points en conclusion. Nous aurons l'occasion, lors de la prochaine session de l'AFE qui se déroulera vraisemblablement du 8 au 12 mars, d'évoquer à nouveau le sujet des élections. En termes de calendrier, la séquence est très bien faite : en effet, cette session interviendra deux ou trois semaines après la remise du rapport relatif à la possibilité de tenir des élections en fonction de la situation sanitaire dans le monde et des dispositifs locaux.

À l'occasion de cette session de l'AFE, la DFAE et le bureau des élections sont par ailleurs prêts à organiser un atelier pratique portant sur certaines parties du dispositif que vous aimeriez voir préciser.

Enfin, je rappelle que le bureau des élections jouera un rôle clé ces prochains mois. Chun-Mee CHALINE s'est présentée tout à l'heure : elle est notre nouvelle cheffe de bureau et Gérard FROMAGEOT est son adjoint. L'équipe du bureau des élections est donc constituée de six personnels permanents, appuyés actuellement par deux renforts. Il sera l'interface des candidats, des postes et de tous ceux qui auront des questions sur les élections. Je remercie donc par avance mon équipe, qui réalisera cette tâche importante.

(Applaudissements).

Madame la Présidente

Tout d'abord, merci d'avoir été aussi exhaustif. Je vois que vous avez répondu à une grande partie des nombreuses questions que j'ai envoyées. Je souhaite cependant effectuer deux remarques.

Le formulaire de candidature disponible pour mi-novembre, c'est très bien, mais à condition de ne plus le changer. La dernière fois, celui-ci avait été modifié presque chaque semaine, ce qui était un peu pénible. Cependant, il est très bien que nous puissions cette année scanner les déclarations. Cela nous aidera beaucoup, car l'année dernière il m'était arrivé de faire 1 000 kilomètres aller-retour pour recueillir une signature. Le dépôt par scan/dématérialisé est une avancée importante. Merci

Merci aussi, de ne pas faire figurer dans ce formulaire de candidature des obligations qui ne figurent nulle part ailleurs. Lors des dernières élections, j'ai en effet étudié toute la jurisprudence et tout le code électoral, avant d'adresser mes observations à votre bureau.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je voudrais vous exposer un cas qui ne m'est pas particulier et qui, je pense, concerne aussi mes collègues. En période électorale, les instituts français ou autres établissements de l'État ne peuvent pas être utilisés par des associations reconnues d'utilité publique. Il ne s'agit pourtant que de délivrer une information sur les pensions, les retraites, la sécurité... Aussi, plutôt que de leur faire un procès d'intention, serait-il possible de faire signer à ces organisations une charte de bon usage, les engageant à ne pas évoquer de sujets politiques ou à ne pas mettre de candidat en avant ? Au Japon, en effet, les coûts liés à la location d'une salle de 100 personnes sont particulièrement élevés. Je pense que ce problème concerne d'autres collègues dans le monde. Par ailleurs, les élections ayant été repoussées d'un an, cette interdiction d'utiliser les salles se répète cette année, ce qui est particulièrement contraignant.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Philippe LOISEAU.

Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse »

Madame la Directrice,

J'aimerais revenir sur le dispositif de préparation des élections consulaires 2020. Le ministère a demandé aux postes diplomatiques d'ouvrir davantage de bureaux de vote décentralisés. Ces derniers avaient émis un avis très défavorable. Quelle est la doctrine du ministère pour les prochaines élections consulaires ? J'ajouterais par ailleurs que l'avis des commissions de contrôle et des élus avait peu été écouté sur ce sujet, ce qui est regrettable. Nous avons pourtant formalisé des avis argumentés, notamment à Berlin, Bruxelles, et New York.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI, conseiller élu de la circonscription « Péninsule ibérique »

Ma question porte sur les dispositions du droit électoral, précisant qu'au 1^{er} janvier de chaque élection, le nombre de délégués et de conseillers consulaires devait être recalculé en fonction de l'évolution démographique de l'inscription au registre. L'an dernier, cette démarche a été réalisée un peu tardivement, aux alentours de fin janvier et de début février. Or, les chiffres n'étaient plus bons. Nous avons déjà commencé à préparer nos listes et il nous a fallu trouver ou supprimer des candidats en dernière minute selon l'évolution positive ou négative de la démographie. Il est fort à parier qu'avec la crise du Covid, le nombre d'inscriptions dans certains pays a augmenté, affectant ainsi le nombre de postes de conseiller consulaire disponible. Qu'en pensez-vous pouvoir nous fournir le nouveau tableau de répartition pour nous permettre d'ajuster les candidatures en fonction des évolutions démographiques ?

Madame Laurence HAGUENAUER

Je vais répondre à la question de monsieur CONSIGNY. Je vous confirme que nous avons une approche très stricte de ce qui peut être fait ou non en période de campagne et de précampagne. Or, l'utilisation des emprises publiques ne me semble pas souhaitable ; cette règle n'est donc pas destinée à évoluer. Je rappelle par ailleurs que la période de précampagne commence le 1^{er} novembre.

Madame la Présidente

À ce sujet, je souhaite vous signaler que ce ne sont pas seulement les instituts ou les établissements français qui nous sont inaccessibles. Il m'a en effet été interdit d'effectuer une communication, qui concernait par ailleurs le vote par internet, cinq mois et demi avant les élections, et ce, dans un établissement de droit local. Le directeur, qui est français, a reçu une note du ministère lui déconseillant fortement d'accueillir cette réunion. Cette disposition me paraît donc un peu démesurée.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Je pense, Martine, que vous faites référence à Tübingen ?

Madame la Présidente

En effet.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Je me souviens parfaitement avoir été consultée à ce sujet à la DFAE. Vous pouvez en effet considérer que nous sommes trop stricts. Cependant, nous avons un devoir absolu de neutralité et nous tenons à le respecter. Or, nous considérons que l'institut franco-allemand de Tübingen fait partie de notre réseau, en dépit de son statut d'établissement de droit local allemand. L'ambassade n'est donc pas responsable, c'est la DFAE qui a pris la décision finale. Je suis consciente des difficultés que cette règle peut engendrer, mais nous nous devons d'être extrêmement prudents. En outre, afin de nous assurer de l'application universelle de cette disposition, un petit nombre de personnes communique avec les postes sur ce sujet. La plupart du temps, il s'agit du chargé de mission de la Directrice et d'une personne de mon bureau.

Madame la Présidente

Pourtant, cet événement intervenait plus de cinq mois avant les élections. Il n'entrait donc pas dans la période de campagne électorale. De plus, son organisation était liée à une demande du directeur qui souhaitait obtenir des informations en raison de l'absence de bureau de vote à Tübingen.

Madame Laurence HAGUENAUER

Je répète que la précampagne commence le 1^{er} novembre.

Madame Martine SCHOEPPNER

Précampagne n'est pas campagne. Il s'agissait d'une réunion d'information dans le cadre du mandat, pas de propagande

Madame Laurence HAGUENAUER

Les permanences consulaires peuvent avoir lieu. Seules les communications publiques sont concernées par cette interdiction. Lors de permanences, vous recevez des personnes sur rendez-vous afin de traiter de leur dossier, ce qui est tout à fait différent.

Madame Radya RAHAL

Très bien. Vous me confirmez donc que les permanences consulaires ne sont pas affectées par la date du 1^{er} novembre.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Oui. Une instruction va partir aux postes très prochainement. Il s'agit en effet d'un sujet qui suscite toujours beaucoup de questions. C'est en partie pour cette raison que nous avons mis en place cette petite équipe au sein de la DFAE : il s'agit là d'une manière de nous assurer que nous avons bien le même discours avec chacun.

En ce qui concerne les bureaux de vote, nous en avons en effet ouvert davantage l'an dernier, conformément à l'engagement pris par le Ministre devant vous. Pour ce faire, nous avons étudié de près l'avis des membres des commissions de contrôle. Cependant, nous n'avons pas toujours suivi leurs recommandations : dans certains cas, une ouverture n'était pas justifiée dans la mesure où un bureau se trouvait déjà dans un périmètre de 45 minutes ou une heure de route. À savoir que les postes ont parfois des difficultés à trouver des volontaires pour tenir les bureaux de vote. Des effectifs sont en effet nécessaires, outre la présence requise du président, du secrétaire et des assesseurs.

Il a été demandé aux postes de reprendre le dispositif validé en 2020. Cependant, il est possible que des contraintes sanitaires interviennent. Le Secrétaire d'État qui a réaffirmé lundi son engagement a lui-même formulé des craintes en ce sens, compte tenu de la situation sanitaire dans certains pays.

Le nombre de sièges, enfin, dépend du nombre de Français inscrits au registre au 1^{er} janvier. Le décret de population sera probablement pris à la mi-janvier et vous connaîtrez ensuite le nombre de postes début février. Je me souviens déjà avoir eu cette conversation à la session d'octobre dernier et je le répète : par prudence, nous ne ferons pas de projections. Toutefois, les élections auront lieu un peu plus tard cette année, ce qui vous laisse quelques semaines supplémentaires pour vous organiser.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Vous avez affirmé tout à l'heure qu'il n'était pas possible de transmettre les LEC sous format dématérialisé. Cela a pourtant été fait dans certains postes. Je m'interroge donc : ce qui est possible une fois ne peut-il pas être possible plusieurs fois ? Il est vrai que cela nécessiterait une ouverture d'esprit partagée par tous les postes.

Je constate ensuite que dans certaines circonscriptions, les bureaux de vote vont fleurir. La situation sanitaire n'en sera pas pour autant meilleure. Il existe des pays, comme l'Algérie, où aucun bureau de vote supplémentaire ni aucune délocalisation ne sont prévus. Or, les distances y sont importantes, les électeurs ne peuvent pas toujours se déplacer, et nous n'aurons pas de réponse sur le vote par internet avant février. Dans ces conditions, je vous le demande : que se passera-t-il dans ma circonscription ?

Monsieur Sébastien JAUNET

Lorsque les commissions de contrôle ne peuvent pas se réunir en présentiel, il est nécessaire de trouver un dispositif leur permettant de travailler à distance. Elles ont donc recours à une application spécifique grâce à laquelle elles peuvent, de manière sécurisée, échanger et partager la LEC sous une forme dématérialisée. Cependant, cette application ne fonctionne pas toujours très bien et doit encore être améliorée. Ce que nous ne parvenons pas à faire réglementairement, c'est transmettre la LEC sous une forme dématérialisée à une personne en ayant fait la demande et possédant le droit de consultation. Nous travaillons donc sur ce sujet afin de résoudre cette contrainte.

Il m'est difficile de répondre sur le dispositif de bureau de vote. Celui-ci dépendra de l'évaluation du poste, de la situation sanitaire sur place, ainsi que des mesures prises par les autorités locales.

Madame la Présidente

Merci. Je comprends toutes les précautions prises dans le cadre de la transmission de documents sous forme dématérialisée. Cependant, les situations sont parfois un peu incohérentes. En effet, lorsque j'ai voulu obtenir la LEC de ma circonscription, j'ai envoyé un mandataire qui l'a récupérée et qui me l'a ensuite envoyée de manière dématérialisée, et même par la Poste pour plus de sécurité.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

C'est la responsabilité de la personne ayant récupéré la liste électorale qui est ici en jeu. En ce qui nous concerne, nous sommes très stricts sur le sujet. Il se peut que certains postes l'aient transmise de manière dématérialisée. Nous savons par exemple que l'année dernière, les réunions de commission de contrôle avec l'application «Free», permettant le transfert sécurisé de fichiers avaient été compliquées et peu satisfaisantes. Nous sommes à un tournant sur toutes les questions informatiques et numériques, et la crise nous incite à accentuer nos efforts. La DNUM travaille sur les outils nécessaires à la bonne tenue des conseils consulaires et des commissions de contrôle. Il s'agit donc d'un chantier en cours.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

J'aimerais revenir sur la transmission des LEC dématérialisées. Nos collègues et Martine apprendront peut-être un jour qu'il est des questions qu'il ne faut pas poser, surtout quand elles peuvent apporter des réponses négatives. Il est des postes, en effet, qui ne fonctionnent pas nécessairement selon les règles en vigueur. Rappelez-vous la Genèse : c'est par la transgression que l'on fait parfois avancer les choses. Si Adam et Ève n'avaient pas mangé la pomme, nous serions toujours au Paradis et nous n'aurions pas progressé.

Je me souviens très bien de la demande relative au nombre de postes effectuée l'année dernière et réitérée cette année par Mehdi BENLAHCEN. C'est moi, en effet, qui en avait été à l'origine. Peut-être pourrait-on obtenir une réponse plus nuancée. L'année dernière, j'avais simplement demandé que nous soient transmises les tendances par rapport aux inscriptions réalisées dans le poste. C'est important car nous avons peu de temps pour établir les listes, et devons respecter certaines obligations en matière de parité ou de localisation par circonscription. C'est pourquoi obtenir une perspective de l'évolution des inscriptions dès le 31 décembre nous serait utile. Nous ne demandons pas des chiffres précis, mais simplement une vue d'ensemble.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à madame Annie MICHEL.

Madame Annie MICHEL

Concernant la LEC, je n'ai pas entendu si nous avons possibilité de l'obtenir de manière dématérialisée. C'est une question très importante pour laquelle nous aimerions obtenir une réponse.

New York est par ailleurs une circonscription très étendue, allant des chutes du Niagara, près de Buffalo, jusqu'à Manhattan. Or, l'année dernière, nous n'avions que deux bureaux de vote à Manhattan et beaucoup de nos compatriotes ont été mécontents de ne pas pouvoir voter : soit pour des raisons de distance, soit parce qu'ils ne possédaient pas d'ordinateur. Il est donc important que vous sachiez, officiellement, que nous souhaiterions davantage de bureaux de vote dans notre circonscription. Je sais que cela donne beaucoup de travail au consulat, mais il est nécessaire que tous les citoyens puissent s'exprimer par le vote.

Madame la Présidente

Merci.

Madame la Présidente donne la parole à monsieur Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN-TLEMÇANI

Je ne souhaitais pas, initialement, rebondir sur les propos du Président VILLARD, mais je vais tout de même le faire, de manière très succincte. Nous allons tenir les commissions de contrôle, au plus tard le 19 novembre. À partir de cette date, nous pourrions donc avoir une idée du nombre de Français inscrits dans notre circonscription. La demande de monsieur VILLARD concerne uniquement les quelques circonscriptions qui sont à la limite, soit en positif soit en négatif. Au Portugal, par exemple, il y a actuellement 17 250 inscrits. Or, à partir de 17 500 inscrits, ce ne sont plus quatre, mais cinq conseillers consulaires qui seront élus. Il serait donc possible de nous prévenir dès fin novembre, en sachant qu'au-delà de cette date le nombre d'inscrits ne pourra plus diminuer, le délai de radiation étant passé. Dans ce contexte, il me semble que la demande du Président pourrait être entendue.

J'ai ensuite reproché lundi, dans mon discours, un certain manque d'anticipation. Pour revenir sur le propos de ma collègue Rada RAHAL, il apparaît en effet que dans certains pays, le risque de ne pas pouvoir ouvrir de bureaux de vote dans des locaux autres que ceux de représentation française est réel. N'est-il donc pas urgent de travailler sur un scénario impliquant uniquement des bureaux de vote ouverts dans des ambassades, des consulats, ou des instituts ? Je sais que cela poserait problème dans des pays continents tels que l'Australie, les États-Unis, le Canada ; et dans leur cas, il est essentiel de faire en sorte que le vote électronique soit efficient. Nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'un nouveau report d'élection. Or je crains que l'ouverture d'un nombre trop important de bureaux de vote hors représentation française n'empêche le scrutin dans certains pays, ce qui conduirait probablement à une annulation générale des élections. J'essaye pour ma part d'anticiper et même si je sais que personne, moi y compris, ne souhaite fermer des bureaux de vote, il est de notre devoir de faire en sorte que les élections aient bel et bien lieu cette année.

Madame Laurence HAGUENAUER

Les postes sont dans l'anticipation au niveau des dispositifs de bureaux de vote. Ce sont eux qui sont les plus aptes à décider de la localisation de ces derniers. En outre, si un pays était partiellement ou totalement reconfiné, l'élection ne pourrait pas davantage se tenir dans une ambassade. Cela s'opposerait en effet à la législation locale imposant à la population de rester chez elle. J'espère que cela ne se produira pas, mais si c'était le cas, par exemple dans la région de Madrid ou en Israël, il ne serait pas possible d'ouvrir de bureaux de vote, et ce, en raison de l'interdiction de se déplacer.

Nos postes vont donc organiser un dispositif en fonction de leur connaissance du terrain et des informations qu'ils recevront de la part des autorités locales. Les problématiques de distanciation sociale devront être prises en compte : dans certains postes, par exemple, il n'est pas envisageable d'organiser une élection en raison de l'étroitesse des locaux. Ainsi, nous demanderons aux postes d'anticiper au mieux, mais il est difficile de prévoir tous les cas de figure.

Monsieur Sébastien JAUNET

Une solution pour l'envoi dématérialisé des LEC est en cours d'élaboration, et nous espérons qu'elle verra le jour bientôt. Sachez en tous cas, que nous sommes, comme vous, convaincus qu'il est nécessaire de rendre possible l'envoi dématérialisé de ce document. Ce dispositif nous épargnerait en effet l'impression papier des listes, ou leur copie sur CD-ROM ; nous savons par ailleurs que cela serait plus simple d'usage pour vous, élus.

J'aimerais également revenir sur la nécessité de sécuriser l'envoi des LEC. Dans l'Union européenne, ou dans des pays dits « amis », la notion de sécurité n'est pas centrale. Cependant, dans certains pays, la communication de la LEC n'est tout simplement pas autorisée pour des raisons de sécurité. Dans d'autres pays encore, la LEC n'est communicable que sous un certain format : les champs, notamment d'adresse postale, ne sont pas renseignés afin que ces informations ne soient pas accessibles en cas de transmission non contrôlée à des tiers. Ainsi, dans un certain nombre de postes, les précautions prises autour de l'envoi de la LEC sont réellement solides.

Madame la Présidente

Effectivement, l'argument de la sécurité de nos compatriotes est important. Je terminerais cependant par une petite plaisanterie : rester à l'époque du CD-ROM alors que la majorité des nouveaux ordinateurs est dépourvue de lecteur paraît surprenant. Il conviendrait peut-être d'envisager de charger ce document sur une clé USB. Cela serait une première avancée avant le passage à une version dématérialisée.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Je souhaiterais à nouveau évoquer les bureaux de vote. Juridiquement, nous sommes tenus, à minima, d'ouvrir un bureau de vote par chef-lieu de la circonscription. Dans ce cas, le scrutin pourrait avoir lieu soit dans le poste consulaire, soit à l'ambassade. Cependant, comme l'a dit Laurence, nous sommes tributaires des décisions prises dans les pays, et il ne nous sera pas possible d'aller à l'encontre des législations locales.

Nous sommes actuellement en train de réaliser une étude juridique afin de connaître nos possibilités en cas d'annulation du vote au sein d'une circonscription. Par ce biais, nous souhaitons savoir jusqu'où nous pourrions aller dans l'organisation de l'élection. Il est en effet nécessaire que nous obtenions une masse suffisamment critique de conseillers et de délégués consulaires afin, ensuite, de permettre à l'élection des sénateurs et que ce processus puisse ensuite être validé par le Conseil constitutionnel.

Comme vous le voyez, nous sommes donc également dans une démarche d'anticipation : les postes organisent un dispositif de bureau de vote selon les procédures habituelles, et nous, administration, envisageons différents scénarii possibles. La prise de risque minimale consisterait à n'ouvrir qu'un seul bureau de vote dans le chef-lieu du poste. Dans ce cas, nous demanderons probablement à nos collègues sur place d'effectuer des tournées de procuration. Il serait par ailleurs souhaitable que le vote internet puisse être mis en place.

Madame Martine Schoeppner

Un seul bureau c'est inacceptable dans certaines circonscriptions. Quid du vote postal.

Monsieur Gérard FROMAGEOT

Les postes doivent nous répondre d'ici le 30 novembre sur les dispositifs de bureaux de vote qu'ils nous proposent. Un arbitrage avec le Secrétaire d'État aura lieu au mois de décembre pour une publication du dispositif officiel en janvier.

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Jusqu'à combien de temps avant l'élection est-il possible de modifier le dispositif, à la fois sur le plan technique et sur le plan juridique ?

Monsieur Gérard FROMAGEOT

Des modifications pourront survenir jusqu'au 15 mars, date du dépôt officiel des candidatures.

Madame la Présidente

Merci. Est-ce que nous avons traité tous les sujets ?

Madame Corinne PEREIRA DA SILVA

Au sujet de l'ouverture de bureaux de vote supplémentaires à New York, nous attendons les propositions du poste et de la commission de contrôle. Cependant, comme je l'ai évoqué tout à l'heure, il nous est parfois difficile de trouver des lieux et des équipes pour tenir les bureaux de vote. Aussi, dans cette circonscription, il sera peut-être nécessaire d'effectuer des tournées consulaires en amont du scrutin, comme cela a probablement été le cas début 2020. En outre, Monsieur FROMAGEOT l'a dit : le Secrétaire d'État effectuera un arbitrage, et il ne sera pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes d'ouverture de bureau de vote. Nous savons que cela sera, malheureusement, source de déception, et que les Français de l'étranger devront parfois parcourir des distances importantes pour gagner leur bureau de vote. Pour ma part, j'ai été, tout comme Sébastien, pendant trois ans dans la circonscription de San Francisco couvrant un périmètre allant de l'Alaska jusqu'à Hawaï. Je me souviens que nous avons ouvert des bureaux à Hawaï, mais jamais en Alaska : les résidents de cet État devaient donc prendre l'avion s'ils voulaient voter. Il existe donc des circonscriptions plus complexes encore que celle de New York. Nous sommes contraints par des questions logistiques et il n'est pas possible, comme en France, d'ouvrir des bureaux de vote dans chaque quartier. C'est la raison pour laquelle nous favorisons à la fois les tournées consulaires pour recueillir les procurations et le vote par internet.

Madame la Présidente

Merci. Je pense que nous n'avons pas épuisé le sujet, mais nous aurons l'occasion de l'évoquer à nouveau dans le futur.

Je remercie donc madame la Directrice ainsi que toute son équipe pour ces échanges intéressants et constructifs. Vous nous avez proposé de nous adresser à vous à tout moment, et nous le ferons certainement.

Un intervenant souhaite prendre la parole.

Madame la Présidente

Je pourrais accepter encore de nombreuses prises de parole, mais nous devons tenir la commission permanente avec le Ministre. La discussion ne peut pas se poursuivre indéfiniment et nous aurons encore bien des occasions d'évoquer le sujet, notamment lors de la prochaine session. J'espère que celle-ci pourra se tenir.

Avant de vous quitter, j'aimerais vous communiquer deux informations. Vous allez recevoir ce soir les réponses aux questions orales et d'actualité. Merci à ceux qui en ont posé de prendre acte des réponses afin de pouvoir prendre position vendredi.

Deux mails vous seront par ailleurs transmis. Le premier indiquera aux présidents de commission ou présidents de commissions remplaçants de quelle manière procéder pour mettre leurs résolutions en ligne sur le forum. Le second mail vous informera sur le système de vote mis en place jeudi et vendredi. ~~À savoir que~~ les personnes en visioconférence sont tout particulièrement concernées par cette dernière communication.

La séance est levée à 15 heures 35.

JEUDI 8 OCTOBRE 2019 - APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 13h14 sous la présidence de Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller élu de la circonscription « Afrique centrale, australe et orientale ».

Monsieur le Président

Chers collègues. Il est 13h14, nous allons donc commencer nos travaux. Je vous rappelle le programme de cet après-midi. Nous allons commencer par examiner la saisine du gouvernement concernant le vote par internet. Martine SCHOEPPNER va vous en parler dans une minute. Nous entendrons ensuite les commissions des finances, de l'enseignement et des affaires sociales. Je rappelle que la partie la plus proche de l'estrade est réservée aux conseillers de l'AFE tandis que les sièges à l'arrière sont pour les conseillers consulaires et les invités.

EXAMEN DE LA SAISINE DU GOUVERNEMENT CONCERNANT LE VOTE PAR INTERNET

Monsieur le Président donne la parole à Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Suisse.

Madame Martine SCHOEPPNER

Merci. L'AFE a donc été saisie par le gouvernement sur le rapport concernant les mesures envisagées pour assurer la mise en œuvre du vote par correspondance électronique et sa sécurisation lors des élections consulaires de mai 2021. Nous devons rendre un avis. Le rapport est relativement simple et la saisine est sur le forum depuis hier donc tout le monde a pu la voir. Elle reprend bien évidemment ce qui est dit dans le rapport. Et on va revoir tout ça dans l'avis A1/20-10 que je vais vous lire.

Objet : la saisine du gouvernement.

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Vu la saisine du gouvernement sur le rapport d'exception des mesures envisagées pour assurer la mise en œuvre du vote par correspondance électronique et sa sécurisation lors des élections consulaires de mai 2021.

Vu les comptes rendus des représentant de l'AFE au bureau de vote électronique.

Considérant l'homologation acquise de la solution de vote par correspondance électronique

Considérant les mesures prises par le ministère d'une part, l'avenant avec la société SCYTL prolongeant le marché jusqu'en juin 2021 et, d'autre part, l'attache prise avec l'administrateur judiciaire afin de s'assurer de la maintenance technique et de la disponibilité de la plateforme de vote jusqu'à l'élection consulaire.

Considérant la mise à jour nécessaire du cadre juridique applicable, à savoir les modifications des arrêtés du 9 mars 2020 (celui qui concerne les membres du bureau de vote) et du 4 mars 2014 (la modification de l'article R176 3A du code électoral) prend acte du rapport du gouvernement annexé.

Est-ce qu'il y a des questions ?

QUESTIONS-RÉPONSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN, conseiller élu de la circonscription de la Péninsule ibérique.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Bonjour Madame la Présidente. Je m'excuse, je suis arrivé en retard donc je n'ai pas suivi le début de l'exposé. Quand a-t-on été saisi ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Juste avant la tenue de l'AFE. Normalement c'est le bureau qui répond hors session.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Ce n'était pas une critique par rapport au fait qu'on voit cela maintenant. Je trouve qu'on est saisi tard par le gouvernement ; L'avenant a déjà été signé. Le vote électronique avec SCYTL est déjà en cours. Si on avait été saisi avant, à titre personnel, j'aurais plaidé pour qu'on trouve une autre solution compte tenu de la situation financière de SCYTL. On sait très bien que si SCYTL n'est pas reprise en décembre dans les conditions dans lesquelles elle devrait être reprise, malheureusement, on ne pourra pas assurer le vote électronique. Il aurait fallu ne pas signer d'avenant et trouver un autre prestataire de service dès le mois de mai.

Madame Martine SCHOEPPNER

Ce n'est pas du tout l'objet de la saisine. La saisine a été faite dans les temps puisque la loi donnait un cadre pour que le gouvernement nous envoie son rapport. On ne peut pas dire qu'il fallait le faire plus tôt ou plus tard. Ils ont respecté l'article de la loi. Et le titre est bien

les mesures envisagées pour assurer la mise en œuvre du vote électronique.

Le rapport fait cinq pages. Il rappelle les tests grandeur nature qu'on a fait les mois précédents et que ces derniers ont conduit à l'homologation de la solution. Ensuite, il y a un paragraphe sur la situation de SCYTL. Le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait faire, c'est à dire de passer un avenant avec la société SCYTL pour prolonger d'un an le contrat puisqu'on avait reculé les élections d'un an. Et quand SCYTL a été mis en liquidation judiciaire devant le tribunal de Barcelone, le gouvernement a passé un accord avec le juge pour que le repreneur puisse assurer cette partie du vote avec SCYTL qui continuera à faire la maintenance. Le gouvernement français, le ministère, ne peut en aucun cas intervenir dans une décision de justice. Il ne pouvait pas faire plus. Les dernières mesures sont deux arrêtés, mais comme ils sont modifiés systématiquement avant toute élection il n'y a rien à en dire.

On doit prendre acte de ce rapport. La saisine nous demande notre avis sur les mesures qui ont été prises et les mesures sont relativement limitées puisqu'il n'y a pas le choix.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Annick VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription Péninsule ibérique.

Madame Annick VALLDECABRES

Non, je suis désolée Martine, mais on ne nous demande pas notre avis. On nous demande simplement de prendre acte. Donc on prend acte. Je ne vois pas pourquoi on nous demande de voter pour ou contre. On prend acte. Point final.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est ce que j'ai mis dans l'avis. Mais, normalement quand on nous fait une saisine, on doit dire si on est d'accord ou pas. Et là, on ne peut que prendre acte puisqu'on en a discuté ensemble. Le gouvernement n'a fait que ce qu'il était en mesure de faire. On ne peut pas dire qu'on ne prend pas acte de ce rapport parce que cela veut dire qu'on laisse tomber le vote électronique. On se tire une balle dans le pied. On ne peut pas dire que tout est ok parce qu'on aurait souhaité plus, mais on ne peut pas intervenir dans une décision de justice. C'est pour cela qu'on a choisi la voie médiane en disant qu'on prenait acte de ce qui a été fait.

Monsieur le Président

Si vous êtes d'accord, il n'est pas utile que l'on fasse un vote là-dessus.

Madame Martine SCHOEPPNER

Si, on est obligé de voter la saisine. Je rappelle qu'ici l'objet n'est pas de discuter du vote électronique.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Je voudrais revenir sur la dernière phrase. Je voulais juste une précision sur les alternatives mentionnées dans la demande.

[Demande que des alternatives au vote électronique soient mises en place.

Quelle sont les alternatives ?

Madame Martine SCHOEPPNER

Cela fait partie de l'exposé des motifs et l'exposé des motifs n'est jamais discuté. C'est sous la responsabilité du rapporteur. Toutes les assemblées fonctionnent comme ça.

Je peux t'expliquer sans problème. Normalement on aurait pu laisser cette phrase. On n'était pas obligé de la mettre. On a considéré qu'on pouvait l'ajouter pour signaler qu'on était inquiet et que si le vote électronique n'était pas mis en place, il faudrait réfléchir à une autre possibilité de vote à distance. Notamment via le vote par correspondance postal, mais ce n'est pas à nous de leur dicter ce qu'il y a à faire. On a juste rajouté la phrase. Comme on dit : ça ne mange pas de pain.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

A titre personnel, et je ne crois pas être le seul, le vote par correspondance me cause du souci. On l'a tous expérimenté pendant les élections législatives. Il y a énormément de circonscriptions où le matériel n'arrive pas à temps. C'était notamment le cas dans la péninsule ibérique où j'ai été candidat.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est un aparté. Cela ne concerne plus la saisine, mais je vais quand même te répondre. Le vote par correspondance, pour les législatives, n'a strictement rien à voir avec le vote par correspondance comme il se passait autrefois pour les consulaires pour la bonne raison que nous n'avons qu'un seul tour. Il n'y a donc pas les problèmes de délai entre les deux tours. Deuxièmement, les documents sont envoyés par les postes et non pas de Paris. Ce qui réduit considérablement les délais. On a eu le vote par correspondance postale jusqu'en 2006 inclus. Par exemple, dans mon pays, 80% des votes à l'époque étaient des votes par correspondance postale. Cela fonctionnait et il ne faut pas comparer les deux.

Je demanderai à nos collègues qui sont en visioconférence de remplir leur bulletin de vote et de le renvoyer immédiatement pendant que la salle va voter. Merci.

Monsieur le Président

Merci Madame la vice-présidente. Pour procéder au vote, Je voulais juste rappeler que le bureau a décidé de modifier le règlement intérieur pour cette session et d'autoriser le vote par internet. Je demande à ceux qui sont à distance de bien vouloir regarder leur boîte de réception mail et leurs boîtes spams. Vous devez avoir reçu un mail de l'adresse votesafe2020@gmail.com. Il faut renseigner votre nom et votre vote pour ou contre ou abstentions pour cette question et nous allons faire un vote à main levée pour les présents dans la salle.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD, président de l'Assemblée des Français de l'Étranger.

Monsieur Marc VILLARD

Je veux simplement rectifier ce qu'a dit Bruno. Les mails nous ont été adressés à l'antenne du secrétariat général de l'AFE. Je ne trouvais pas le mail parce que l'intitulé qu'il nous a donné n'était pas le bon.

Monsieur le Président

Il a dû y avoir un changement. Suite à un problème technique, on a été obligé d'utiliser l'ordinateur du secrétariat général au dernier moment. Vous voyez la complexité de la chose. Je vous expliquerai comment on votera pour les résolutions.

Madame Martine SCHOEPPNER

Que faisons-nous du rapport du gouvernement puisque vous n'en prenez pas acte ?

Monsieur le Président

Il y a une majorité de non donc la majorité a voté contre.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Vous vous y prenez mal pour le vote parce que vous ne faites pas ce qui a été prévu. Si vous aviez, sur votre bureau, un fichier Excel avec le nom des gens et le nombre de procurations associées, cela irait beaucoup plus vite que ces manœuvres laborieuses que l'on voit de loin. Parti comme on est parti, votre histoire va prendre la semaine.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

On fonctionne différemment de ce qu'on a toujours fait. Les procurations sont enregistrées à l'avance mais on ne les a plus dans les mains. Or, cela irait beaucoup plus vite.

Monsieur le Président

Je suis d'accord. Reprenez vos procurations. Vous gardez vos procurations en main et on les prendra.

On votera en trois fois.

Madame Martine SCHOEPPNER

On me signale en visio qu'il ne faut pas prendre la parole à n'importe quel moment. Ceux qui sont en visio ne vous entendent pas. Il faut demander la parole au Président et parler dans le micro. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Bruno, le système mis en place avec le fichier Excel permet un rapprochement rapide entre le vote en ligne et le vote en salle. Si les personnes prennent des procurations à la main, vous n'allez jamais vous en sortir. A partir du moment où vous avez le fichier Excel avec le nom et le nombre de procurations, cela évite les complications. Sinon, vous ne savez pas qui a voté. Comment allez-vous faire ?

Monsieur le Président

En même temps, tout cela s'est passé au dernier moment. On va essayer de faire mieux pour demain. Pour l'instant on va essayer d'aller au plus vite. Mais je suis d'accord avec la proposition de Mehdi. Vous reprenez vos procurations et ensuite on votera en trois temps. Un temps pour les votants en salle, un temps pour les procurations et un temps pour les votes par internet.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription Amérique Latine et Caraïbes.

Monsieur Gérard SIGNORET

Monsieur le Président, je m'excuse mais comment peut-on savoir si nous avons les procurations des personnes qui ont voté par visio ou pas ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Monique DEJEANS, conseillère élue de la circonscription Benelux.

Madame Monique DEJEANS

On a touché les procurations. Ensuite vous les donnez à d'autres personnes. Étant donné que cela favorise les échanges, je ne sais pas si c'est très sain.

Monsieur le Président s'informe des demandes de parole. En l'absence d'interventions, Monsieur le Président met aux voix la saisine relative à la mise en œuvre du vote électronique. Cette saisine est rejetée avec 29 abstentions, 17 voix contre et 8 pour. Résultat des votes : Abstention 29, contre 17 pour 8

Monsieur le Président

Après tous ces événements, nous allons donc passer la parole à la présidente de la commission des finances.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITE

Monsieur le Président donne la parole à Madame Cécilia GONDARD, présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité

Madame Cécilia GONDARD

Merci beaucoup Monsieur le Président. Nous n'allons pas, cette fois-ci, dans ce format réduit, lire tout un long rapport qui sera disponible à chacun. Nous allons passer aux résolutions avec quelques points clés. En revanche, on a fait des résolutions relativement détaillées pour que vous puissiez bien comprendre où on veut en arriver. On a pu, pour la première fois, auditionner le ministre délégué chargé des comptes publics, M. Olivier DUSSOPT. Ce qui est une bonne nouvelle puisqu'on essayait d'inviter ses prédécesseurs depuis quelques années. On a pu avoir des clarifications sur des éléments budgétaires et sur la réforme de la fiscalité qui va être présentée par le vice-président de notre commission juste après.

Je vais vous présenter quelques points et les résolutions budgétaires et Monsieur le vice-président vous présentera les résolutions relatives à l'ANEF. Le point principal de ce budget est qu'il est stable par rapport au budget hors COVID. Il part du principe que les effets de la crise vont s'arrêter au 31 décembre. A partir de là, on a exploré plusieurs pistes, à la fois pour voir comment reporter des crédits non utilisés cette année et des crédits obtenus dans le cadre du troisième projet de loi de finance révisé, la loi de finances rectificative N°3 pour cette année. On a exploré l'idée d'avoir certaines lignes budgétaires abondées l'année prochaine, en particulier sur les lignes qui nous tiennent à cœur : l'aide sociale et l'éducation, pour l'année prochaine.

Je précise aussi que nous avons tenu des auditions communes avec la commission du commerce extérieur, notamment sur les aides aux entreprises et que ces résolutions et auditions seront présentées par la commission du commerce extérieur demain. On ne présente donc pas de résolution sur le sujet puisque l'autre commission s'en charge demain. Presque toutes les résolutions que l'on présente aujourd'hui sont communes à plusieurs commissions parce que les questions budgétaires sont transversales et intéressent également les commissions sectorielles.

Monsieur le Président

Pardon Madame la Présidente, mais on examine les résolutions tout de suite ?

Madame Cécilia GONDARD

Oui, on a fait des résolutions très détaillées avec tous les éléments budgétaires dedans donc on ne passe pas par tout le rapport comme on fait d'habitude. Sinon, on n'aura pas le temps.

Monsieur le Président

Je voudrais signaler que, à la différence de notre façon habituelle de travailler, toutes les résolutions sont discutées en plénière avant d'être votées. Elles ne seront donc votées que lorsque nous les aurons toutes examinées. Pour ceux qui votent à distance, ils le feront par internet. Quant à nous, nous les voterons une par une, une fois que nous les aurons toutes examinées. Si cela ne vous dérange pas.

Madame Cécilia GONDARD

Donc là on les examine, n'est-ce pas ?

Monsieur le Président

Oui, on les examine.

Madame Cécilia GONDARD

Ok, c'est parfait. J'allais justement lire les résolutions pour qu'on puisse les examiner. Et vous les mettez toutes au vote en même temps, à la fin ?

Monsieur le Président

Oui. Je vous explique pourquoi. Les conseillers à distance ont voté en bloc, d'un coup. Et s'ils voient d'abord notre vote, cela risque de les influencer.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il y a certes beaucoup de choses qu'on doit faire cette fois-ci et qu'on ne fait pas d'habitude, mais les choses qu'on a l'habitude de faire demeurent. Or, le secrétariat général n'a pas reçu le rapport de la commission.

Madame Cécilia GONDARD

Il l'a reçu. Je l'ai même envoyé avec Monsieur VILLARD en copie.

Madame Martine SCHOEPPNER

On vient de me dire qu'ils ne l'ont pas reçu et qu'il en manque d'ailleurs d'autres. Il n'y a pas que cette commission qui est concernée.

EXAMEN DES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA FISCALITÉ**Résolution n°FIN/R.1/20.10**

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n°FIN/R.1/20.10 relative au projet de loi de finances 2021, programme 185, diplomatie culturelle et d'influence.

Monsieur le Président

Cette session est un peu particulière. Je vous demande d'éviter de prendre la parole pour un oubli de virgule ou un participe passé qui serait mal placé. Cela sera fait en temps et en heure. C'est l'esprit de la résolution qu'il faut garder en mémoire.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Radya RAHAL, conseillère élue de la circonscription Afrique du Nord.

Madame Radya RAHAL

Merci Monsieur le Président. Je ne comprends pas la demande sur :

|La programmation pluriannuelle stratégique de la diplomatie culturelle et d'influence

Quelque chose me semble assez paradoxale parce que, de mémoire, l'an dernier, beaucoup étaient monté au créneau sur le fait que les Instituts français et Alliances françaises pouvaient demander le STAFE. Et beaucoup étaient contre, notamment du côté de l'ADFE. Donc aujourd'hui je ne comprends pas cette demande. Qu'on m'explique.

Madame Cécilia GONDARD

Il n'y a pas de programmation pluriannuelle. Il est possible de supprimer des postes chaque année par-ci par-là sans avoir une vue stratégique. Quatre centres culturels ont été supprimés l'année dernière sur des arguments comptables mais qui ne relèvent pas d'une stratégie d'influence, de notre point de vue. C'était une demande déjà votée l'année dernière. La programmation pluriannuelle, ce n'est pas nouveau.

Sur l'élargissement du champ STAFE, je ne sais pas quelles étaient les positions des différents groupes. En tant que Présidente de la commission des finances, du budget et de la fiscalité, il m'a semblé important de demander à ce que les Alliances françaises et les instituts français puissent s'appuyer sur ces lignes budgétaires du STAFE l'année prochaine puisque beaucoup sont en train de mettre la clé sous la porte. Certaines l'étaient avant le COVID, mais le COVID a évidemment accentué ces difficultés. Il nous semble important de leur permettre de bénéficier de ces aides en sachant qu'il y a du co-financement sur le STAF et qu'il va être difficile l'année prochaine de trouver les co-financements pour les associations sur les projets. Il est raisonnable d'élargir les dépenses de fonctionnement l'année prochaine puisque cela n'implique pas une ligne budgétaire supplémentaire ou d'abonder une enveloppe.

Madame Radya RAHAL

Mais pourquoi aujourd'hui ? C'est une question de bon sens...

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Mehdi BENLAHCEN.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Peut-être que je vais répondre à ta question indirectement Radya. On travaille dans des conditions pas aisées cette semaine. Lorsqu'on a examiné cette résolution, pour en faire une résolution commune, il se trouve qu'on avait rajouté un "considérant", un "vu" et qu'on avait modifié la demande en élargissant à 2020 et 2021. Or, cela n'apparaît plus. Je ne sais pas si tu avais pu dialoguer avec Pascale une fois qu'on avait corrigé.

Par exemple, dans les "vu" on avait rajouté :

|Vu les instructions actuelles du STAFE qui ne permettent pas de financer des postes de fonctionnement.

Et

|Considérant que la situation sanitaire ne permettra pas de mettre en place des projets culturels en présence de public et que donc l'enveloppe ne sera pas consommée,

On demandait un élargissement en 2020 et 2021 du champ du STAFE pour répondre à des dépenses de fonctionnement, notamment pour les Alliances et les Instituts.

Pour répondre à ta question, lorsque l'on avait eu ce débat sur l'éligibilité des Alliances françaises, qui n'était pas véritablement tranché y compris dans le groupe Français du Monde, il nous avait été précisé par le secrétariat général que

certaines entités étaient éligibles à d'autres guichets et qu'on essayait de réserver le STAFE à des associations qui n'étaient pas éligibles aux autres guichets.

Aujourd'hui, la situation économique et la situation sanitaire sont telles que, comme l'a précisé Madame la Présidente de la commission, les Alliances se retrouvent en difficulté financière. Et comme cette enveloppe ne va pas être totalement dépensée du fait de l'impossibilité pour un certain nombre d'associations de mettre en place des projets, on se dit que plutôt que de ne pas dépenser cet argent, il serait de bon ton d'aider les Alliances en difficulté.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

EN ce qui me concerne, cela a beaucoup de sens, effectivement. Mais j'ose vous rappeler que les dépenses de fonctionnement ne sont pas prévues par le STAFE. Ce n'est pas un élargissement, c'est plutôt dérogatoire. Il faut que ce soit dérogatoire pour cette année.

Madame Cécilia GONDARD

Tu demandes à ce qu'on mette :

|une dérogation au champ d'application

N'est-ce pas ?

Madame Radya RAHAL

|A titre dérogatoire, un élargissement aux dépenses de fonctionnement

Monsieur le Président

Je vous arrête parce que cela va être très compliqué si on modifie les résolutions ainsi. On peut débattre, mais on ne peut pas faire voter à distance avec des résolutions qui vont changer, sinon on est là jusqu'à demain matin.

Madame Cécilia GONDARD

Cela ne me pose aucun problème. Je trouve que c'est une bonne idée de mettre

|à titre dérogatoire

Et pour 2021. Parce que je crois qu'il y a une erreur aussi sur la date.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

L'intérêt de la plénière en visio, Bruno, c'est que nous pouvons suivre les modifications qui sont apportées aux résolutions. Tout est en ligne une fois qu'elles sont définitives, sinon ce n'était pas la peine de faire tout cela. Il valait mieux voter d'entrée sur les résolutions telles qu'elles étaient sur le site. Il ne faut pas non plus tout bloquer.

Monsieur le Président

J'entends bien. Nous poursuivons.

Madame Cécilia GONDARD

Très bien donc on passe à la suivante. Au-delà des majuscules à Alliance Française et Instituts Français, j'ai bien noté

|à titre dérogatoire

Et

|2021

Au lieu de 2020.

Monsieur le Président

Madame la Présidente, j'ai une petite question : vous étudiez bien les résolutions et les avis dans l'ordre où ils ont été présentés ?

Madame Cécilia GONDARD

C'est ce que l'on vient de me demander, oui.

Monsieur le Président

Parce que nous avons déjà fait les formulaires de vote et il ne faut pas que ce ne soit dans un autre ordre.

Madame Cécilia GONDARD

C'est dans l'ordre du document que j'ai envoyé au secrétariat aujourd'hui

Monsieur le Président

Parfait !

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.1/20.10 relative au projet de loi de finances 2021, programme 185, diplomatie culturelle et d'influence. La résolution est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

Monsieur le Président invite Madame Cécilia GONDARD à présenter la résolution suivante.

Résolution n°FIN/R.2/20.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n°FIN/R.2/20.10 relative à la gestion de l'enveloppe de secours occasionnels d'aides sociales de la LFI3 et communication sur l'octroi de ces aides.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Michèle GOUPIL, conseillère élue de la circonscription Amérique Latine et Caraïbes.

Madame Michèle GOUPIL

Merci Monsieur le Président. Il me semblait que le non accès aux aides locales avait été supprimé et, hier, la directrice des Français de l'Étranger a bien insisté sur le fait qu'il n'y a plus que deux conditions de critères : l'inscription au registre et la diminution de revenus en raison du COVID.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Michèle, tu as tout à fait raison. C'est l'intervention que je souhaitais faire. Dès lors que ce considérant saute, une autre demande doit sauter. Dans le troisième considérant, il faut enlever

|l'inéligibilité au dispositif d'aide mis en place par les autorités du pays en résidence

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.2/20.10 relative à la gestion de l'enveloppe de secours occasionnels d'aides sociales de la LF13 et communication sur l'octroi de ces aides. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame Cécilia GONDARD à présenter la résolution suivante.

Résolution FIN/R.3/20.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n°FIN/R.3/20.10 relative au projet de loi de finances 2021, volet aides sociales du programme 151.

En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.3/20.10 relative au projet de loi de finances 2021, volet aides sociales du programme 151. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Madame Cécilia GONDARD à présenter la résolution suivante.

Résolution n° FIN/R.4/20.10

Madame Cécilia GONDARD donne lecture de la résolution n°FIN/R.4/20.10 relative aux bourses scolaires dans les réseau des écoles homologuées à l'étranger, adoptée par la commission des finances à l'unanimité et par la commission de l'enseignement également.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Pascale SEUX.

Madame Pascale SEUX

C'est bien la dernière version. La résolution est bonne.

En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.4/20.10 relative aux bourses scolaires dans les réseau des écoles homologuées à l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Monsieur Jean-Philippe KIEL à présenter la résolution suivante.

Résolution n°FIN/R.5/20.10**Monsieur Jean-Philippe KEIL**

Merci beaucoup. Cher président, vous me permettez aussi de revenir sur le thème de l'ANEFE ou nous considérons cela comme discuté ? Je parle aussi sous le contrôle de Pascale SEUX que je salue à distance puisque nous présentons une résolution commune.

Le situation de l'ANEFE, qui donnait des garanties de l'état aux investissements des établissements français à l'étranger, retient depuis plusieurs années notre attention alors qu'un audit du Ministère de l'économie et des Finances et ses résultats avait eu pour effet de suspendre momentanément le fonctionnement de cette institution. Nous avons des représentants aux différents conseils d'administration et assemblées générales de l'ANEFE et le ministre DUSSOPT a pu nous éclairer, voici quelques jours, sur l'évolution de la situation. Selon le Ministre, l'audit de ses services avait posé un point de détail sur le fait générateur posant problème, étant donné que cette institution ne disposait pas de la licence bancaire ni des mécanismes de contrôles internes permettant de souscrire aux règles prudentielles.

Face à cette situation, dans le projet de loi de finances 2021, nous avons compris que l'État donnera directement les garanties pour les investissements des établissements d'enseignement français à l'étranger. Par contre, l'ANEF portera le stock ancien de garanties données jusqu'à 2018. L'encours nouvelle sera de 350 millions d'euros et l'administration de l'Agence de l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE) FE sera à la disposition des chefs d'établissements pour relayer les demandes au Ministère concerné. Nous avons donc demandé quelques renseignements supplémentaires et Monsieur François NORMANT,

membre du conseil d'administration de l'ANEFE et secrétaire général adjoint de cette institution, a eu la courtoisie de nous contacter par mail fort tard dans la nuit mardi, afin de nous apporter quelques éclairages supplémentaires.

Un article de la loi de finances 2021 pourra permettre la mise en place de ce nouveau mécanisme. Ce mécanisme n'est pas encore complètement défini, une partie devant être précisée par voie réglementaire. De même, la question de la renégociation des emprunts couverts par le régime précédent, reste aussi ouverte. L'article N°49 du projet de la loi des finances 2021 intitulé "garantie de l'État au projet immobilier des établissements français à l'étranger" est conforme à ce que le représentant de l'administration avait dit lors du dernier conseil d'administration de l'institution au mois de septembre. Cependant, le dispositif, ses modalités, ses coûts, restent encore relativement imprécis. Je vous ai déjà cité la limite de 350 millions. On ne sait pas, à ce moment, si la garantie couvrira 80% des besoins des établissements ou 100% comme c'est le cas aujourd'hui. Notre attention est aussi portée sur la rémunération de la garantie qui ne devra pas être plus élevée qu'elle ne l'est aujourd'hui ; C'est à dire 40 points de base, ou 0,4%

Nous allons donc demander un suivi et nous serons particulièrement attentifs à l'évolution de la situation concernant l'octroi de garanties futures tout en précisant que nous sommes attachés à un niveau d'attractivité financière de l'octroi de ces garanties qui doit rester au moins équivalent au dispositif actuel.

Je vais aussi rapidement m'attarder sur l'audition des représentants de l'administration fiscale, en l'occurrence la direction de l'imposition des non-résidents. Nous avons reçu Madame Agnès ARCIER, directrice des impôts des non-résidents, Madame Carole LE BOURCICAUD, directrice du pôle ressources, soutien, stratégie, Madame Isabelle CARPENTIER, Madame Virginie SCHAEFFER-MONTEILS.

A nouveau, il est apparu quelques importants car nous aurons toutes et tous à remplir des déclarations de revenus, pour les revenus touchés en France bien évidemment, mais aussi parce que nous aurons quelques fois à conseiller ou orienter un certain nombre de nos compatriotes. Il est rappelé que si le domicile fiscal est hors de France, seuls les revenus de source française y sont imposables. L'administration nous informe que certains de nos compatriotes non-résidents font encore l'erreur de déclarer l'ensemble de leurs revenus mondiaux alors qu'ils n'y sont pas contraints. Cela génère des réclamations assez consommatrices de temps pour l'utilisateur et pour l'administration.

Un point aussi au regard de la progressivité de l'impôt depuis 2018 et la déclaration des revenus de 2019. L'impôt est calculé au taux minimum de 20% jusqu'à 27 794 euros de revenus imposable, et 30% au-delà. L'administration rappelle que ces taux peuvent être annulés et remplacés par un taux effectif, le cas échéant inférieur, correspondant au barème de l'administration, si l'utilisateur en fait la demande et renseigne sa déclaration avec le montant de ses revenus mondiaux. Il est aussi précisé que la déclaration en ligne permet d'automatiser le taux moyen afin de connaître le taux d'impôts et l'administration rappelle aussi que le montant du prélèvement à la source peut être modulé sur le site *impots.gouv* et la rubrique "gérer mon prélèvement à la source". Cela permet aussi de réaliser les modifications de sa situation personnelle (naissance, mariage...). Bref, un outil de plus en plus pratique puisque les usagers peuvent actuellement créer leur site personnel sur le site de l'administration sans prérequis comme c'était le cas il y a quelques années.

Je vais aussi revenir, exceptionnellement, sur l'effet de la crise de la COVID 2019 sur le lieu de domiciliation. La crise de la COVID 2019 a eu un impact dans la mesure où certains de nos compatriotes, des non-résidents, ont passé une partie du confinement en France et se posent légitimement la question de savoir quel sera le lieu du séjour principal. C'est un des critères de l'administration en raison de la durée de 180 jours par an. Cependant, l'administration nous précise qu'il ait tenu compte des circonstances exceptionnelles (c'est un avis du conseil d'État qui date de 1995). Mais il est retenu "circonstances exceptionnelles" pour qualifier le lieu du séjour principal ou du séjour temporaire au titre du confinement en France ou au titre des restrictions de circulation puisqu'il peut y avoir, dans certains cas, une interdiction de circuler. En la circonstance, les non-résidents ayant séjourné ou séjournant actuellement en France durant le confinement peuvent être rassurés. Ce séjour temporaire n'est pas de nature à caractériser une domiciliation fiscale en France.

Pour conclure, au regard des conventions internationales, une personne n'aura pas établi son domicile fiscal en France, son foyer permanent ou le centre de ses intérêts vitaux si elle y est retenue en raison de circonstances exceptionnelles.

Je vais aussi faire un rappel de la progression des déclarations en ligne. Excusez-moi Monsieur le Président, mais il y a toujours un peu d'actualité au niveau de la fiscalité et des finances. Au titre de 2020, il y a actuellement 259 000 déclarations pour l'IR et l'IFI. Ce nombre est constamment en augmentation. L'administration nous rappelle qu'il y a eu 185 000 déclarants en 2020, soit 76% du total. Il y en a eu 173 900 en 2019 (68%) et 150 000 en 2018 si tant est que la déclaration en ligne est obligatoire, sauf pour nos compatriotes qui n'ont pas accès à un ordinateur. L'objectif de l'administration est bien sûr d'avoir un maximum de déclarations en ligne pour accélérer le traitement automatique et ne pas solliciter les agents de service de la DINR. Il est rappelé que le paiement dématérialisé est fixé à 300 euros depuis 2019.

Je vais finir le développement avec un retour sur la situation de la CSG et CRDS qui nous tenait en haleine ces dernières années. Je vous rappelle que depuis l'imposition des revenus 2018, les personnes résidant en UE, en EUE et en Suisse et qui relèvent d'un régime d'assurance maladie et d'assurance sociale d'un État tiers, ne sont plus redevables de la CSG (9,2%) ni de

la CRDS (0,5%). Il est très important, au moment de remplir le formulaire 2042C, au point "divers", de cocher les cases 8SH ou 8SI pour pouvoir en bénéficier.

Enfin, concernant les contentieux DE RUYTER et arrêté DREYER, dont nous avons aussi beaucoup parlé les années précédentes, l'administration nous a informés qu'au titre de la première phase 2012-2014, les traitements et remboursements sont désormais terminés. Il resterait une cinquantaine de cas résiduels encore ouverts en raison d'informations manquantes. Si vous entendez parler de certains de nos compatriotes qui ont encore des dossiers ouverts, il faudra les faire remonter. Pour la seconde phase du contentieux, dit arrêté DREYER, la DINR a reçu 13 600 réclamations dont 4800 dossiers traités à ce jour et 9000 dossiers toujours ouverts. Une équipe de l'administration, 8 agents, traitent actuellement de ce contentieux. Le traitement sera de deux ans. L'administration a commencé à travailler sur le dossier le 1er juillet 2019 avec l'arrêté du conseil d'État et mobilisé les équipes dans les mois qui ont suivi. Compte tenu de la crise de la COVID 19, nous ferons preuve de compréhension.

Monsieur Jean-Philippe KEIL

Monsieur le Président, j'ai fini, merci.

Madame Cécilia GONDARD

Je propose que la résolution qui a été rédigée avec la Commission de l'enseignement soit présentée par la commission de l'enseignement comme ça, on ne prend pas sur leur temps.

Monsieur le Président

Je suis désolé mais là vous me compliquez singulièrement la tâche puisque les formulaires de vote ont déjà été envoyés. Une partie des gens ont déjà répondu. Il aurait fallu le dire un peu plus tôt, je suis désolé. Il faut présenter toutes les résolutions que vous avez mises sur le site et que nous avons déjà envoyées aux votants.

Madame Cécilia GONDARD

Je précise que tout le travail de rédaction, de cette résolution et de la précédente relative aux bourses scolaires, étaient rédigées par Pascal SEUX et la commission de l'enseignement. Si vous avez des questions, je propose de laisser plutôt la parole à Pascale, sauf si elle est à distance. Pascale, tu es connectée ?

Monsieur le Président

Est-ce que la Présidente de la commission des finances ne peut pas le faire ? Cela simplifierait la compréhension.

Madame Pascale SEUX donne lecture de la résolution n°FIN/R.5/20.10 relative au dispositif de garantie des emprunts par l'État en vue des projets immobiliers des établissements conventionnés, partenaires de l'assemblée de Français à l'étranger qui était autrefois le dispositif ANEFE.

Monsieur le vice-Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Est-ce qu'on fait aussi allusion à l'avance France Trésor ? Ou est-ce seulement un emprunt au profit du réseau ?

Monsieur Jean-Philippe KEIL

Ni l'un ni l'autre. C'est une garantie financière d'État qui est donnée aux établissements français dans le cadre de leurs négociations avec des établissements financiers locaux. Les dossiers sont instruits par les chefs d'établissements et cette garantie, qui était donnée par l'ANEF avant 2018, sera maintenant directement garantie par l'État. Mais il n'y a pas de flux de trésorerie. C'est uniquement une garantie bancaire.

Monsieur le vice-Président donne la parole à Monsieur Jean-Hervé FRASLIN, conseiller élu de la circonscription Asie centrale, australe et orientale.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Merci. Je pense que l'on devrait améliorer la rédaction en modifiant

|de garanties des emprunts par l'État

Il ne s'agit pas que l'État emprunte.

Il faut mettre

| *de l'État*

Après

| *garanties*

L'emprunteur n'est pas l'État, c'est le garant.

Madame Pascale SEUX

Merci à Monsieur FRASLIN de notifier les erreurs de rédaction. Je ne sais pas si vous avez entendu la fin de ce que j'ai dit tout à l'heure. Dans la demande, nous avons rajouté quelques mots qui me semblent importants. C'était :

|31 décembre 2020 : instance instructrice associant les élus et les parents d'élèves, structures candidates et dispositif en cas de défaillance.

C'est extrêmement difficile de coordonner les choses à deux commissions dans les conditions dans lesquelles nous sommes.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° FIN/R.5/20.10 relative au dispositif de garantie des emprunts par l'État en vue des projets immobiliers des établissements conventionnés, partenaires de l'assemblée de Français à l'étranger qui était autrefois le dispositif ANEFE. LA résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président

Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir essuyé les plâtres avec moi de cette nouvelle formule. On s'en est pas mal sorti sur le vote, mais on a eu un peu de mal au début. Je vais appeler à la tribune la commission de l'enseignement.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Monsieur le Président

Chers collègues, nous allons donc entendre la Commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Madame Michèle MALIVEL

Merci Monsieur le Président. Vous savez que je suis la doublure et notre Présidente principale, Pascale SEUX qui est à l'étranger, voudrait vous souhaiter la bienvenue d'abord.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Pascale SEUX, Présidente de la commission de l'enseignement, des affaires culturelles, de l'audiovisuel extérieur et de la francophonie.

Madame Pascale SEUX

Merci. Très rapidement, parce que les conditions techniques ne permettent pas de faire de longs exposés. On a reçu longuement l'AEFE, la MLF et la FAPEE pour avoir un point sur l'enseignement qui soit le plus exhaustif possible et par ailleurs

un point sur l'Alliance Française et le Réseau des Alliances dans le monde. On s'est focalisé sur deux thématiques pour cette session, et je crois que nous avons bien fait. A la fois techniquement et parce que ces deux gros réseaux culturels sont au cœur de la tourmente, même s'ils s'en sortent malgré tout. Je laisse donc mes collègues vous présenter le rapport et les résolutions. Merci.

Madame Michèle MALIVEL

L'enseignement français à l'étranger est un gros morceau qui intéresse tout le monde et qui a été admirablement noté par Monsieur Jean-Hervé FRASLIN qui va vous en faire un résumé.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président de séance, je vais suivre votre consigne et être très bref. Tous les conseillers dans le monde ont suivi les difficultés de notre réseau d'enseignement qui a dû fermer ses établissements. La plupart des établissements étaient fermés au cours de l'année. Certains dès le mois de janvier et la quasi-totalité au mois de juin. Des réouvertures ont été progressives et le directeur de l'AEFE et son équipe ont tenu à souligner l'engagement des équipes et des personnels qui se sont adaptés à l'enseignement à distance pour assurer la continuité pédagogique selon des modalités qui étaient innovantes pour la plupart d'entre eux. Ces adaptations ont permis d'aller jusqu'au bout et jusqu'aux examens de fin de cycle pour les élèves qui devaient les présenter, avec d'excellents résultats, une validation sur la base du contrôle continu, 99% pour le baccalauréat.

L'objectif maintenant est la réouverture progressive des établissements et l'utilisation du saut qualitatif qui a pu être réalisé en matière d'acquisition de compétences numériques par les personnels pour pouvoir, d'une part, maintenir cette capacité à s'adapter dans un contexte qui demeure incertain sur le plan sanitaire, et pour pouvoir utiliser ces techniques dans la poursuite de l'enseignement, quelles que soient les circonstances.

La rentrée était encore très incertaine il y a quelques semaines. En septembre, 50% des établissements fonctionnaient en présentiel et 33 % en distanciel. Les effectifs ont connu une baisse, mais moindre que celle qui avait été redoutée. Sur le périmètre constant, on a perdu 8000 élèves mais on a eu 14 nouvelles homologations qui ont permis de gagner 5000 élèves donc, au total, seulement 3000 élèves sur 350 000 et quelques sont en moins dans l'effectif du réseau. Par nationalité, ce sont les élèves français de familles expatriées qui sont rentrés en France qui ont connu la plus grande défection. Le cas particulier du Liban a été évoqué puisqu'on a perdu entre 3000 et 4000 élèves au Liban suite au drame du 4 août. Une partie de ces familles se sont repliées sur des pays voisins, du Moyen Orient, du Proche Orient ou même de l'Europe du Sud.

Le rôle du plan de soutien du gouvernement a été longuement développé avec trois enveloppes de 50 millions d'euros chacune. La première sur les bourses scolaires, la deuxième sur le soutien aux familles étrangères et en relai des caisses de solidarité des établissements, et la troisième sur une avance de France Trésor à l'AEFE pour pouvoir accompagner la trésorerie des établissements qui ont des difficultés à régler la remontée à la participation des résidents ou la participation à la formation continue.

Les échanges avec les conseillers ont porté sur la difficulté de ces avances financières qui sont sur 12 mois seulement alors que les établissements auront sans doute besoin de plus de temps pour surmonter leurs difficultés. Nous avons évoqué aussi la difficulté de la garantie de l'État sur les emprunts, dont on vient de voter la résolution, la problématique des aides particulières aux familles libanaises qui ont quitté le Liban et qui s'inscrivent dans d'autres établissements du réseau et le dialogue avec les parents pour qu'ils adhèrent à l'enseignement hybride combinant du distanciel et du présentiel. Voilà pour l'essentiel de l'introduction de la première partie avec le directeur de l'AEFE.

Nous avons également entendu Madame Vassiliki DRIANCOURT, directrice de l'enseignement, de l'orientation et de l'information, sur les efforts d'adaptation, de réactivité et de formation des personnels pour qu'ils puissent développer leurs compétences et les adapter à ces circonstances particulières. Plus de 90 000 actions de formations ont été mises en œuvre, avec le soutien de services centraux, des formateurs détachés dans le réseau et de divers partenaires comme le CNED et CANOPE. Les résultats attestent de la réussite de ces actions avec des difficultés observées dans des petites classes, dans les classes maternelles en particulier, où il est plus difficile de retenir l'attention des élèves et d'avoir des modules adaptés à des apprentissages alors que l'essentiel de la classe maternelle repose sur la relation entre la maîtresse ou le maître et l'élève. La deuxième considération est que ces actions de formation ont été différentes et différemment reçues selon le niveau de connexion des enseignants eux-mêmes et des familles. Dans certains pays, les difficultés de connexion restent un problème pour mettre en œuvre cet enseignement à distance.

Ensuite, nous avons entendu Monsieur Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines, qui nous a fait un bilan plutôt positif des conditions de la rentrée. Elles sont moins dégradées que ce qui avait été prévu et la plupart des enseignants étaient présents et opérationnels à leur poste en début d'année. Les renouvellements des détachements ont été obtenus à 100%, ce qui est une bonne nouvelle. Ce fut plus difficile sur les nouveaux détachements. Il y a eu 20% de refus dans la première série de

demandes par les académies. Un nombre d'enseignants plus important que d'habitude ont demandé leur réintégration dans leur académie d'origine, notamment en raison de la pandémie, mais aussi pour ceux qui étaient au Liban après le drame du 4 août.

Quelques questions ont été évoquées sur la gestion des personnels qui n'avaient pas respecté la consigne de demeurer dans le pays où ils étaient affectés, qui étaient partis pendant les congés et dont certains ont eu des difficultés à revenir. Il nous a été rappelé que l'AEFE n'a pas de pouvoir disciplinaire sur les enseignants, que seule leur académie d'origine peut exercer un tel pouvoir et que les quelques incidents qui ont été observés ne peuvent être traités que par des retenues sur salaire pour service non fait.

Des questions ont été posées aussi sur la montée d'attitude d'incivilité, d'hostilité, voire de violence à l'encontre des personnels qui ont pu être signalés dans quelques endroits du réseau. La DRH répond qu'il ne s'agit pas d'un phénomène de grande ampleur. Ce sont quelques cas localisés, circonscrits. Un accompagnement personnalisé et un soutien permanent ont été apportés aux chefs d'établissements qui étaient concernés.

Enfin, pour la partie dont je vous rends compte, Madame Raphaëlle DUTERTRE nous a parlé de sa responsabilité comme référente égalité. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le réseau de l'enseignement français de l'étranger et du renforcement de cette mission depuis l'arrivée du nouveau directeur Monsieur Olivier BROCHET. Elle nous a présentés les premières actions engagées, notamment en matière de communication, de féminisation des titres (des cheffes d'établissements, des proviseuses), mais aussi de la plus grande visibilité donnée aux femmes qui exercent des responsabilités, avec des témoignages apportés par certaines d'entre elles. La prochaine semaine, qui sera la quatrième semaine des lycées du monde, aura pour thème : "Citoyennes et citoyens, égaux et solidaires". Elle aura lieu du 29 novembre au 5 décembre. La volonté de la direction de l'agence est d'obtenir la certification AFNOR qui octroie le label Égalité professionnelle après un audit des pratiques de l'établissement. Ce label est valide pour quatre ans avec un suivi au bout de deux ans. Le périmètre pour ce label concerne les services centraux de l'AEFE et les 71 établissements en gestion directe, dont 8 seront audités pour l'obtention du label. Un des points clés est d'encourager les candidatures féminines à des postes de responsabilité parce que l'une des raisons de la sous-représentation des femmes est souvent qu'il n'y a pas de candidates à ces postes. A ce stade, 25% des plus gros établissements du réseau, la catégorie 4, sont dirigés par des femmes.

Madame Michèle MALIVEL

Madame Chantal PICHARLES va vous parler tout à la fois des bourses et de la FAPEE, qui ont été rédigées par Monsieur Philippe LOISEAU et des parents parce que c'était plus pratique.

Madame Chantal PICHARLES

Bonjour à tous.

Nous avons auditionné Monsieur Laurent SISTI et Madame Marie-Pierre LEPAON du service des aides à la scolarité de l'AEFE. On a surtout parlé des recours gracieux 2020, du plan COVID 19 annoncé par le gouvernement avec le budget de 50 millions d'euros qui ont été ajoutés au budget des bourses et qui a permis aux familles impactées financièrement par la crise de déposer un recours gracieux auprès du directeur de l'AEFE afin qu'elles puissent effectuer les trimestres, soit le deuxième en Asie, soit le troisième rythme Nord, soit les premier et deuxième rythme sud et également faire face à l'augmentation des demandes de bourses pour l'année scolaire 2020-2021.

Au 5 août 2020, 2426 familles avaient déposé un dossier de recours gracieux et 3703 dossiers individuels COVID, ont pu être traités. Le montant attribué a été inférieur aux prévisions car de nombreuses demandes correspondaient à des révisions de quotité pour les bourses déjà obtenues, pour le seul troisième trimestre. Cela a donc eu un impact financier très limité. Et le nombre de nouvelles demandes a été relativement faible, par rapport à la population française scolarisée. Enfin, 1018 dossiers ont été rejetés sur 2426. Ces rejets s'expliquent par des dossiers sans justificatif de revenus ou de pertes de revenus, par des revenus encore non impactés par la crise qui ont donc placé les familles hors barème. L'existence d'un patrimoine mobilier permettant de régler les frais de scolarité du troisième trimestre a entraîné également le rejet du recours. Les postes et l'agence ont examiné les patrimoines immobiliers avec beaucoup de souplesse et de bienveillance, acceptant la levée de l'exclusion des familles dont le seul patrimoine immobilier est leur résidence principale et que la valeur acquise ne dépasse pas exagérément le plafond. Des demandes ont été rejetées pour des familles qui avaient réglé la totalité des frais de scolarité ou qui étaient déjà boursières à 100%.

Un bilan de la campagne en cours : un bilan définitif du rythme Sud avec 25 434 boursiers et 103 658 047 euros d'attribution. Comme on l'a vu tout à l'heure lors d'une résolution de la commission des finances, la dotation initiale de 102 millions d'euros était déjà entièrement consommée. Tous les chiffres, le nombre de boursiers, le montant moyen, sont dans le rapport donc vous pourrez les lire. Le plus important était de dire que la dotation était consommée.

Nous avons auditionné Monsieur François NORMAND et Madame Virginie ROYER, président et vice-présidente de la fédération des associations des parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger (FAPEE). C'était un

retour d'expérience des parents sur la continuité pédagogique pendant la fermeture administrative des établissements pendant le confinement et sur la rentrée scolaire dans le réseau. La continuité pédagogique a été mise en place dès fin janvier 2020 en Chine et au Vietnam et s'est petit à petit généralisée dans le monde entier. La continuité pédagogique, vue la surprise créée par la pandémie, a été d'abord improvisée avec les moyens du bord et les initiatives des équipes pédagogiques. Mais dès le début du mois de mars, et grâce à la réactivité des équipes pédagogiques, l'AEFE a publié un vademécum pour permettre la mise en place des cours à distance et du suivi des élèves. La FAPEE reconnaît le travail remarquable réalisé par les équipes de direction et les équipes pédagogiques, mais l'hétérogénéité des outils utilisés, des temps de visioconférence, des évaluations des élèves, du suivi individuel et de la prise en compte des élèves allophones ont pu créer parmi les parents, de-ci de-là, des tensions, de l'incompréhension et des contestations sur la qualité du service rendu et donc sur la pertinence de continuer à exiger des écolages identiques à un enseignement en présentiel.

L'évaluation des élèves est un grand sujet de préoccupation et la FAPEE pense indispensable que les élèves soient évalués sur la totalité de l'année et que toutes les notes soient prises en compte, qu'elles aient été obtenues en présentiel ou en distanciel. Selon la FAPEE, la rentrée s'est globalement bien déroulée avec des établissements mieux préparés pour passer d'un mode d'enseignement à un autre. La réussite de cette année scolaire passera par un bon dialogue, une communication transparente entre parents, élus et équipes de direction.

La FAPEE préconise un retour au comodal, c'est un enseignant qui enseigne devant une partie de la classe alors que les autres élèves sont en ligne, soit chez eux, soit dans une autre classe. Les échanges à l'intérieur de la commission ont montré que ce système peut paraître intéressant, mais a ses limites et risque d'entraîner certaines dérives.

Nous avons questionné sur la garantie de l'État, mais cela a déjà été présenté dans d'autres commissions donc le rapport se termine là pour moi.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID, conseillère élue de la circonscription Afrique du Nord.

Madame Khadija BELBACHIR-BELCAID

Nous avons auditionné la mission laïque française dont le président Monsieur François PERRET et Monsieur Jean-Paul REBAUD, futur directeur général de la MLF.

Monsieur PERRET a rappelé les principales missions de la MLF : gérer des établissements d'enseignement français dits en pleine responsabilité (33), gérer des établissements partenaires sous contrat pédagogie et gestion (60), gérer des écoles d'entreprises ouvertes sur leur demande (18 mais en baisse continue), gérer des partenariats avec des établissements sur programmes scolaires locaux avec une touche éducation française.

Les établissements en pleine responsabilité ont notamment connu une rentrée troublée et ont de fortes incertitudes pour l'avenir. Les effectifs baissent en moyenne de 5% sur environ 60 000 élèves. Si le réseau de l'Office scolaire et universitaire international (OSUI), résiste encore bien au Maroc, l'Espagne souffre davantage par exemple. Quant au Liban, 5 établissements conventionnés et 5 partenaires sont très affectés par la situation du pays (12 000 élèves). Les pertes en effectif du grand lycée Franco-libanais se montent à 400 sur 3500 élèves. Les élèves sont inscrits et non scolarisés, soit qu'ils sont encore présents au Liban, soit qu'ils sont partis avec leur famille.

Vu la situation économique, la MLF a depuis trois ans décidé d'appliquer un gel des frais de scolarité et ne veut ni ne peut revenir dessus. Par ailleurs, la loi libanaise interdit les refus de scolarisation des enfants dont les familles ne peuvent assurer le paiement de ces frais. Elle a également dû licencier une centaine de personnels et la livre libanaise est en chute libre. Les risques pour les équilibres budgétaires généraux augmentent donc. Ainsi, le dernier conseil d'administration de la MLF n'a pu ni présenter, ni voter un budget pour 2021 du fait de l'absence de données financières suffisamment précises.

Un partenariat est en cours grâce à PROPARCO, filiale de l'Agence française de développement (AFD), dédiée au secteur privé, pour ouvrir un prêt de 60 millions d'euros et une subvention de 5 millions d'euros, pour d'une part venir en aide à des établissements comme à Alexandrie, Addis-Abeba et Rabat. D'autre part, pour développer les formations des personnels dont deux centres nouvellement créés à Rabat et à Abidjan. La MLF mise aussi beaucoup sur la formation par des forums dédiés car c'est la clé de l'avenir de l'enseignement à l'étranger.

Pour le Liban, en termes budgétaires, la MLF a demandé 20 millions d'euros à l'État dont 12 millions d'euros de subventions. Mais en juillet, on s'avancait vers 6,5 millions d'euros de subventions et 10 millions d'avances de trésorerie. Avances auxquelles la MLF n'a pas voulu donner suite.

La MLF a obtenu de l'agence que celle-ci renonce aux remontées de la participation de ses établissements pour les rémunérations des résidents, ce qui est inclus dans les 6,5 millions d'euros. Elle souhaitait faire porter l'effort budgétaire sur le premier trimestre 2020-2021, mais n'a pas été suivie par l'agence alors que la crise COVID 19 produit toujours des effets très

négatifs. Ainsi, par exemple les coûts en matériel et dispositif COVID dans un établissement de quelques 1100 élèves peuvent atteindre 200 000 euros par an. Ce qui est considérable.

La MLF doit faire face dans des pays en crise, touchés en plus par la COVID, mais elle entend poursuivre sa mission dans le difficile contexte en veillant à assurer ses financements et s'engageant pour le développement de ses offres pédagogiques.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle MALIVEL

Madame Michèle MALIVEL

Nous allons parler du réseau des Alliances Françaises qui me préoccupe beaucoup. Comme vous le savez, j'ai un grand softspot pour l'Alliance Française, qui a fait des choses absolument remarquables dans nos pays.

Nous avons interrogé Monsieur Yves BIGOT qui est non seulement le directeur général de TV5 Monde, mais qui a pris bénévolement la présidence de la Fondation Alliances Françaises parce qu'il trouve qu'il y a une grande synergie entre les deux établissements. Si l'Alliance Française est liée au Ministère des affaires étrangères, cela permet de faire des études conjointes pour l'évolution du réseau et aussi pour les emplois. Car le rôle principal de la Fondation est de donner ou de ne pas donner un label.

Comment vit-elle ? Elle a un superbe bureau avec Madame Françoise NYSSSEN, ancienne Ministre de la Culture, Monsieur Bernard CERQUIGLINI, ancien recteur de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et six représentants des Alliances Françaises par zone. Le secrétaire du bureau étant Monsieur Raffaello ROMANO. Ses sources de financement ne sont pas extraordinaires : les loyers des bâtiments du boulevard Raspail (3 locataires), la subvention du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), et la location du petit théâtre tout à fait charmant, que je vous recommande.

Il y a 837 alliances dans 132 pays, dont 5 nouvelles. Et la nouvelle gouvernance veut faire une plus belle place aux Alliances dans la gestion de la Fondation. La coopération avec l'Institut Français, MEAE, Alliances, est risquée, mais fonctionne quand même.

En ce moment se tient le Congrès numérique des Alliances Françaises, avec évidemment des décalages en fonction des fuseaux horaires mais tout le monde remarque les mêmes choses. A savoir que des difficultés sont liées à la crise sanitaire. Il a fallu que les Alliances s'adaptent très rapidement, en faisant des cours en ligne et très innovants. Cela a entraîné des coûts et des difficultés financières terribles. Monsieur BIGOT remarque le grand dynamisme du réseau, visible dans le partage des solutions trouvées par les uns et les autres pour y faire face. La pandémie a eu pour effet de démontrer qu'il faut réinventer le modèle des Alliances en mettant en évidence les forces et les faiblesses des différents établissements. A la fin de ce Congrès des Alliances, une synthèse globale sera faite et mise à la disposition de chacun.

Il y a en France des Alliances Françaises parce qu'il y a des étrangers qui viennent en France donc nous avons un petit groupe qui ne dépend de personne parce que personne n'en veut. Cela va être l'objet de l'une de nos résolutions. Le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères dit que ce n'est pas de son ressort, tout comme le Ministère de l'Intérieur. Ainsi, ce groupe est orphelin, ce qui nous inquiète.

On peut dire en fait que la situation globale est contrastée, même au sein d'un même pays et que les établissements qui sont propriétaires de leurs murs s'en sortent mieux.

Il semble que les besoins pour le numérique sont très variables selon les zones et on le saura à la fin du congrès. A ce moment-là, on saura si la dotation du MEAE sera suffisante.

Le problème des enseignants est très important car il y a une grande précarité. Ils sont recrutés localement et les statuts diffèrent selon les pays et les réglementations locales. Le continent américain s'en sort mieux mais, par exemple à Rio où il y a dix alliances, trois vont fermer et dix-huit personnes vont être licenciées.

Certaines initiatives sont lancées pour créer une entente tripartite, entre les Alliances, les Instituts français et les Ambassades de France. Mais on peut dire que la répartition de rôles se fait plutôt ainsi : l'enseignement pour les Alliances et la culture pour les Instituts. On est toujours dans l'attente de la nomination d'un nouveau président de l'Institut afin de pouvoir prendre des initiatives.

A une question sur le lien existant entre les Alliances et TV5, Monsieur BIGOT nous dit qu'il y a une synergie sur deux points essentiels : les voyages qui permettent au Président de TV5 de rencontrer sur place tous les représentants des Alliances Françaises, et l'enseignement car TV5 a une mission d'enseigner le français en ligne avec des contenus proposés gratuitement. Il y a notamment un site qui s'appelle "*Parler français c'est facile*" qui aide les migrants à améliorer leur français pour leurs demandes de dossier. Nous pensons à l'étranger aussi bien chez TV5 qu'à l'Alliance française.

J'espère vraiment que l'Alliance française va perdurer parce que c'est un remarquable outil sur le terrain.

Monsieur le Président

Je rappelle que nos amis à distance peuvent déjà voter s'ils ont lu les résolutions. Ils suivront mieux les débats qui vont avoir lieu. Deux résolutions ont déjà été votées puisqu'elles étaient communes avec la Commission des Finances. Je vous rappelle la procédure : il faut regarder sur votre boîte mail. Dans votre boîte de réception vous trouverez un mail du Secrétariat général ou dans vos spams. Y a-t-il des demandes de prises de paroles ?

QUESTIONS-RÉPONSES**Madame Pascale SEUX**

A priori, il n'y a plus qu'une seule résolution à voter, celle sur les Alliances Françaises en France. Les autres sont communes à la Commission des Finances.

Monsieur le Président

Trois sur quatre ?

Madame Pascale SEUX

Oui.

Monsieur le Président

Je ne suis pas certain.

Madame Pascale SEUX

Bourses scolaires, dispositif de garantie des emprunts. Nous n'avons pas fait celle du financement des Alliances Françaises en France. Par contre, celle projet de loi finances 2021, programme 185 diplomatie culturelle a été votée.

Monsieur le Président

Très bien. Pour ceux qui sont à distance, il n'y a qu'une seule résolution à voter, celle concernant l'Alliance Française en France. Y a-t-il des demandes de prises de parole sur le compte rendu en lui-même ? Nous en profitons pour saluer le Sénateur Ronan LE GLEUT.

EXAMEN DES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DES AFFAIRES CULTURELLES, DE L'AUDIOVISUEL EXTERIEUR ET DE LA FRANCOPHONIE

Résolution n° ENS/R.1/20.10

Mme Pascale SEUX donne lecture de la résolution n° ENS/R.1/20.10 relative au financement des Alliances françaises en France.

En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° ENS/R.1/20.10 relative au financement des Alliances françaises en France. La résolution est adoptée à l'unanimité moins deux abstentions.

Monsieur le Président

Nous vous remercions Mesdames et Messieurs de la commission de l'enseignement et nous allons donc passer aux comptes rendus des travaux de la Commission des Affaires sociales.

(Applaudissements)

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Président

Chers collègues, nous allons poursuivre avec l'examen du rapport et des résolutions de la commission des Affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY, Président de la commission des affaires sociales et des anciens combattants.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Bonjour chers collègues. Nous avons aujourd'hui un agenda bien fourni puisque nous aurons 11 résolutions à vous soumettre.

Durant cette 33ème session, le fil rouge de nos travaux a été la crise sanitaire qui touche l'ensemble de nos populations et communautés françaises dans le monde. Nous nous sommes intéressés en particulier au budget et au déploiement des aides sociales. Nous avons fait part, à ce titre, de notre inquiétude quant à l'inadéquation des moyens alloués et de leur efficacité. L'évolution des critères d'attribution pour ces aides, et la communication des postes consulaires, nous ont semblé facteurs de confusion pour nos communautés françaises durement touchées.

Nous avons reçu l'Union Retraite pour un bilan des dysfonctionnements lors de la mise en place de la mutualisation des certificats d'existence et nous pensons que l'accélération d'échange automatique de données sur les décès entre pays, qui est déjà fait pour certains, comme la mise en place de moyens biométriques, est nécessaire pour un traitement fluide des dossiers.

En ce qui concerne la CFE, nous souhaitons la généralisation des référents dans les pays où nos compatriotes sont en déficit de soutien local et d'information qui, à notre avis, doit aller de pair avec l'action commerciale entreprise par la CFE dans certains pays, et trois en particulier pour ce début de référent.

Nous souhaitons indiquer que notre commission a travaillé avec douze membres sur quinze, dont neuf membres en présentiel ici à Paris à l'occasion de cette 33ème session. Nous regrettons de nombreux problèmes techniques qui ont compliqué nos échanges.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président donne la parole Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI, conseillère élue de la circonscription Afrique du Nord.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous avons reçu la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse et l'Union Retraite pour faire un point sur les certificats de vie et le processus de demande de retraite. Je ne vais pas rentrer dans les détails parce que c'est très technique. Vous trouverez tous les éléments et les liens nécessaires dans le rapport. A charge pour vous de communiquer à nos compatriotes quelques grandes lignes.

Vous savez que depuis le mois de novembre 2019, un service de mutualisation du contrôle d'existence a été déployé, piloté par l'Union Retraite, dont l'objectif est la mutualisation du processus de gestion des certificats d'existence et de situations maritales. Ceci concerne de nombreux pays. C'est un sujet redondant dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Sur le site internet d'Info Retraite, (que je vous conseille vivement d'aller consulter car il est très bien fait et extrêmement compréhensible), il y a une possibilité de dématérialisation. Vous savez que c'est à l'ordre du jour dans tous les domaines. L'assuré dispose d'un espace personnel. Il recevra un courriel pour l'informer qu'il doit transmettre son certificat d'existence avec un lien sur le service pour le télécharger. S'il n'a pas d'espace personnel ou s'il n'a pas réussi à le créer, il reçoit un courrier auquel est joint un certificat d'existence. Et il peut créer un compte provisoire sur le site internet Info Retraite.

Il y a eu évidemment des mesures exceptionnelles suite à la crise sanitaire, dont un report des délais. Les limites d'envoi des certificats ont été reportés. Un premier bilan de cette réforme, qui date de l'année dernière, est plutôt positif malgré la détection de certains dysfonctionnements, parmi lesquels le fait que les gens ne possèdent pas de numéro d'identification numérique. Le télé service commence à trouver son public. Un certain nombre d'enquêtes sont réalisées, dont la mise en place d'une relance courrier trente jours après l'envoi d'une notification, une augmentation du nombre de pages qui peuvent être téléchargées, la suppression de la nécessité de télécharger un formulaire, des traductions personnalisées des certificats de vie et des attestations de situation maritale en plusieurs langues supplémentaires (allemand, anglais, arabe, espagnol, grec, italien, néerlandais, polonais, portugais, turc.) A vous de demander une prise en compte des échanges d'état civil avec les pays européens si vous avez des problèmes dans votre pays. Il y aura aussi une réponse en ligne au formulaire, une lutte contre la fraude qui est en filigrane derrière cette réforme et la correction de certains dysfonctionnements concernant les numéros d'identification.

Des pistes de réflexion émergent pour améliorer le service à l'assuré : la mise en place d'un circuit de réclamation, des points d'entrée clairement communiqués, clairement affichés, clairement communiqués aux retraités, et une réflexion sur la mise en place d'une solution de certification d'existence via un dispositif de reconnaissance biométrique. C'est l'avenir et on y arrivera tous. Ce qui facilitera les choses afin d'éviter aux retraités d'avoir à se déplacer auprès d'une autorité locale souvent éloignée de leur domicile.

Est-ce que vous avez des questions ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère élue de la circonscription Tel Aviv.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Merci. Je ne vais pas parler de tous les points qui fâchent parce qu'ils sont dans mes questions de demain. Je vais juste revenir sur ce que tu viens de dire, sur le fait que si on a des problèmes au point de vue de la langue, on n'a qu'à demander et on sera servi. Pas du tout ! On peut demander et on n'est pas servi pour autant. Nous avons énormément de problèmes en Israël. Avec Monsieur Elie LEVY, vice-président du conseil consulaire, on a signalé le problème de la langue à Monsieur Stéphane BONNET, directeur de GIP Union Retraite, le 14 septembre dernier, par courrier. Or, si j'ai bien compris, on a bien réussi à rajouter un certain nombre de langues.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Je note qu'il faut réclamer également.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Pas seulement réclamer, obtenir !

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

On passe à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse. Là aussi c'est très pragmatique et très technique. Je suppose que vous êtes tous, en tant que conseiller consulaire, amené à aider un certain nombre de nos compatriotes à accomplir ces formalités. Si les gens demandent leur retraite, et que leur résidence est en France au moment de la demande, ils doivent se soumettre à quelques formalités. Si la résidence est à l'étranger au moment de la demande, ce sont d'abord et avant tout les conventions de sécurité sociale, avec le pays de résidence ou par la législation européenne, qui s'appliquent. Je ne vais pas vous lire tout le texte, ce serait trop long.

En ce qui concerne la mutualisation des certificats d'existence, nous avons beaucoup de critères : l'obligation de fournir des certificats d'existence pour les résidents à l'étranger par chaque régime de retraite a été levée. Une mutualisation limite désormais ces déplacements en espérant qu'à l'avenir le certificat de nature biométrique facilitera encore plus les choses. Il existe encore des modèles de courriers de certificats différents d'un régime à l'autre. C'est à voir. Des problèmes sont en cours de résolution. A commencer par la possibilité pour la direction des relations internationales de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse d'adresser des certificats de vie à la complémentaire AGIRC-ARRCO par voie dématérialisée. Ainsi que la traduction du certificat de vie en dix langues au lieu de cinq auparavant, à compter d'octobre 2020.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je voulais simplement dire que cet atelier sur l'Union Retraite et la CNAV n'a pas fait l'objet de résolution donc nous passons au deuxième volet de nos ateliers qui est la disparition d'un proche et toutes les difficultés que cela implique. Madame Aurélie FONDECAVE va vous expliquer nos travaux et ce que nous en tirons comme leçon.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Aurélie FONDECAVE, conseillère élue de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie.

Madame Aurélie FONDECAVE

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Monsieur le Sénateur et mes chers collègues,

Nous avons reçu Monsieur Olivier COMPTE, professeur d'économie et beau-père du jeune Simon GAUTIER qui a disparu tragiquement dans le Sud de l'Italie en août 2019. C'est un cas qui a été relativement médiatisé et dont vous avez sans doute entendu parler. On ne va pas forcément s'attarder sur les éléments intrinsèques propres à ce dossier, mais ce cas met en exergue un certain nombre de dysfonctionnements dans l'accompagnement des proches et des familles qui font face à une disparition soudaine et accidentelle d'un proche qui réside ou qui est en déplacement à l'étranger. Ce cas met également en exergue des défaillances structurelles.

Trois dimensions se dégagent. On observe un certain manque de pragmatisme, d'empathie et d'efficacité de l'administration française à l'étranger. Je vais vous donner quelques exemples, ce sera beaucoup plus parlant. La famille du jeune Simon n'a été contactée que quatre jours après que des recherches aient été entamées, alors que l'information qu'un ressortissant français avait disparu faisait déjà les gros titres de la presse transalpine le lendemain de la disparition. La famille nous a également fait part du fait qu'ils n'ont pas eu d'interlocuteur joignable directement, mais, pour seule modalité de contact, un numéro standard. Globalement, la communication entre la famille, les secours, les policiers italiens, les éventuels policiers français n'a pas été facilitée par le consulat. Par exemple, des informations critiques essentielles dans ce genre de recherche n'ont pas été transmises. Par ailleurs, la consule ne parlait pas italien, ce qui est surprenant vu le nombre de concitoyens que nous avons en Italie. Ce qui n'a pas facilité les interactions avec les autorités locales. On a aussi constaté que le poste avait pris certaines décisions qui posent question. Il s'est notamment opposé à ce que la famille soit mise en contact direct avec les services de police alors que rien ne s'y opposait à première vue. On observe également un manque de professionnalisme au niveau des services centraux. Pour preuve, la famille nous a relaté le fait que les psychologues qui avaient été dépêchés prenaient des selfies alors que la famille était encore en train de faire des recherches. On a également su que l'identification de la famille du disparu a pris plus de sept heures. Or, Simon s'était enregistré sur Ariane en avril 2019. Les interactions entre la cellule de crise du Quai d'Orsay et la famille n'auront pas été optimales. Je vous ai donnés d'autres exemples par écrit, vous pourrez les lire vous-mêmes.

D'un manière générale, à travers ce cas émane une certaine inertie organisationnelle qui s'inscrit dans la durée. Les parties prenantes n'ont pas l'air d'être responsabilisées aux tâches qui sont les leurs. Il a été très complexe d'identifier les interlocuteurs à même de recevoir la parole d'Olivier COMPTE. La ligne directrice qui conduisait l'action des personnes sur place n'a pas été empreinte d'efficacité. On constate qu'il n'y a visiblement pas de service qualité interne qui pourrait œuvrer pour une amélioration du fonctionnement de l'organisation. Olivier COMPTE a essayé d'alerter de manière répétée les différents services sur ce qui s'était passé, mais personne ne s'est véritablement senti concerné. De plus, les possibilités de contrôle externe semblent limitées et on se heurte à une culture peu propice au partage d'informations. Toutes ces éléments paraissent un peu anecdotiques mais ce sont les mêmes informations dont avait fait état Monsieur Ghyslain WATTRELOS que nous avons reçu il y a un an.

Nous pensons qu'il y a une vraie prise de conscience à avoir sur ce sujet-là. C'est pour cela que nous vous présenterons une résolution tout à l'heure.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je voulais ajouter que ce cas fait écho à celui de Tiphaine VERON qui a disparu à Nikko au Japon et dont on n'a toujours pas de nouvelles après deux ans. On a retrouvé les mêmes problèmes de communication et de coopération avec les services de réseaux téléphoniques et nous en ferons part dans les résolutions.

Nous avons eu un troisième atelier qui était celui d'un point CFE. Martine VAUTRIN DJEDIDI va vous en faire part.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Avec la Caisse des Français à l'Étranger, nous avons abordé le point concernant la délivrance progressive des cartes vitales à tous les adhérents. La CFE compte désormais 170 000 bénéficiaires maladie-maternité dont 80 000 hors « guichet unique », c'est à dire des gens qui n'ont pas d'assurance complémentaire et qui sont uniquement des adhérents de la CFE. Dans ces 80 000, 40 000 à 50 000 sont éligibles à une carte vitale. Depuis 2019, il y a eu des créations de cartes vitales pour les nouveaux adhérents avec un IR définitif, une adresse mail et un compte CFE en règle. Soit environ 1500 cartes.

En septembre 2020, 20 000 cartes vitales ont été créées pour les adhérents actuels ayant une adresse en France. Et, depuis le début du mois, par vague successive, pour amortir le coût, entre 25 000 et 30 000 personnes ont bénéficié de la création de cartes vitales pour les adhérents actuels ayant une adresse à l'étranger.

En plus des partenaires traditionnels de la CFE, comme la MGEN, on compte de nouveaux partenaires assurances complémentaires et mutuelles, qui seront en « guichet unique », parmi lesquels HUMANIS, MSH, HENNER, APRIL. Chaque partenaire se positionnera, ou pas, sur le circuit de gestion, pour adopter la carte vitale en fonction de ses propres circuits de tiers payant. La question des partenaires ayant été posée dans certains pays, notamment en Chine, où elle ne peut pas avoir de partenaires conventionnés, la CFE rappelle qu'elle propose des produits partenariaux avec des groupes d'assureurs internationaux.

Autre question qui nous a beaucoup agités : pendant la crise du COVID, la CFE a rencontré des problèmes techniques dus au projet d'externalisation des réponses. La crise est arrivée en même temps et tout a été retardé. Hormis quelques CDD opérationnels, peu de téléconseillers étaient disponibles et ils ont privilégié la réponse aux mails. Tout ceci est désormais rentré dans l'ordre. Surtout que, depuis début septembre, l'accueil téléphonique a repris. Sur le site internet de la CFE une page « contacts » résume d'ailleurs très bien tous les contacts possibles par tous les moyens possibles avec la Caisse.

Nous avons également appris que trois référents expérimentaux, de nature plutôt commerciale, ont été nommés. Nous étions plusieurs à nous poser la question de la nécessité d'un référent, d'une personne ressource puisque les consulats étaient débordés et qu'ils ne répondent pas aux questions portant sur la CFE. L'idée était d'avoir des référents par pays ou des référents par zone, mais cela ne semble pas à l'ordre du jour. Il y a un référent pour l'Indonésie, Singapour, Seychelles, un qui couvre Hong-Kong, la Chine, Macao et Taiwan et un troisième qui couvre la Thaïlande.

Monsieur le Président

Merci Madame VAUTRIN DJEDIDI. J'en profite pour demander s'il y a des questions particulières concernant la CFE ?

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

J'ai bien constaté que les référents étaient basés en Asie. Est-il plus facile de négocier avec l'Asie qu'avec l'Europe et l'Afrique ?

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Nous sommes très diplomates quand nous faisons nos rapports. Et il est bien évident que dès que nous avons appris la nouvelle de la mise en place de ces référents, nous avons immédiatement compris qu'il s'agissait avant tout de référents commerciaux. La CFE a besoin d'élargir le nombre de ses adhérents et elle a placé des référents qui sont destinés à recruter de nouveaux adhérents là où il y a sans doute des possibilités sur le marché. C'est tout à fait légitime.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, avez-vous d'autres éléments à nous présenter ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous allons demander à Martine SCHOEPPNER de prendre une autre casquette et de nous parler de la protection de l'enfant.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

Le rapport se trouvant déjà depuis deux jours sur le forum, je vais être très rapide.

A l'étranger, comme en France, se pose la problématique de la protection des enfants. Dans ce rapport, vous trouverez tous les liens utiles sur les textes internationaux, avec des rapports déjà faits par notre Assemblée, mais aussi celui des créances alimentaires de notre collègue Daphna ou les déplacements illicites d'enfants... Vous trouverez aussi un certain nombre de liens avec des sites de référence.

Le rapport aborde plusieurs thématiques. D'abord l'état civil, principalement la problématique de noms différents selon les pays. On a une résolution là-dessus. L'enfant et la famille, avec le problème de l'adoption, de la tutelle d'enfant mineur avec une résolution, et les mariages forcés. L'enfant et éducation avec le problème d'enfant à besoins particuliers. L'enfant et la santé et naturellement, les cas de maltraitance. Les enfants dans la guerre.

Ensuite, on aborde le point, comment il est possible d'améliorer les choses. D'abord, une incitation à s'inscrire au registre et au répertoire. Nous avons une résolution sur ce sujet. Et deux résolutions qui concernent l'information, la fabrication de fiches réflexes et la communication dans les postes, dans les établissements scolaires avec les associations françaises.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous demandons maintenant à Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI de nous parler du cinquième atelier sur les aides sociales COVID 19 ou la chronologie des aides COVID 19.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

L'aide spéciale COVID a été au cœur de toutes nos préoccupations en tant qu'élus. Je crois qu'il était aussi au cœur de l'administration pendant ces longues semaines. Malheureusement, il risque de l'être encore à nouveau pendant les mois à venir. Au-delà de la chronologie, l'essentiel est une réponse aux besoins, et nous avons eu quelques problèmes pour résoudre ces besoins. Des questions se sont posées en termes d'attribution, en termes de montant, de dossier, de méthodologie. En tout cas de nature de dossier à présenter avec des critères d'éligibilité qui ont d'abord été considérés comme trop excluant. Je crois que tous les élus de terrain que nous sommes, jusqu'aux parlementaires de tous bords confondus, se sont mobilisés pour répondre aux besoins et pour essayer de faire évoluer la doctrine concernant ces aides. Le combat n'est pas fini, il continue. Nous allons tenter d'obtenir une poursuite de ces aides pour les mois à venir. Mais cela ne dépend pas de notre Ministère mais davantage de Bercy. Il s'agit d'avoir de nouvelles enveloppes pour l'année à venir.

Un petit rappel quand même : nous avons 100 millions d'euros sur le programme 151, dont 50 pour les affaires sociales et 55 millions d'euros sur le programme 185, dont 50 pour l'AEFE et 5 pour Atout France.

Je crois que les chiffres concernant le secours occasionnel de solidarité ont été donnés. Vous les trouverez dans le rapport et je remercie Monsieur MARFAING de nous les avoir communiqués. Plus d'un million d'euros a été versé au bénéfice de plus de 6 450 personnes, enfants compris, sachant que les cinq premiers postes en montants versés sont Beyrouth, Moscou, Mexico, Bogota et Jérusalem. On note une augmentation notable des demandes ces dernières semaines. Nous avons fait une résolution demandant une meilleure information de nos compatriotes. Il semble que l'information circule de mieux en mieux mais encore insuffisamment puisque depuis le 22 septembre, le nombre de demandeurs ne cesse d'augmenter. Certains postes ont d'ores et déjà demandé des crédits pour les SOS à verser entre septembre et octobre dont Moscou qui se hisse à la deuxième place des plus grands consommateurs. Sans doute qu'il y a eu une meilleure communication à Moscou ? D'autres enregistrent un nombre croissant de demandes. Certains font des projections. Londres a demandé une rallonge de 200 000 euros, mais attend que l'instruction des dossiers avance pour demander des crédits. Vous trouverez le tableau en annexe pour les chiffres différenciés par zone géographique.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Monsieur Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Merci Monsieur le Président. Il y a en effet une erreur sur Jérusalem comme cinquième poste. Ce n'est pas du tout Jérusalem, mais Tel Aviv. J'ai demandé confirmation à ma consule générale qui vient de le confirmer par WhatsApp. Les dépenses engagées à ce jour sont de 55 300 euros.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Cela dit, les chiffres que j'ai donnés ont été arrêtés à une date précise. C'était au mois de septembre, date à laquelle Monsieur MARFAING m'avait répondu. Effectivement, les choses ont évolué depuis. Cela évolue en permanence.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous allons poursuivre avec nos anciens combattants.

Nous avons été en communication avec la nouvelle directrice générale de l'ONAC-VG, Madame Véronique PAUCELLE-DELELIS. Il faut savoir qu'elle a vécu longtemps à l'étranger. Son mari a fait partie de cette belle maison ici. Elle sera certainement un interlocuteur privilégié. Tout le monde l'était avant elle, mais elle l'est d'autant plus qu'elle connaît la situation à l'étranger.

Monsieur Laurent RIGAUD va donc nous faire le rapport de ces discussions avec la directrice générale, le rapport présenté avec Monsieur Prédibane SIVA. Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Laurent RIGAUD, conseiller élu de la circonscription Asie Centrale et Moyen Orient.

Monsieur Laurent RIGAUD

Monsieur le Président, Monsieur le Sénateur, chers collègues,

Nous avons donc rencontré Madame PAUCELLE-DELELIS, qui a été nommée en août dernier et que nous n'avions pas pu voir en mars pour faire un point. Elle nous a indiqués que l'Office avait été très présent localement depuis le début de la crise COVID 19, aussi bien sur le territoire national qu'à l'étranger. Le budget de solidarité de l'ONAC-VG, cette année, était de 25 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2019. Pour 2021, ils ont demandé un budget similaire qui devrait être voté prochainement à l'Assemblée Nationale. A l'étranger, les crédits de solidarité ont été principalement déployés aux postes consulaires qui pouvaient attribuer une aide spontanée d'un montant de 100 euros par demandeur, et ceci après une étude de la Commission locale des anciens combattants. Elle nous a indiqués que les conseillers des Français de l'Étranger peuvent bien évidemment signaler et recommandé des cas aux postes, au cas où les demandeurs ne se seraient pas présentés.

A notre demande, Madame la directrice générale nous a indiqués les conditions d'obtention du diplôme et de l'insigne du porte-drapeau. Vous verrez sur le rapport les indications relatives aux années de service. Avec Monsieur SIVA, nous encourageons les gens à essayer de récompenser localement ces porte-drapeaux qui sont moins nombreux qu'avant. Ceux-ci peuvent aussi candidater pour la médaille de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Ceux qui ont plus de cinq ans de service peuvent être recommandés pour les ordres nationaux.

Nous avons demandé une précision sur la fermeture du bureau de Tunis. Elle nous a indiqué que les trois agents qui en faisaient partie ont été transférés au Consulat de France où ils continuent à recevoir les anciens combattants et à faire le suivi des dossiers.

Un point a aussi été fait sur la carte des anciens combattants d'Algérie qui avaient été en poste plus de 120 jours pendant les années 1962 et 1964. Cela avait été une de nos questions précédentes. Elle nous a indiqués qu'à ce jour 38 000 anciens combattants ont pu obtenir la carte et ainsi avoir une retraite.

Suite à une question sur le transfert des sépultures françaises à l'étranger, notamment sur l'Asie, Madame la directrice générale nous a indiqués que celle-ci était de la responsabilité de la direction du patrimoine, de la mémoire et des archives en France. Quand il y avait des dossiers à faire, c'était entre l'Ambassade et cette direction.

Une des nouveautés pour 2021, c'est que la demi-part fiscale va être accordée aux veuves des anciens combattants qui recevaient la pension de réversion de leur mari. Par contre, les anciens combattants vivant hors d'Europe ne bénéficient toujours pas de la demi-part fiscale et nous pensons que c'est une injustice. Ce sera peut-être quelque chose à voir dans notre prochaine session, notamment avec la commission des finances puisque cette décision est du ressort du Ministère des comptes publics.

Je vous remercie.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous allons clore le compte rendu de nos travaux, que nous espérons avoir été assez succincts, avec Martine SCHOEPPNER et un état des lieux sur la fin de vie.

Madame Martine SCHOEPPNER

Après l'enfance, on a fait le grand écart pour se pencher sur la fin de vie. Un rapport sur ce thème avait été proposé à l'initiative de Madame POZNANSKI, il y a plus d'un an. Malheureusement, les réponses au questionnaire qui avait été envoyé

ne sont pas suffisamment nombreuses pour pouvoir en tirer des conclusions cette année. Nous espérons que la prochaine Assemblée se saisira du sujet. C'est plus un état des lieux qu'un rapport. Il est déjà sur le forum depuis deux jours. Vous y trouverez, au niveau de la dépendance, les aspects juridiques, les différentes formes de tutelles, curatelles, mandats de protection future, etc... Vous trouverez par ailleurs une partie un peu plus pratique sur les assurances, les allocations et la transportabilité.

On s'est ensuite penché sur un sujet plus difficile : le décès à l'étranger. Avec, tout d'abord, le droit à une sépulture. Il est notifié qu'un Français qui meurt à l'étranger peut très bien demander à être enterré en France. C'est un droit qui lui est donné par l'article L2223-3 du Code des collectivités territoriales. Nous avons aussi étudié le transport de corps à partir de l'étranger, la crémation et le transport d'urne qui obéissent à des législations différentes.

Deux autres points ont été faits : un sur les prélèvements d'organes point très important parce que personne n'est à l'abri d'un accident ou d'un décès à l'étranger et les législations diffèrent. Dans certains pays, on ne vous demande pas d'être donneur ou pas. On peut prélever vos organes sans demander l'autorisation à qui que ce soit. Au contraire, dans d'autres pays, il faut signaler qu'on est d'accord. Enfin, vous trouverez quelques lignes sur les dernières volontés anticipées, chose qui se met en place dans différents pays.

Nous aurons deux résolutions : une sur la formation à faire quant au transport de corps et des urnes et une autre sur les tutelles et curatelles.

Merci.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous avons restitué les ateliers et je vous propose de passer aux questions.

QUESTIONS-RÉPONSES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Philippe LOISEAU, conseiller élu de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse.

Monsieur Philippe LOISEAU

Je voulais revenir sur la question des aides ponctuelles COVID. Je n'ai peut-être pas bien entendu tout ce qui a été dit, mais j'aurais voulu avoir confirmation par la DFAE de la poursuite du dispositif sur les trois derniers mois de 2020. Est-ce que ce sera au prorata ? Est-ce que les demandes qui arrivent aujourd'hui dans les postes sont recevables jusqu'à la fin de l'année ? Merci.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Jean-Claude MARFAING

Monsieur Jean-Claude MARFAING

Le système est maintenu tel quel jusqu'à la fin de l'année budgétaire, donc fin décembre 2020.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Michèle GOUPIL, conseillère élue de la circonscription Amérique Latine et Caraïbes.

Madame Michèle GOUPIL

Merci Monsieur le Président. Je voudrais poser une question sur une problématique que je ne vois pas mentionnée dans votre rapport, mais qui est importante en temps de COVID : la question de la prise en charge des soins en France des Français qui rentrent définitivement en France. J'en ai pas mal dans mon pays. Il y a normalement un délai de carence de trois mois pour pouvoir bénéficier de cette prise en charge des soins. Cette période de carence avait été suspendue jusqu'au 30 septembre en raison du COVID. Cette suspension du délai de carence a-t-elle été prolongée ? Merci.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Nous allons vérifier mais selon les écrits d'une députée représentant les Français de l'Étranger c'était jusqu'à la fin de l'année.

Monsieur le Président donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Justement, sur ce point, il semblerait que le 30 septembre soit vraiment arrêté et qu'il n'y ait eu aucun amendement allant vers la prolongation. Je le sais parce que j'ai des compatriotes qui sont dans cette situation et je suppose que Martine est dans le même cas, tout comme Michèle. Merci de nous communiquer le texte si cela était.

Monsieur le Président

Nous allons passer à l'examen des 11 résolutions. Je rappelle une fois de plus à nos collègues qui sont à l'étranger qu'ils ont reçu le formulaire de réponse pour le vote par mail. Il faut le chercher dans leur boîte de réception. C'est envoyé par le Secrétariat général. Pensez à vérifier dans leurs spams.

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Madame Daphna POZNANSKI- BENHAMOU

Chers tous, je sais que nous vivons une période un peu étrange et une session de l'AFE assez surréaliste. Cependant, la Commission des affaires sociales et des anciens combattants nous a proposés 11 résolutions. Sur ces 11 résolutions, 7 ressortent du domaine de la commission des lois. Je voudrais ici rappeler l'intitulé précis de la commission des lois : "Commission des lois, des règlements et des affaires consulaires". Ce n'est pas pour rien qu'il y a "affaires consulaires". C'était à ma demande. Pourquoi ? Ce n'était pas esthétique, mais pour empêcher, connaissant la fougue de mes collègues, les incursions, bien intentionnées évidemment, d'autres commissions dans les affaires consulaires de la Commission des lois. Merci.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Effectivement, on vit une période un peu troublée et en temps normal nous aurions peut-être eu une meilleure communication avec la Commission des lois. Demain, vous constaterez que nous avons quand même travaillé avec les finances, la sécurité. C'est plus un péché que nous attribuerons à cette période exceptionnelle. Mais nous ne manquerons pas de faire ces résolutions, pour la prochaine session, avec la commission des lois.

Madame Martine SCHOEPPNER

Il s'agit certes d'une demande qui touche au droit mais dans le cadre de la protection de l'enfant, c'est la thématique traitée.

Madame Radya RAHAL

Merci Daphna parce que je n'avais pas encore vu les résolutions de la Commission des Affaires sociales. Je trouve regrettable que les sujets de la Commission des lois puissent être évoqués. Mon cher Thierry, tu aurais pu m'en parler puisque nous avons eu l'occasion d'échanger. Je pense qu'il serait bien de les retirer et de les faire passer à la prochaine session.

Autre point, serait-il possible que les conseillers consulaires soient informés des personnes qui ont reçu l'aide COVID ? Il semblerait que dans certaines circonscriptions, cela ne soit pas possible.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

L'une de nos résolutions porte exactement sur cette question. Évidemment que ce sujet a été abordé. D'après un bref sondage autour de nous, il semble que les noms ne nous aient absolument pas été communiqués. Et ce dans aucune circonscription. A moins qu'il y ait des exceptions dans le monde.

Madame Radya RAHAL

Je te remercie Martine mais c'est l'une des questions de certains de nos compatriotes en Amérique Latine et je m'en fais l'écho.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je fais mon mea culpa pour ce manque de communication avec la commission des lois. Un certain travail a été fait et par respect pour ce travail accompli, et puisqu'on ne sait pas quel sera l'agenda à la prochaine session, je serais plutôt en faveur de maintenir nos résolutions. Un vote démocratique va s'exprimer dans cette salle et en distanciel.

Monsieur le Président

Nous prenons acte de votre décision.

Madame Radya RAHAL

Je m'oppose à ce que les résolutions portant sur la Commission des lois, qui sont bien précises, puissent être abordées à cette session. Thierry, on communique d'habitude. Tu aurais pu m'en informer. C'était le minimum. Je t'aurais dit oui. Mais là, ça ne va pas.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Chers collègues, je me permets. Personnellement, j'avoue que cette idée qu'un certain nombre de résolutions relèveraient de la Commission des lois ne m'a pas effleurée un seul instant. Honnêtement. A aucun moment nous n'y avons vu malice. L'essentiel étant de poser les questions. Qu'elles le soient par la commission X ou Y importe peu !

(Applaudissements)

Monsieur Marc VILLARD

Merci Martine pour ton intervention. C'est exactement ce que j'allais faire et ce que j'allais dire. C'est quand même aberrant que, pour une question de susceptibilité, on propose de reporter des résolutions qui vont dans l'intérêt de nos compatriotes.

Résolution n° SOC/R.1/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.1/20.10 relative à la transcription d'acte de naissance

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Madame Daphna POZNANSKI- BENHAMOU

Je souhaite avoir une précision. Je fais beaucoup d'état civil et c'est la première fois que j'entends parler de quelque chose qui serait différent pour le troisième anniversaire. Sur les sites de nos consulats, il n'y a que deux formulaires possibles : la déclaration d'un enfant jusqu'au trentième jour et après ce délai, la transcription, qui est toujours possible jusqu'à la majorité. Je n'ai jamais entendu parler de ce cas, c'est pour cette raison que je souhaiterais avoir des précisions.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est un cas assez courant en Allemagne. On a trois ans pour déclarer l'enfant. Si les parents le déclarent dans les trois premières années, ils peuvent choisir le nom qu'ils donnent à leur enfant (de la mère, du père ou le double-nom). Après le troisième anniversaire, ce n'est plus possible. Et on a de plus en plus de cas de gens qui déclarent le premier enfant qui a par exemple six ans, en même temps que celui qui vient de naître. L'ambassade refuse de donner le même nom au premier enfant qu'au deuxième. Cela donne des cas où le premier enfant s'appelle Martin et le deuxième Muller. L'ambassade applique le droit Français mais elle oublie d'intégrer la convention qui a été signée. Ce n'est pas gérable pour les enfants et je suis intervenue à plusieurs reprises sur ce sujet-là. Ce problème apparaît dans d'autres pays. C'est gênant pour une fratrie quand les enfants n'ont pas le même nom. Alors que la convention internationale dit que c'est le nom qui a été inscrit dans l'état civil étranger qui doit

être repris dans l'état civil français. Sinon, il est très facile de faire une demande de changement de nom. Il suffit d'écrire au procureur de la République, mais on ne donne jamais ce renseignement.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

Je peux certifier que quand deux enfants sont nés d'une même mère et d'un même père, ils ne peuvent porter de nom de famille différent. Cela est toujours respecté.

Madame Martine SCHOEPPNER

Non, c'est faux puisque j'ai eu quatre cas dernièrement. Et c'était le but de mon intervention auprès de l'Ambassade via le Ministère.

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

C'est difficile mais, in fine, on y arrive et cette chose-là est respectée. Merci.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.1/20.10 relative à la transcription d'acte de naissance. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 6 voix.

Monsieur le Président invite Monsieur Thierry CONSIGNY à présenter la résolution suivante.

Résolution SOC/R.2/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n°SOC/R.2/20.10 relative à la tutelle d'enfant.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

On sait que c'est un peu un vœu pieux, mais on connaît certains cas où ces enfants sont confiés à l'aide à l'enfance du pays de résidence même s'ils n'ont que la nationalité française. Et cela pose problème quand ils n'ont plus de famille. Ils ont certes un tuteur du pays qui s'occupe bien d'eux, mais il est évident qu'un tuteur espagnol, allemand ou autre ne va pas faire les démarches auprès des postes. Ce serait bien que le gouvernement trouve des accords avec certains pays pour qu'on puisse interagir.

Madame Radya RAHAL

Dans les demandes de cette résolution juridique, dans l'intérêt de tous,

que lorsqu'un enfant possède la nationalité française, les postes soient avertis de la mise en tutelle

La logique veut que le tuteur montre les documents de tutelle de l'enfant et que l'enfant soit inscrit au registre jusqu'à la majorité. Par la force des choses, s'il est français, il est inscrit au registre.

Madame Martine SCHOEPPNER

Pas du tout ! Il se peut que les parents de l'enfant ne soient pas inscrits au registre. Si, par exemple, les parents meurent dans un accident et qu'il ne reste absolument plus de famille, l'enfant va être pris en charge par la législation du pays qui va lui nommer un tuteur. Certes, par exemple, le tuteur allemand sait que l'enfant a la nationalité française, mais il ne va pas faire la démarche de l'inscrire au registre du consulat.

Madame Radya RAHAL

Excuse-moi, mais ce n'est pas au poste d'aller chercher toutes les tutelles qui existent dans les pays !

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est tout le contraire de notre demande.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Cela existe. On découvre parfois, après des années, des enfants qui avaient la nationalité française. Tout le monde ne vit pas dans les grandes villes et des gens sont ignorants aussi. Certains de nos compatriotes à l'étranger sont non francophones et analphabètes.

Madame Radya RAHAL

Je suis d'accord avec toi, mais je ne comprends pas le mécanisme. Dans le cas d'un enfant français qui a un tuteur étranger, ce dernier doit faire la démarche puisque l'enfant est mineur. Le poste n'a pas à rechercher tous les enfants qui sont mis sous tutelle ! Je n'arrive pas à comprendre le mécanisme suggéré dans votre demande.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

C'est pourtant très simple. Effectivement, l'enfant est inscrit au registre donc il existe pour les autorités consulaires du pays. S'il lui arrive quoi que ce soit, on le saura. Cela me semble relever d'une pensée très primaire et très simple.

Madame Radya RAHAL

Quelque chose ne va pas avec la première et la deuxième demande. Relisez par vous-mêmes.

Madame Martine SCHOEPPNER

On peut mettre :

que dans la mesure du possible

Si ça te convient. Mais il me semble que si un tuteur est nommé tout en sachant que l'enfant est français, il est logique qu'il puisse éventuellement faire la démarche. Et si jamais l'enfant était inscrit au registre, le poste doit pouvoir demander le suivi du dossier. Le fait que l'enfant soit inscrit jusqu'à sa majorité évite que le tuteur fasse des démarches, surtout s'il ne parle pas forcément français. Je précise quand même que cela se passe sur des cas précis.

C'est bien la preuve que nous nous sommes intéressés à tout ce qui concerne l'enfant et que pour les protéger il faut peut-être passer par des démarches juridiques. Il n'empêche que le thème central de notre rapport reste l'enfant et non pas la démarche au consulat.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Merci Monsieur le Président. Sur ce point, je trouve effectivement qu'il manque un acteur dans le deuxième paragraphe de la demande, puisqu'il est écrit à la forme passive. Et je peux témoigner que l'administration refuse parfois, faute de capacité de l'acteur qui demande l'inscription. J'ai à l'esprit le cas d'un enfant français, de deux pères français qui se disputent la nationalité et que l'administration refuse d'inscrire à défaut de savoir qui a l'autorité. L'enfant n'est donc pas inscrit et ne peut pas aller à l'école française parce qu'il n'a pas de bourse.

Madame Martine SCHOEPPNER

C'est très exactement dans ce genre de situation, et dans ce but, que l'on voudrait que les postes aient une obligation de s'occuper des enfants français qui sont seuls à travers le monde. C'est une question de protection. Et cela répond à un article de la convention internationale des droits de l'enfant puisque c'est surtout à partir de cela qu'on a travaillé même si c'est un texte juridique.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Je suggère :

|que l'administration soit dans l'obligation d'inscrire l'enfant français dès lors qu'il est certain qu'il est de nationalité française et qu'il n'y ait pas un adulte sur place qui engage la démarche

Madame Martine SCHOEPPNER

On peut modifier la phrase. Ce n'est pas un problème.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

|que l'administration consulaire soit dans l'obligation d'inscrire au registre un enfant, dès lors que sa nationalité française est certaine et qu'aucun adulte n'agit pour son compte.

Il s'agit de mettre sous la protection consulaire française des enfants de nationalité française certaine pour lesquels aucun adulte français n'agit.

Monsieur le Président

Les deux premières demandes sont donc modifiées et sont intitulées comme suit.

Madame Martine SCHOEPPNER

|Que l'administration consulaire soit dans l'obligation d'inscrire au registre l'enfant, dès lors que sa nationalité française est certaine et qu'aucun adulte n'agit en ce sens.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.2/20.10 relative à la tutelle d'enfant. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 3 voix.

Monsieur le Président invite Monsieur Thierry CONSIGNY à lire la résolution suivante.

Résolution n° SOC/R.3/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.3/20.10 relative à l'inscription au registre du répertoire.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Martine SCHOEPPNER.

Madame Martine SCHOEPPNER

On sait que beaucoup de postes le font déjà, mais on voulait insister parce que dans certains postes ce n'est pas fait. C'est sans doute fait dans tous les pays à risques mais en Europe ce n'est pas forcément le cas. On a d'ailleurs bien utilisé le terme :

|Réitérer

Et non pas :

|Faire

Comme si ce n'était pas fait. Et cette résolution est en double. Elle a glissé au mauvais endroit.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.3/20.10 relative à l'inscription au registre ou au répertoire. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Monsieur le Président invite Monsieur Thierry CONSIGNY à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.4/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SEC/R.4/20.10 relative à l'élaboration de fiches réflexes.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.4/20.10 relative à l'élaboration de fiches réflexes. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° SEC/R.5/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SEC/R.5/20.10 relative à la communication.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.5/20.10 relative à la communication. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° SEC/R.7/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SEC/R.7/20.10 relative à la consultation des élus sur le montant des aides et leur attribution.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU.

Je trouve que cette résolution est franchement peu sympathique pour notre réseau consulaire. Je ne suis pas persuadée que ce soit partout le cas. Plutôt que de rejeter la faute sur les uns, il faudrait peut-être se regarder dans la glace. Je peux vous assurer que nous avons eu tout ce que nous voulions tant du point de vue association, gestion et information, parce qu'on l'a demandé. Si vous ne le demandez pas, vous n'aurez jamais rien. Est-ce qu'on pourrait faire un point pays par pays ? Parce que là, c'est jeter le discrédit sur tout le réseau consulaire. Je voterai contre.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Étant à l'origine de la rédaction de cette résolution, je me permets de répondre. Hier, je me suis félicitée devant Madame la Directrice, Laurence HAGUENAUHEUR, de la qualité de nos rapports et du travail de notre propre consulat. Il n'empêche que je n'ai pas eu des réponses claires à mes questions. Lorsque j'ai posé ces questions, on m'a dit qu'on ne pouvait pas me répondre ou bien on m'a renvoyé au prochain conseil consulaire pour la protection et l'action sociale, en me disant qu'on me dirait tout au mois de novembre. Je ne jette pas la pierre aux services sociaux, loin de là ! En ce qui concerne ma circonscription, je pense qu'aucun conseiller consulaire n'a été exclu des décisions.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Si vous préférez, on peut modifier en écrivant :

| Considérant que certains élus

Madame Cécilia GONDARD

Je suis tout à fait d'accord avec cette résolution. Personnellement, j'ai demandé au consul le mode de calcul et les montants. Je les ai reçus mais on n'a pas été consulté, à aucun moment ; Et ces modes de calcul sont problématiques. Comment se fait-il que l'aide sociale soit plus élevée en Tunisie qu'en Belgique ? Il y a un problème. La Belgique est déconnectée du coût de la vie. Je trouve donc que cette demande d'être consulté, et pas seulement informé, sur les modes de calcul et les montants est extrêmement pertinente.

Monsieur Marc VILLARD

Je trouve aussi que la résolution est pertinente. Après, j'ai un problème avec la façon dont elle est rédigée. C'est un peu brutal de dire :

|Considérant que des élus n'ont pas été

On pourrait adoucir sans changer fondamentalement le sens. En écrivant :

|Considérant que certains élus

Ensuite, pour le second considérant, il faut faire attention parce que cela ne dépend absolument pas du réseau consulaire. Ce n'est pas le réseau consulaire qui a fixé les modalités d'attribution, mais le Ministère ou la DFAE. Je pense que Monsieur MARFAING pourrait vous donner quelques explications là-dessus ainsi que sur les difficultés rencontrées avec Bercy pour l'élaboration de tout cela. Il faudrait peut-être tourner autrement ce deuxième considérant pour éviter que le réseau consulaire ne se sente agressé et qu'on fasse remonter la responsabilité de certaines choses à l'administration centrale qui a décidé de ces aides.

Monsieur Jean-Claude MARFAING

Madame HAGUENAUER, lors de son intervention hier, a bien expliqué la complexité du processus par lequel nous avons défini les taux du secours occasionnels. Ces derniers sont calculés sur la base du taux de base qui est lui-même calculé pour chaque pays lors de la commission permanente pour la protection sociale, dans laquelle siègent les élus de l'Assemblée des Français de l'Étranger. En vérité, un débat assez complexe s'est tenu avec Bercy qui s'attachait au tabou du 150 euros par famille et 100 euros par enfant. Or, nous avons dit qu'il fallait l'aligner sur l'évolution du taux de base local. Ce qui fait que nous sommes arrivés, à partir du taux de base, à une règle de trois : le taux de base divisé par les 150 euros. Pour certains pays, c'est donc un peu plus élevé que pour d'autres.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

On en arrive à la conclusion commune qu'il y a eu débat et que ce n'est pas simple. Cette méthode de calcul n'est satisfaisante pour aucune des parties. Ni pour ceux qui ont réfléchi et qui ont été amenés à prendre la décision, ni pour les bénéficiaires.

Madame Annik VALLDECABRES

Je propose :

|Considérant que les élus n'ont pas toujours été informés du mode de calcul et du montant de l'aide exceptionnelle à laquelle pouvaient prétendre nos compatriotes

De cette façon-là, je pense que personne ne peut être blessé.

Monsieur le Président

Si la commission est d'accord, on modifie en ce sens

Monsieur Thierry CONSIGNY

C'est d'accord.

Madame Radya RAHAL

Je voulais prendre la parole mais notre Secrétaire général, Monsieur MARFAING a répondu à ma question puisque nous avons eu en audition hier Madame HAGUENAUER qui nous a expliqué les modalités de calcul. Même si cela peut paraître insatisfaisant pour beaucoup d'entre nous, nous ne sommes pas dans le processus de décision sur la façon dont les aides doivent

être octroyées. Nous sommes dans celui du CCPAS, mais il fallait bien trouver une solution. Ce dernier considérant me gêne. Si on ne sait pas comment cela s'est fait, pourquoi le mettre ?

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.7/20.10 relative à la consultation des élus sur le montant des aides et leur attribution. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Monsieur le Président invite Monsieur Thierry CONSIGNY à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.8/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SEC/R.8/20.10 relative à la communication sur l'octroi des aides.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Michèle GOUPIL.

Madame Michèle GOUPIL

Je pense qu'il faudrait compléter l'objet :

|communication sur l'octroi des aides COVID

Monsieur le Président

C'est noté.

Monsieur Jean-Claude MARFAING

Je fais une remarque sémantique, mais c'est un :

|secours

Ce n'est pas une aide. C'est bien comme ça qu'il faut le préciser parce que ce n'est pas la même chose.

Monsieur le Président

C'est noté par le Président.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SEC/R.8/20.10 relative à la communication sur l'octroi des aides. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Monsieur le Président invite Monsieur Thierry CONSIGNY à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.9/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SEC/R.9/20.10 relative à l'aide aux services consulaires lourdement impactés par la pandémie.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. Il donne la parole à Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Je voudrais revenir sur :

|demande un soutien en personnel dans les postes les plus lourdement impactés

Qu'est-ce que vous demandez ? Des ETP ou des vacataires ? C'est une question à la commission des affaires sociales. Il faut bien savoir que les ETP, on ne peut pas les avoir tout de suite alors que comme vous le dites si bien, on est lourdement impactés. Par contre, dans les postes les plus lourdement impactés, on pourrait utilement demander des vacances.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Cela me semblait clair mais visiblement ça ne l'est pas forcément. On demande, mais il est évident qu'on aura sans doute beaucoup de mal à l'obtenir. Nous demandons donc un soutien en personnel. ETP, demi ETP, ou tout ce qui pourra être proposé en matière de soutien aux équipes consulaires sera le bienvenu. Certaines ont la tête sous l'eau.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Si c'est un problème de terminologie, on peut très bien mettre :

|ressources humaines

Et ensuite à chaque poste de trouver la solution

Monsieur le Président

Très bien donc on valide :

|ressources humaines

A la place de :

|personnel

Madame Radya RAHAL

Je ne comprends pas la deuxième demande :

|Un encouragement au personnel des OLES

Les membres des OLES sont des personnes bénévoles par définition.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Non. Pour ceux qui ont des OLES importants dans leur circonscription, je leur rappelle qu'il y a des personnels salariés. Lorsque vous traitez des centaines de dossiers par an et que vous gérez des budgets de 100 000 euros annuels, je vous assure qu'il faut du personnel compétent. Le bénévolat a ses limites. Je parle d'organismes locaux d'entraide sociale qui ont une assistante sociale payée au SMIC du pays. Lorsqu'on réclame des subventions à l'État Français, on doit être extrêmement vigilant sur la part réservée aux frais de fonctionnement et aux salaires des personnels, donc il n'est pas question de les surpayer. Il faut quelqu'un à l'accueil, il faut un comptable. Il y a du personnel. Dans l'OLES que je connais bien, il y a deux salariés permanents.

Après, on pourrait débattre sur la pertinence d'une demande qui consiste à solliciter un encouragement aux personnels des OLES qui sont très sollicités en ce moment, mais qui ne dépendent pas des services de l'État. Quelque part, je me suis dit qu'il y en a beaucoup qui mériteraient la médaille du mérite, même si je ne suis pas fan des médailles. Ils ont fait un travail remarquable pendant ces semaines difficiles.

Madame Radya RAHAL

Martine, tu viens d'exprimer le problème qui se pose à moi : un encouragement dans le cadre de fonds publics. Il y a un problème sur cette dernière demande.

Monsieur Guy BOULET

Qu'est-ce que c'est qu'un :

|*encouragement*

Je suis administrateur de sociétés françaises de bienfaisance de Casablanca. Pour rebondir sur ce que disait Martine, on a des permanents qui sont salariés. Est-ce que je dois les encourager sur le plan financier en leur donnant une prime quelconque ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Le terme est générique. Libre à chaque OLES ensuite de l'adapter.

Madame Radya RAHAL

Je maintiens que la dernière demande ne correspond pas à l'objet de la demande. Et c'est :

|*aide aux services consulaires*

Les OLES ne sont pas des services consulaires.

Monsieur Guy BOULET

Je pense que l'encouragement doit venir de l'État qui va distribuer la subvention demandée annuellement par cet OLES. C'est une récompense de l'effort fourni et de l'engagement personnel de tous les gens de l'OLES.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

C'est une aide indirecte. Les consulats ne cessent de répéter, dans les postes concernés, qu'ils ont besoin de ces OLES et nous le savons tous. Ils sont indispensables et sans eux beaucoup de nos compatriotes ne pourraient pas être aidés. C'est un relais indispensable à toute l'aide sociale grâce aux subventions versées par l'État. Cela pourrait être plus précis mais je pense que la philosophie de cette demande est claire.

Monsieur le Président

Monsieur le Président, voulez-vous changer quelque chose dans l'objet et la demande ou laisser en l'état ?

Monsieur Thierry CONSIGNY

Je pensais qu'on aurait pu porter cette résolution sur une aide accrue aux OLES pour qu'ils puissent encourager ou récompenser leur personnel. En étant aussi large, on peut laisser aussi l'interprétation des OLES.

Je la propose en l'état vu qu'il y a quand même urgence en la matière.

Monsieur Marc VILLARD

On passe du coq à l'âne. J'ai du mal à comprendre comment on passe du secours COVID à une aide matérielle qui est une sorte d'encouragement. Je pense qu'il aurait fallu faire deux choses distinctes. Je ne suis pas très satisfait. Je comprends le but, mais je ne vois pas le lien. Je trouve donc que cette résolution est boîteuse.

En l'absence d'autre demande de parole, Monsieur le Président met aux voix la résolution n° SOC/R.9/20.10 relative à l'aide aux services consulaires lourdement impactés par la pandémie. La résolution est adoptée à l'unanimité moins quatre voix.

Monsieur le Président invite monsieur Thierry CONSIGNY à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SOC/R.10/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.10/20.10 relative au soutien aux proches confrontés à la disparition accidentelle d'un proche à l'étranger.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demandes de parole, il met aux voix la résolution n°SOC/R.10/20.10 relative au soutien aux proches confrontés à la disparition accidentelle d'un proche à l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Monsieur le Président invite Monsieur Thierry CONSIGNY à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SOC/R.11/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.11/20.10 relative à la tutelle et curatelle.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demandes de parole, il met aux voix la résolution n°SOC/R.11/20.10 relative à la tutelle et curatelle. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Président invite Monsieur Thierry CONSIGNY à présenter la dernière résolution.

Résolution n° SOC/R.12/20.10

Monsieur Thierry CONSIGNY donne lecture de la résolution n° SOC/R.12/20.10 relative au décès.

Monsieur le Président s'enquiert des demandes de parole. En l'absence de demandes de parole, il met aux voix la résolution n° SOC/R.12/20.10 relative au décès. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Veillez nous pardonner pour ce dépassement horaire de 37 minutes. En espérant que cela aura été utile pour les Français de l'étranger.

Monsieur le Président

Je remercie la Commission des affaires sociales pour cette présentation. Je rappelle que demain le bureau élargi a lieu dans cette salle à partir de 12 heures. Sous la présidence de Martine SCHOEPPNER, il y aura donc les comptes rendus des commissions du commerce extérieur, puis des lois, puis de la sécurité. Avant de clore notre session, on fera l'examen des questions orales et les questions d'actualité. Je vous remercie. Bonne soirée.

La séance est levée à 17h34.

VENDREDI 9 OCTOBRE 2020 – APRÈS-MIDI

La séance commence à 13h07, sous la Présidence de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère élue de la circonscription « Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Suisse »

Madame la Présidente

Chers collègues, nous allons commencer puisque certains de nos amis sont en visioconférence avec un décalage horaire conséquent. Il faut penser à eux. Nous allons commencer par observer une minute de silence car nous avons eu deux décès. Comme la session dernière a été supprimée, nous n'avons pas pu rendre hommage à Robert FELDMANN et cette semaine, nous

avons appris la disparition de Marie-Antoinette ISNARD, membre désignée de l'AFE depuis 1985. Merci de bien vouloir vous lever.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Régine PRATO, Présidente de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Madame Régine PRATO, Présidente de la commission de la sécurité et de la protection des personnes et des biens.

Merci Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs, chers collègues, 2020 n'est décidément pas une année comme les autres et à l'étranger, au fil des mois, entre angoisse, panique et sursaut de survie, nos communautés françaises commencent à se demander "Should I stay or should I go". L'insécurité des Français s'exprime sur tous les fronts. L'insécurité physique, c'est une évidence, se dégrade de jours en jours. Les zones rouges se multiplient. L'insécurité des biens, l'insécurité scolaire, sanitaire, fiscale, on ne sait pas trop où le gouvernement nous emmène. L'insécurité sociale. Dans beaucoup de pays d'accueil on ne peut pas compter sur l'État providence. L'insécurité des entrepreneurs français. La commission de sécurité s'investit dans les nominations de réservistes pour aider nos missions militaires à l'étranger, pour donner des racines et des ailes à nos jeunes, par exemple. Nous proposerons des listes de candidats motivées, investis au Ministère de la Défense pour plus de solidarité avec nos missions militaires à l'étranger. La commission de sécurité se rendra au Ministère de la Défense pour la sécurité de nos communautés, à travers le réseau des îlotiers indispensable en Europe.

Monsieur BOULET devait présenter le rapport sur les îlotiers, mais il n'est pas là. Que faisons-nous ?

Madame la Présidente

Prenez le thème suivant et vous reviendrez dessus plus tard.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Excusez-moi, mais on a un vrai problème de gestion. Hier, on nous a dit qu'on commençait par la Commission des lois.

Madame la Présidente

Ce n'est pas ce qui a été dit. On regardera au verbatim.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Il y avait du brouhaha, ça a changé deux ou trois fois. Tout à l'heure, quand je me suis retrouvé avec mon groupe, je leur ai dit que la commission des lois passait en premier. Ne soyez pas étonnés si Monsieur BOULET est en retard. Depuis le début de la semaine, on est dans des négociations interminables avec la commission des lois qui voulait passer en premier pour qu'Olivier puisse être présent au moment où son rapport allait être présenté. J'en étais resté, comme d'autres, au fait que la commission des lois passait à 13h. Si le planning a changé, je n'ai pas eu l'information. Aucun rectificatif n'a été fait.

Madame la Présidente

Il n'a jamais été question que la commission des lois passe en premier. La commission du commerce extérieur devait commencer, mais elle a voulu changer à cause du décalage horaire, notamment au Mexique. Elle a changé avec la commission de la sécurité. Nous en avons été informés par Madame TRUQUET. Il n'a jamais été question que ce soit autrement. Vous avez reçu le nouveau programme ce matin. Je suis sûre de ce que j'ai dit hier soir.

Madame Régine PRATO

Je propose qu'on laisse le rapport sur les îlotiers pour la fin. Je m'occupe du suivant.

Le rapport n° 2 est sur la réserve citoyenne. Qu'est-ce que la réserve citoyenne ? La réserve citoyenne, engagée et bénévole, est mobilisée aux côtés des forces armées, pour relever cinq défis majeurs : le rayonnement des forces armées dans la société civile, l'enseignement de la défense, la résilience de la nation, l'apport d'expertise, l'enseignement au recrutement, l'aide au recrutement et à la reconversion. Constituée de volontaires agréés en fonction de leurs compétences, de leurs expériences, de leurs engagements mais aussi de leur émulation pour les questions de sécurité et de défense nationale, la réserve citoyenne a pour mission première de contribuer à la diffusion de l'esprit de défense du renforcement du lien armée/nation.

Quelles en sont les conditions ? Il faut être volontaire, de nationalité française, âgée au moins de 17 ans, en règle au regard des règles du service national, exempt de toute condamnation à une peine criminelle ou ayant entraîné la perte des droits civiques, l'interdiction d'exercer un emploi public, la destitution ou la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire. L'agrément est prononcé pour une durée de 3 ans, renouvelable sur demande. Le réserviste citoyen exerce ses fonctions en qualité de collaborateur bénévole du service public.

Quelles sont ses missions ? Éclairer les acteurs politiques, économiques, industriels et sociaux, tant nationaux qu'internationaux sur les enjeux de la défense. Participer à des actions majeures auprès des citoyens français afin de développer l'esprit de défense et le lien armée/nation, ou encore promouvoir le devoir de mémoire. Dans le cadre de l'enseignement de défense, c'est faire connaître auprès des plus jeunes les valeurs portées par la communauté militaire et les partager avec eux. Contribuer à l'activité des armées par l'apport d'expertise rare et à haute valeur ajoutée. Par exemple, la sécurité du système d'information, cyberdéfense, juridique, droit international, politique, langues rares... Contribuer au recrutement ou à la reconversion des anciens militaires.

J'appelle Monsieur Thierry CONSIGNY pour la création d'un fond d'urgence pour les Français de l'étranger.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY, conseiller élu de la circonscription Asie et Océanie.

Monsieur Thierry CONSIGNY

La création d'un fond d'urgence pour les Français de l'étranger.

Il faut savoir que ce vote a été accepté à l'unanimité au Sénat. Il a été adopté en première lecture au Sénat le mardi 30 juin 2020. Le Sénat a adopté la proposition de lois portant sur la création d'un fond d'urgence pour les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles, de catastrophes sanitaires ou d'événements politiques majeurs. La proposition de loi a été présentée par Ronan LE GLEUT et soutenue en séance par plusieurs de ses collègues. Les Sénateurs ont adopté les amendements visant à aménager cette loi. L'examen en commission des finances a eu lieu au mois de mai 2020 et les amendements adoptés ont essayé de réviser ou de regarder le champ d'application, d'indiquer aussi les conditions des ressources. Nous avons depuis travaillé et la commission des finances a désigné Monsieur Jérôme BASCHER, rapporteur sur ces propositions de lois et le texte a été déposé le 10 février 2020. Nous souhaitons maintenant pouvoir avancer et avoir la possibilité de faire déposer ce projet de loi à l'Assemblée Nationale avec la même unanimité qu'au Sénat afin de travailler pour ce fond d'urgence. Je vous remercie. Ce travail est fait en collaboration avec les deux commissions de la sécurité et des affaires sociales.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jean-François BERTE, conseiller élu de la circonscription Péninsule ibérique.

Monsieur Jean-François BERTE

Merci Madame la Présidente.

Mes chers collègues. Le rapport sur l'assurance solution pour les expatriés démarre par un constat comme quoi la COVID 19 nous a brutalement fait réaliser que de nombreux Français voyagent ou s'installent dans un pays d'accueil sans avoir au préalable souscrit une assurance santé, accident ou rapatriement. Les Français souvent pensent qu'ils sont, hors de la métropole, pris en charge par les consulats de France, par leur carte bancaire ou par la sécurité social française. Même si nous savons que le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le MEAE, a rapatrié exceptionnellement sur la France des compatriotes sévèrement touchés par la maladie et sans aucune assurance. Dans certains pays comme l'Égypte, l'État oblige les touristes comme les résidents, à présenter une assurance à l'arrivée. Pourrait-on envisager une réflexion sur l'obligation d'une assurance santé rapatriement pour tous les voyageurs hors Europe ?

Une plus forte sensibilisation aux risques santé et accidents est nécessaire et pourrait s'exprimer par le biais des conseils aux voyageurs sur le site du Ministère, sur Ariane et également auprès des compagnies aériennes.

Au cours de notre dernière session d'octobre 2020, nous avons décidé d'auditionner une assurance privée supplémentaire, le groupe Alliance, qui propose un produit assurance rapatriement susceptible de couvrir tous les risques santé y compris les épidémies telles que la COVID 19. Cet assureur a pu répondre à la demande des autorités et des particuliers en détresse COVID 19 en liaison avec notre réseau diplomatique.

Suite à notre visite au centre de crise et de soutien d'hier, la direction du centre estime très utile d'inclure dans les conseils aux voyageurs une recommandation d'assurance santé, accident, rapatriement, pandémie pour les déplacements à l'étranger et tout spécialement hors Europe.

Madame Régine PRATO

On continue avec Monsieur BERTE sur la cyber- malveillance.

Monsieur Jean-François BERTE

La crise sanitaire a considérablement accru l'exposition aux risques informatiques. Elle s'accompagne d'un accroissement des fausses nouvelles, dites "fake news", aux effets potentiellement délétères, accompagnant parfois les campagnes d'influence de certaines puissances étrangères. Elles mettent à l'épreuve les systèmes d'information des établissements de santé, cibles qui doivent être mieux protégées. Elles forcent à une utilisation massive et rapide du télétravail. Cette bascule en urgence vers le tout digitale accentue le risque d'actes de cyber malveillance. En conséquence, je vais vous lire une communication de Messieurs Olivier CADIC et Rachel MAZUIR, Sénateurs, rapporteurs pour le programme 129 de la Loi de finances pour la Commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat.

Les situations de crise sanitaire sont propices à la diffusion massive de fausses nouvelles qui peuvent être dangereuses pour la santé et perturber la mise en place des politiques publiques. La crise du COVID 19 montre de façon plus inquiétante le déploiement de stratégies d'influence ambiguë voire agressive, de puissances étrangères comme la Chine pouvant utiliser des informations inexactes ou tronquées afin de valoriser son modèle social comme clé du succès de la lutte contre la pandémie et son caractère indispensable pour apporter les produits sanitaires nécessaires, critiquer ouvertement les mesures mises en œuvre par les autres États et faire pression sur tous ceux qui dévoilent les objectifs de cette communication. Une guerre de la communication a été enclenchée, destinée à réécrire l'histoire et à dénigrer les démocraties pour préparer la reconfiguration du paysage géopolitique de l'après crise. Les systèmes d'information des acteurs de la santé doivent être mieux protégés. On y observe une concentration de cyberattaques, 18 en un an d'après l'ANSSI, fruit d'un sous-investissement chronique en dépense de sécurité informatique. La crise sanitaire a précipité dix millions de Français vers le télétravail, contre 5,2 millions en télétravail partiel auparavant. Des compromis ont été faits avec la sécurité des réseaux. Les cyber attaquants ont tout de suite exploité l'inquiétude en multipliant les opérations d'hameçonnage. Les sites de vente en ligne proposant médicaments, masques, gel hydro alcoolique et autres produits de santé ont proliféré avec pour objectif, outre une escroquerie à la vente, de récupérer des numéros de cartes bancaires. Désormais, les attaques par rançongiciel (des blocages contre rançon des systèmes d'information d'une entreprise) se développent. La situation est particulièrement propice au développement de l'espionnage économique, même s'il reste à ce stade difficile à tester.

Les rapporteurs concluent donc leur étude par plusieurs recommandations concrètes qui sont : mettre en œuvre une force de réaction cyber afin de répondre aux fausses informations dans le domaine sanitaire et aux attaques contre les valeurs démocratiques et pour lutter contre les campagnes de désinformation ou d'influence de certains acteurs étrangers. Ensuite, d'investir dans la sécurité informatique des acteurs de la santé. Puis, lancer sans tarder une campagne de communication à grande échelle pour promouvoir la plateforme "cybermalveillance.gouv.fr" et diffuser les gestes barrière numériques. Également, initier une communication régulière au travers des médias d'un top 10 des cyber crimes constatés sur le territoire. Enfin, d'unifier la chaîne de recueil et de traitement des plaintes en ligne aujourd'hui de la compétence des autorités de police et de gendarmerie locale.

Les acteurs concernés se sont mobilisés pour renforcer les mesures de prévention, notamment via le site "cybermalveillance.gouv.fr". Des actions d'effacement afin de rendre inaccessibles les liens vers les sites à visée frauduleuse peuvent aussi être demandées aux entreprises qui attribuent les noms de domaine.

Le 23 mars, un nouvel article 29A a été publié sur le site cybermalveillance.gouv.fr pour formuler des recommandations aux entreprises et aux usagers en télétravail. L'ANSSI et le GIP ACYMA ont dû adapter leurs organisations. Le renforcement des mesures de prévention est une priorité. Dès le 16 mars, cybermalveillance.gouv.fr a publié une recommandation bien relayée entraînant une multiplication par 10 les consultations journalières, de 1500 à 15 000 avec un pic à 22 000.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Guy BOULET, conseiller élu de la circonscription Afrique du Nord.

Monsieur Guy BOULET

Bonjour Madame la Présidente,

Bonjour tout le monde. Cela faisait longtemps qu'on n'avait pas parlé des îlotiers. C'était quelque chose de très important, pour nous qui sommes sur le terrain. Je vais rappeler quelques définitions en ce qui concerne les chefs d'îlots.

Le chef d'îlot : vous devez savoir que tout citoyen français présent à l'étranger peut solliciter l'assistance de nos autorités consulaires dans un plan de résidence. En cas de crise grave, l'aide accordée s'inscrit dans le cadre plus général d'un plan de sécurité de la communauté française établi et tenu à jour par l'ambassade ou le consulat

Les îlotiers informent et conseillent sur l'attitude à observer et les précautions à prendre en cas de situations de crise, de manière à assurer d'une part la bonne régulation de la communauté dans le dispositif de plan de sécurité et, d'autre part, vérifier la pleine efficacité des mesures qui seraient prises sous l'égide de l'ambassade.

Dispositions préalables : comme son nom l'indique, le chef d'îlot participe au dispositif de l'îlotage, base du plan de sécurité. Désigné sur la base du volontariat par le chef de poste, il est, sauf exception, de nationalité française. Chaque chef d'îlot est responsable d'un groupe de ressortissants. Afin d'être en mesure de les assister en cas de crise, il doit s'assurer auprès de l'officier de sécurité que leur nombre n'est pas trop important (100 familles au maximum), qu'ils sont régulièrement inscrits et que leur adresse n'a pas changé, qu'ils sont prêts à être contacté et à quitter leur domicile dès que la situation l'imposera. En liaison avec le poste diplomatique ou consulaire, il tient à jour la liste des résidents français relevant de son îlot et se fait connaître de ceux-ci. Par ailleurs, le chef d'îlot doit s'assurer que les Français dont il a la charge conservent certains documents (au moins sous forme de photocopies), et des vivres de premières nécessités dans un lieu accessible et j'ajouterais dans un sac à dos.

Situation d'urgence : lorsqu'une situation d'urgence se produit dans un pays (catastrophe naturelle, industrielle...).

Madame la Présidente

Excusez-moi, mais il faut un peu résumer parce que tout le monde sait lire. Il faudrait être plus synthétique dans votre présentation.

Monsieur Guy BOULET

Si tout le monde sait ce qu'est un chef îlotier et comment il fonctionne, alors pas de problème.

Madame la Présidente

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Je vous demande simplement d'être plus concis et d'expliquer sans lire très exactement ce qui est écrit.

Monsieur Guy BOULET

En cas de situation de crise, l'attitude à observer sera de rester à son domicile. Les consignes de rassemblement et d'évacuation notamment seront diffusées par l'ambassade. Les moyens de communication sont de type GSM ou satellitaires, radio, UHF, VHF. Ces matériels sont destinés à communiquer avec l'ambassade. En temps de crise, il convient de veiller à leur entretien, de vérifier régulièrement leur fonctionnement et de toujours les conserver à portée de main. Il est capital que les chefs d'îlots sachent utiliser ce matériel et que des tests soient effectués avec l'ambassade au moins une fois par mois.

Madame la Présidente

C'est terminé ?

Madame Régine PRATO

Oui. Tu nous as demandés d'aller vite.

Madame la Présidente

Je n'ai pas dit de terminer. J'ai dit d'être un peu plus synthétique et de ne pas lire mot à mot ce qui est dans le rapport.

Madame Régine PRATO

Pour ceux que ça intéresse, il y a quand même les rapports. Il faut les lire.

Madame la Présidente

Donc, vous arrêtez ?

Madame Régine PRATO

Non, nous avons encore le questionnaire de la commission sécurité et des personnes et des biens avec la commission des affaires sociales. Je crois que les diverses aides de COVID doivent s'arrêter en décembre. Pour faire un bilan, il sera sûrement nécessaire de refaire un questionnaire. La commission sécurité, affaires sociales et pourquoi pas, chaque commission dans sa spécialité pourrait rédiger un autre questionnaire, en janvier ou février. Je vous lis rapidement les grandes lignes qui en ressortent. "Allocations multiples des aides COVID, l'enquête suivie sur les aides mises à disposition des Français de l'étranger en situation de détresse créée par la COVID 19. Sur les 443 questionnaires adressés à tous les conseillers consulaires dans le monde, 147 ont répondu, soit 33%. Ceux-ci proviennent de 5 continents et de 78 pays, ce qui donne une bonne représentativité à cette enquête. On l'a envoyée aux gens concernés, DFAE, ministres... Mais je crois qu'il faudra refaire un point, tous ensemble, en janvier/février parce que personne ne s'attendait à cette crise COVID.

Je voudrais maintenant passer aux résolutions.

Madame la Présidente

Je vous rappelle que nous avons 15 collègues en visio et 37 procurations. Il doit donc y avoir une vingtaine de personnes en présentiel. Je demande à ceux qui sont en visioconférence de bien vérifier s'ils ont reçu le formulaire de vote. Je répète une fois de plus, comme mon collègue l'a fait hier avant chaque vote : pensez à regarder dans vos spams. Merci. Je vous donne la parole pour la première résolution.

Excusez-moi, j'avais oublié. J'ai une prise de parole sur le rapport.

QUESTIONS-RÉPONSES

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Jérémy MICHEL, conseiller élu de la circonscription Benelux

Monsieur Jérémy MICHEL

Merci Madame la Présidente. J'ai une remarque cosmétique sur la partie du rapport sur la cybercriminalité : comme il s'agit d'accroître l'information, l'intitulé du site "cyber malveillance" est mal orthographié. C'est indiqué "cyber malveillance". Il serait utile de remettre le "L" qui manque.

Madame la Présidente

Oui, comme c'est un site d'information, ce serait bien de le corriger. J'en profite, puisque j'ai le micro, pour saluer le Sénateur CADIC qui est là.

Nous passons aux résolutions.

EXAMEN DES RÉOLUTIONS DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Résolution n° SEC/R.1/20.10

Monsieur Guy BOULET donne lecture de la résolution n° SEC/R.1/20.10 relative aux réseaux d'îlotiers en Europe.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle se donne la parole.

Madame la Présidente

J'ai une remarque sur la forme. Je le dis une fois comme ça ce sera applicable à toutes les résolutions suivantes : il ne faut pas ajouter "la Commission de sécurité des personnes et des biens de l'AFE demande". Là, on passe au vote en séance, donc c'est l'AFE qui demande. Et puis, il y a quelques petites corrections cosmétiques, mais on ne va pas perdre notre temps là-dessus tout de suite.

Madame Radya RAHAL

C'était juste pour vous informer qu'il eût fallu faire une résolution autre pour le logo parce que ça ne rentre pas dans l'objet de votre résolution. Il faut peut-être ajouter quelque chose à l'objet :

|demande de création d'un réseau de îlotiers en Europe et de son identification.

Madame Régine PRATO

Bravo Radya.

Madame Radya RAHAL

Je te remercie Régine.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SEC/R.1/20.10 relative aux réseaux d'îlotiers en Europe. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Madame la Présidente invite Madame Régine PRATO à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.2/20.10

Madame Régine PRATO donne lecture de la résolution n° SEC/R.2/20.10 relative à la demande de réservistes.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA, conseiller de la circonscription Afrique centrale, australe et orientale

C'est une excellente résolution. Je suis moi-même lieutenant-colonel dans la réserve citoyenne. Je pense que dans la première demande, il vaut mieux préciser le titre de Madame DARRIEUSSECQ : Secrétaire d'État ou Ministère des Armées comme vous voulez. Mais il ne faut pas mettre le nom de la personne.

Madame Radya RAHAL

Cette résolution est très bien, mais je pense qu'il faut la reformuler. Il faut que la demande soit refaite. Si quelqu'un pouvait la préparer.

Madame la Présidente

Il faut seulement enlever tout ce qui est entre parenthèse.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Il faut simplement enlever le nom de la Ministre et mettre son poste.

Madame la Présidente

Voilà ! Il faut mettre simplement :

|autoriser la Ministre ou le Ministère de la Défense

Demande

|au Ministère des Armées d'autoriser la Commission de sécurité à présenter en bloc les demandes.

On comprend cette résolution seulement quand on enlève tout ce qu'il y a entre parenthèse.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Je n'ai pas compris le passage qui stipule que l'organisation de la journée de la défense n'est plus considérée comme essentielle. Les JDC ont tout simplement été supprimées. Je croyais que cela avait été décidé et acté. Je n'ai pas compris la dernière ligne non plus :

|que les offres d'enseignements dans la Défense doivent être connues de nos jeunes à l'étranger...

Quel est le lien avec la proposition qui est faite ?

Madame Régine PRATO

Je ne comprends pas la question.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Je ne vois pas ce que ça vient faire ici le passage :

|que les offres d'enseignements dans la Défense doivent être connues de nos jeunes à l'étranger

Quel est le rapport de cette dernière ligne avec la demande ?

Madame Régine PRATO

Cela signifie que lors des JDC, on leur indique toutes les possibilités d'études possibles dans les lycées militaires. Et elles sont nombreuses, à partir de 16 ans.

Madame la Présidente

Il serait peut-être plus simple d'écrire :

|que les possibilités d'enseignements

Madame Radya RAHAL

Je comprends tout à fait ce que veut dire Martine. Les offres de formation d'enseignement sont pour les jeunes. Or, nous demandons à ce que les élus puissent participer. Ce n'est pas logique.

Monsieur Jean-François BERTE

C'est bien cela qui est stipulé dans l'objet de la résolution. On a besoin de réservistes citoyens pour faire connaître aux jeunes les possibilités d'étude ou d'apprentissage dans les services de la Défense et également de leur montrer les carrières qui existent au Ministère de la Défense ou des Armées. Parce qu'aujourd'hui, nos jeunes ne croisent plus jamais un béret ou un képi. C'est tout juste s'ils n'ignorent pas l'existence de ces possibilités-là.

Monsieur Marc VILLARD

Merci Madame la Présidente.

Je pense qu'il faudrait distinguer deux sujets différents dans cette résolution. Avec une partie information et une partie demande d'actions à la réserve citoyenne.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Je pense que l'on pourrait supprimer le dernier considérant pour simplifier le message que l'on veut donner : permettre aux conseillers consulaires de postuler à un poste dans la réserve citoyenne.

Madame la Présidente

Vous êtes d'accord pour supprimer ce dernier tiret ? C'est la Commission qui décide. Est-ce qu'on peut supprimer pour rendre le message plus clair ? Puisque les offres d'enseignement sont faites dans le cadre des JDC.

Madame Régine PRATO

Je suis d'accord.

Monsieur Marc VILLARD

Je propose que l'on change le considérant en indiquant que

|de nombreux élus veulent intégrer les réserves citoyennes afin de pouvoir transmettre ces informations et ces valeurs

Ainsi, on peut garder le dernier tiret.

Monsieur Jean-François BERTE

Je crois qu'il y a une confusion assez grave mon cher Président. Il ne s'agit pas de faire rentrer dans la réserve citoyenne uniquement des élus. C'est bien destiné à tous les citoyens.

Madame la Présidente

Il me semble qu'on parle ici simplement des élus, de l'intégration des élus qui le demandent. Et cette résolution doit pouvoir leur permettre de l'intégrer plus rapidement.

Madame Régine PRATO

Nous, on a demandé pour les élus, les conseillers consulaires.

Madame la Présidente

Qu'est-ce que vous décidez ? Est-ce qu'on laisse finalement le quatrième tiret ? Et on reprend la rédaction qui vient d'être proposée, c'est à dire :

|que de nombreux élus veulent intégrer une réserve citoyenne afin de pouvoir transmettre toutes ces valeurs

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SEC/R.2/20.10 relative à la demande de réservistes. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Madame la Présidente invite Madame Régine PRATO à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.3/20.10

Madame Régine PRATO donne la lecture de la résolution n° SEC/R.3/20.10 relative à la création d'un fond d'urgence pour les Français de l'étranger, adoptée à l'unanimité au Sénat en juin 2020.

Madame la Présidente

Je le rappelle encore ici parce que tu le relis à chaque fois. Dans chaque résolution, il faut supprimer

|la commission de sécurité des personnes et des biens

C'est l'AFE qui demande. Et tout en haut, avant le titre de la résolution, on doit mettre :

|l'Assemblée des Français de l'Étranger

Ce n'est pas comme ça qu'on présente la résolution. Il y en avait une qui était faite correctement, mais pas celle-ci.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Je ne veux pas faire partie de ceux qui pinaillent, mais il y a des choses que je ne comprends pas. Dans le deuxième considérant :

|que beaucoup ne bénéficient pas des aides sociales données en France.

D'abord, les aides sociales ne sont pas données. Mais, par définition, quand on est Français à l'étranger, on n'a plus le droit aux aides sociales.

Madame Régine PRATO

Il y a quand même des Français résidents chez nous qui ont des retraites, des aides sociales de la France ou du CCPAS.

Madame la Présidente

Il faut sans doute légèrement modifier.

Monsieur Gérard SIGNORET

Dans le deuxième considérant, je rajouterais

|catastrophe naturelle

Madame Régine PRATO

Si cela vous perturbe, je dirais

|que beaucoup ne bénéficient pas d'aides sociales.

Monsieur Prédibane SIVA

En fait, dans le deuxième considérant, il faut enlever

|la chambre basse

Il est déjà notifié Assemblée Nationale alors autant le couper après

|force et argument

Merci.

Madame Radya RAHAL

Martine a raison. La phrase suivante pose problème :

|Considérant que beaucoup ne bénéficient pas des aides sociales données en France

Le principe même du Français de l'étranger, c'est de ne pas bénéficier d'aides sociales en France, que ce soit FNS, RSA, etc... Que le Français de l'étranger bénéficie du CCPAS, c'est une chose. C'est le Ministère des affaires étrangères qui le sert, c'est la France, mais ça ne vient pas de France. Et ensuite, la retraite n'est pas une aide sociale.

Madame Régine PRATO

On est d'accord. On met donc :

|que beaucoup ne bénéficient pas d'aides sociales

Et on enlève :

|données en France

Est-ce que cela vous va ?

Madame Radya RAHAL

J'aurais enlevé le considérant dans son intégralité.

Madame Régine PRATO

Non parce que jusqu'à maintenant, je suis désolée, j'ai passé une révolution. J'ai perdu tout ce que j'avais, je n'ai pas eu d'aide, je n'ai pas eu un centime d'aide de la France, par exemple. Si j'avais pu avoir des aides de la part du CCPAS à ce moment-là..., mais je n'y avais pas droit. Des gens ont droit à certaines aides et d'autres pas.

Monsieur Thierry CONSIGNY

Si on mettait, tout simplement :

|Considérant que les Français à l'étranger ne peuvent bénéficier que de secours occasionnels de la France.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Je ne pense pas qu'il faille mettre

|de la France

Mais

|de leur poste consulaire

Mettre de la France, ce n'est pas très logique.

Madame Radya RAHAL

Excusez-moi, mais nous avons plusieurs choses. Dans le cadre du CCPAS, nous avons le "secours occasionnel" et "les personnes qui ont droit à des aides" en tenant compte des revenus qu'ils ont et du différentiel. Je pense qu'il faut être intelligent dans la façon de présenter ce considérant. Ce considérant me gêne. Il faut l'enlever.

Madame Régine PRATO

Je veux indiquer qu'il y a des gens à l'étranger qui n'ont droit à absolument rien et qui doivent passer par des actes terroristes, des révolutions, des instabilités politiques. On a donc besoin d'avoir un fonds de sécurité.

Madame la Présidente

Je me donne à moi-même la parole. Ne serait-ce pas plus simple, puisqu'on parle de faire passer un projet de loi qui a déjà été voté au Sénat, de mettre en considérant :

|considérant que ce projet de loi aide les Français de l'Étranger

Ou

|se rapporte à la situation des Français de l'étranger

Madame Régine PRATO

Je veux que ce soit bien clair.

Madame Michèle MALIVEL

C'est certainement beaucoup plus simple de dire :

|que beaucoup se retrouvent démunis

Plutôt que de dire :

|ne perçoivent pas

Et après, notre loi peut passer.

Monsieur Marc VILLARD

Le considérant, et la confusion qu'il exerce sur les aides données par la France me gêne beaucoup. Je suis d'accord avec Martine et Radya. Le principe de territorialité fait qu'à de rares exceptions près comme la cotisation de la CFE et le CCPAS, nous ne sommes pas éligibles aux aides sociales données en France ou octroyées par la France dans la plupart des cas. Ce considérant est mal équilibré. Je pense que la position de Michèle serait mieux. Et aussi, l'Assemblée nationale et la Chambre Basse sont la même chose. A part tourner en rond, je ne vois pas ce qu'ils vont faire avec cette résolution.

Madame Régine PRATO

C'est bon, on a changé.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SEC/R.3/20.10 relative à la création d'un fond d'urgence pour les Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Madame la Présidente invite Monsieur Jean-François BERTE à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.4/20.10

Monsieur Jean-François BERTE donne lecture de la résolution n° SEC/R.4/20.10 relative à l'assurance santé/rapatriement.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Sachez que le Ministère n'a pas d'impact sur les sites des compagnies aériennes. Donc je pense qu'il faudrait enlever la mention :

|les compagnies aériennes

Madame Régine PRATO

Nous sommes allés au CDCS qui était friand de toutes ces informations. Ils se sont rendus compte que beaucoup de personnes étaient parties sans assurance pendant cette crise de COVID 19. On va leur donner toute notre étude à ce sujet. Et ils veulent la faire passer au SNAV (syndicat national des agences de voyage), aux compagnies aériennes, à Ariane et à tout ce qui peut sensibiliser les gens aux voyages. Cela devient en effet pénible à gérer aussi bien pour nos consulats que pour nous, élus. Mais c'est le CDCS qui intervient.

Madame la Présidente

Je pense que l'on peut quand même inciter les voyageurs sur les sites des compagnies aériennes, en ajoutant par exemple la mention

|renseignez-vous sur

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SEC/R.4/20.10 relative à l'assurance santé/rapatriement. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Madame la Présidente invite Monsieur Jean-François BERTE à présenter la résolution suivante.

Résolution n° SEC/R.5/20.10

Monsieur Jean-François BERTE donne la lecture de la résolution n°SEC/R.5/20.10 relative à la cyber malveillance.

Madame la Présidente s'informe des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

|Que les perturbations peuvent être dangereuses pour la santé et la mise en place des politiques publiques.

Je ne comprends pas ce que cela vient faire ici. De quelles perturbations parlons-nous dans le cadre de cette résolution ?

Madame Régine PRATO

Martine, il aurait fallu écouter le rapport et tu aurais compris. Maintenant beaucoup de sites proposent des gels, des masques, toutes sortes de choses pour la santé et qui sont des “fake”. Et dans le cadre des politiques publiques, ce sont des hackers. Certains d’entre eux ont agi sur les bureaux de vote pour diverses élections.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

C’est juste le mot “perturbation” que je ne comprends pas. Mais vous n’êtes pas obligés de me répondre.

Monsieur Jérémie MICHEL

On peut faire deux choses à la fois et pendant que vous parlez, je pianote. Vous mettez le site “cybercriminalite.gouv.fr” or c’est “cybermalveillance.gouv.fr” donc je voudrais savoir quel est vraiment le nom de domaine de ce site parce que là j’avoue que je suis perdu.

Monsieur Bruno DELL’AQUILA

Dans le deuxième considérant, je vous suggère de dire :

|La mise à l’épreuve des systèmes d’information est massive

En enlevant :

|de tous les établissements

On ne voit pas de quoi il s’agit. Ce sont les systèmes d’information qui sont dépassés par le flux.

Madame Chantal PICHARLES

Je voudrais que l’on trouve un autre terme plutôt que “les perturbations” qui ne veut rien dire dans ce texte. Il faudrait être plus précis ou l’enlever car on ne sait pas de quelles perturbations il s’agit.

Madame Régine PRATO

Intrusions ou intrusions informatiques, est-ce que cela vous va ?

En l’absence d’autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SOC/R.5/20.10 relative à la cybercriminalité. La résolution est adoptée à l’unanimité moins 2 abstentions.

Madame Régine PRATO

Je voudrais remercier la DFAE parce qu’il y a eu un effort considérable de fait étant donné toutes les difficultés qu’on a pu avoir. Je voudrais remercier aussi Ashley qui m’a vraiment aidée. Merci à vous tous aussi, chers collègues, et j’espère qu’il y aura beaucoup de réservistes.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Monsieur Bruno DELL’AQUILA

Chers collègues, je voudrais que vous ayez une pensée pour remercier notre amie Fatoumata GAKOU qui est aux manettes et qui a beaucoup travaillé pour qu’on puisse réaliser les votes par internet qui marchent d’ailleurs bien.

(Applaudissements)

Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL, Présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires.

Madame Radya RAHAL, Présidente de la commission des lois, des règlements et des affaires consulaires

Avant toute chose, Madame la Présidente, mon nom l'impose : RAHAL comme râleuse. Ce n'est pas la commission des lois qui a demandé le report à 13h45 du rapport.

Madame la Présidente, Madame la Directrice, Monsieur le parlementaire, chers collègues, chers amis.

Au cours de cette 33ème session, marquée par une situation bien particulière, vous l'avouerez, la commission des lois et des affaires consulaires a tenu à remplir son rôle d'expert. Lors des travaux, les thèmes développés par la Commission ont été : le vote électronique. La commission continue à suivre l'évolution du vote électronique. Lors de cette session, Madame Caroline MONVOISIN, Madame Siham OULMANE, Madame Olivia RICHARD, et le Président du BVE Monsieur Marc PICHON de VENDUEIL ont été auditionnés. Ce rapport constitue un suivi de la veille réalisée par Madame Marie-Christine HARITCALDE sur la mise en place du vote internet et aborde plus particulièrement les inquiétudes relatives à la situation financière du prestataire, de la solution de vote homologuée en janvier 2020, SCYTL. Un autre volet aborde les différentes évolutions législatives intervenues au printemps 2020 avec d'une part, le report de l'échéance électorale en 2021 et les points de vigilance qu'il soulève. Et d'autre part, les réformes relatives aux conseillers des Français de l'étranger dont la dénomination a été changée de façon anticipée et certaines garanties accordées pour l'exercice du mandat. Pour ce travail, une résolution a été votée en commission.

En deuxième lieu, la commission des lois, en cette période si particulière, s'est penchée sur la situation du déplacement des Français de l'étranger pendant la crise COVID 19. Madame Anne GENETET, Monsieur Roland LESCURE, député des Français de l'étranger, Monsieur Yves IBANEZ, cadre au Ministère de la santé, ont été entendus sur ce sujet. La pandémie de COVID 19 a considérablement compliqué les déplacements des citoyens français de l'étranger vers la France. Si les impératifs mis en place par le gouvernement ne doivent évidemment pas être sous-estimés, certaines mesures prises par le gouvernement ont cependant engendré des disparités entre les Français de l'étranger, soumis à des restrictions spécifiques pénalisantes et durables et ayant engendré des coûts parfois très importants pour les Français de l'étranger. Sur ce sujet, deux résolutions ont été votées en commission.

D'autre part, Madame la Directrice, Laurence HAGUENAUER, Madame Corinne PEREIRA, et Monsieur Olivier CADIC, Sénateur, nous ont fait le point sur la situation du réseau face à la crise.

Le réseau face à la crise : ce rapport a été rédigé en se fondant notamment sur les retours d'expérience des conseillers des Français de l'étranger, recueillis par un questionnaire au cours de l'été, mais aussi sur les réponses fournies par l'administration aux élus parlementaires et conseillers de l'AFE. Il avait avant pour objectif de tirer un premier bilan constructif du fonctionnement du réseau pendant la crise sanitaire de la première moitié de l'année 2020, des moyens et méthodes de travail mis en place pour faire face à l'urgence et la collaboration développée avec les élus et le réseau.

Enfin, la commission, lors de la prochaine session, devrait se pencher sur les thèmes suivants : le vote électronique et les élections, le bilan des travaux de la commission des lois durant cette mandature, et traitera de la problématique de l'enfant au sein du conflit avec la collaboration de la commission des affaires sociales.

Je vous remercie Madame la Présidente.

Je laisse la parole à Monsieur Olivier PITON sur le déplacement des français de l'étranger face à la crise COVID 19.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier PITON, conseiller élu de la circonscription États-Unis d'Amérique

Monsieur Olivier PITON

Merci Mesdames les Présidentes, merci Monsieur le Président.

J'en profite pour saluer le Sénateur CADIC parce que je ne suis pas sûr qu'on l'ait fait jusqu'à présent. *(Rires)*

Mes chers collègues, vous le savez, en plus de tous les drames humains, personnels, que la pandémie du COVID 19 a pu engendrer dans le monde dans cette année 2020, la propagation du virus a naturellement amené les gouvernements à prendre des

mesures sanitaires coercitives, bien compréhensibles malgré tout, et certaines conduisant à des limitations de nos libertés fondamentales pour la bonne cause.

De fait, la liberté d'aller et venir a considérablement été compliquée. Les déplacements des citoyens français de l'étranger vers la France ont subi des restrictions parfaitement concevables pour lutter contre la propagation du coronavirus et protéger nos populations. Mais, si les impératifs sanitaires étaient indispensables et ne souffrent d'aucune contestation quant à leur utilité et leur légitimité, certaines mesures, mes chers collègues, prises par les pouvoirs publics ont cependant engendré des difficultés propres pour certains de nos compatriotes de l'étranger soumis à des restrictions spécifiques et, de fait, pénalisantes et durables.

Résumons très rapidement la situation : les Français de l'étranger qui veulent venir en France sont soumis à des règles différentes selon leur destination de départ. La France a édité une liste de pays classés verts où la liberté d'aller et venir n'est soumise à aucune restriction, et une liste de pays classés rouge pour lesquels des procédures ont été mises en place afin de pouvoir les quitter, ces fameux pays, et se rendre en France. Un décret du 11 mai 2020 a été pris en application de la loi 2020-546 et qui modifie l'article 3131-15 du code de santé public et qui consacre ces deux listes. Ces listes, en particulier la liste des pays classés rouge, comprend en ce 9 octobre, 33 pays et elle est remise à jour régulièrement, toutes les deux semaines. La validité de ces dispositions sera maintenue au plus tard jusqu'au 1er avril 2021.

En résumé, il existe donc deux cas de figure. Premier cas de figure : les français en provenance des pays listés verts peuvent se rendre en France librement. Il s'agit notamment des pays de l'espace Schengen. Les Français des 33 pays listés rouge, eux, doivent se soumettre à un teste PCR soixante-douze heures avant leur départ et évidemment, ce test doit être négatif. Pour répondre à ces besoin sanitaires, le gouvernement a mis en place des cellules médicales dans les ports et les aéroports ainsi que des personnels qualifiés afin de passer les tests PCR gratuitement. Tout va bien. Sauf que, à compter du 27 juillet et d'un nouveau décret il est apparu une discrimination entre les Français et les Français de l'étranger. Au sein de cette liste des 33 pays classés rouge, le gouvernement Français a décidé d'extirper quatre pays (Bahreïn, Émirats Arabes Unis, les USA et Panama) en obligeant nos compatriotes qui sont en provenance de ces quatre pays et qui souhaitent venir en France, d'effectuer le test PCR avant embarquement. Cette obligation est telle qu'en cas de non présentation du test négatif, nos compatriotes sont interdits de pouvoir embarquer.

Les centres médicaux des quatre pays cités produisent des tests, mais ne rendent pas forcément les résultats en soixante-douze heures. Sans compter que les tests s'avèrent extrêmement coûteux et ne sont pas forcément remboursés par les assurances santé. Enfin, les paiements effectués à l'avance ne garantissent pas que les test seront obtenus dans les soixante-douze heures et qu'un remboursement sera effectué en cas de non délivrance de ces fameux tests PCR dans le temps imparti. Des particuliers, des familles entières ayant acheté leurs billets d'avion avant le 27 juillet, date du fameux décret, et ayant rempli toutes leurs obligations administratives et commerciales (passeport en cours de validité, achat du titre de transport, en l'occurrence billet d'avion), se voyaient imposer un impératif sanitaire supplémentaire sur lequel ils ne pouvaient plus bénéficier de l'exécution du contrat par l'autre partie. A savoir, ici, l'obligation pour les compagnies aériennes de les transporter en France. A la suite d'un recours en référé/liberté déposé devant le Conseil d'État par cinq plaignants Français aux USA, une ordonnance du Conseil d'État a rappelé, de manière un peu contradictoire, deux vérités. La première vérité, c'est que le fait d'aller et venir est reconnu par le Conseil d'État comme un droit fondamental, article 2 et 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Mais, d'un autre côté, le Conseil d'État a réaffirmé l'absolue nécessité de la mise en place de ces mesures sanitaires pour lutter contre le coronavirus. Comment faire pour concilier ces deux impératifs ? Liberté d'un côté et sécurité sanitaire de l'autre ? Tout simplement, et c'est un peu le problème : à charge pour les postes consulaires de délivrer dans l'urgence, en plein milieu du mois d'août, des dérogations en vue de permettre à nos compatriotes qui n'auraient pas pu obtenir les résultats des tests PCR dans les temps, de pouvoir malgré tout se rendre en France.

En conclusion, l'objet de ce rapport et des deux résolutions que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation et qui ont été toutes deux adoptées à l'unanimité par notre commission est simple. Il entend concilier les deux impératifs, sanitaires d'un côté, avec l'équité et la justice entre tous les Français de l'étranger de l'autre. D'une part, demander l'équité. C'est que tous nos compatriotes des pays à risques, les 33 pays listés rouge, puissent user de ce droit fondamental et rentrer en France et puissent passer les tests PCR dans les centres prévus à cet effet dans les ports et aéroports français. D'autre part, de demander justice devant une inégalité économique peu compréhensible et qui est la conséquence du point précédent. Que nos compatriotes qui ont dû déboursier des sommes parfois considérables de 100 à 250 dollars par personne aux USA par exemple, puissent obtenir le remboursement, sous condition évidemment, de leur test PCR, s'ils ont acheté leur billet avant publication du décret du 27 juillet qui les oblige à passer ce test. Il s'agit sans doute d'un nombre restreint de nos compatriotes doublement touchés par ces mesures discriminatoires, mais j'ai le sentiment que nous devons faire preuve à la fois d'équité et de justice sociale pour l'ensemble des Français de l'étranger. Je vous remercie.

Madame Radya RAHAL

Je passe la parole à Madame Marie-Christine HARITCALDE qui doit normalement être en visioconférence.

Madame Marie-Christine HARITCALDE

Merci Madame la Présidente, merci Monsieur le Président.

Chers collègues. Le vote par internet revêt une importance capitale dans la crise que nous traversons. C'est pourquoi la commission des lois m'a chargée de poursuivre le suivi de la solution mise en place par le Quai d'Orsay pour les élections consulaires. Le prestataire espagnol SCYTL connaît une situation économique très critique. Nous avons eu le plaisir d'auditionner Madame Caroline MONVOISIN qui a pris la direction de la Mission du vote par internet ainsi que M. Marc PICHON de VENDEUIL Président du BVE et Madame Olivia RICHARD, assistante parlementaire du Sénateur Robert DEL PICCHIA.

L'avenir de la solution de vote par internet qui a été homologuée en janvier 2020 est désormais entre les mains de l'administrateur judiciaire désigné par un juge espagnol. Le scénario de reprise qui nous a été présenté par Madame MONVOISIN trouvera sa conclusion dans les prochaines semaines. Nous devrions donc être fixés sur la possibilité de recourir au vote par internet pour les élections consulaires prévues en mai 2021.

Nous n'avons pas manqué de soulever quelques critiques lors de l'audition au premier rang desquelles le manque d'information qui nous est parvenu. En effet, après quelques recherches sur la presse espagnole en ligne, il semble bien que les difficultés financières de SCYTL auraient dues être connues dès le mois de décembre 2019. Mme HAGUENAUER, Directrice de la DFAE, nous a assuré hier que le Ministère n'en avait eu connaissance que le 11 mai. Ce qui ne manque pas de m'interroger. La situation de pandémie a pu pousser certains à s'interroger sur la possibilité de voter uniquement à distance pour les consulaires. Monsieur PICHON de VENDEUIL, Président du BVE, nous a bien confirmé que le Conseil constitutionnel avait rejeté cette possibilité dans une décision du 30 juillet 2020.

J'ai voulu évoquer la possibilité de réveiller le vote par correspondance postale afin d'éviter les possibles manquements du vote par internet. Le sujet a été vivement débattu au sein de la commission et cette option n'a pas été recueillie par les membres.

Le Président du Bureau de Vote nous a également confirmé un nouveau report des échéances électorales. Une option facile à mettre sur la table. Jamais, une prorogation de mandats supérieure à un an n'a été votée. Une frontière temporelle au-delà de laquelle s'étend l'inconnu.

Suite à la question juridique soulevée par Madame RICHARD quant au procès-verbal électronique, notre commission a été très satisfaite par la confirmation que nous a apportée Monsieur. PICHON de VENDEUIL C'était une recommandation de la commission des lois adoptée en octobre. Les membres de notre commission ont soulevé des regrets quant au fait que le Ministère ne s'était pas porté acquéreur du code source de la solution de vote. Ce qui à leur sens aurait permis de se protéger contre tout défaut de la société. Il nous a été répondu que le Quai n'a ni les moyens, ni la main d'œuvre pour remplacer une entreprise dont c'est le cœur de métier. Il nous reste à attendre, suspendus, la décision venue d'outre-Pyrénées. Le rapport de la commission ne fait pas l'économie d'un récapitulatif des évolutions législatives relatives à nos mandats. Ainsi, les conseillers consulaires sont désormais conseillers des Français de l'étranger.

Madame la Présidente

Excusez-moi Madame HARITCALDE, est-ce que vous pouvez résumer ? C'est une demande de la salle.

Madame Marie-Christine HARITCALDE

Je suis en train de finir Madame la Présidente. Si vous me laissez le temps de conclure. Il faudra néanmoins, pour les prochaines élections, pouvoir élire le Président du conseil consulaire. Il nous reste à espérer que ce sera bien en mai 2021.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL

Madame Radya RAHAL

Madame la Présidente, je ferai très court.

Le réseau face à la crise : le but, à travers un questionnaire qui a été envoyé aux 443 conseillers consulaires, était de savoir ce qui fonctionnait et ce qui ne fonctionnait pas, à travers le monde dans nos différentes circonscriptions. Le nombre de réponses a été assez faible en ce qui nous concerne, 85, contrairement à Régine qui en a obtenu 147. Mais ce qui était intéressant, c'est que tous les continents ont répondu. On pouvait donc tirer certaines conclusions sur ce qui a fonctionné ou pas. Le travail des parlementaires nous a énormément aidés. Je pense notamment au travail des Sénateurs Ronan LE GLEUT, Olivier CADIC,

Claudine LEPAGE, Rachid TEMAL, Jean-Yves LECONTE. Nous avons eu des éclaircissements de la Directrice qui ont conforté, dans certains cas, nos sentiments. Ce qui est constructif, c'est la volonté de la DFAE de s'améliorer, de s'adapter aux besoins des conseillers consulaires. Le problème, et c'est peut-être à la DFAE de le rappeler dans certains postes, reste la non communication avec les conseillers consulaires, les conseillers des Français de l'étranger.

Je pense que là aussi il y a des efforts à faire. Le pas doit être fait des deux côtés. Avançons ensemble. Nous, nous avançons avec les parlementaires. Ils sont là. Quand vous ne nous écoutez pas, ils font remonter encore plus vite l'information. Nous les remercions.

Voilà le propos de ce travail sur le réseau face à la crise. Adaptons-nous, avançons, trouvons des solutions. A cet effet, nous avons voté, mais pas à l'unanimité, trois résolutions et deux recommandations, qui j'espère trouveront écho auprès de l'administration. Je vous remercie.

QUESTIONS-RÉPONSES

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Thierry CONSIGNY

Monsieur Thierry CONSIGNY

Concernant le déplacement de nos compatriotes, il faut garder en tête qu'on a deux problématiques. La première, c'est que lorsqu'on est résident dans un pays comme le Japon, par exemple, on autorise le voyage de départ et de retour dans le pays. Par contre, lorsqu'on est étranger, si on part du pays, on ne peut plus y revenir. C'est une chose qui est en train de se régler par les voies diplomatiques. Mais la deuxième chose, c'est les nouveaux visas, qui concernent notamment les entreprises, c'est la diplomatie économique, c'est les entreprises françaises à l'étranger. Et là, le fait de ne pas avoir la possibilité d'avoir des nouveaux visas pour des Français qui vont dans ces pays implique que les entreprises n'ont plus de CIO, n'ont plus de directeur de postes clés. Cela tarit aussi tout ce qui concerne les VIE et PVT. J'espère donc que la diplomatie pourra considérer ces deux catégories. Nos ambassadeurs le font déjà mais, nous en tant qu'Assemblée, nous devons bien comprendre la problématique de ces deux choses. Parce que, souvent, les nouveaux visas viennent en fin de course et cela handicape la vie économique d'une entreprise.

Autrement, j'ai eu l'occasion de parler avec notre Secrétaire d'État, Jean-Baptiste LEMOYNE, qui disait que les tests salivaires seraient bientôt généralisés. Il semblerait qu'en France on les destine plutôt à du dépistage alors que pour nous c'est très important parce que le résultat d'un test salivaire vient en quelques heures et maintenant au Japon, c'est en une heure. Et c'est un gros problème pour nous lorsqu'on doit présenter un nouveau test pour tous les voyageurs. Si je comprends bien, 50% des tests faits aujourd'hui en France, le sont pour les voyageurs et j'espère que notre Assemblée pourra soutenir la généralisation des tests salivaires pour tous les voyageurs, y compris les Français de l'étranger qui souhaitent retourner dans leur pays et se soumettre aux règlements locaux.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Aurélie FONDECAVE, conseillère élue de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie.

Madame Aurélie FONDECAVE

Merci Madame la Présidente. Je vais être courte. J'ai deux points. Au vu des problèmes techniques, je demande qu'une négociation ait lieu avec le prestataire pour demander à minima un remboursement des frais engagés parce qu'on ne peut pas travailler dans des conditions pareilles, pour toute la semaine évidemment. Deuxièmement, je demanderai à mes collègues de faire un effort de concision et de simplification. On ne peut pas se permettre des envolées lyriques de trente minutes qui font perdre toute concentration sur le fond. Je crois que l'on ne peut pas se permettre d'avoir un mode de fonctionnement qui est similaire à ce que l'on faisait les années précédentes. Je pense que c'est important pour le bien-être de tous. Merci.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier PITON.

Monsieur Olivier PITON

Cher Thierry, tu as entièrement raison. Néanmoins, étant donné le caractère protéiforme du COVID et des conséquences multiples, humainement et économiquement depuis six mois, il a fallu se restreindre et donc ce rapport ne traite que de la venue

des Français de l'étranger vers la France. Et non pas de leur retour éventuel vers leur pays d'origine parce que c'était beaucoup trop large et beaucoup trop dense. Et idem pour la question des visas. Chaque pays a pratiquement sa propre politique des visas et là, on entrainait dans un travail de titan qu'on n'était pas en mesure de faire. On s'est donc vraiment limité au retour des Français vers la France.

Madame la Présidente

Merci. Nous passons maintenant au vote électronique et aux élections.

L'évocation de la presse m'a interpellée. Se baser sur de soi-disantes informations de la presse ne semble pas une bonne base de travail sur ce genre de sujet. Et il me semble qu'autant le Ministère que le BVE ont été informés régulièrement de ce qui se passait. On ne peut pas rendre responsable l'administration dans ce cas de figure puisque ce sont des problèmes liés à l'entreprise. Tout avait été fait pour que la solution soit viable, autant par le BVE que l'administration ou que le prestataire qu'on accuse. La solution a été homologuée. Elle était prête à l'utilisation. La crise est passée par là et nous a obligés à reporter l'élection. Ce sont des choses extérieures dont personne n'est responsable. Donc il faudrait être un petit peu plus mesuré.

Madame Radya RAHAL

Chère Martine,

Tout d'abord, je voudrais saluer Jean-Yves LECONTE, notre parlementaire. Sur le point presse, Marie-Christine HARITCALDE a voulu dire la chose suivante : comment se fait-il que personne n'ait rien vu venir alors qu'une annonce a été faite en novembre 2019 puis en décembre 2019 par la presse espagnole ? On ne dit pas que la presse est importante, mais elle a été un donneur d'alerte. Finalement, ce donneur d'alerte n'était pas si mauvais que ça. Le travail n'a pas été basé sur le donneur d'alerte presse, mais ça a été un élément supplémentaire qui a fait se questionner la commission des lois.

Madame la Présidente

Je voulais surtout insister sur le fait que la solution est prête. Ni vous, ni moi, ni l'administration, ni qui que ce soit ne peut influencer la décision. Il faut qu'on attende décembre.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Marie-Christine HARITCALDE.

Madame Marie-Christine HARITCALDE

Merci Madame la Présidente. Madame RAHAL vient d'exprimer une partie de ce que je voulais dire. Mais ma critique principale est que j'ai demandé à Madame MONVOISIN, et à plusieurs reprises, au bureau de vote, des informations qui ne m'ont jamais été transmises. C'est pour cela que j'ai dû aller sur internet pour trouver des informations. On ne peut pas dire que la solution est en cours. On n'a aucune certitude que cela va se faire. C'est ma grande inquiétude. On sait qu'ils ont cherché ailleurs pour les élections législatives de 2022. Merci.

Madame la Présidente

En ce qui concerne la consultation du BVE, je rappelle quand même que l'AFE y a six représentants au BVE et qu'aucun de nous n'a reçu la moindre question, mais passons.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Annick VALLDECABRES, conseillère élue de la circonscription Péninsule Ibérique.

Madame Annick VALLDECABRES

Je voulais dire qu'en 2019, on savait déjà que l'entreprise battait de l'aile. C'est faux de dire qu'on a déjà une solution puisqu'on attend simplement qu'un juge espagnol décide. C'est tout ce que l'on sait. On ne sait pas plus.

Madame la Présidente

Ce n'est pas exact, mais ce n'est pas grave car c'est l'image que vous vous en faites. La solution de vote existe bien, plus de questions sur ce thème ?

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Gérard SIGNORET, conseiller élu de la circonscription Amérique Latine et Caraïbes.

Monsieur Gérard SIGNORET

Sur ce point, il n'est jamais trop tard pour savoir la vérité. Pouvons-nous savoir quelle est la réalité ? Merci.

Madame Radya RAHAL

Madame la Directrice, chère Laurence, j'attends les éclairages en ce qui me concerne. Je souhaiterais avoir une réponse de l'administration sur ce point.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Laurence HAGUENAUER, Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire

Madame Laurence HAGUENAUER

Vous avez déjà eu plusieurs fois la réponse de l'administration, mais je la redonne volontiers. D'abord, la communication avec le bureau du vote électronique a été très fluide. On a informé systématiquement, dès que nous avons eu des informations. Je voudrais bien faire la différence entre deux choses : il y a une société qui a, ou pas, des difficultés financières. Et puis, il y a une solution qui a été développée par cette société. Cette solution, nous avons fait un premier test grandeur nature, puis un deuxième, auquel j'imagine que la totalité d'entre vous a participé. Cette solution a ensuite été homologuée. Nous avons fait toutes les corrections. Cette solution existe. Si les élections avaient eu lieu le 15 ou le 17 mars comme prévu, nous aurions pu mettre en place cette solution de vote électronique. Ce qui se passe, c'est que nous avons une société qui a été mise en liquidation judiciaire. Nous l'avons appris le 11 mai. A partir de ce moment-là, nous avons immédiatement informé le Président du bureau du vote électronique. Nous nous sommes mis en contact avec l'administrateur judiciaire et nous avons suivi les différents éléments. Les membres de l'AFE qui sont présents vous ont certainement passé l'info puisque je communique avec le bureau du vote électronique et les membres de l'AFE qui y sont. Et puis, nous avons eu dans la semaine, comme le Secrétaire d'État vous l'a dit, l'info comme quoi la société SCYTL va pouvoir être a priori rachetée par la société espagnole PARAGON. Je ne suis pas devin. Selon les dernières informations, l'équipe de SCYTL est maintenue telle quelle et la solution de vote n'a pas été modifiée. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que nous ne faisons pas de nouveaux tests. C'est la même solution qui existe et qui sera déployée par les mêmes personnes. Je ne sais pas ce qui va se passer après avec les repreneurs de SCYTL, et vous non plus. Nous avons signé un marché public avec une société. Il y a eu l'idée de racheter le code source. Sur le papier, c'est une belle idée, mais le Ministère des Affaires étrangères n'est pas un développeur de produits informatiques et nous n'avons ni les moyens ni la possibilité, vu le contrat, de racheter le code source. Pour ceux qui s'y connaissent un peu, dans les marchés, il est indiqué que le code source ne sera jamais cédé. Nous espérons pouvoir travailler avec cette solution mais si jamais, pour une raison ou une autre, la société qui rachète décidait de ne pas poursuivre cette activité, je n'y pourrai rien. Aujourd'hui, nous pouvons utiliser une solution qui a été jugée par l'ANSSI, par le bureau du vote électronique, totalement utilisable et qui répondait à notre cahier des charges. On ne peut pas rompre un marché sous prétexte qu'une société est en difficulté financière. La société nous a fait cette proposition. Nous avons des contacts avec la société encore jusqu'au mois de janvier puisque nous l'avons homologuée, les gens de SCYTL étaient présents... Nous avons cette solution, que nous avons toujours, qui existe et qui peut être mise en œuvre. On n'a pas pu faire les élections mais on aurait pu les faire avec le vote électronique. Je ne peux pas prévoir l'avenir, je ne peux pas savoir ce que va être l'évolution économique de SCYTL. La décision elle vient d'être faite. Ce qu'on a entendu, c'est qu'à priori cette activité, elle est maintenue et en tous les cas, que les personnes qui travaillent chez SCYTL avec nous sont maintenues.

Je n'ai pas pris la parole sur d'autres sujets parce que dans mes souvenirs, quand il est question de résolutions, l'administration se tait. Mais nous pouvons répondre à chaque fois que vous le souhaitez.

Madame la Présidente

Merci Madame la Directrice.

Nous passons au troisième thème de votre commission, à savoir le réseau face à la crise. Est-ce qu'il y a des prises de parole dans la salle ?

J'ai juste une remarque sur ce qui est écrit concernant les réunions des commissions de contrôle. Comme quoi ce n'était pas possible de les réunir assez souvent pour les LEC. Les réunions des commissions de contrôle ne sont pas convoquées par l'administration. C'est à la discrétion du président de la commission de les convoquer. Vous dites également que les postes avaient autre chose à faire, mais les postes ont fait leur travail régulièrement au niveau de la LEC puisque les inscriptions et les radiations de la LEC se font au fil de l'eau. A un moment vous faites référence à ma collègue d'Allemagne en disant :

|Il est certain que quand il y a 36 000 noms à contrôler, c'est long.

C'est bien pour cela que dans notre circonscription nous nous réunissons plusieurs fois par an. C'est prévu par les textes. Si elle le souhaite, la commission de contrôle peut se réunir tous les quinze jours. Elle est obligée une fois par an, mais elle peut se réunir autant de fois qu'elle le veut.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Ce n'est pas vraiment ce qui a été dit. C'est :

|l'impossibilité de réunir la commission du contrôle.

Cela veut dire que quand j'ai eu les réponses, les membres, vice-président du conseil consulaire, ont fait savoir que le poste leur disait "on ne peut pas vous réunir". C'est le poste qui fait le secrétariat. Le président préside la Commission de Contrôle. Si le poste est sous l'eau, si le poste est pris par des problèmes autres... Au fil de l'eau, la mise à jour se fait, on est d'accord là-dessus.

Madame laPrésidente

Il y a une erreur. Le secrétariat est tenu par l'administration une fois par an, lors de la réunion obligatoire de la commission. C'est à dire en fin d'année s'il n'y a pas eu de scrutin et avant le scrutin s'il y en a un. Mais toutes les autres fois où la commission veut se réunir, elle peut faire son propre secrétariat. Elle n'est pas obligée de demander à l'administration de l'accompagner. On en a d'ailleurs fait plusieurs en visioconférence.

Madame Radya RAHAL

Pourrais-tu, ou l'administration pourrait-elle m'expliquer, comment le président de la commission de contrôle pourrait avoir la mise à jour au fil de l'eau de la liste ?

Madame la Présidente donne la parole à Madame Laurence HAGUENAUER

Madame Laurence HAGUENAUER

Je crois que j'ai répondu en séance plénière à cette question, pour ceux qui étaient là bien sûr. Les commissions de contrôle valident la LEC donc la LEC n'est pas validée par l'administration. Les modifications doivent être validées par les commissions de contrôle quand elles se réunissent. Nous transmettons les modifications des commissions de contrôle quand elles se réunissent.

Madame la Présidente

Aussi, j'ai noté une faute à corriger quand vous parlez du vote par correspondance postale et notamment sur l'Allemagne. Vous mettez entre parenthèse qu'il n'y a pas de vote par correspondance pour les élections européennes. C'est faux puisque j'ai moi-même voté par correspondance. Cela dépend des Lands.

On passe donc aux résolutions.

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION DES LOIS, DES RÈGLEMENTS ET DES AFFAIRES CONSULAIRES

Résolution n° LOI/R.1/20.10

Monsieur Olivier PITON donne lecture de la résolution n° LOI/R.1/20.10 relative à la demande d'équité pour les Français de l'étranger en provenance de pays listés comme étant à risques et qui doivent présenter des tests PCR négatifs.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Merci Madame la Présidente. Merci Olivier pour cette présentation. J'ai suivi avec intérêt les délibérations et le recours au Conseil d'État puisque l'un des requérants est un de mes proches. Mais j'ai un problème avec le considérant. Je pense qu'il ne peut être possible que dans des situations similaires. Or, on demande de l'équité entre des pays classés en rouge, donc considérés à haut risque, avec des pays considérés avec moins de risques. Ça ne me paraît pas très logique. Si je comprends le besoin et le désir de nos compatriotes de rentrer, mais je comprends aussi les limitations qui peuvent être données. En particulier, l'ambiguïté qu'il y a eu à un moment donné d'envisager de donner accès à des gens qui avaient des tests et pas à d'autres, qui n'en avaient pas. Ce considérant me gêne sur l'équité entre des situations foncièrement différentes.

Monsieur Olivier PITON

Marc, je te renvoie à la présentation de mon rapport qui éclaire le point que tu viens de soulever. Il ne s'agit pas de différence de degré entre pays listés rouge. Les 33 pays listés rouge sont considérés comme étant autant à risque et, parmi ces 33 pays, il y en a quatre qui ont été sortis. Nous n'avons pas eu la possibilité de savoir sur quels critères ils avaient été sortis, ni pour quelles raisons. Est-ce qu'ils étaient plus dangereux ? Est-ce qu'il était possible de passer des tests PCR sur place et pas dans d'autres pays ? Ce qui nous a quand même fait extrêmement douter. En l'occurrence, on demande que tous les pays, qui sont listés rouge de la même manière, permettent aux Français de l'étranger, en provenance de ces 33 pays et non pas seulement de 29, de passer les tests PCR à leur arrivée en France. Encore une fois, nous n'avons eu aucune information sur la dangerosité supérieure de ces quatre pays par rapport aux vingt-neuf autres et Dieu sait que la question a été posée.

Madame FOUQUES-WEISS

Merci Madame la Présidente. Ce n'est pas concernant cette résolution. J'avais demandé la parole pour le sujet précédent, c'est à dire la réunion des commissions de contrôle des listes électorales. Est-ce que vous m'autorisez à faire la remarque que je voulais faire avant ? Je n'ai pas réussi à avoir la parole.

En fait, le vrai problème, c'est qu'on peut réunir la commission électorale pour contrôler les listes aussi souvent qu'on le veut. Le président peut la convoquer, mais à chaque fois on a besoin de l'administration puisqu'il faut transmettre les modifications de façon sécurisée. Ce n'est pas vrai de dire qu'on ne peut la réunir tout seul quand on veut.

Madame la Présidente

C'est ce qui a été dit, merci.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° LOI/R.1/20.10 relative à la demande d'équité pour les Français de l'étranger en provenance de pays listés comme étant à risques et qui doivent présenter des tests PCR négatifs. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions et 1 voix contre.

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur Olivier PITON pour la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.2/20.10

Monsieur Olivier PITON donne la lecture de la résolution n° LOI/R.2/20.10 relative à la demande de remboursement sous condition des frais engagés par les Français obligés de passer les test PCR avant embarquement dans les ports et aéroports français.

En l'absence de demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° LOI/R.2/20.10. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions et 1 voix contre.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL pour la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.3/20.10

Madame Radya RAHAL donne la lecture de la résolution n° LOI/R.3/20.10 relative à la réalisation d'un test grandeur nature en vue du nouveau repreneur de la société SCYTL

Madame la Présidente

On ne peut pas le faire début décembre puisqu'on ne sait pas si le repreneur sera déjà nommé et le bureau de vote internet qui s'est réuni mardi a constaté que les délais n'étaient plus assez longs. Qui plus est, la solution était déjà homologuée.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Bruno DELL AQUILA.

Monsieur Bruno DELL AQUILA

Je pense qu'il faut enlever une partie du dernier considérant parce que les élections législatives des Français de l'étranger en 2022 ne fait pas appel à la même société. Je pense que cela complique inutilement le propos.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° LOI/R.3/20.10 relative à la réalisation d'un test grandeur nature en vue du nouveau repreneur de la société SCYTL. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions et 6 voix contre.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL pour la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.4/20.10

Madame Radya RAHAL donne la lecture de la résolution n° LOI/R.4/20.10 relative aux conditions et équipements des agents en temps de pandémie.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Merci Madame la Présidente. Pourquoi écrire :

|service minimum

Le Minimum ne peut pas durer éternellement. Or, si ces périodes sont appelées à durer, il s'agit d'assurer un service à distance. Point !

Madame Cécilia GONDARD

C'est plus une remarque de forme entre les vus et les considérants.

Madame la Présidente

On a vu et c'est corrigé.

Monsieur Marc VILLARD

Pourquoi un audit ? Il vaudrait mieux demander directement qu'ils soient équipés convenablement. Cela irait beaucoup plus vite que de dépenser de l'argent dans un audit pour constater une situation qu'on connaît déjà où le matériel est archaïque. Il vaut mieux renouveler directement le matériel informatique.

Monsieur Daniel COLAS

Merci Madame la Présidente. Bonjour à tous. Je voudrais que l'on ajoute que dans ce maintien du service il y ait une intention téléphonique. Parce que à Santiago le consulat ne répond pas aux appels téléphoniques. Il faut que les personnes qui ne savent pas se servir d'internet puissent avoir une réponse à leur question par téléphone si besoin.

Madame Radya RAHAL

Je ne vois aucun inconvénient concernant les propositions de Martine ou de Marc. Mais si nous parlons de minimum, c'est parce que nous savions que dans certaines conditions il n'y avait rien du tout. Quant aux réponses aux appels téléphoniques, c'est une autre problématique, parce que nous savons très bien que les postes sont sur des plateformes. Et cela ne rentre pas dans le cadre de cette résolution de la commission des lois.

Monsieur Jérémie MICHEL

Sur la deuxième demande concernant l'audit sur l'organisation et les conditions de travail, je me demande pourquoi s'arrêter uniquement au présentiel puisqu'il y a aussi l'autre revers de la médaille qui est le distanciel. Donc, si on veut proposer un audit, autant qu'il soit sur l'organisation du travail, tout simplement.

Madame Chantal PICHARLES

J'ai une remarque concernant la première demande :

|de maintenir un service à distance

Il me semblerait préférable de dire

|de maintenir la continuité du service public à distance

Merci.

Madame la Présidente

Vous acceptez Madame la Présidente ?

Madame Radya RAHAL

Oui.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

C'est une remarque globale sur la résolution. Je trouve qu'elle ne va pas assez loin dans le sens où, certes, les services consulaires ont besoin de plus de moyens matériels pour maintenir le service public à distance, mais on n'évalue pas du tout les conditions de ressources humaines qui permettraient de maintenir ce service public à distance. Je m'explique : très souvent, les

agents consulaires ont été touchés également par la mise en place d'un enseignement à distance et devaient s'occuper de la classe de leurs enfants et n'étaient pas tout le temps disponibles pour gérer leur poste. Il aurait sans doute fallu englober cette résolution dans un problème plus global qui est aussi la prise en charge des enfants des agents publics ou des agents même de contrats locaux pour qu'ils puissent maintenir le service public à distance.

Je n'ai pas de remarque de fond sur la résolution mais je pense que tant qu'on ne règle pas le problème de l'accueil des enfants des agents, ils vont être entravés dans leur mission de service public.

Madame Radya RAHAL

Je vais vous relire la demande telle que vous me l'avez suggérée.

|Demande le renouvellement des équipements informatiques permettant aux agents, tant de l'administration centrale que dans les postes, de maintenir la tenue d'un service public minimum à distance.

|Demande un audit sur l'organisation et les conditions de travail des agents titulaires et de droit local dans les postes diplomatiques et consulaires.

Madame Chantal PICHARLES

Excusez-moi, mais ce n'est pas

|la tenue du service public

Mais

|la continuité du service public.

Merci.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° LOI/R.4/20.10 relative aux conditions et équipements des agents en temps de pandémie. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions et 1 voix contre.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL pour la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.5/20.10

Madame Radya RAHAL donne lecture de la résolution n° LOI/R.5/20.10 relative au renforcement du volet formations pour les conseillers des Français de l'étranger.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prises de parole. En l'absence de demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° LOI/R.5/20.10 relative au renforcement du volet formations pour les conseillers des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Madame la Présidente donne la parole à Madame Radya RAHAL pour la résolution suivante.

Résolution n° LOI/R.6/20.10

Madame Radya RAHAL donne lecture de la résolution n° LOI/R.6/20.10 relative à l'information des conseillers des Français de l'étranger par leur poste diplomatique et consulaire.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prises de parole. En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° SOC/R.6/20.10 relative à la cybercriminalité. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

Madame la Présidente invite Madame Radya RAHAL à présenter la dernière résolution.

Résolution n° LOI/R.7/20.10

Madame Radya RAHAL donne lecture de la résolution n° LOI/R.7/20.10 relative à l'association des élus au traitement des demandes d'aide exceptionnelle COVID.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prises de parole. Elle donne la parole à Madame VAUTRIN DJEDIDI.

Madame Martine VAUTRIN DJEDIDI

Chers collègues, chère Présidente de cette commission, je voudrais vous faire remarquer que c'est une résolution qui, dans des termes un peu différents, est identique à celle qu'a déposée la commission action sociale ; et qui a été approuvée hier.

Madame Radya RAHAL

Tout à fait. Nous en avons discuté ce matin et on m'a suggéré de la garder. Ce que j'ai fait.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

La demande laisse supposer que l'administration n'associe jamais les élus, ce qui n'est pas le cas. A en juger par ma circonscription en tout cas.

Monsieur Marc VILLARD

Décidément, Madame VAUTRIN DJEDIDI, sur cette session, nous sommes d'accord sur beaucoup de points. Cette résolution a déjà été faite dans les mêmes termes et adoptée hier. Je rappellerais qu'une fois qu'une résolution est adoptée en session plénière, elle devient non pas une résolution de commission mais une résolution de l'Assemblée, donc il me semble dommage de vouloir la remettre en des termes sensiblement identiques. Je propose donc que soit la commission des lois retire cette résolution, soit que la résolution qui a été adoptée hier soit légèrement modifiée, non pas dans son contenu mais dans son intitulé et qu'elle devienne une résolution commune de la commission des affaires sociales et de la commission des lois. Cela nous éviterait de répéter deux fois la même chose.

Madame Hélène DEGRYSE

C'est exactement ce que je voulais dire aussi. Et Radya, le fait que tu le fasses sous prétexte que ta commission te l'a demandé me paraît un peu faible comme argument. Le fait d'avoir deux résolutions identiques ne nous rend pas très crédibles. En tant qu'Assemblée, comme l'a dit le Président, cela devient une résolution de l'Assemblée.

Madame la Présidente

Il me semble qu'il faudrait la retirer puisqu'on a déjà voté et on ne peut pas revenir sur ce qu'on a voté.

Madame Radya RAHAL

Il n'y a aucune légèreté dans les propos que j'ai tenus. Cela reste un travail qui a été fait par la commission des lois. Je la présente mais, comme je l'ai dit, ce n'est pas pour autant que je la maintiens. Nous ne sommes pas des poissons sans tête. Nous

avons quand même un minimum d'intelligence. La commission des lois présente une recommandation qu'elle a rédigée et elle va l'enlever puisque la commission des affaires sociales l'a déjà faite. Nous tenions juste à vous présenter le travail de la commission. Mais comme la commission des affaires sociales l'a faite, nous allons retirer cette résolution.

Madame la Présidente invite Madame Radya RAHAL à présenter la dernière résolution.

Résolution n° LOI/R.8/20.10

Madame Radya RAHAL donne lecture de la résolution n° LOI/R.7/20.10 relative aux modalités de travail et conseil consulaire en formation bourses.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de prise de parole. Elle donne la parole à Monsieur Jérémy MICHEL.

Monsieur Jérémy MICHEL

C'est juste pour signaler que :

|l'importance des réunions des conseils consulaires

Ce n'est pas seulement en période de pandémie. Cette fin de phrase me gêne.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Merci beaucoup Madame la Présidente. Chers collègues. Je dois dire qu'on est un peu surpris par la résolution, surtout par la compétence que s'attribue en la matière la commission des lois. Et surtout, après l'épisode auquel on a assisté hier après-midi. Je crois que là, la commission des lois dépasse le champ de ses compétences et empiète sur celles de la commission de l'enseignement pour traiter des bourses scolaires. C'est l'Agence de l'enseignement français à l'étranger qui établit les critères pour l'examen des dossiers, qui établit les instructions chaque année lors de la CNB2 pour l'année suivante. Je ne vois pas dans quel champ de compétence ça entre pour la commission des lois. Je suis un peu étonné de cette présentation. D'autant plus qu'entre la formulation des vus et la demande finale, il y a des choses que je ne comprends pas tout à fait. Je ne sais pas quelle est la finalité de la résolution. Merci

Monsieur Guy BOULET

Je voulais seulement apporter une précision. Je n'ai aucun problème avec mon poste consulaire pour avoir toutes les informations possibles et inimaginables sur la commission des bourses alors il ne faudrait pas faire des amalgames et des généralités en ce qui concerne les postes consulaires dans le monde. Il y a beaucoup de postes consulaires qui travaillent main dans la main avec les conseillers consulaires

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Merci. Je suis membre de la commission d'enseignement. Ce sujet n'a pas été évoqué dans notre commission. La proposition de délibération me paraît pertinente. Je répondrai comme cela a été fait hier sur les propositions de la commission sociale dont certains pensaient qu'elles relevaient de la commission des lois, que c'est l'intérêt de la délibération intrinsèque qui me semble primer sur l'origine de telle ou telle commission. Et je peux témoigner que dans le poste consulaire de Madagascar, le conseil consulaire sur les bourses n'a pas eu accès aux informations, contrairement à ce qui a pu se passer ailleurs. Il est vrai qu'on a beaucoup de dossier, plus d'un millier et localement, on nous a donné des argumentations de réglementation générale. Donc, si des argumentations de réglementation générale s'appliquent à Madagascar, mais ne s'appliquent pas ailleurs, c'est donc que la réglementation n'est pas générale. Je considère donc cette résolution comme pertinente et je souhaite qu'elle soit mise aux voix.

Madame Cécilia GONDARD

Je pense que c'est important d'avoir de l'uniformité dans les modalités de travail. Il faudrait surtout expliciter le type de modalité qu'on veut avoir. Cela implique un travail avec les différents postes qui auraient pu avoir des modalités acceptables. Je pense que c'est la commission de l'enseignement qui devrait travailler sur ce sujet.

Monsieur Gérard SIGNORET

Excusez-moi chers collègues, mais c'est pour faire une remarque sur la résolution antérieure. Plusieurs membres demandent à ce que l'on fasse une recommandation commune avec l'autre commission d'hier.

Madame Radya RAHAL

Les choses ont été clairement dites, me semble-t-il. Cela reste dans le cadre de notre travail. Mais la commission des affaires sociales l'ayant déjà votée hier en plénière, il n'est pas opportun de la voter tout à l'heure. Je l'ai dit. Nous la retirons mais nous la gardons dans notre travail. Je ne peux pas revenir dessus, elle a été votée. La messe est dite.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Sur le fond de la résolution, je voudrais répondre à mon collègue Jean-Hervé FRASLIN. Certes, il y avait des circonstances exceptionnelles. Il y avait des protections à prendre notamment en termes de RGPD. Mais cela n'empêchait pas les conseillers de continuer à aller consulter les dossiers sur place au consulat. On avait toujours accès à l'information à laquelle on avait accès autrefois pour préparer les réunions. C'était le cas chez moi au Portugal. Le fait qu'il y ait des pratiques différentes selon les postes n'est pas lié à la pandémie. Je crois qu'il y a 130 postes consulaires. Même avant la pandémie, il y avait donc 130 manières de procéder pour aller consulter les dossiers et de présenter des tableaux. Il n'y a jamais eu d'uniformisation. En tous les cas je n'ai jamais senti que j'étais empêché de faire mon travail, d'aller consulter les dossiers et d'avoir accès aux informations. Pour ceux qui ne pouvaient pas venir, on leur a transmis certaines informations anonymisées, quand elles ont été transmises par voie informatique pour justement respecter la RGPD. Dans la présentation des dossiers à l'oral, en commission, il n'y avait plus d'anonymat ; donc il y avait des moyens de travailler sereinement comme on l'a toujours fait. Et je pense que c'était aussi à toi, en tant que conseiller, de te déplacer pour aller voir les dossiers. On ne peut pas t'empêcher de consulter des dossiers, c'est un droit fondamental.

Madame Radya RAHAL

Cher Jean-Hervé, je te remercie. Je suis d'accord avec toi. Je vais répondre. Cher Mehdi, il faut que tu saches que le monde n'a pas vécu de la même façon la pandémie. Les postes étaient fermés. Personne ne pouvait y avoir accès. Nous ne sommes pas tous en Europe. Nous ne pouvons pas toujours avoir accès aux dossiers. C'est très facile de donner des leçons mais elles ne sont pas malheureusement applicables à tous les postes. Il faut en tenir compte. L'uniformisation vise les méthodes très créatives, adaptables à la situation du pays, que certains postes ont imaginé. On demande donc que ce qui s'est passé en Europe puisse se passer en Afrique, à Madagascar ou n'importe où dans le monde. Que le Ministère soit aussi inventif partout dans le monde.

Madame la Présidente

Que faisons-nous avec cette recommandation ?

Madame Radya RAHAL

On la passe au vote.

Madame la Présidente

D'accord.

Madame Annie MICHEL

Je voulais simplement dire que la situation est différente dans tous les pays. Du côté du continent américain, il n'y a pas de problème. On peut interroger les personnes qui sont en télétravail pour avoir des renseignements sur les familles qui demandent des bourses. C'était avant même qu'il y ait des discussions. Mes collègues ont dit ce que je pensais. Merci.

Monsieur Marc VILLARD

Pour revenir sur la discussion sur la résolution précédente, de toute façon pour l'instant, les résolutions sont au niveau du Secrétariat général. Elles n'ont jamais été transmises à qui que ce soit, donc comme nous sommes toujours en Assemblée plénière, je ne vois rien qui empêcherait, à partir du moment où on n'en change pas les termes, de l'attribuer à deux commissions plutôt qu'à une.

Concernant cette résolution, j'avoue que j'ai un peu de mal à suivre les arguments de certains d'entre vous parce que nous avons été nombreux à nous émouvoir de ce que dans certaines circonscriptions consulaires, les délibérations sur les dossiers de bourses étaient faites totalement à l'aveugle sans que les membres du conseil consulaire sachent de quelle famille il s'agissait. Cela a été dénoncé par un certain nombre de conseillers consulaires dans le monde entier. Ce qui est assez paradoxal. Je rappellerais à Medhi la réponse que l'AEFE lui a donné au moment où il avait posé une question sur la possibilité d'anonymiser les demandes de bourses pour protéger la vie privée des familles. L'AEFE lui avait dit qu'il n'en était pas question puisque la connaissance par les conseillers consulaires de la situation des familles était très importante et qu'ils ne pouvaient pas le faire si c'était anonyme.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° LOI/R.8/20.10 relative aux modalités de travail des conseils consulaires en formation bourses. La résolution est adoptée à l'unanimité moins 15 abstentions et 4 contre.

Madame Radya RAHAL

Je souhaitais remercier cette Assemblée mais aussi les personnes qui ont contribué à ce que cette réunion puisse avoir lieu : le Secrétariat général, toute l'équipe administrative, qui a fait que cette session a fonctionné plus ou moins, mais ce fut un test et je pense qu'il a été relativement bien fait. Et surtout les équipes qui ont collaboré avec la commission des lois. Merci à Alban, infiniment, et à Madame GAKOU pour le support. Merci aux hôtesse aussi.

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, EMPLOI ET FORMATION

Madame la Présidente donne la parole à Madame Anne HENRY-WERNER, conseillère élue de la circonscription Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse.

Madame Anne HENRY-WERNER

Présidente par procuration, je vais commencer par vous lire un petit message de la Présidente de la commission Geneviève BERAUD-SUBERVILLE.

“Bonjour, ayant une très mauvaise connexion audio et des coupures de courant, je remercie Madame Anne HENRY-WERNER de bien vouloir lire ces quelques lignes. Je salue la participation, en présence et en visioconférence, des membres de l'Assemblée et remercie les membres de notre Commission qui ont travaillé en amont, depuis bientôt deux mois et en harmonie pendant cette semaine avec les moyens du bord, malgré un décalage horaire de quatorze heures entre nous. J'aurais souhaité être parmi vous et forme des vœux pour que nous nous retrouvions tous ensemble à la prochaine session.” J'espère qu'elle a pu se connecter et qu'elle nous écoute.

Compte tenu de l'état de crise économique mondiale sans précédent dans laquelle la pandémie de COVID 19 nous a brutalement plongés cette année, la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation a décidé, pour cette session, de concentrer ses travaux sur la situation des entreprises des Français de l'étranger. Non pas que les deux autres thématiques aient perdu en importance, notamment, le développement durable qui est au contraire notre préoccupation majeure et qui nous concerne tous. Mais, à notre niveau de conseillers des Français de l'étranger, il nous est apparu essentiel de centrer nos travaux et réflexions sur cette population de Français de l'étranger dont nous avons souvent essayé de faire porter la voix au cours des sessions de cette mandature, à savoir les entrepreneurs français qui ont créé à l'étranger une entreprise de droit local et qui n'est donc financièrement, juridiquement et fiscalement pas rattachée à la France. Pour la plupart, ce sont des ETI, PME, TPE, artisans, commerçants, autoentrepreneurs.

Ces entrepreneurs et ces entreprises participent pourtant à la valorisation de la France à l'étranger et, pour beaucoup d'entre elles, à l'essor des exportations françaises. Elles sourcent en France les produits nécessaires à leurs activités ou commercialisent directement des produits français. Aujourd'hui, beaucoup d'entre elles ont dû suspendre ou ralentir leurs activités et se trouvent dans des situations très difficiles, voire dramatiques pour certaines, menacées de disparition pour d'autres.

Pour mener ces travaux, nous nous sommes appuyés sur des enquêtes, des sondages déjà réalisés notamment par les conseillers du commerce extérieur de la France, par l'Association Française du Monde-ADFE. Nous avons également pris connaissance d'une enquête locale menée par un conseiller du commerce extérieur en Amérique latine. Nous avons auditionné les divers acteurs de l'accompagnement à l'export, les CCI-FI (Chambre de commerce et d'industrie - France international), Business France et les conseillers du commerce extérieur de la France. Nous avons également entendu deux Sénateurs des

Français de l'étranger et des organismes participant à l'aide au financement entrepreneurial ainsi que l'aide au développement tels que la Banque Publique d'Investissements (PBI), et PROPARCO qui est une filiale de l'Agence française de développement.

Dans ce cas, nous avons également tenu des auditions communes avec la commission finances, budget et fiscalité. Et notre commission a animé une rencontre avec la PBI qui s'est tenue en séance plénière, et à laquelle certains d'entre vous ont pu assister. Nous avons également recueilli de nombreuses observations, témoignages, réflexions, et avons pu constater de fortes convergences entre les différents intervenants. Qui dit convergence dit redondance donc nous ne vous présentons pas un contenu détaillé des auditions mais plutôt une synthèse, une photographie de la situation actuelle, des perspectives, et des solutions qui se profilent pour affronter la nécessité et l'urgence. Par contre, en annexe du rapport qui sera ultérieurement publié sur le site de l'AFE, vous pourrez trouver tous les documents, références, sur lesquels nous nous sommes appuyés ainsi que des comptes rendus d'audition un peu plus détaillés.

Si nous avons évoqué des convergences de points de vue, nous avons aussi pu constater que les acteurs du développement de l'exportation et de l'accompagnement des entreprises à l'étranger, notamment CCI-FI, Business France et les conseillers du commerce extérieur, travaillent actuellement étroitement ensemble à la recherche de solutions et que la crise semble avoir fait disparaître cet esprit de concurrence, de querelle de chapelle que nous avons pu observer et regretter ces dernières années dans nos travaux. Nous saluons cette évolution et espérons qu'elle aboutisse sur le long terme à des restructurations pragmatiques et efficaces.

Maintenant, passons aux points de synthèse :

- Identifier et définir ces entreprises des Français de l'étranger que l'on va appeler maintenant EFE. Si la définition de l'entreprise française est claire pour nos institutions (une entreprise dûment enregistrée en France et pouvant, entre autres, opérer à l'étranger), cette définition ne couvre pas la réalité complète de l'entrepreneuriat français et encore moins celle des entreprises de Français de l'étranger. Lesquelles exercent dans des secteurs d'activité très divers mais ne sont ni identifiées ni répertoriées par quelque organisme que ce soit. Selon la définition qui a été donnée par le Conseil National des conseillers du commerce extérieur de la France dans le cadre de son enquête, les EFE sont des entreprises créées localement à l'étranger, fondées ou détenues par des citoyens de nationalité française implantés à l'étranger sans relation capitalistique ou structurelle directe avec un établissement enregistré en France. Typiquement, on en trouve beaucoup dans certains secteurs comme le tourisme, la gastronomie, l'hôtellerie, le commerce, mais ce n'est pas exhaustif. Ces entreprises n'ont donc actuellement aucune reconnaissance, aucune aide officielle, au motif qu'elles ne sont pas enregistrées en France, qu'elles ne paient pas d'impôts. Malgré tout, il faut noter qu'elles contribuent très fortement à la chaîne extérieure du commerce de la France et, en fin de compte, à la préservation d'emplois en France. En règle générale, elles sont rarement financées par les banques locales françaises et elles ne bénéficient que de très peu d'aides publiques locales. La première chose à faire est de leur donner un statut, une définition, de les répertorier et de les enregistrer. Une telle procédure permettrait également, sur le plus long terme, de les rattacher durablement aux réseaux d'affaires francophone locaux.

Actuellement, ce n'est pas une surprise, ces EFE sont très fortement impactées par la crise du COVID avec des diversités en fonction des secteurs d'activité et de l'évolution locale de la pandémie. Beaucoup d'entre elles sont encore très résilientes, mais demeurent dans une grande incertitude concernant l'avenir. Bon nombre d'entre elles n'ont pas pu bénéficier d'aides locales mises en place dans leur pays d'implantation au motif que ce sont des ressortissants étrangers. Les CCI et les conseillers observent une tendance croissante à savoir le retour en France, qui est de plus en plus perçu comme l'ultime mais seule solution de survie.

Une petite parenthèse, pour s'éloigner un peu des EFE mais pour y revenir après, c'est la situation des chambres de commerce et de l'industrie France international. La notion de réseau est toujours importante, mais en période de crise elle est encore plus importante qu'à l'ordinaire. Or, un des principaux réseaux mondiaux de relations et de contacts des entreprises françaises à l'étranger, c'est le réseau des chambres de commerce et d'industrie France international.

Juste un petit rappel : CCI-FI c'est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique et qui s'autofinance à 99,4%. Ce réseau ne reçoit aucune aide publique mais souffre actuellement énormément de la crise sanitaire. Leurs sources de revenus sont les cotisations des membres, l'événementiel, la mise en place de centre d'affaires et les services d'appui aux entreprises françaises. Le ralentissement de l'activité économique entraîne de facto le ralentissement des activités des CCI et également leurs recettes. La situation est catastrophique. Toutes les sources de revenus ont disparu ou fortement diminué. Et vous trouverez également une enquête qui a été menée en mai-juin auprès des CCI.

Dans le cadre du plan de relance de l'économie et du plan de soutien aux entreprises exportatrices lancé par le gouvernement, le CCI-FI est actuellement en contact avec le gouvernement et demande une aide exceptionnelle pour pouvoir passer ce cap. En même temps, ce réseau se remet en question et mène des réflexions sur une mutation de son « business model », ce qui nécessite évidemment des investissements. Or, la capacité d'investissement est actuellement affaiblie. Le serpent se mord la queue.

Au vu de ces auditions, notre commission soutient cette demande qui nous a été très longuement exposée. D'autant plus que ce réseau a vocation et souhaite être un interlocuteur privilégié dans le cadre d'une reconnaissance des EFE et de leur meilleure intégration dans les réseaux d'affaires. La CCI-FI fait des propositions très concrètes en ce sens.

Voici les mesures de soutien qui se profilent. Tout d'abord le premier point évoqué est la définition et statut. Les acteurs en présence réfléchissent actuellement à une définition de l'EFE qui permettrait de donner à ces entreprises une reconnaissance (être répertoriée, enregistrée auprès des ambassades .et consulats ainsi que des organismes d'accompagnement à l'export et aux entreprises). Par contre, compte tenu de la diversité des situations locales selon les pays d'implantation et les secteurs d'activité, les acteurs privilégient actuellement la piste d'une définition qui serait assez générale, pas trop limitative, et de donner le pouvoir décisionnaire final, c'est-à-dire, si l'entreprise a le statut d'EFE ou pas, de la confier à un comité local qui serait situé autour de l'ambassade ou du consulat, qui intégrerait ces organismes (CCI, Business France, clubs d'affaires...) et qui travaillerait à partir d'un cahier des charges, tout en ayant une marge décisionnaire en fonction de la situation, notamment juridique locale; Notre commission a demandé que les conseillers des Français de l'étranger soient membres de droit de ces comités.

La deuxième mesure est une demande d'élargissement du dispositif VIE (volontariat international en entreprise) aux EFE. C'est une demande de ces EFE qui ressort d'une enquête menée par le CNCCEF. Sur 589 réponses, 68% souhaiteraient pouvoir embaucher des VIE. Or, ce dispositif est actuellement uniquement réservé aux entreprises françaises. Les CCI et les conseillers du commerce extérieur envisagent actuellement, à cet égard, le montage d'une société anonyme de droit français dans laquelle ces EFE pourraient prendre une participation qui leur donnerait accès au dispositif VIE. C'est une piste de travail pour le moment. La commission a constaté que cette idée s'inscrit dans le droit fil du plan de relance des entreprises françaises qui prévoit un volet VIE et soutient donc toute initiative d'intégration des entreprises françaises à l'étranger au dispositif VIE.

Le troisième point concerne les mesures de soutien, l'aide financière. Tous les interlocuteurs rencontrés reconnaissent la nécessité d'aider une partie des EFE à survivre ou à rebondir. L'urgence de la situation fait l'unanimité. Et à cette urgence font écho les thèmes que nous venons de développer. A savoir que les EFE n'ayant aucune reconnaissance officielle, elles ne peuvent bénéficier d'aucune aide publique directe ou indirecte (subventions, garanties de crédit). D'ailleurs, l'audition de la BPI nous l'a clairement fait comprendre. Il y a donc urgence à instaurer un fond de solidarité exceptionnel et de dispositif d'aide au crédit sous la forme de garanties de prêts. Trouver dans l'urgence également des opérateurs adéquats pour la mise en place et la gestion d'un tel dispositif. Il ressort de nos auditions que la BPI serait cet opérateur adéquat et que PROPARCO aurait également vocation à y jouer un rôle

En conclusion, nous sommes actuellement dans une situation inédite et urgente qui appelle des solutions inédites et urgentes. En premier lieu, nous devons nous débarrasser de cette idée largement répandue selon laquelle les EFE n'apportent rien à la France. Dans un contexte où le gouvernement a reconnu la nécessité de soutenir l'exportation, il serait illogique de laisser périr des importateurs, de nationalité française de surcroît, et d'éliminer de facto des débouchés d'exportation pour la France, tout en prenant en même temps le risque de voir une partie de ses entrepreneurs français revenir en France et donc de devoir, pour la France, affronter les conséquences à la fois sur le plan social et sur celui de l'emploi de ces retours. Aidons-les plutôt à rebondir dans leur pays d'accueil, où la plupart veulent rester d'ailleurs, et à contribuer au rayonnement de la France à l'étranger. Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement nous a promis " un choc de simplification et la naissance d'une société du mieux vivre plus durable, plus solidaire, plus indépendante, conformément aux aspirations des Français." Prenons-le au mot et exigeons que cette solidarité s'exprime pour tous les Français pour le plus grand bien de tous. Merci.

EXAMEN DES RÉSOLUTIONS DE LA COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DÉVELOPPEMENT DURABLE, EMPLOI ET FORMATION

Résolution n° COM/R.1/20.10

Madame Gaëlle BARRE donne lecture de la résolution n° COM/R.1/20.10 relative à la création d'un statut pour les entreprises des Français de l'étranger.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Madame Radya RAHAL.

Madame Radya RAHAL

Le problème qui se pose à moi c'est que ces entreprises françaises basées à l'étranger sont des entreprises de droit local. Donc comment intégrer une entreprise de droit local à un dispositif national français ? L'idée est bonne mais il y a un problème. Merci.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Merci Madame la Présidente. Cela revient un peu à ce que vient de dire Madame RAHAL. Je suis tout à fait favorable à cette résolution. Est-ce que vous vous êtes intéressées à ce qui se fait dans des pays qui sont très exportateurs, qui ont beaucoup de PME, comme l'Italie ou l'Allemagne ? Est-ce qu'ils ont un dispositif pour aider leurs entreprises ? Je pense surtout à l'Italie qui doit avoir aussi beaucoup de nationaux à l'étranger. Je sais par exemple que des entreprises italiennes qui avaient été nationalisées en Éthiopie ont été vingt ans après totalement indemnisées par l'État italien alors que l'État dans lequel la nationalisation avait eu lieu n'avait rien fait.

Madame Anne HENRY-WERNER

C'est une question tout à fait justifiée. C'est celle que nous nous posons tous. N'oublions pas ce que j'ai dit à la fin "situation inédite, solutions inédites", nous sommes dans l'innovation. Ceci dit, notre commission se penche sur le sujet de ces entrepreneurs depuis très longtemps pour leur donner un statut. Au départ, il y a quelques années, quand on parlait de ces entreprises, ce n'était pas pour leur donner des aides quelconques, c'était les intégrer un peu plus dans tous les réseaux d'affaires, notamment les CCI. Parce qu'à partir du moment où elles sont reconnues et enregistrées quelque part, on les connaît. Beaucoup d'entre vous nous ont dit cette semaine que les CCI étaient trop chères. Et nous avons eu des discussions avec des CCI qui ont dit qu'elles allaient travailler à les intégrer davantage. Sauf qu'ils nous disent en même temps qu'ils ne les connaissent pas. Il faudrait qu'elles soient enregistrées quelque part, qu'elles aient un statut. Disons que la crise accélère cette demande et donc cette reconnaissance. Mais il n'est pas question non plus de leur donner le statut d'une entreprise française. A nous pour le moment de trouver des solutions. Il y a des opérateurs qui sont en train de travailler à cela. Je ne sais pas si cela répond à la question, sûrement pas à 100% parce qu'on ne peut pas apporter de réponse à 100%.

Pour les autres pays, l'Italie je ne sais pas, mais l'Allemagne s'est organisée complètement différemment avec des aides publiques et un portail unique. C'est tellement différent comme organisation qu'on ne peut même pas vraiment comparer.

Monsieur Gérard SIGNORET

Je suis d'accord avec cette résolution et c'est l'objet même de cette résolution que de faire de l'extraordinaire. Maintenant il faut voir que ces EFE sont dans beaucoup de cas des entrepreneurs, des micro-entrepreneurs qui importent des produits français vers l'extérieur et qui font briller la France. C'est donc dans tout l'intérêt de la France. Je supporte à 100% cette résolution qui j'espère sera votée brillamment. Merci.

Madame Anne HENRY-WERNER

J'espère qu'on a quand même bien fait ressortir du rapport la valeur ajoutée de ces entreprises.

Madame Chantal PICHARLES

Il y a deux fois :

|les pouvoirs publics

Est-ce qu'on pourrait mettre :

|les pouvoirs publics français

Merci.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

L'autre jour, le Secrétaire d'État, après l'audition de la BPI, avait trouvé l'idée extrêmement intéressante et il pensait qu'une solution mettant en place les conseillers du commerce extérieur, les élus, les chambres de commerce... pourrait permettre de créer un système de financement tel que la COFACE. Il permettrait ainsi de garantir les prêts éventuels. Je pense donc que c'est quelque chose de très intéressant et qu'il faut continuer à creuser.

Monsieur Jean-Philippe KEIL

Je vous remercie. Effectivement, les entreprises françaises à l'étranger sont un point d'intérêt. Peut-être une précision : ces entreprises françaises à l'étranger dépendent avant tout du droit local. Je suis par exemple conseiller à Zurich en Suisse. Les entreprises françaises qui sont établies là-bas ont des statuts suisses. La qualification aussi, ou la définition, des entreprises françaises à l'étranger est difficile. Est-ce qu'on parle d'un actionnaire situé en France ? Ou est-ce que l'on parle de personnes de nationalité française qui sont les représentants légaux de ces sociétés ? C'est à dire inscrits au registre du commerce dans les pays respectifs ? Mais je pense qu'il est de l'intérêt, à la fois des chambres de commerce, et des pouvoirs publics et des services économiques au sein des différents pays, et aussi au niveau de l'action des conseillers de commerce extérieur, de pouvoir appréhender cette population. C'est d'ailleurs une demande récurrente. Existe-t-il, par exemple pour la Suisse, un listing des sociétés françaises ? Ce listing a eu existé. Il n'existe plus à cette date. Et peut-être aurait-on tout intérêt à tenter d'appréhender cette population.

Madame Gaëlle BARRE

Par rapport à ce que vous venez de dire, et qui est tout à fait juste, on a pu observer que ces sociétés sont bien de droit local. C'est là le problème. Comme elles ne sont pas basées en France, elles sortent complètement des radars et pourtant elles font partie intégrante du maillage à l'exportation de la France.

Pour répondre à votre question, suite à nos différentes interventions et auditions, on a senti qu'il y avait un besoin de cadrer ces entreprises au travers d'une reconnaissance. Nous parlons de statut mais ces critères d'éligibilité sont à trouver. Bien évidemment, la dimension de la nationalité française, ou du fondateur, ou d'un dirigeant ou des fournisseurs français, c'est évidemment, transversal à toute forme de questionnement. Il y a cependant un besoin de souplesse aussi. Il ne faudrait pas créer des règles trop rigides. C'est un travail à entreprendre. Ce que nous souhaiterions, c'est que tout simplement, ce travail soit lancé, c'est une réflexion... Cette crise malheureusement a engendré cette nécessité.

Monsieur Jean-Hervé FRASLIN

Merci Madame la Présidente. Une observation d'abord sur le sigle EFE. Il est déjà utilisé pour L'enseignement Français à l'Étranger qui inclut l'ensemble des établissements, pas seulement du réseau AEFÉ mais également ceux de la mission laïque ou d'autres opérateurs gérant des établissements homologués. Si ce n'est pas trop tard, je suggérerais d'ajouter une lettre qui permettrait une précision sémantique en même temps. Je proposerais

|EDFE pour Entreprises Des Français de l'Étranger

Parce que ce n'est pas l'entreprise qui est française, mais c'est bien l'actionnaire ou le dirigeant qui est français comme on l'a souligné dans les interventions précédentes.

Deuxième remarque : j'avais ouvert ce débat en conseil consulaire à Madagascar. Le poste, à travers son service économique, avait prétendu faire un inventaire des entreprises détenues ou dirigées par des Français. Il en avait dénombré 700. La Chambre de Commerce et d'Industrie France Madagascar en avait 2000 et je pense que si on avait mobilisé l'ensemble de nos réseaux, simplement en interrogeant la LEC, par exemple, ce qui n'a pas été fait, on en aurait trouvé plus de 3000. Je souligne ces chiffres pour montrer la sous-estimation par l'administration du nombre d'entrepreneurs gérants ou dirigeants des entreprises dans nos pays d'établissements.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Merci Madame la Présidente. On ne va pas s'appesantir sur les acronymes, mais je préciserais à mon collègue, quand même, que EFE est aussi utilisé par le Ministère. On a donc un doublon d'acronyme. On peut rajouter le D, effectivement, mais ce ne sera pas l'acronyme usuel.

Concernant la résolution en elle-même, je suis ravi de cette proposition parce que ça va bientôt faire six ans que la commission à laquelle j'appartenais autrefois se bat pour cette reconnaissance. Cela a été très dur, lors de notre arrivée dans cette Assemblée, de faire reconnaître l'existence de ces entrepreneurs français à l'étranger et tout l'intérêt que pourrait avoir l'État français à travailler avec elles et à leur donner plus d'importance. On arrive de loin. Monsieur SIGNORET peut aussi en témoigner. C'est donc très positif. On soutiendra nous aussi cette résolution. J'espère qu'elle sera votée par toute l'Assemblée.

Pour finir, il est vrai Bruno que le Ministre nous a parlés de cela, mais c'était plutôt une confiance de couloir. On préempte donc sa future annonce, s'il doit y en avoir une. Il va avoir du mal à reculer maintenant que l'on a donné le « pot aux roses » à toute l'Assemblée. Mais par rapport au dispositif qu'il imagine et que tu viens d'explicitier, il y a un besoin de donner un cadre à ces entreprises. Avec cette résolution, on attend de nous qu'on propose déjà des jalons. Elle ne sera pas parfaite mais aujourd'hui, je pense qu'on pourra être fier de cette résolution, si on la vote, parce qu'on aura posé les jalons de quelque chose qui n'existait pas avant. Merci.

Madame Radya RAHAL

Je suggère de mettre :

|Entreprises de Français à l'étranger

Il y a une nuance, excusez-moi.

Madame Gaëlle BARRE

C'est bien ce que l'on a écrit dans les résolutions :

|des Français

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° COM/R.1/20.10 relative à la création d'un statut pour les entreprises des Français de l'étranger. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente invite Madame Gaëlle BARRE à présenter la résolution suivante.

Résolution n° COM/R.2/20.10

Madame Gaëlle BARRE donne lecture de la résolution °COM/R.2/20.10 relative à l'accès des entreprises des Français de l'étranger au dispositif du volontariat international en entreprise.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Bruno DELL' AQUILA.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Je m'étonne de cette résolution, mais je ne suis pas contre du tout. Il faudrait voir avec Madame la Directrice ou Monsieur MARFAING... J'ai des amis français de l'étranger qui ont des entreprises et qui ont des VIE. Je ne comprends donc pas très bien la question.

Madame Gaëlle BARRE

Parce que l'entreprise est très certainement basée en France.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

Absolument pas. C'est une entreprise basée à Djibouti depuis 100 ans.

Madame Gaëlle BARRE

Oui, mais elle a probablement une filiale ou une maison mère en France. Pour être rattaché en France, il faut être immatriculé. Elle doit être rattachée à la France à travers une holding ou d'une autre entreprise.

Monsieur Bruno DELL'AQUILA

En l'occurrence, le lien avec la France, c'est qu'elle vend des voitures françaises mais cela me semble un lien bien tenu.

Madame Laurence HAGUENAUER

Effectivement, les VIE sont gérées par Business France et il faut un lien avec la France. Ce lien peut être de diverses natures, mais il est indispensable. C'est un sujet qu'on a souvent mis sur la table, mais il faut un lien parce que c'est un dispositif français. On pourrait en parler avec Business France et leur faire passer le message.

Madame Anne HENRY-WERNER

Ce sont les conseillers du commerce extérieur de la France qui ont vu cette nécessité. Ils connaissent également bien le dispositif.

Monsieur Guy BOULET

Je pense qu'un contrat de fourniture exclusive avec un fournisseur de voitures, par exemple, doit suffire pour avoir un VIE. C'est peut-être le lien. Je n'en suis pas sûr à 100% mais on a eu le cas au Maroc.

Monsieur Marc VILLARD

Je voudrais revenir sur la résolution précédente. Il est vrai qu'on vient de loin. Ce genre de résolutions ont été votées pour la première fois en 2008. Encore une fois, il faut faire le distinguo entre aide au commerce extérieur de la France et l'aide à nos entreprises ou l'aide sociale à nos entrepreneurs. Une des conditions incontournables, c'est que ces sociétés aient un courant d'affaires régulier avec la France. A la limite, qu'elles soient françaises ou pas françaises, on peut les aider à maintenir ce courant d'activités.

Sur la seconde, je suis de l'avis de Bruno DELL AQUILA. Le sénateur André FERRAND avait pris cela en charge. Un premier essai avait été fait en Amérique du Sud et les sociétés qui entretiennent des relations commerciales durables avec la France peuvent obtenir des VIE avec un parrainage des conseillers du commerce extérieur de la France. Le dispositif existe donc déjà. A moins qu'il n'ait été annulé mais cela m'étonnerait. Nous avons des exemples de sociétés qui n'ont pas de liens juridiques avec la France mais qui ont un courant d'affaires régulier avec la France. Et, par le biais de Business France localement ou des conseillers extérieurs, elles ont accès à des VIE.

Madame Anne HENRY-WERNER

C'est une considération très intéressante parce que nous avons souvent reçu Business France sur le thème des VIE et ils n'ont jamais abordé cette possibilité. A noter et à retenir pour la suite. Malgré tout, les demandes faites qui apparaissent dans le rapport du conseil national des conseillers font apparaître un élargissement des besoins. Cela n'enlève donc pas l'intérêt de la résolution.

Madame la Présidente

Si cela existe déjà, il est un peu bête de le demander. On pourrait mettre

|aient accès plus facilement.

Ainsi, vous pouvez garder votre résolution.

Madame Gaëlle BARRE

Il suffit d'aller sur le site de Business France pour avoir la réponse à notre question. Le premier point pour bénéficier du dispositif VIE est clair :

|être une entreprise de droit français.

Donc, normalement, cela ne devrait pas être possible. C'est la première règle. Dans les faits, on ne sait pas. Ce sera à étudier.

Madame Monique DEJEANS

Bonjour. Je suis d'accord avec Bruno et Marc. Au Luxembourg, la grande partie de nos VIE sont employés par Arcelor Mittal qui a son siège à Luxembourg et pas en France. Quelques banques françaises en ont aussi. Donc ? n'importe quelle boîte non française peut avoir des VIE.

Monsieur Mehdi BENLAHCEN

Le fait que certaines entreprises puissent bénéficier de VIE ne veut pas dire que l'information passe auprès de toutes les entreprises détenues par des Français à l'étranger. S'ils se renseignent et qu'ils vont sur le site dont Madame BARRE vient de nous faire la lecture, ils vont penser qu'ils ne sont pas éligibles. Ils ne vont pas oser faire la demande. Le fait d'établir et d'élargir les critères rendra sans doute les candidatures et les demandes plus faciles.

Madame la Présidente

Est-ce que cela vous conviendrait de mettre que

|Les entreprises des Français de l'étranger soient mieux informées de toutes les possibilités d'accès

Ou

|Les entreprises des Français de l'étranger aient un accès plus large

Très bien.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° COM/R.2/20.10 relative à l'accès des entreprises des Français de l'étranger au dispositif du volontariat international en entreprise. La résolution °COM/R.2/20.10 est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente invite Madame Gaëlle BARRE à présenter la résolution suivante.

Résolution n° COM/R.3/20.10

Madame Gaëlle BARRE donne lecture de la résolution n° COM/R.3/20.10 relative aux aides financières extraordinaires au réseau des chambres de commerce et d'industrie France International.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Marc VILLARD.

Monsieur Marc VILLARD

Je suis, bien sûr, pour cette résolution tout en soulignant que le gouvernement devrait soutenir aujourd'hui le réseau des CCI. Cela peut paraître paradoxal parce que c'est le gouvernement qui a mis à genou le réseau des CCI en modifiant l'accès des entreprises aux missions et en donnant la priorité absolue à Business France. Il faut le savoir. C'est en donnant le quasi-monopole des missions export pour les entreprises aux délégations régionales de Business France que le gouvernement a tari la source de revenus des chambres de commerce qui étaient justement les missions d'entreprises. Cela ne change rien sur cette résolution mais je voulais vous apporter cette précision.

Madame Anne HENRY-WERNER

Marc, juste une petite remarque là-dessus. Nous avons reçu en début de semaine le président de CCI-FI qui n'accusait pas du tout le gouvernement. Il a affirmé sa volonté de rester indépendant financièrement, de rester privé. Il a bien insisté sur le fait que cette demande est perçue comme ponctuelle pour rebondir face à la situation actuelle. En plus, nous avons vraiment constaté qu'il y a maintenant enfin une volonté de travailler ensemble et de mettre fin à toutes ces querelles de compétences entre les CCI et Business France. La crise fait émerger cette solidarité mais nous espérons que cela va perdurer. Ils ne sont pas du tout dans un esprit de revanche sur le gouvernement ou de choses comme ça.

Monsieur Marc VILLARD

Je ne pensais pas que c'était dans un esprit de revanche. Par contre, j'étais bien placé pour connaître les effets de changements de politique qu'il y a eu en France avec Business France. A l'époque, j'étais Président de la Chambre du Commerce du Vietnam et, très rapidement, nous avons vu nos revenus tarir puisque les missions que nous avons eues avant en direct ont été ensuite dévolues à Business France. C'est tout ce que je voulais dire.

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° COM/R.3/20.10 relative aux aides financières extraordinaires au réseau des chambres de commerce et d'industrie France International. La résolution est votée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Madame la Présidente invite Madame Gaëlle BARRE à présenter la dernière résolution.

Résolution n° COM/R.4/20.10

Madame Gaëlle BARRE donne lecture de la résolution n° COM/R.4/20.10 relative à la mise en place d'un fond de solidarité exceptionnel de soutien aux entreprises des Français de l'étranger durement touchés par la crise de la pandémie de COVID 19.

Madame la Présidente s'enquiert des demandes de parole. Elle donne la parole à Monsieur Bruno DELL AQUILA.

Monsieur Bruno DELL AQUILA

J'ai un problème avec l'expression :

|matières premières

On imagine que toutes les entreprises à l'étranger sont des entreprises qui transforment.

Madame Gaëlle BARRE

On peut remplacer par :

|Par le biais d'achat de matières premières et services

En l'absence d'autre demande de parole, Madame la Présidente met aux voix la résolution n° COM/R.4/20.10 relative à la mise en place d'un fond de solidarité exceptionnel de soutien aux entreprises des Français de l'étranger durement touchés par la crise de la pandémie de COVID 19. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame la Présidente

Je vous remercie. Nous allons passer aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

Question orale n° 2 de Madame Martine SCHOEPPNER, conseillère consulaire (Munich) et conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative à l'envoi de la circulaire.

Madame la Présidente

Je vais commencer par la question n° 2. Puisque c'est la mienne, je n'ai pas besoin de les lire. Nous en avons déjà parlé dans l'intervention du bureau des élections mercredi. Je voudrais préciser une chose concernant l'envoi de la circulaire à l'adresse mail qui se termine par diplomatie.gouv.fr. Quand l'envoi est refusé, on nous donnera un autre mail. Le seul problème c'est que 9 fois sur 10 on n'est pas au courant. Je me suis aperçue que mes mails à partir de T-Online ne passaient pas parce que j'avais beau interpeller le SG ou mon consul ou quelqu'un d'autre à ces adresses-là, ils me disaient qu'ils ne recevaient jamais mes mails. Nous qui avons l'habitude de vous écrire, savons peut-être que telle ou telle adresse ne fonctionne pas, mais un autre candidat en Allemagne, qui aura une adresse en T-Online.de, ne pourra pas vous transmettre sa circulaire. Dans le mémento, il faudrait prévoir, soit une deuxième adresse, soit la possibilité pour le candidat tête de liste d'indiquer une deuxième adresse mail. Pour éviter l'empêchement d'envoyer la circulaire. Ce qui est quand même ennuyeux.

En ce qui concerne la signature manuscrite, je ne comprends pas la réponse. Puisqu'on va tout envoyer par scan, automatiquement, la signature qu'on aura de notre candidat sera scannée. Or, vous mettez qu'il faudra quand même la signature manuscrite. Comment pourrez-vous distinguer, si je vous envoie les scans de toutes les candidatures l'une après l'autre, que c'est vraiment la signature manuscrite ou que c'est déjà le scan que m'a envoyé le candidat ? Est-ce que vous allez distinguer un scan d'un scan ? Ce n'est pas faisable. Et je ne suis pas dans une circonscription qui est très étendue mais on a des candidats qui vivent à plusieurs centaines de kilomètres de chez nous. On ne va pas s'amuser à aller se promener pour récupérer les signatures manuscrites. C'était déjà assez compliqué l'année dernière. Je ne comprends pas trop. Il faudrait se mettre d'accord là-dessus.

Pour la deuxième question, j'ai eu une partie des réponses mercredi. Mais ce serait vraiment bien que dans le Mémento, on ait la partie "ce qui est obligatoire" et la partie "ce qui est interdit". Entre les deux, les candidats peuvent se renseigner, lire les textes, à la limite vous poser une question en plus. Mais il faut modifier la mise en page.

J'ai une autre remarque à propos du soutien politique. Ce que vous me répondez ne convient pas. Il est déjà acquis que pour le vote internet, la deuxième ligne est réservée à un éventuel soutien politique. On n'a pas besoin d'une loi ou d'un décret pour cela. Et il est indiqué dans le Mémento que si un candidat n'a pas signé la phrase sur les données personnelles, le soutien politique ne pourra pas être indiqué dans la deuxième ligne du vote internet. Si je suis soutenue par le PS, ou LR ou je ne sais qui, je pourrais mettre le logo sur le bulletin papier. C'est un peu bizarre que sur le vote internet, une liste ne pourra pas mettre qu'elle est soutenue par tel parti alors qu'elle pourra le mettre sur son bulletin de vote papier.

Ce serait bien d'éclaircir ces points-là. Merci.

Question orale n° 3 de Madame Nadine FOUQUES-WEISS, conseillère à l'AFE (Allemagne, Autriche, Slovaquie, Slovénie, Suisse), relative aux certificats de vie.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été donnée ?

Madame Nadine FOUQUES-WEISS

En cas de dysfonctionnement, j'aimerais avoir un interlocuteur bien précis, qui connaisse le règlement européen de la sécurité sociale. Parler d'administration sans avoir un interlocuteur précis ne suffit pas souvent.

Question orale n° 5 de Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU, conseillère à l'AFE (Israël et territoires palestiniens) relative aux certificats de vie.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été donnée ?

Madame Daphna POZNANSKI-BENHAMOU

Ce problème des certificats de vie est en train de devenir un immense cauchemar. Dans le cas d'Israël, les autorités locales auraient dû être les interlocuteurs (les mairies, le Ministère, les bureaux du Ministère de l'intérieur, les avocats et notaires). En réalité, 7 mairies dans tout Israël ont accepté de valider. Sauf que nous avons appris très récemment qu'elles vont devoir arrêter parce que le Ministère israélien de l'Intérieur leur interdit de continuer à valider pour la bonne raison qu'il estime que cela relève de ses prérogatives. Concernant les avocats et notaires, le Ministère israélien de la Justice interdit aux notaires de valider les certificats de vie. Certes, les simples avocats peuvent le faire, sauf que cela coûte entre 75 et 150 euros par certificat de vie alors que les seniors ont pour la plupart des retraites extrêmement modestes.

Le Ministère israélien de l'Intérieur n'accepte de valider que ses certificats de vie et refuse tous les autres envoyés par les caisses de retraite. Or, très souvent, les caisses de retraite françaises refusent les certificats de vie anglais, hébreux, délivrés par le Ministère israélien de l'Intérieur.

Le 6 octobre dernier, Monsieur Stéphane BONNET, directeur du GIP Union retraite m'a indiqué que si on suspendait les pensions de nos retraités, il faudrait qu'ils prennent contact par téléphone avec les caisses de retraite. C'est une solution onéreuse et très aléatoire parce que les caisses de retraite souvent ne répondent pas.

Lors de l'audition de Monsieur BONNET devant la Commission des Affaires Sociales, il paraît qu'il a parlé de dédier un numéro à tous les conseillers qui voudraient faire remonter des problèmes. Mais quand un tel numéro va-t-il nous être communiqué ? Sachant que les conseillers consulaires tirent la sonnette d'alarme depuis des mois et qu'on coupe les pensions de nos retraités qui sont aux abois.

La question suivante est différente car il s'agit de l'envoi. La Poste en Israël ne fonctionne pas de la même façon que dans beaucoup de pays. Lorsque l'on veut leur envoyer par système dématérialisé, des bugs nous empêchent de le faire. Nous avons suggéré de prendre d'autres systèmes, par exemple une adresse mail dédiée ou par WhatsApp. Ainsi, on pourrait envoyer la photo du certificat validé quand on arrive à le faire, plus une pièce d'identité française bien sûr.

Je ne comprends pas pourquoi il faut tant de temps alors que la situation est grave. Tant de temps pour prendre une solution pratique. Merci !

Madame la Présidente

J'ajouterai un mot. On se demande pourquoi les caisses fabriquent des certificats de vie alors que la France a signé une convention sur les certificats de vie internationaux où il y a tous les éléments que réclament les caisses. Le Ministère pourrait se pencher sur le problème parce que l'on a des retraités qui restent dix mois sans retraite. C'est inadmissible.

Question orale n° 6 de Madame Hélène DEGRYSE, conseillère consulaire (Amsterdam) et conseillère de l'AFE (Benelux), relative à l'enseignement en présentiel.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été donnée ?

Madame Hélène DEGRYSE

La réponse n'est pas tout à fait satisfaisante puisqu'une partie du personnel des lycées est souvent en présentiel. Le proviseur est lui-même en présentiel et actuellement, aux Pays-Bas, il ne pouvait pas assurer les conditions techniques alors que c'était le troisième CE. On s'est plaint. On a eu un accès qui ne fonctionnait pas. Le proviseur nous a dit de venir. Sauf qu'au Pays Bas, les voyages entre plusieurs villes sont déconseillés. C'est un format hybride qui exige que l'on se déplace en cas de présentiel.

Question orale n° 7 de Madame Hélène DEGRYSE, relative à la participation des élus aux conseils consulaires et aux réunions officielles.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été donnée ?

Madame Hélène DEGRYSE

Cette réponse est satisfaisante et on pourra à chaque fois s'y référer.

Question n° 8 avec Madame Hélène DEGRYSE, relative à la visioconférence.**Madame la Présidente**

Êtes-vous satisfaite de la réponse qui vous a été donnée ?

Madame Hélène DEGRYSE

J'espère que des conclusions seront tirées par rapport à ce test grandeur nature qu'est cette session AFE. Je pense qu'il y a pas mal de questionnements quant à la réussite technique de cette session. On a tous fait ce qu'on a pu. On a essayé de bien travailler mais il y a quand même des problèmes qu'il faudra résoudre à moyen terme pour la prochaine session si elle est amenée à se réitérer sous un format hybride.

Madame la Présidente

Les questions suivantes sont celles de notre collègue Monsieur Jean-Louis MAINGUY. Est-ce qu'il est en visioconférence ? Juste une précision. Vous savez que normalement les questions sont limitées à 3 mais, le Liban étant dans une situation un peu particulière, on a admis l'ensemble des questions de Monsieur Jean-Louis MAINGUY.

Question n° 9 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY, conseiller consulaire (Beyrouth) et conseiller AFE (Asie Centrale et Moyen-Orient), relative au fonds d'urgence et de solidarité à l'adresse des Français de l'étranger résidents dans un pays en crise.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Je vous remercie Madame la Présidente d'avoir permis avec les membres du Bureau, vu les circonstances que traverse actuellement le Liban, un nombre inhabituel de questions que je me suis permis de poser.

Concernant la réponse à la question orale n° 9 traitant du fonds d'urgence et de solidarité à l'adresse des Français de l'étranger résidents dans un pays en crise, j'aurais souhaité simplement rappeler à Madame la Présidente de la Commission de la sécurité des Français de l'étranger, Madame Régine PRATO, que ce même fonds d'urgence avait déjà fait l'objet d'un rapport de cette même Commission qui était temporaire à l'époque, présenté à la 7ème session plénière de l'AFE en septembre 2007 et que ce rapport avait été suivi d'une série de résolutions présentées à la même date. Je salue bien sûr le travail qui a été fait par la commission, mais aussi le travail de mise à jour exceptionnel que le Sénateur Ronan LE GLEUT a fait sur ce thème et de sa proposition de loi votée à l'unanimité par le Sénat.

Je voudrais aussi remercier les agents de la Direction des Français à l'étranger de leur réponse qui demeure cependant très générale, alors que l'urgence de la création d'un tel fonds se fait toujours sentir d'une crise à l'autre quel que soit le pays dans lequel le drame se déroule. Depuis 2004 et au gré des crises successives beaucoup de réponses ont pu être apportées pour accompagner les Français, victimes d'une crise dans leur pays de résidence, tel la création en 2007 de la cellule de crise du Quai d'Orsay (COVAC) et son évolution en centre de crise et de soutien devenue incontournable, dans son action de veille et d'accompagnement. Cependant la création d'un fonds d'urgence et de solidarité si nécessaire, est encore en souffrance, espérons qu'il puisse voir le jour et puisse fonctionner au plus tôt.

Je voudrais profiter de cette intervention pour rendre hommage à l'action et à l'engagement des équipes consulaires et de tous les agents de notre poste au Liban, qui ont su réagir dans l'instant suite aux explosions du 4 août dernier, je ne peux que saluer ici leur réactivité et leur disponibilité reconnues d'ailleurs par tous nos compatriotes du Liban.

Question orale n° 10 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY relative au délai de carence appliqué aux Français de l'étranger de retour en métropole.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Celle-ci ne nous étant pas encore parvenue des services du Ministère de la santé, je garde l'espoir que les 3 mois de carence appliqués à nos compatriotes de retour en métropole puissent être suspendus, voire même définitivement annulés, pour l'ouverture immédiate de leurs droits à la sécurité sociale pour tous nos compatriotes fragilisés par un retour dans l'urgence sur le sol national.

Question orale n° 11 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY relative au financement de la CFE.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Je prends note qu'une augmentation de la contribution de l'État au financement de la troisième catégorie de la CFE est à l'étude, en espérant que les crises sanitaires sociales et économiques que traverse actuellement le monde apporteront une vraie réponse. Une réponse équitable à ce problème que la CFE assume sur ses propres fonds depuis un bon nombre d'années.

Question orale n° 12 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY relative à la solidarité et la cohésion sociale en temps de crise

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Je remercie la Direction des Français de l'Étranger et le Ministère des solidarités et de la santé pour leurs réponses relatives à la solidarité, à la cohésion sociale en ces temps de crise. Je note que le montant de l'allocation de solidarité ainsi que celui du secours occasionnel ont pu être revus à la hausse et vont pouvoir dorénavant être versés chaque mois, jusqu'à la fin de l'année 2020, aux personnes qui sont en grande difficulté financière. Merci pour eux.

Question orale n° 13 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY relative au dispositif d'assouplissement des critères d'éligibilités au soutien social.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Ce dispositif d'assouplissement des critères d'éligibilités au soutien social ayant fait l'objet de la réponse à la question n° 12, je n'ai rien à y ajouter.

Question orale n° 14 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY relative au règlement des cotisations de la CFE pour les Français du Liban.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Je remercie la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger pour sa réponse concernant ce point du règlement des cotisations de la CFE pour les Français du Liban par le truchement du compte de la Régie diplomatique du Ministère des Affaires Étrangères. L'agrément par le Ministère de cette possibilité permettrait en effet aux 2800 familles françaises du Liban adhérentes à la CFE, d'avoir à nouveau une couverture sociale dont elles ne peuvent plus bénéficier depuis près d'un an (décret de la banque centrale du Liban interdisant toute transaction internationale en devise). Une précision, les cotisations versées à la Caisse des Français de l'Étranger ont toujours été payées, par ces adhérents, en Euros, je ne comprends donc pas le point de conversion de devise qui a été soulevé dans la réponse que la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger qui a été adressée à la Caisse des Français de l'Étranger.

D'autre part, lors de la visite du Président de République, Emmanuel MACRON, au Liban le 6 août dernier, le Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères Jean-Yves LE DRIAN, interrogé sur ce point, nous avait assuré de la possibilité d'application d'une telle solution.

L'Ambassadeur de France Bruno FOUCHER ainsi que le Consul Général étaient d'accord sur le principe de cette solution, avec l'aide logistique des équipes consulaires et de la CFE. Il est donc urgent de trouver une solution à ce problème, qui prive tous nos compatriotes du Liban rattachés à la CFE d'une couverture santé, les fragilisant davantage encore.

Question orale n° 15 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY relative aux bourses scolaires pour Beyrouth.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Je remercie l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger pour le détail de sa réponse. Cependant, je crains que le budget alloué à la deuxième commission des bourses scolaires pour Beyrouth ne soit dépassé au regard de la situation de paupérisation de la communauté des Français au Liban. La CCB2 doit se réunir dans quelques jours, le résultat de nos travaux mettra sans doute en lumière les limites du budget qui lui a été alloué.

Question orale n° 16 de Monsieur Jean-Louis MAINGUY relative au maintien ou l'ouverture d'un nouveau compte bancaire en France par un Français résidant hors de France.

Madame la Présidente

Êtes-vous satisfait de la réponse qui vous a été donnée ?

Monsieur Jean-Louis MAINGUY

Dans l'attente des résultats de la réunion de la Banque de France, de la Direction générale du trésor et de la Fédération bancaire française, qui doivent se réunir en novembre, nous ne pouvons qu'espérer qu'une solution fonctionnelle puisse être trouvée pour le maintien, ou l'ouverture d'un nouveau compte bancaire en France, par un Français résidant hors de France. Problème récurrent qui a créé depuis plusieurs années déjà une véritable injustice vis-à-vis des Français résidant hors de France. Français pourtant à part entière.

Je tiens enfin à remercier tous mes collègues qui ont participé à cette 33ème session de notre Assemblée pour leur mobilisation autour des Français du Liban, sans oublier la Direction des Français de l'étranger, et sa directrice Madame Laurence

HAGUENAUER et ses équipes, qui ont su répondre dans l'urgence à tous les problèmes générés par la crise libanaise. Qu'ils en soient toutes et tous remerciés.

Madame la Présidente

Je vous remercie d'être restés aussi tard. Merci également à l'administration pour votre présence et pour tout ce qui a été fait pour que cette session puisse se tenir. Merci également aux jeunes gens et jeunes femmes qui nous ont aidés au niveau des ordinateurs et bien sûr à l'équipe technique. Tout le monde en a été content pour l'instant. Je voudrais quand même vous signaler les dates de la prochaine session en espérant qu'elle puisse se tenir. Ce sera la semaine du 8 au 12 mars 2021. Vous pourrez donc tranquillement venir à la session et ensuite aller déposer vos candidatures. Merci à tous et rentrez bien.

La séance est levée à 17h09.